



HAL
open science

L'alimentation animale dans la Communauté européenne: structures industrielles et approvisionnement en matières premières. La Belgique

Yves Dronne, Yves Le Pape

► **To cite this version:**

Yves Dronne, Yves Le Pape. L'alimentation animale dans la Communauté européenne: structures industrielles et approvisionnement en matières premières. La Belgique. INRA, 208 p., 1993, 2-7380-0466-0. hal-01937077

HAL Id: hal-01937077

<https://hal.science/hal-01937077>

Submitted on 27 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Yves DRONNE

Yves LE PAPE

**L'ALIMENTATION ANIMALE
DANS LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

**STRUCTURES INDUSTRIELLES ET APPROVISIONNEMENT
EN MATIERES PREMIERES**

LA BELGIQUE

Février 1993

**GRENOBLE INRA-IREP BP 47X 38040 CEDEX Tél. 76.82.56.84.
IVRY 63,Bld BRANDEBOURG 94205 CEDEX Tél. 49.59.69.00.
RENNES ENSA 35042 CEDEX Tél. 99.28.54.07.
PARIS INA-PG 75231 CEDEX 05 Tél. 45.35.47.33.**

EDITE EN 1993 - DEPOT LEGAL : 1er semestre 1993 - N° ISBN 2-7380-0466-0

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés pour tous pays

AVANT-PROPOS

Dans le secteur de l'alimentation animale, la recherche constante de la minimisation des coûts d'approvisionnement est une nécessité vitale pour les entreprises : les matières premières représentent une part très importante, de l'ordre de 80 à 85 %, du prix de revient de cette industrie à faible valeur ajoutée.

Les entreprises doivent donc avoir une politique particulièrement rigoureuse pour déterminer les produits qui vont rentrer dans la composition des aliments qu'elles fabriquent afin de ne pas se mettre en position défavorable par rapport à la concurrence ou, inversement, afin de tirer elles-mêmes avantage d'une conjonction donnée.

En utilisant les techniques de formulation par programmation linéaire qui leur donnent la possibilité de sélectionner les matières premières les plus intéressantes pour elles, ces firmes se sont donné depuis longtemps les moyens d'être moins dépendantes d'une gamme restreinte et figée de matières premières.

Parallèlement, en tirant parti de l'amélioration des connaissances nutritionnelles et technologiques accumulées sur une vaste gamme de produits, en contribuant elles-mêmes à cette amélioration, en utilisant de nouvelles technologies de transformation des matières premières et de fabrication des aliments, en adaptant ou en modifiant leur mode d'organisation, en faisant jouer la concurrence entre produits et entre fournisseurs (de la CEE et des pays tiers), elles ont encore développé leurs possibilités de diversification de leur approvisionnement.

Cette politique n'a pas été sans effet depuis une quinzaine d'années : des phénomènes de substitution de grande ampleur se sont produits qui ont accompagné (et conforté) les évolutions des marchés mondiaux.

- De nouveaux produits agricoles comme le manioc, les patates douces, et de nouveaux sous-produits (ou co-produits) des industries agroalimentaires comme le corn-gluten-feed, les tourteaux de germes de maïs, les pulpes d'agrumes, ..., sont apparus en quantité notable sur le marché.

- En même temps, l'excès de la production agricole des grands pays exportateurs par rapport à leurs propres débouchés internes et aux capacités de paiement des pays du tiers monde ainsi que les surenchères dans les subventions à l'exportation de différents produits (céréales, tourteaux d'oléagineux) ont conduit à une forte baisse de leur cours mondiaux.

La baisse générale des prix mondiaux libellés en dollars, jointe à une baisse des cours du dollar par rapport aux différentes devises européennes, a rendu, à l'intérieur de la Communauté Européenne, beaucoup plus compétitive l'importation de certaines de ces denrées disponibles sur le marché mondial pour les éleveurs et les firmes de l'alimentation animale.

La "rente de situation" dont bénéficiaient certaines matières premières cultivées dans la CEE a progressivement disparu. Cela s'est en particulier traduit par une forte baisse des utilisations de céréales dans l'alimentation des animaux qui représentait et qui représente encore leur principal débouché. Des efforts financiers supplémentaires ont été nécessaires pour exporter les excédents communautaires alors que parallèlement s'est développée l'importation de matières premières qui échappaient en partie ou en totalité aux mécanismes de protection des marchés de la Politique Agricole Commune.

Le développement de cette concurrence entre matières premières et le recours à des gammes élargies de produits d'importation sont des phénomènes qui tendent à se généraliser dans la Communauté Européenne. Mais le rythme des substitutions a été très variable d'un bout à l'autre de la Communauté et les situations sont, aujourd'hui encore, extrêmement disparates.

Ces disparités peuvent s'expliquer d'abord parce que les entreprises et les industries sont insérées dans des systèmes nationaux ou régionaux tout à fait dissemblables sur le plan économique, structurel, réglementaire, fiscal... . En amont, elles sont confrontées à des conditions d'approvisionnement particulières. En aval, elles ont à s'adapter à des évolutions quantitatives et qualitatives non seulement du marché des aliments mais aussi de celui des produits animaux, qui peuvent être très diverses d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre. Les préoccupations environnementales n'ont pas partout la même intensité... .

Ces disparités peuvent s'expliquer aussi parce que les entreprises et les industries ont leurs propres spécificités sur le plan organisationnel, technique... . De ce fait, elles ont des attitudes diverses lorsqu'elles sont confrontées au changement et elles ont réagi de manière très différente face aux évolutions des marchés de matières premières.

C'est en utilisant cette approche qu'une équipe du Département d'Economie et Sociologie Rurales de l'INRA a entrepris d'analyser les systèmes de production d'aliments composés et leur approvisionnement dans les "principaux" pays européens.

Le présent document est consacré au système belge.

C. JANET

Le présent travail résulte d'un programme qui a bénéficié de l'aide du Ministère de la Recherche.

Il a été enrichi par les discussions qui se sont instaurées dans le cadre du groupe "Agro-industries et grandes cultures" réunissant des représentants de :

la Caisse Nationale de Crédit Agricole (MM. Emmanuel GRAS et Daniel HEDOUIN),
UNIGRAINS (MM. Hervé LE STUM et Bruno JULA),
la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves (M. Roland CUNI),
SOFIPROTEOL (Mme Fabienne TARDIVON, MM. Philippe DUSSER et Yves DELAINE,
la Direction de la Production et des Echanges du Ministère de l'Agriculture (Mme Marianne MONOD),
l'INRA.

Les chercheurs participant au programme ont également été aidés par un comité scientifique mis en place à cet effet. Ce comité est constitué de :

M. Jean DELORT-LAVAL (INRA Nantes),
Mme Brigitte DOREAU (INRA Theix),
M. Paul GORSE (Rhône Mérieux),
M. Emmanuel GRAS (CNCA),
M. Pierre MERLOT (SYNCOPAC),
M. Louis LACASSAGNE (INRA Tours),
M. Jean-Marc PEREZ (INRA Toulouse),
M. Hervé LE STUM (UNIGRAINS),
M. Claude VIAU (INRA ESR Ivry).
M. Jean-Pierre CARLIER (SNIA),

Ce programme a déjà donné lieu à un certain nombre de publications :

- Italie, Ch. JANET - novembre 1990
- Royaume-Uni, F. NICOLAS - septembre 1991
- Pays-Bas, Y. DRONNE - Décembre 1991
- Danemark, Y. DRONNE - Décembre 1992

En outre, un document plus spécifique centré sur les bilans et perspectives d'aliments composés et de leurs débouchés dans la R.F.A. réunifiée est paru en janvier 1993.

Quatre laboratoires du Département "Economie et Sociologie Rurales" de l'INRA ont pris en charge l'ensemble de la recherche :

- La station d'économie rurale à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon : Bernard ROUX;
- La station d'économie et sociologie du CRA à l'INRA de Rennes : Yves DRONNE.
- Le laboratoire de recherche sur l'économie des industries agricoles et alimentaires d'Ivry : François NICOLAS.
- Le laboratoire d'économie INRA de Grenoble : Yves LE PAPE et Christian JANET qui a assuré la coordination du programme.

Des élèves ingénieurs et des stagiaires de l'ESIPTA, de l'ISAB, de l'IHEDREA, de l'INA-PG ont été associés à ce travail.

La réalisation de ce document a bénéficié de l'aide :

- * de Mademoiselle Mireille SIMON qui a contribué à la rédaction de ce rapport,
- * de Madame Annie LE BOULAIRE ainsi que de Mesdames Renée BOUREL et Renée HAZOT qui ont assuré la dactylographie et la mise en page,
- * de Madame Michelle CHEVALIER et de l'équipe documentaire de Rennes,
- * des divers responsables d'organismes belges qui ont accepté de nous recevoir et que nous tenons à remercier,
- * de Messieurs NUTELET (IEA) et DEJAEGHER (APFCA) qui ont accepté de relire le manuscrit de ce document et dont les remarques nous ont été précieuses pour lui donner sa forme définitive.

SOMMAIRE

Pages

AVANT PROPOS

I. L'EVOLUTION DES PRODUCTIONS D'ALIMENTS COMPOSES

11. La place de la Belgique dans la CEE d'après les statistiques communautaires	1
12. Les productions nationales d'aliments composés	4
121. Les statistiques belges sur le production d'aliments composés : sources et caractéristiques principales	4
122. L'évaluation globale des productions d'aliments composés et de prémélanges	5
123. L'évolution de la production industrielle d'aliments composés	8
13. L'évolution de la répartition par cheptel utilisateur et de la localisation des productions industrielles d'aliments composés	10
131. La répartition de la production industrielle d'aliments composés par type de cheptel utilisateur en 1989	10
132. L'évolution de la production d'aliments composés par type de cheptel utilisateur depuis 1961	11
133. La répartition régionale de la production d'aliments composés	19
14. Les perspectives d'évolution des productions d'aliments composés	21
141. La méthode d'analyse : le problème du commerce extérieur	21
142. Le contexte général des productions animales	24
1421. Les consommations globales de produits animaux	28
1422. Les taux de couverture et les exportations	30
143. Les caractéristiques des marchés pour les principales espèces utilisatrices	35
1431. Les porcins	35
14311. La production de viande porc	35
14312. La place des aliments composés	40
1432. Les bovins	45
14321. La production laitière	48
14322. La production de gros bovins	50
14323. La production de veaux	51
14324. La place des aliments composés	52
1433. Les volailles	56
14331. La production d'oeufs	56
14332. La production de viande de volaille	57
14333. La place des aliments composés	58
144. L'évolution de la demande globale d'aliments composés	64

II. LE SYSTEME DE PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSES 67

21. L'organisation générale du système de production d'aliments	69
211. Les différents agents commerciaux	69
212. Les relations entre acteurs intervenant dans les processus de formulation-prémélange	70
2121. Les relations structurelles	70
2122. L'organisation professionnelle	73
22. Description des différents ensembles d'acteurs	76
221. Les firmes de prémélanges	76
222. Les fabricants industriels d'aliments composés	77
2221. L'évolution de la concentration	77
2222. L'activité des principaux groupes industriels	84

III. LE SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE 95

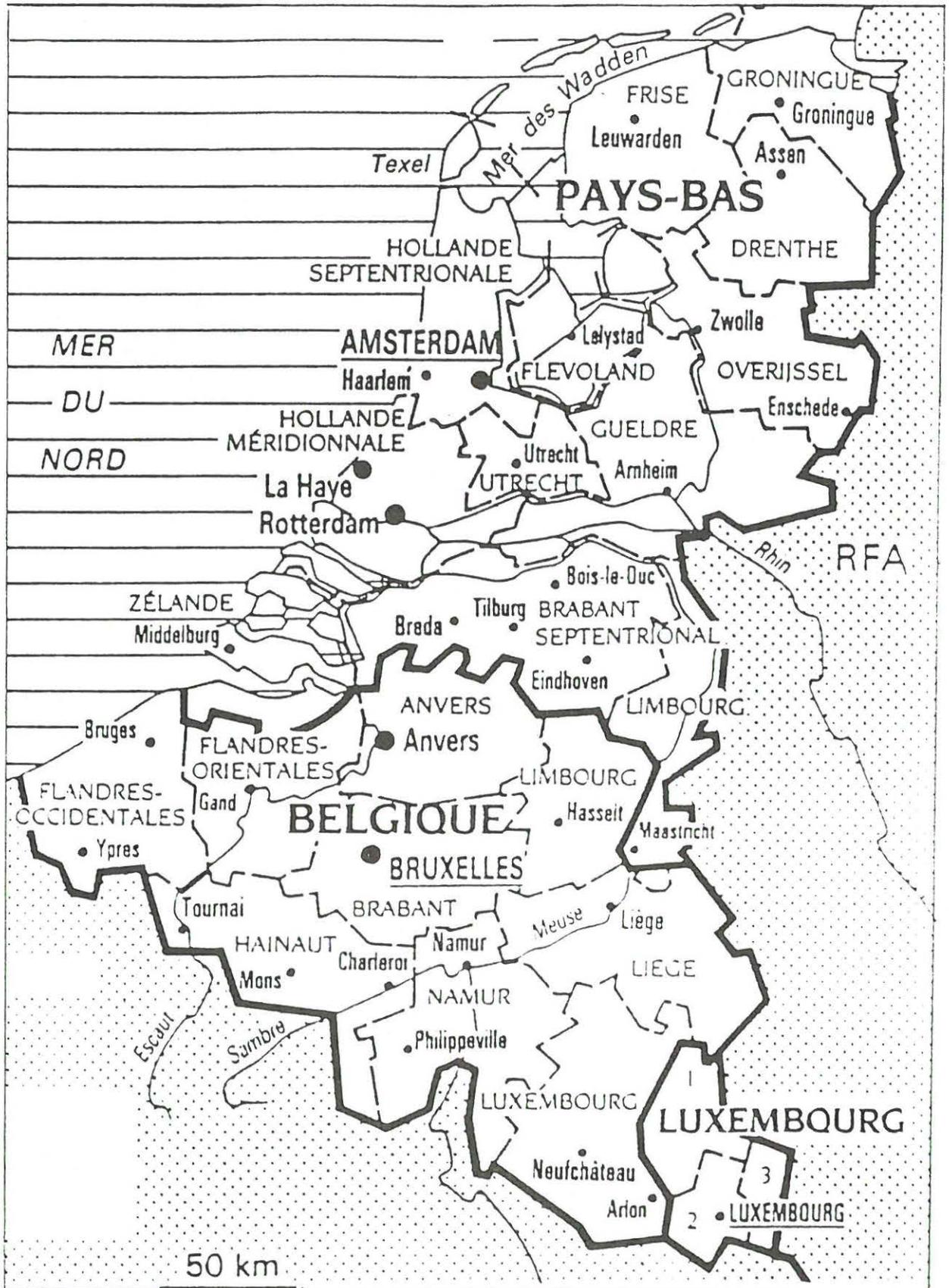
31. L'évolution des consommations des principaux groupes de matières premières	97
311. Les consommations totales en alimentation animale	98
3111. La situation globale	98
3112. Les consommations de céréales	103
3113. Les consommations de tourteaux	108
3114. Les consommations de produits de substitution	113
312. La répartition des utilisations de matières premières par cheptel	115
313. Les compositions moyennes des aliments pour les différentes espèces animales et comparaison avec les Pays Bas	118
314. La répartition des utilisations entre fabrications industrielles et utilisations directes par les éleveurs	121
315. L'évolution des consommations de matières premières dans les aliments composés	124
32. Les bilans d'approvisionnement	131
321. Le contexte général	131
322. Le bilan d'approvisionnement en céréales	134
323. Le bilan d'approvisionnement en tourteaux d'oléagineux	137
324. Le bilan d'approvisionnement en produits de substitution des céréales	142
325. Le bilan d'approvisionnement en protéagineux	145

33. L'organisation du système d'approvisionnement en matières premières	146
331. Le contexte général	146
332. Le rôle des ports de Gand et Anvers	146
3321. Evolutions et caractéristiques des trafics de chaque port	146
3322. Les principaux agents économiques	156
333. L'organisation de l'approvisionnement en céréales	159
334. L'organisation de l'approvisionnement en tourteaux	162
335. L'organisation de l'approvisionnement en PSC	166
3351. Le manioc et la patate douce	171
3352. Le corn-gluten-feed et les autres dérivés du maïs	175
3353. Les pulpes de betteraves	175
3354. Les autres PSC	175
34. Le comportement des grands ensembles de fabrication d'aliments composés en matière d'approvisionnement	177
341. Particularités dans les consommations de matières premières	177
3411. Aspects généraux	177
3412. Les céréales	178
3413. Les tourteaux	179
3414. Les produits de substitution des céréales	179
342. Facteurs de choix des matières premières et d'évolution des consommations	179
3421. Localisation des entreprises et accès aux matières premières	179
3422. L'organisation des achats de matières premières	180
3423. Les politiques d'achat	183
3424. Les modes de transport	183
3425. La formulation	184
IV. CONCLUSIONS	187
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX, CARTES ET SCHEMAS	195
BIBLIOGRAPHIE	205

Union Economique Belgo-Luxembourgeoise



Union Economique Belgo-Luxembourgeoise



**I. L'EVOLUTION DES PRODUCTIONS
D'ALIMENTS COMPOSES**

1. L'EVOLUTION DES PRODUCTIONS D'ALIMENTS COMPOSES

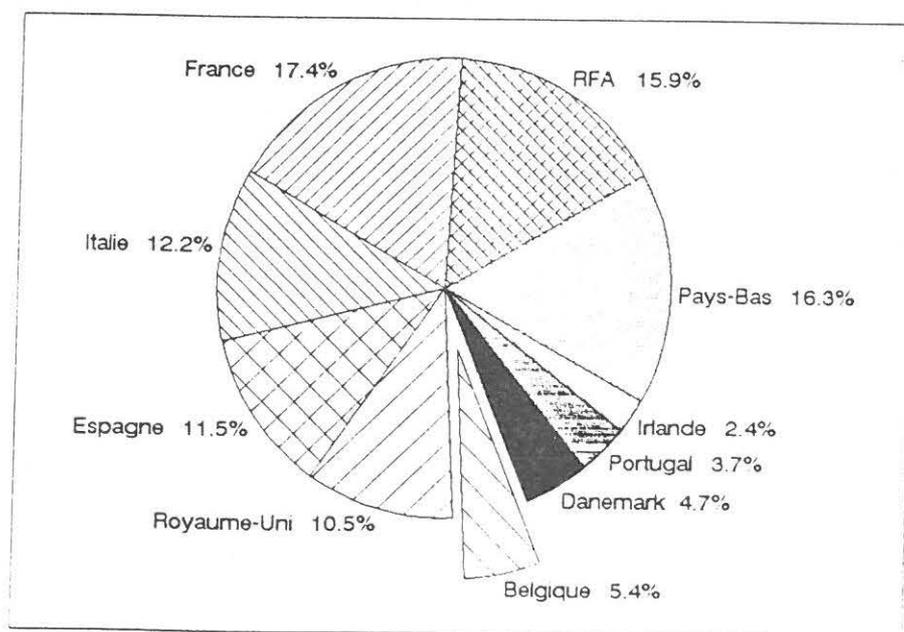
L'objet de ce chapitre est de présenter les caractéristiques et l'importance des diverses productions d'aliments composés nationales. Il fournira une première série de données qui permettront dans la suite du document de mieux comprendre les enjeux en terme d'approvisionnement en matières premières pour le pays considéré. Il fournira aussi les informations qui permettront de mieux situer l'importance et la place de chaque pays dans le document de synthèse européen à partir de données homogènes et cohérentes.

11. LA PLACE DE LA BELGIQUE DANS LA CEE D'APRES LES STATISTIQUES COMMUNAUTAIRES

Des statistiques de production industrielle d'aliments composés sont présentées synthétiquement par la Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés pour animaux (FEFAC) à partir des données fournies par les différents Etats Membres. Elles permettent de situer l'importance relative de ces différents Etats, même s'il convient d'analyser de plus près leur signification pays par pays et d'avoir bien conscience qu'elles ne prennent pas en compte des choses comparables.

Avec une production qui, de 1979 à 1988, est restée dans la fourchette de 4,8 à 5,1 millions de tonnes avant de connaître une progression d'environ 300 000 tonnes au cours de l'année 1989, l'industrie belge des aliments composés se situe au 7ème rang de la CEE à 12, loin derrière les trois leaders que sont la France, les Pays-Bas et la RFA, mais également nettement en retrait par rapport à l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne dont les tonnages se trouvent compris entre 10 et 12 millions de tonnes. Au cours des 10 dernières années, le tonnage belge a toujours égalé ou dépassé celui du Danemark, avec un écart qui s'est nettement accentué au cours de la dernière année. Les trois autres pays de la CEE (Portugal, Irlande et Grèce) se situent à des niveaux nettement plus faibles, même si la progression des tonnages est importante dans le premier pays.

Graphique 1 : La place de la Belgique dans la production d'aliments composés communautaires en 1989



Elaboration INRA à partir des statistiques FEFAC.

En terme d'évolution, la production belge est restée pratiquement constante de 1979 à 1988, alors que certains des principaux pays producteurs connaissaient des progressions très importantes, notamment les Pays-Bas (+ 20 %), la France (+ 18 %), l'Italie (+ 18 %) et l'Espagne (+ 28 %). En 1989, la forte progression de la Belgique (+ 6 %) contraste avec la stagnation ou même le recul qu'ont connu d'autres pays comme la RFA, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni. Le tonnage s'est ensuite stabilisé au cours des deux dernières années.

Compte tenu de cette évolution spécifique, la part de la Belgique qui était de 5,5 % en 1979 (et était tombée à moins de 5 % en 1988) retrouve en 1991 un niveau voisin de 5,1 %.

Tableau 1 : L'évolution de la production d'aliments composés par Etat-membre dans la Communauté

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
France	14,0	14,7	15,2	15,4	15,2	15,0	14,7	15,4	15,7	16,5	17,3	18,3	19,0
Pays-Bas	14,0	14,5	14,6	14,7	15,4	16,0	16,2	16,5	16,5	16,8	16,3	16,2	15,7
RFA (1)	16,4	16,8	17,6	17,2	17,7	17,2	16,7	16,5	16,4	16,8	16,0	15,9	17,1
Italie	10,0	10,5	11,0	10,9	11,3	10,9	10,6	11,0	11,4	11,8	12,0	12,5	12,8
Espagne	8,8	11,2	13,1	13,2	12,4	11,7	11,7	11,4	11,1	11,3	11,5	13,3	13,5
Royaume-Uni	11,6	11,1	11,0	11,8	12,2	10,8	10,4	11,2	10,4	10,7	10,3	11,0	11,1
Belgique-Lux.	5,0	4,9	4,8	5,0	5,1	5,0	5,0	5,1	5,0	5,1	5,4	5,5	5,5
Danemark	4,8	4,8	4,8	4,6	4,5	4,2	4,3	4,5	4,8	4,9	4,7	4,7	5,1
Portugal	2,8	3,5	3,6	3,0	3,0	2,6	2,6	2,9	3,0	3,2	3,3	3,9	3,8
Irlande	2,0	1,8	1,9	1,8	2,1	1,9	2,0	2,4	2,1	2,2	2,0	2,4	2,5
Grèce	1,5	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
TOTAL EUR12	91,0	94,6	94,9	100,5	96,9	96,0	98,5	98,1	101,0	100,1	100,5	105,5	107,6

Source : FEFAC.

Unité : millions de tonnes.

(1) sans l'ancienne RDA.

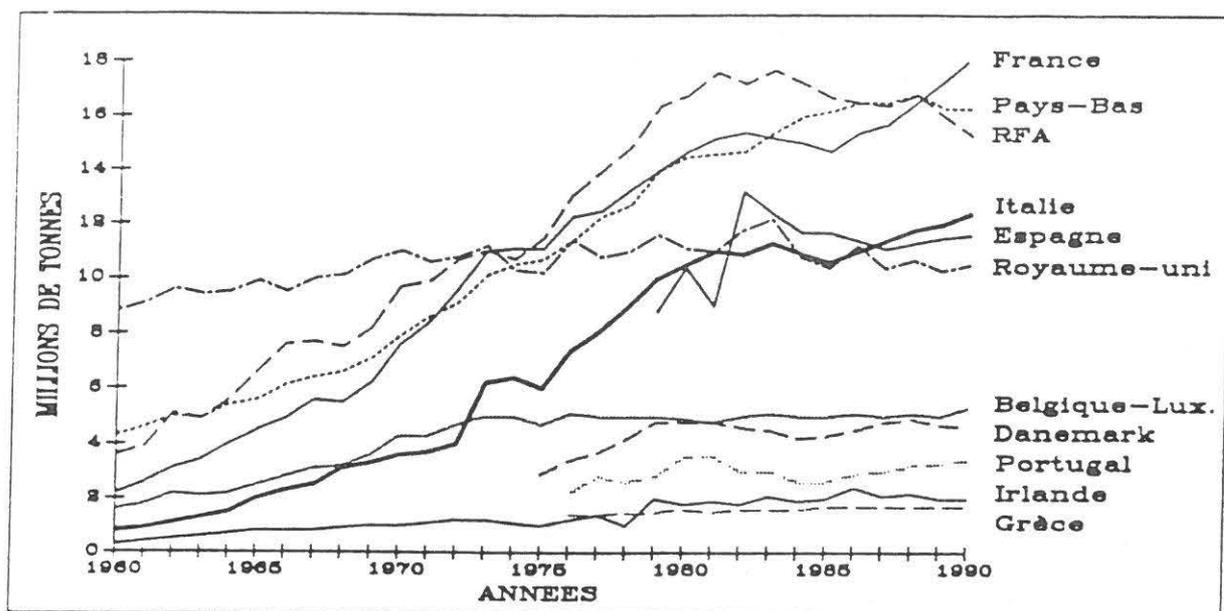
Le graphique 2 qui analyse l'évolution des différents pays sur une plus longue période montre que le profil de la Belgique est assez spécifique et s'apparente largement à celui du Royaume-Uni¹. Alors que dans les pays leaders la croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu jusqu'au milieu des années 80, dans ces deux pays une relative stagnation s'est manifestée dès le milieu des années 70. Cette situation s'explique par le fait que, dès cette époque, le taux de pénétration des aliments composés était déjà très élevé (notamment pour les porcs et les volailles) et que, par la suite, la demande d'aliments composés n'a pu évoluer qu'au rythme des diverses productions animales.

Cela étant, il convient d'analyser de plus près la signification des statistiques belges par rapport à celles des autres pays en ayant bien conscience qu'elles ne prennent pas nécessairement en compte des choses comparables : en particulier, quel pourcentage des productions industrielles est réellement pris en compte ? Quelle est la part des aliments complémentaires dans les totaux indiqués ? Quelle est la répartition entre espèces et spéculations animales ? Comment est prise en compte l'autofabrication d'aliments composés sur l'exploitation ?

C'est ce qui va être étudié par la suite en ce qui concerne la Belgique.

1. Pour ce pays, il faut noter que les statistiques officielles de "production" d'aliments composés ne prennent pas en compte les tonnages fabriqués par les firmes intégratrices, ce qui fausse partiellement les comparaisons internationales.

Graphique 2 : L'évolution de la production d'aliments composés par Etat-membre dans la Communauté - 1960-1989



Elaboration INRA à partir des statistiques FEAC.

Elaboration INRA à partir des statistiques FEAC

12. LES PRODUCTIONS NATIONALES D'ALIMENTS COMPOSÉS

121. Les statistiques belges sur la production d'aliments composés : origines et caractéristiques principales

Il existe deux sources statistiques relatives à la production d'aliments composés industriels en Belgique.

La première émane de l'Institut National de la Statistique (INS) et porte sur les seuls établissements employant au moins 5 ouvriers. L'enquête est réalisée sur une base annuelle (année civile) et fournit, en plus des chiffres sur les productions des différentes catégories d'aliments composés, des informations sur les quantités et les valeurs des consommations des diverses matières premières (nomenclature en 23 produits ou familles de produits), sur les investissements et sur la décomposition des coûts de production (main d'oeuvre, énergie, etc...). Ces établissements représentent environ 92 % de la production industrielle totale.

La seconde source est constituée par les chiffres publiés par l'Institut Economique Agricole (IEA) sur la base de données mensuelles de l'INS portant sur l'ensemble de la production industrielle destinée à être vendue. Il semble cependant qu'elle inclue la production des divers intégrateurs (notamment en porc et en volaille), par contre elle ne prend pas en compte la production à la ferme des aliments composés destinés à être utilisés sur l'exploitation.

Au niveau annuel, cette série fournit également des chiffres sur les variations de stock de produits finis et, au niveau global, sur les importations et les exportations d'aliments composés. Cela permet l'établissement d'un bilan annuel relatif aux utilisations intérieures de ces produits.

Quelle que soit la source (INS ou IEA), la nomenclature utilisée pour les statistiques annuelles de production est la même.

Dans les aliments pour animaux de basse-cour, sont distingués² :

- . les aliments pour volailles qui sont destinés :
 - aux animaux d'élevage de un jour à la ponte,
 - aux poules pondeuses,
 - aux poulets de chair à l'engrais ;
- . les aliments divers qui sont destinés notamment aux dindes, pigeons, lapins et autres.

Dans les aliments pour porcins sont distingués :

- . les aliments pour porcelets,
- . les aliments pour autres animaux (troues et porcs à l'engrais).

Dans les aliments pour bovins sont distingués :

- . les aliments pour veaux :
 - lait artificiel,
 - engraissement,
 - élevage ;
- . les aliments pour gros bovins :
 - élevage,
 - engraissement,
 - bétail laitier.

2. Bien que les aliments pour lapins soient inclus dans cette rubrique, on la désignera généralement dans la suite du document sous le nom "aliments pour volailles" dans la mesure où ces derniers représentent plus de 90 % du tonnage total.

Dans la catégorie des aliments divers, on trouve principalement les aliments pour chevaux. Alors que les statistiques publiées dans "l'Annuaire de Statistiques Agricoles" de l'IEA se limitent à cette catégorie, celles publiées par l'Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés pour Animaux (APFACA) et reprises par la FEFAC incluent en plus une catégorie "autres" qui correspond à la fois à des aliments "divers" (en particulier pour chiens et chats) et à des aliments simples (farines de céréales). Cette dernière rubrique correspond à environ 70 000 tonnes pour les aliments simples (1,4 % du total).

L'APFACA qui regroupe actuellement la plus grande partie des firmes privées de ce secteur publie également des statistiques mensuelles et annuelles relatives à la production de ses propres membres. Ceux-ci représentent environ 61 % du total de la production belge d'aliments composés en 1989.

122. L'évaluation globale de la production d'aliments composés et de prémélanges

De façon générale, les productions animales sont très intensives en Belgique, notamment pour les porcs et les volailles. Le recours aux aliments composés est tout-à-fait généralisé depuis de très nombreuses années. Le phénomène de production d'aliments composés à la ferme à partir des ressources de l'exploitation ou d'aliments simples achetés par l'éleveur est très peu important pour ces deux espèces animales. Cette situation est due en grande partie au fait que les productions de porcs et de volailles sont essentiellement concentrées en Flandre, surtout dans des élevages spécialisés ne disposant que de très peu de surfaces agricoles pour des cultures telles que les céréales. De plus, l'industrie des aliments composés, très dense dans cette région, incorpore des tonnages importants de produits de substitution des céréales (PSC)³ et de matières premières importées qu'un éleveur ne pourrait acheter qu'à des coûts beaucoup plus élevés et qu'il pourrait difficilement utiliser en raison du nombre élevé de cellules de stockage qui lui seraient nécessaires.

Malgré l'intérêt économique que présentent les aliments composés industriels utilisant au mieux les possibilités de substitution entre matières premières locales et importées, on observe, depuis le début des années 80, une forte augmentation du nombre d'éleveurs et du nombre de très petites entreprises qui, disposant de licences de fabrication, produisent des aliments pour leur propre usage ou pour un marché local en utilisant des technologies beaucoup plus simples. Ce phénomène qui concerne surtout les porcs est rendu possible par le fait que ces aliments, en Belgique, ne sont généralement pas granulés et par le développement de la micro-informatique qui a vulgarisé les méthodes de formulation. Ces activités se situent généralement à proximité des grands ports (Anvers et Gand) où ces petits producteurs peuvent s'approvisionner par camion notamment en manioc et tourteau de soja. La possibilité de travailler à façon, de contrôler totalement la composition des aliments, de s'approvisionner facilement en prémix auprès de revendeurs locaux et de limiter les frais de transport au niveau de la distribution vers les élevages, permet de compenser le surcoût lié à l'achat en petites quantités de matières premières et à la moindre diversification de la composition des aliments. En terme de tonnage, cette activité demeure cependant limitée et représente probablement entre 5 et 10 % des quantités fabriquées par "l'industrie". Cette production "occasionnelle" n'est pas prise en compte dans les chiffres de l'INS, mais en principe l'est dans ceux publiés par l'IEA.

Alors que pour les porcs, ce phénomène est essentiellement présent en Flandre, pour les bovins, il représente une activité similaire dans la région de Liège où il existe un grand

3. La liste de ces produits est définie à l'annexe du règlement céréalier de 1975 et comprend notamment le manioc, la patate douce, le corn-gluten-feed, le tourteau de germe de maïs, et les pulpes d'agrumes et les issues de céréales.

nombre de petites unités de production faisant partie d'une ferme. Pendant l'été, le fermier travaille dans les champs. L'hiver, il se consacre à la production d'aliments composés pour ses animaux, notamment ses vaches laitières. En terme de tonnage, cette activité ne doit représenter que 3 à 4 % de la production du secteur industriel.

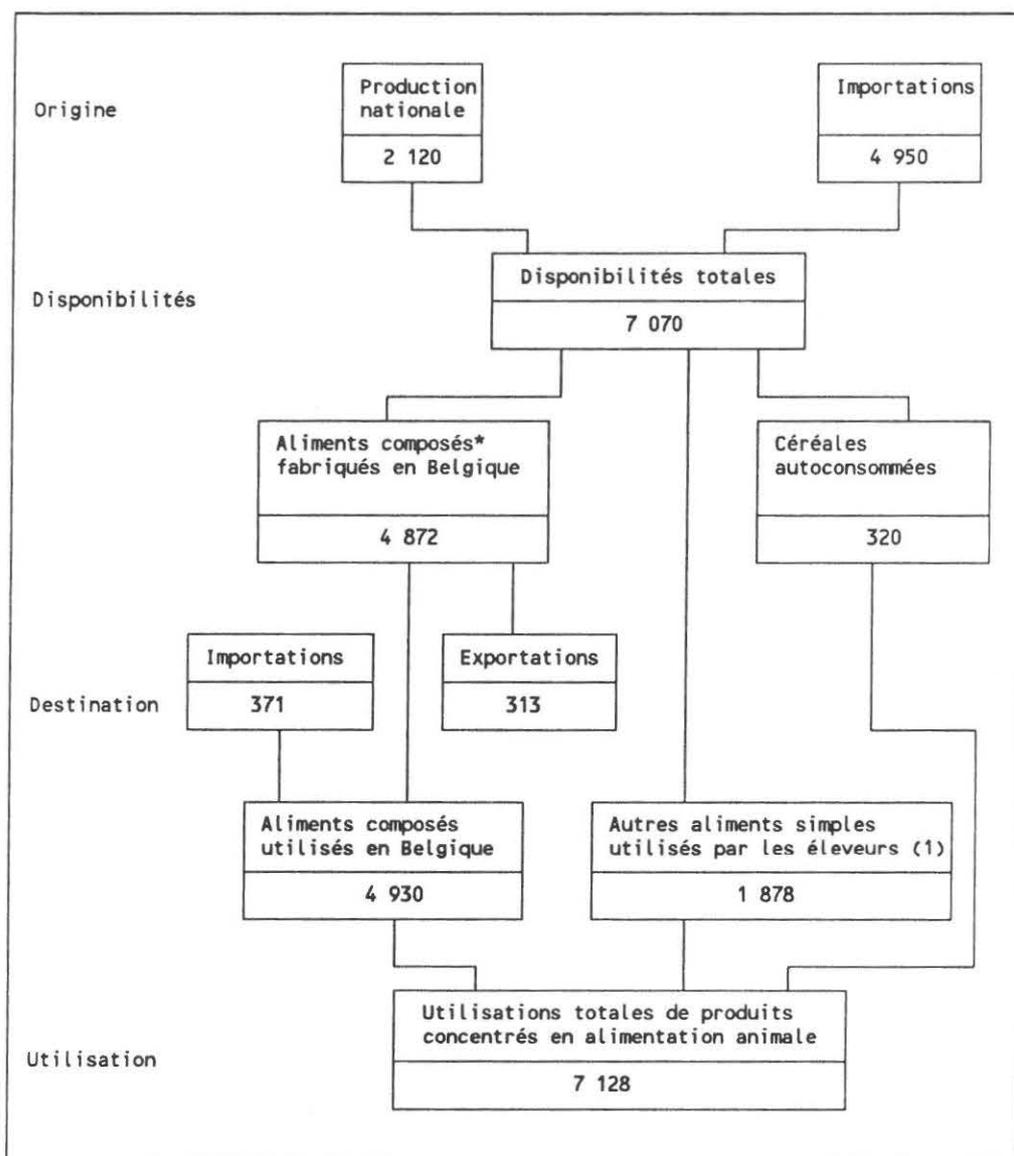
De façon globale, pour l'ensemble de l'alimentation animale, la plupart des aliments concentrés⁴ passe par le canal des aliments composés. Pour évaluer plus précisément la place de ces derniers, il convient de disposer d'une unité commune pour mesurer les apports de ces différents produits qui sont en fait très hétérogènes au niveau de leur composition en matière sèche, en énergie, en protéines, en acides aminés, etc... . Le critère essentiel est naturellement l'énergie, ce qui explique que jusqu'au milieu des années 80, les bilans fourragers des différents pays de la CEE étaient généralement exprimés en Unités Fourragères (UF). Cependant le choix de ce type d'énergie (énergie nette) et l'application d'un coefficient unique pour toutes les espèces animales relevait d'un certain arbitraire. Pour les dernières années, on ne dispose plus pour les différents pays de bilans exprimés dans cette unité, mais aucun autre système cohérent et adopté par tous les pays ne semble exister actuellement.

En ce qui concerne la Belgique, l'IEA a poursuivi la publication de ces bilans fourragers en retenant différents coefficients de conversion : Energie nette (UF), Energie métabolisable (Kcal), protéines brutes totales, protéines brutes digestibles, matière sèche.

Pour situer la place des aliments composés industriels à l'intérieur du marché des matières premières en 1989/90 (Schéma 1), nous avons retenu la dernière forme de conversion qui est la plus simple et permet cependant de corriger le biais très important qui est dû au fait que certaines matières premières ont un taux d'humidité faible (de l'ordre de 10 %) comme les céréales, les tourteaux, etc..., alors que d'autres comme les pulpes de betteraves fraîches contiennent près de 90 % d'eau.

4. Ces produits qui ont une valeur énergétique relativement élevée correspondent pour l'essentiel à la rubrique "produits généralement commercialisés" des bilans fourragers de l'OSCE. Ils s'opposent aux "produits généralement non commercialisés" (herbe et fourrages notamment).

Schéma 1 : Les utilisations de produits concentrés pour l'alimentation animale en Belgique (1989/90)



Sources : Calculs à partir des statistiques IEA et INS.

Unité : milliers de tonnes de matière sèche.

(1) Y compris les céréales achetées directement par les éleveurs.

* Moyenne des années civiles 1989 et 1990.

Ce schéma met d'abord en évidence l'importance du commerce extérieur dans l'approvisionnement en matières premières de la Belgique. Avec près de 5 millions de tonnes d'aliments simples⁵ (en grande partie des céréales, des tourteaux et du manioc) et seulement 58 000 tonnes d'aliments composés⁶, l'étranger fournit plus de 70 % des utilisations intérieures du pays. On peut estimer que près de la moitié de ces importations provient de pays tiers.

Le schéma montre ensuite que les aliments composés représentent environ 70 % des matières premières utilisées par les éleveurs. Sur les 2,2 millions de tonnes de matières premières achetées en l'état par ces derniers ou autoconsommées, les céréales produites

5. Tous ces tonnages sont exprimés en poids sec de produit.

6. Ce chiffre correspond au solde net des exportations et importations d'aliments composés exprimées en poids sec.

sur l'exploitation représentent environ 15 %. L'essentiel est constitué de pulpes de betteraves, de céréales et de tourteaux achetés en l'état.

Bien qu'on ne dispose d'aucune statistique précise à ce sujet, on peut considérer que la fabrication à la ferme d'aliments composés pour les porcs et les volailles (essentiellement à base de céréales et de tourteaux) est un phénomène tout-à-fait marginal qui ne dépasse pas les 100 000 tonnes (soit moins de 3 % du tonnage d'aliments composés destiné à ces deux espèces). Il apparaît donc que l'essentiel des aliments simples utilisés en Belgique est destiné aux bovins.

On ne dispose pas non plus de statistiques précises sur la production de "prémix" ou "prémélanges"⁷. Ce type de produit correspond à un mélange (selon des spécifications bien précises propres à chaque type d'animal), d'un certain nombre de "supplémentations" (antibiotiques, facteurs de croissance, etc...) qui est fixé sur un certain "support". Ce prémélange est ensuite incorporé de façon aussi homogène que possible dans l'aliment composé à des teneurs allant de 0,25 % à 2 %.

Si l'on retient un pourcentage d'incorporation moyen de 1 %, on peut calculer que l'industrie belge des aliments composés a utilisé environ 54 000 tonnes de prémélanges en 1989/90. Ceux-ci ont été fabriqués soit par des grandes firmes intégrées - privées ou coopératives - en vue de l'incorporation dans leurs propres aliments composés, soit par des "firmes service" ou "firmes de prémélange" qui les ont vendus à des entreprises d'aliments composés (généralement de taille moyenne ou petite) adhérentes ou clientes. On peut admettre que les ventes de prémélanges, directement aux éleveurs, sont extrêmement faibles.

123. L'évolution de la production industrielle d'aliments composés

Selon les chiffres élaborés par l'INS, publiés par l'AFPACA et repris par la FEFAC, l'évolution de la production belge d'aliments composés a été la suivante :

Tableau n° 2 : La production globale d'aliments composés en Belgique de 1961 à 1990

	61	65	70	73	80	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Tonnage	1,84	2,48	4,28	5,02	4,91	4,99	5,07	5,01	5,02	5,08	4,98	5,06	5,47	5,50
Indice Base 100 en 1970	43,0	57,9	100	117,3	114,7	116,6	118,5	117,1	117,3	118,7	116,4	118,2	127,8	128,5

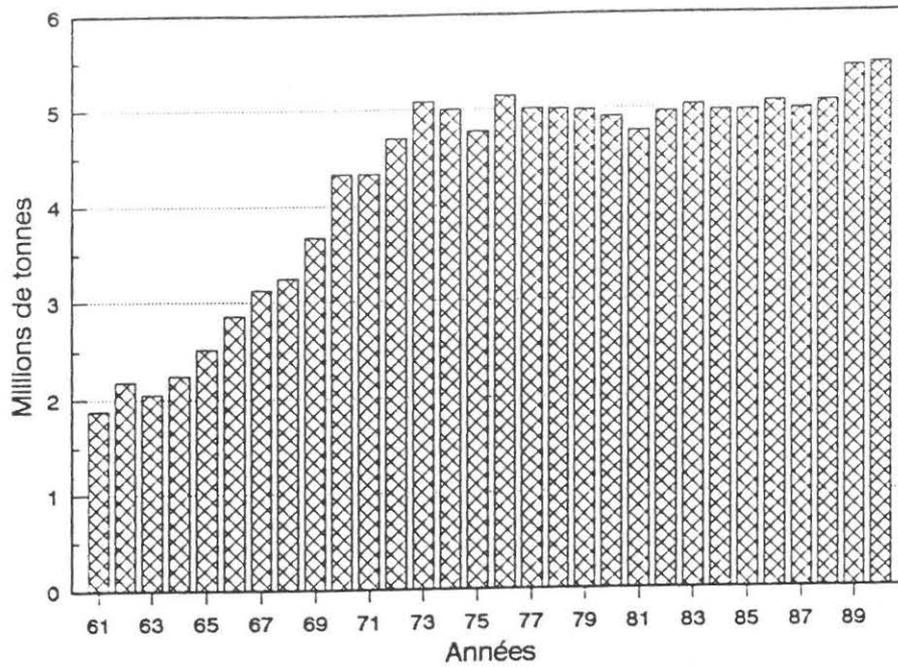
Source : APFACA, d'après INS/IEA.

Unité : milliers de tonnes et indice.

Après une croissance extrêmement rapide de 1961 à 1973 (+ 172 %), la production globale a ensuite stagné durant les quinze années suivantes. Il faut attendre 1989 pour que le tonnage dépasse de façon significative le niveau atteint en 1973.

7. Dans la suite du document, les mots "prémix" et "prémélanges" sont utilisés de façon équivalente.

Graphique 3 : L'évolution de la production globale
d'aliments composés en Belgique



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'INS.

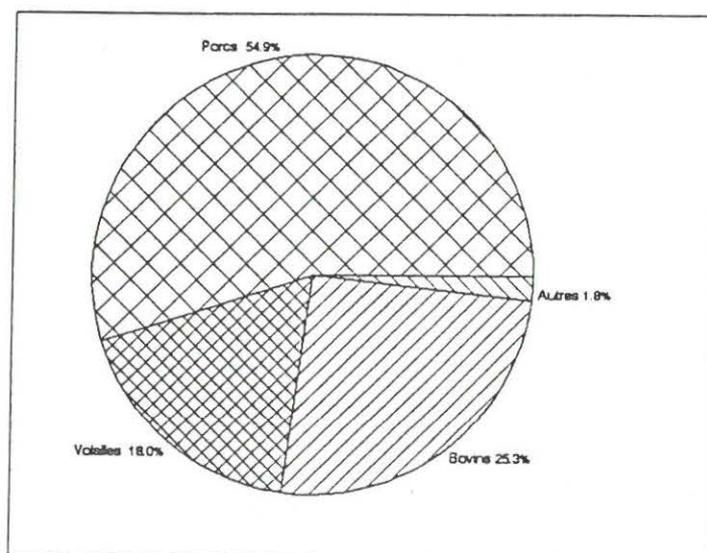
Le profil de l'évolution globale est en fait la résultante d'évolutions différentes pour les principales catégories d'aliments composés.

13. L'EVOLUTION DE LA REPARTITION PAR CHEPTEL UTILISATEUR ET DE LA LOCALISATION DES PRODUCTIONS INDUSTRIELLES D'ALIMENTS COMPOSES

131. La répartition de la production industrielle d'aliments composés par type de cheptel utilisateur en 1989

Cette répartition apparaît sur le graphique 4.

Graphique 4 : L'importance relative des différents cheptels utilisateurs dans la production industrielle d'aliments composés (1989)



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'INS.

Ce graphique fait nettement ressortir l'importance des aliments pour porcs dans ce pays. En effet, avec près de 55 % ce pourcentage est le plus élevé de la CEE et vient sensiblement devant celui du Danemark (51 %) et plus nettement encore devant celui des trois grands producteurs d'aliments composés que sont la France (31 %), les Pays-Bas (47 %) et la RFA (35 %). En sens inverse, la part des volailles est très faible. Avec seulement 18 %, elle se situe nettement en dessous des taux des quatre autres pays. En ce qui concerne les aliments bovins (dans lesquels sont inclus les aliments d'allaitement pour veaux), on se situe au contraire, avec 25 %, dans une position intermédiaire entre la France (22 %) et la RFA (41 %).

132. L'évolution de la production par type de cheptel utilisateur depuis 1961

Le tableau 3 indique l'évolution des tonnages au cours des 30 dernières années. On doit noter que dans ces statistiques, les aliments d'allaitement pour veaux sont inclus dans la catégorie "bovins" et les aliments pour lapins dans la catégorie "volailles". La catégorie "autres" correspond, quant à elle, surtout à des aliments pour chiens et chats.

Tableau 3 : L'évolution des productions d'aliments composés par cheptel utilisateur - 1961-1990

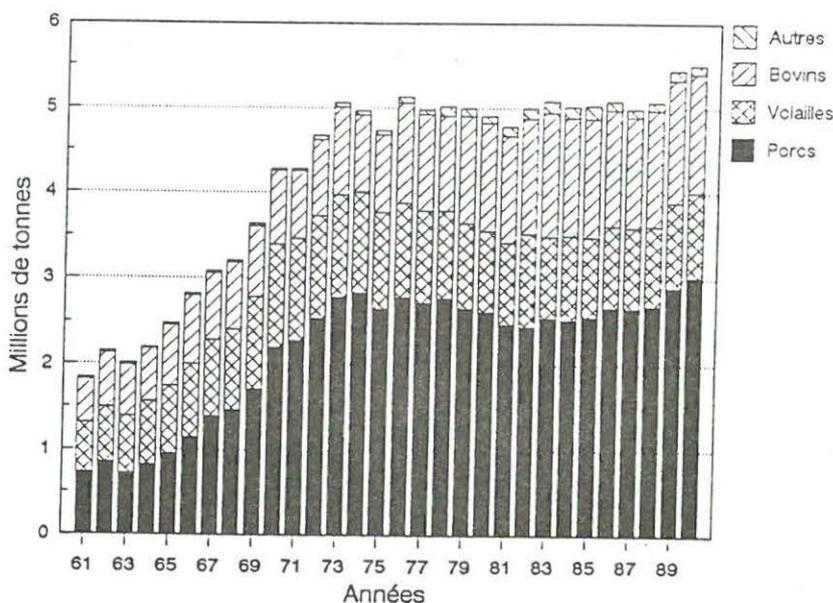
Années	Volailles	Porcs	Bovins	Chevaux	Autres	Totaux
1961	584	720	514	14	--	1 832
1962	650	842	635	19	--	2 146
1963	682	709	600	17	--	2 008
1964	751	809	616	15	--	2 191
1965	797	944	717	19	--	2 477
1966	860	1 139	795	21	--	2 815
1967	897	1 388	777	22	--	3 084
1968	938	1 462	781	24	--	3 205
1969	1 066	1 708	831	29	--	3 634
1970	1 202	2 194	862	22	--	4 280
1971	1 196	2 270	789	20	1	4 276
1972	1 204	2 524	887	27	16	4 658
1973	1 200	2 743	1 027	32	18	5 020
1974	1 176	2 832	911	30	16	4 965
1975	1 120	2 645	920	33	15	4 733
1976	1 099	2 781	1 178	52	15	5 125
1977	1 075	2 715	1 130	37	17	4 974
1978	1 030	2 763	1 109	37	77	5 016
1979	982	2 661	1 255	40	54	4 992
1980	936	2 616	1 271	37	42	4 902
1981	960	2 469	1 238	35	73	4 775
1982	1 081	2 445	1 344	33	88	4 991
1983	951	2 540	1 454	35	88	5 068
1984	985	2 524	1 375	36	93	5 013
1985	937	2 549	1 391	38	104	5 019
1986	950	2 664	1 355	37	69	5 075
1987	934	2 659	1 297	36	53	4 979
1988	932	2 688	1 352	39	50	5 061
1989	991	2 900	1 440	42	72	5 445
1990	994	3 021	1 397	43	75	5 530

Source : INS.

Unité : milliers de tonnes.

Les évolutions des différents tonnages apparaissent sur le graphique 5 :

Graphique 5 : L'évolution des productions d'aliments composés par espèce utilisatrice



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Le graphique 5 fait nettement apparaître trois périodes dans l'évolution générale de la production.

De 1961 à 1973, le tonnage total connaît une très forte progression de 3,2 millions de tonnes qui est due pour 19 % aux aliments volailles (+ 616 000 tonnes), pour 63 % aux aliments pour porcs (+ 2,02 millions de tonnes) et pour 16 % aux aliments pour bovins (513 000 tonnes). Cette période correspond donc à un très fort dynamisme du secteur porcin.

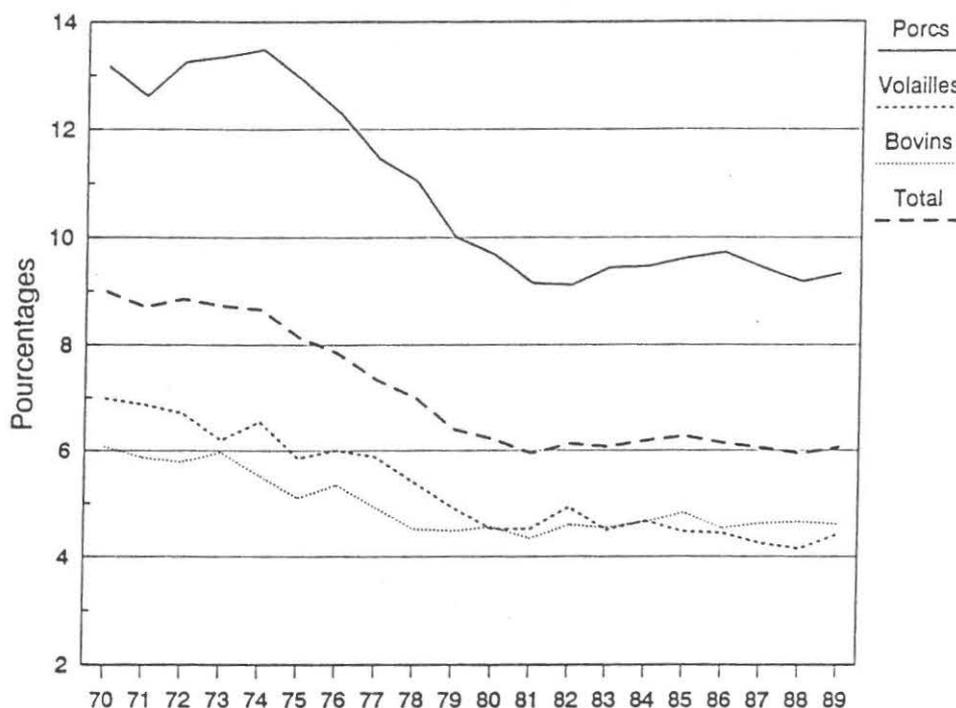
De 1973 à 1988, la production est à peu près stable. Le tonnage total de cette dernière année ne dépasse celui de la première que de 40 000 tonnes. En fait cette stagnation du tonnage total s'est accompagné d'une légère modification de structure. La progression des aliments pour bovins (+ 325 000 tonnes) et des aliments pour chevaux et autres animaux (+ 40 000 tonnes) est presque compensée par le recul des aliments pour porcins (- 55 000 tonnes) et surtout par celui des aliments pour volailles (- 270 000 tonnes). Cette seconde période se caractérise donc essentiellement par une substitution dans la production d'aliments volailles par des aliments bovins.

Les deux dernières années s'inscrivent en progression sensible par rapport à 1988, pour les trois grandes catégories d'aliments composés (volailles : + 52 000 tonnes ; bovins : + 45 000 tonnes), mais surtout pour les porcs (+ 333 000 tonnes).

On peut remarquer que par rapport aux Pays-Bas qui constituent à la fois une référence et une certaine concurrence pour l'industrie belge, le tonnage de la Belgique qui représentait près de 37 % de celui de ce pays en 1961 ne correspond plus qu'à 33 % en 1988. La grande différence entre les deux pays est la persistance de la croissance néerlandaise entre 1973 et 1988 due en grande partie au dynamisme de sa production porcine, mais aussi, jusqu'en 1983, à la progression de son secteur "aliments pour vaches laitières".

Par rapport à l'ensemble des 9 principaux pays de la CEE⁸, la part de la Belgique a évolué de la façon suivante :

Graphique 6 : L'évolution de la part de la Belgique dans la production communautaire pour les différentes catégories d'aliments composés



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'INS.

Pour toutes les catégories d'aliments, la part de la Belgique s'est érodée au cours des 19 dernières années. En effet, si ce pays disposait d'une sensible avance en terme de production et d'utilisation d'aliments composés au cours des années 60, il n'a pas connu la période d'expansion de la production qui s'est manifestée dans la plupart des autres pays entre 1970 et 1983. Selon les pays, cette expansion était principalement le fait d'une augmentation des tonnages de produits animaux (Pays-Bas) ou, pour des pays alors moins industrialisés (Italie, France), d'une augmentation des taux de pénétration des aliments composés. Pour la Belgique (comme pour la Grande-Bretagne en ce qui concerne la production "officielle"⁹), on a eu, au contraire, à la fois un taux de pénétration déjà très élevé dès 1970 et une progression plus lente des productions animales.

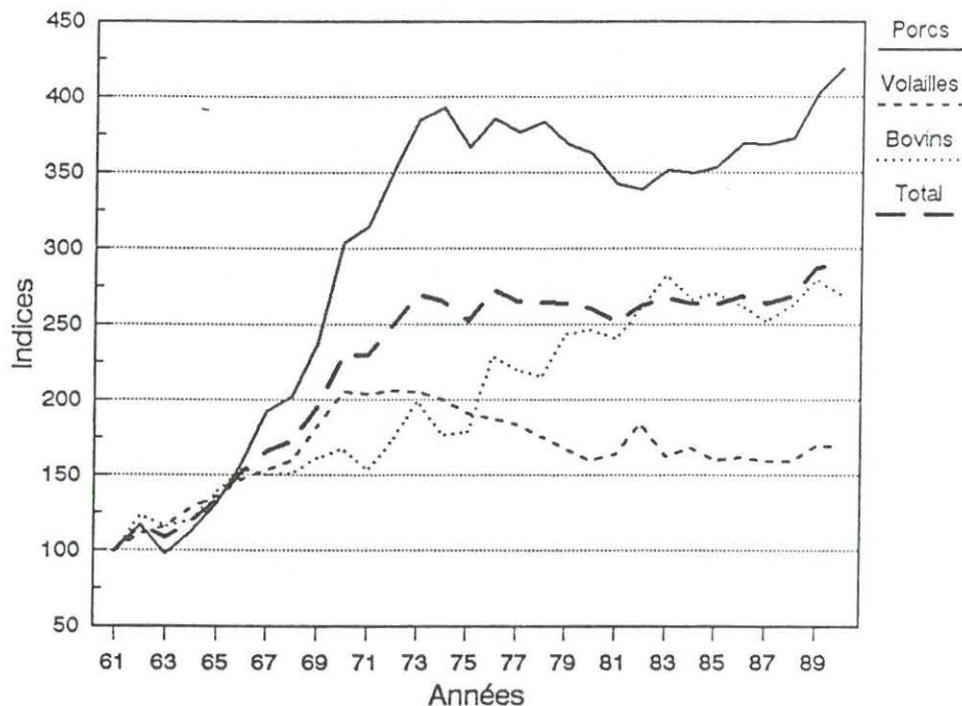
Pour l'ensemble des aliments composés, la Belgique a reculé durant la période considérée de 9 % à environ 6 %. C'est pour les aliments porcs que le recul a été le plus important (9 % contre 13 %), cependant la baisse a été également sensible pour les aliments bovins (4,5 % contre 7 %) et volailles (4,5 % contre 6 %).

8. La Grèce, l'Espagne et le Portugal n'ont pas été pris en compte dans la mesure où leurs statistiques de production d'aliments composés ne semblent pas très fiables ou ne sont pas disponibles sur un nombre suffisant d'années.

9. Voir F. Nicolas - L'alimentation animale dans la Communauté Européenne - Structures industrielles et approvisionnement en matières premières - Le Royaume-Uni - 1991.

Le graphique des évolutions en indices permet de mieux cerner les différentes phases de l'évolution pour chaque catégorie d'aliments.

Graphique 7 : L'évolution en indice de la production des principaux types d'aliments composés



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Pour l'ensemble des aliments composés, après une croissance très rapide de 1961 à 1973 (multiplication par 2,7), la production stagne ensuite jusqu'en 1988.

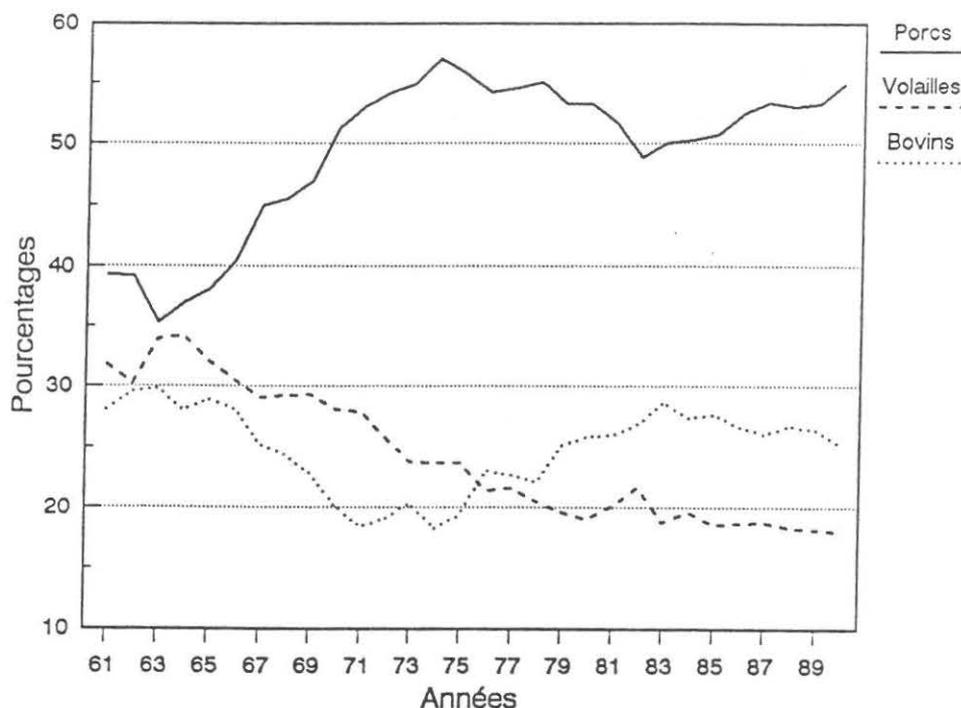
C'est en fait la production porcine qui jusqu'en 1974 est le principal moteur de la croissance avec une multiplication du tonnage de 1961 par près de quatre. Par la suite, une diminution s'amorce et dure jusqu'en 1982 où l'indice revient à environ 340 avant de connaître 7 années de croissance presque ininterrompue.

Pour les aliments bovins, la croissance du début de période a eu un rythme moins rapide que pour les porcs, mais a duré plus longtemps. En effet, celle-ci se prolonge jusqu'en 1983 où l'on atteint l'indice 280. La stagnation ou le recul des années suivantes s'explique par la mise en place des quotas laitiers.

Pour les aliments volailles, la période de croissance est très brève et peu intense puisqu'elle s'achève en 1970 avec l'indice 200. Par la suite, les tonnages auront tendance à reculer de façon plus ou moins régulière pour revenir à l'indice 160 en 1990.

Ces évolutions différentes se sont traduites par des changements importants dans les parts de marché des différents produits.

Graphique 8 : L'évolution de la répartition des trois principales catégories d'aliments composés



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Le graphique 9 montre que la période 1963-1990 peut être décomposée en trois phases principales :

- de 1963 à 1974, les aliments pour porcs augmentent considérablement : leur part du total passe d'environ 36 % à 56 % tandis que celle des aliments pour bovins régresse de 30 % à 19 %. Les aliments pour volailles continuent leur recul qui les ramène de près de 35 % à 23 %. Pour ces deux derniers produits, il s'agit alors d'un recul relatif et non d'un recul absolu puisqu'à cette période leurs tonnages continuent à croître ;

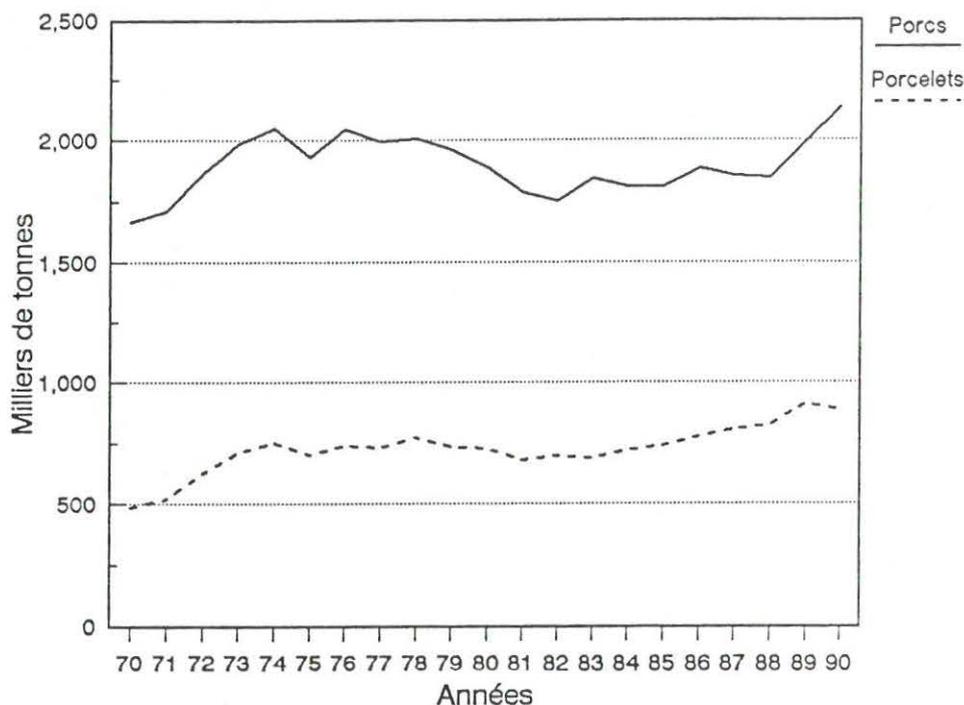
- de 1974 à 1982 ou 1983, la tendance s'inverse pour les porcs (qui perdent des parts de marché) et pour les bovins (qui regagnent près de 10 points), par contre le recul se poursuit pour les volailles ;

- la dernière phase qui démarre en 1984 est caractérisée par une sensible reprise des aliments pour porcs et un léger recul de ceux pour bovins. Les aliments pour volailles continuent à régresser mais à un rythme plus lent.

Au total, on observe donc une très grande modification de la structure de production entre les trois catégories de produits. Alors qu'on avait une répartition équilibrée en 1963 (respectivement 35 %, 34 % et 30 %), au cours des années suivantes, les aliments pour porcs ont considérablement accentué leur avance au détriment des aliments pour bovins et surtout des aliments pour volailles.

Pour la période 1970-1990, il est possible d'analyser plus en détail l'évolution des productions des différents types d'aliments composés appartenant à chacune des trois familles : porcs, bovins et volailles.

Graphique 9 : L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour porcins



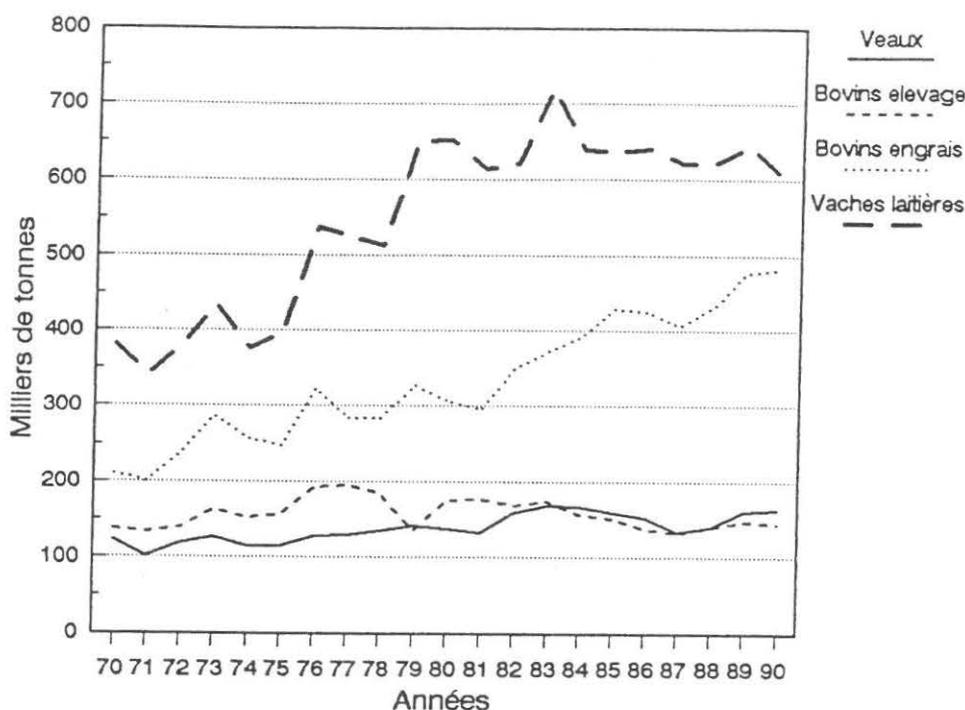
Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Cette famille de produits se décompose en aliments pour porcelets et en aliments pour autres porcs comprenant les porcs à l'engraissement mais aussi les truies et les verrats. Ces derniers aliments représentent environ 70 % du total. Le graphique 9 fait apparaître le recul qu'a connu ce secteur entre 1979 et 1989. Il se caractérise par un "creux" qui atteint près de 300 000 tonnes en 1982. La production d'aliments pour porcelets n'a pas connu de véritable période de baisse mais seulement un long palier qui va de 1974 à 1989.

La part des aliments porcelets dans l'ensemble des aliments porcs n'a pratiquement pas cessé de croître tout au long des vingt dernières années. Son pourcentage qui était de 22 % en 1970 atteint 30 % en 1990. Ce phénomène s'explique probablement par le fait que la tendance a été de produire des porcelets plus lourds et que les gains d'indice de consommation pour ceux-ci ont été plus faibles que pour les porcs à l'engraissement. De plus, l'augmentation du nombre de porcelets produits par truie et par an a entraîné une baisse relative des besoins en aliments du cheptel reproducteur par rapport à celui à l'engraissement.

En ce qui concerne les aliments pour bovins, on trouve quatre types d'aliments différents : ceux pour veaux, pour bovins d'élevage, pour bovins d'engraissement et pour vaches laitières.

Graphique 10 : L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour bovins



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

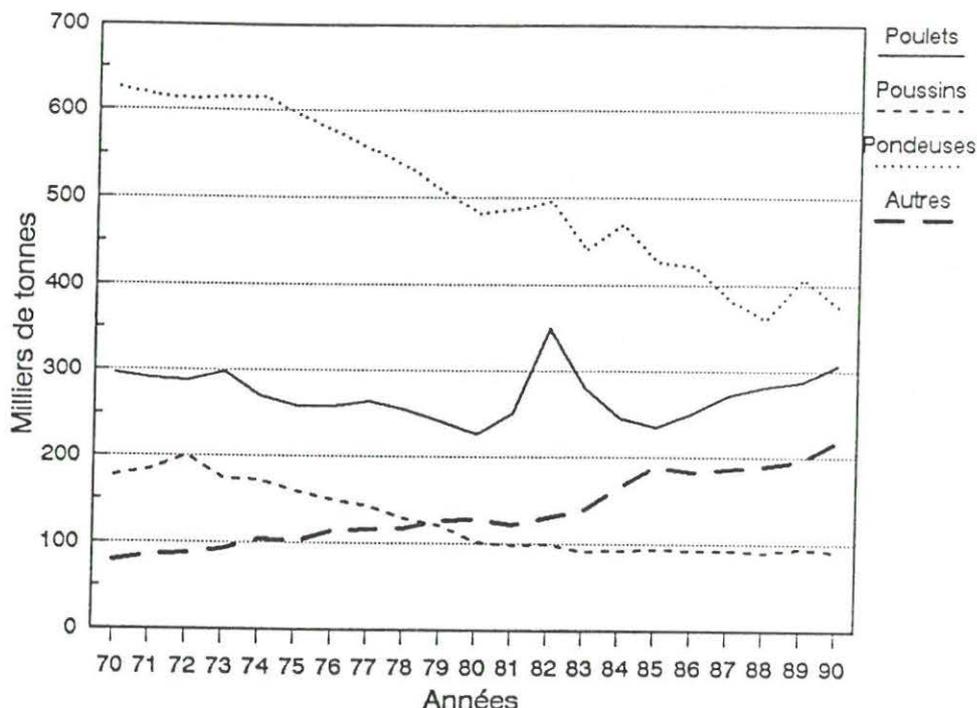
Les aliments pour veaux de même que ceux pour bovins d'élevage n'ont connu qu'une très faible croissance tout au long de la période avec un tonnage qui est passé, pour chacun, d'environ 130 000 tonnes en 1970 à 150 000 tonnes en 1990, soit une progression de seulement 15 % en 20 ans.

A l'inverse, la progression des aliments pour bovins à l'engraissement a été très forte et s'est poursuivie, de façon plus ou moins régulière, tout au long de ces 20 années. Le tonnage est passé d'environ 200 000 tonnes en 1970 à 485 000 tonnes en 1990, soit une multiplication par 2,4. Cette évolution s'explique principalement par la diversification de nombreuses entreprises laitières dans l'activité de production de bovins à viande. Ce phénomène a été accéléré par la mise en place des quotas laitiers mais la relance de la production de ce type d'aliment est antérieure et date de l'année 1982.

Les aliments pour vaches laitières représentent l'essentiel de cette catégorie "bovins". Leur croissance, très rapide jusqu'en 1983, s'est ensuite vue contrariée par les quotas laitiers. Entre 1983 et 1990, le tonnage a diminué de 116 000 tonnes (soit 16 %). En terme de pourcentage de la catégorie, ces aliments pour vaches laitières qui représentaient 54 % du total en 1970, ont vu leur place assez régulièrement régresser pour revenir à moins de 40 % en 1990.

Pour les animaux de basse-cour, les quatre grandes catégories sont les aliments pour pondeuses, pour poulets de chair, pour poussins et poulettes et pour autres animaux (dindes, pintades, mais aussi lapins).

Graphique 11 : L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour volailles



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Les aliments pour poules pondeuses représentent le tonnage le plus important. Cependant, celui-ci - de même que celui des aliments pour poussins et poulettes - a connu une chute considérable au cours des 20 dernières années en raison de la crise structurelle du secteur de l'oeuf en Belgique. Le tonnage est passé d'environ 640 000 tonnes en 1970 à 375 000 tonnes en 1990, soit une diminution de 59 %.

Les aliments pour poulets de chair, qui s'inscrivaient sur un trend descendant de 1970 à 1980, ont connu 3 années de niveau très élevé par suite d'une explosion passagère de la production de cette viande, puis, au cours des cinq dernières années, ont connu une progression assez soutenue en liaison avec le développement de cet élevage dans le pays. Cependant globalement en 1990, avec 307 000 tonnes, on retrouve pratiquement le niveau de 1970 (297 000 tonnes).

Les aliments pour "autres volailles" et lapins sont en fait les seuls à avoir fait preuve d'un réel dynamisme tout au long de la période avec un tonnage qui a été multiplié par près de 2,5.

133. La répartition régionale de la production d'aliments composés

On ne dispose pas de statistiques précises sur l'évolution des productions régionales d'aliments composés. Il est cependant possible de se faire une certaine idée de leur localisation et de l'évolution de celle-ci en utilisant les chiffres, issus de l'enquête annuelle d'entreprise de l'INS, relatifs au nombre de salariés de ce secteur par région.

Tableau 4 : La répartition par région du nombre de salariés dans l'industrie des aliments composés

	1970	1975	1980	1985	1989
Flandre Orientale	24,3	25,8	30,0	34,5	33,2
Flandre Occidentale	26,2	27,2	27,4	27,4	30,2
Anvers	30,4	32,9	29,4	25,9	22,0
Limbourg	2,7	3,8	4,3	5,5	5,6
Autres	16,4	10,3	8,9	6,7	9,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
TOTAL NOMBRE	6 424	5 637	4 742	3 963	3 496

Unité : pourcentages.

Source : calculs à partir des chiffres de l'INS.

Le tableau 4 montre la très forte domination des trois provinces flamandes que sont la Flandre Orientale, la Flandre Occidentale et Anvers. Leur part des effectifs totaux qui était de 81 % en 1970 est passée à plus de 85 % en 1989. La place relativement faible des "autres régions" en 1985 apparaît comme un phénomène tout à fait conjoncturel et ne permet pas de conclure à une augmentation de la place relative de la Wallonie au cours des dernières années. La Flandre Orientale qui se situait en troisième position en 1970 est maintenant la région qui occupe le plus de salariés, suivie de la Flandre Occidentale et de la région d'Anvers. Il semble globalement y avoir eu une certaine délocalisation de la production de cette dernière région vers les Flandres.

Bien que sa place demeure limitée (5,6 % des effectifs en 1989), le Limbourg (qui fait partie de la région flamande) a régulièrement progressé entre 1970 et 1989.

Au contraire, pour la région wallonne (Brabant¹⁰, Hainaut et provinces de Liège et Namur), le recul est d'abord extrêmement rapide entre 1970 et 1985 avec une part des effectifs nationaux qui chute de 16,4 % à 6,7 %. Ce phénomène concerne particulièrement le Brabant où le nombre de salariés est pratiquement divisé par 3 entre 1982 et 1983 par suite de fermeture de diverses unités de production. Après 1985, la place de la région wallonne progresse à nouveau et tend à se stabiliser à un peu moins de 10 %. Cette évolution est due à la fois à une augmentation des effectifs dans cette région (on compte 313 salariés en 1989 contre 265 en 1985) et à une baisse dans le reste de la Belgique (3183 en 1989 contre 3698 en 1985). L'utilisation des chiffres de salariés pour approximer la localisation de la production présente cependant deux biais importants.

Tout d'abord, l'enquête de l'INS ne prend en compte que les établissements d'au moins cinq salariés. Ce recensement élimine donc tous les petits producteurs (de 1 à 4 salariés)

10. Bien que cette province soit incluse pour une part dans la région flamande et pour une part dans la région wallonne, en l'absence de statistiques détaillées, les chiffres de cette région ont été comptabilisés dans ceux de la région wallonne.

qui sont certainement beaucoup plus nombreux dans les régions de faible densité d'élevage, et en particulier la Wallonie¹¹.

Ensuite, selon la taille et la conception des usines, la production moyenne d'aliments composés par salarié peut varier très fortement d'une région à l'autre. Il est donc intéressant de comparer, pour la seule année disponible (1985), la répartition du nombre de salariés avec celle de la production réelle régionale calculée par un économiste belge, P. Maselis¹² à partir d'enquêtes directes.

Tableau 5 : Les répartitions régionales de la production d'aliments composés et du nombre de salariés (1985)

	Production	Nombre de salariés
Flandre Orientale	25,7	34,5
Flandre Occidentale	33,7	27,4
Anvers	23,7	25,9
Limbourg	4,5	5,5
Autres	12,4	6,7
TOTAL	100,0	100,0

Unité : pourcentage.

Sources : calculs à partir des chiffres INS et P. Maselis.

Le tableau précédent montre bien que l'on a, à partir des chiffres du nombre de salariés, une certaine sous-estimation de la production réelle des régions belges autres que les quatre principales. Par contre, pour celles-ci l'ordre de grandeur est correct même si les premiers chiffres tendent à surestimer l'importance réelle de la Flandre Orientale et à sous-estimer celle de la Flandre Occidentale.

En résumé, la production belge d'aliments composés est depuis longtemps - et demeure - très concentrée sur une partie du territoire qui représente moins du tiers de la superficie du pays. Sur les 8 700 kilomètres carrés que représentent les trois principales provinces sont produits environ 4,4 millions de tonnes d'aliments, ce qui représente une densité moyenne de plus de 500 tonnes par kilomètre carré.

Ce chiffre est un des plus élevés des grandes régions de la CEE. Il n'est dépassé que par deux régions des Pays-Bas (le Nord-Brabant et le Limbourg) qui avoisinent tous deux les 1 000 tonnes/km² et devance nettement celui de toutes les autres régions des autres pays, y compris la Bretagne qui n'atteint "que" 280 tonnes/km².

11. En faisant la différence entre le tonnage total indiqué par l'enquête INS pour 1989 et les chiffres de production totale publiés par l'IEA, on arrive à une estimation de 260 000 tonnes de production (soit 4,8 % du total) pour ces très petits fabricants.

12. Gedrag van de mengvoedernijverheid in België - CLEO 50 (L'industrie des aliments composés en Belgique : analyse du comportement des entreprises)

14. LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES PRODUCTIONS D'ALIMENTS COMPOSES

141. Méthode d'analyse : le problème du commerce extérieur

Dans ce chapitre les perspectives d'évolution des productions industrielles d'aliments composés seront examinées en étudiant les deux paramètres suivants :

- l'évolution des différentes productions animales, leur localisation et la nature des produits obtenus,
- les utilisations unitaires d'aliments composés.

Une approche plus classique aurait consisté à examiner les deux paramètres suivants : l'évolution du marché théorique (qui est la quantité maximum d'aliments composés qui serait consommée si tous les animaux étaient nourris de façon rationnelle et intensive) et l'évolution du taux de pénétration qui est le ratio entre la consommation réelle d'aliments composés, et le marché théorique. En fait, le premier paramètre s'avère très difficile à calculer compte tenu du grand nombre de coefficients techniques dont il faudrait connaître l'évolution tout au long de la période (indices de consommation des porcs, des porcelets et des truies, nombre de porcelets par truie, poids à l'abattage, etc...). Le paramètre de consommation unitaire est quant à lui beaucoup plus facile à calculer puisqu'il suffit de connaître la consommation totale d'aliments composés pour une espèce donnée et la production de cette catégorie (lait, oeufs, viande). Il est par contre évident que l'évolution de ce paramètre est la résultante d'un très grand nombre de facteurs jouant parfois en sens inverse : augmentation du taux de pénétration, diminution de l'indice de consommation, augmentation de la prolificité des truies, etc... . L'extrapolation des tendances récentes constitue cependant un indicateur pour l'avenir.

Pour appliquer cette méthode, il est nécessaire de connaître pour les différentes années les consommations intérieures d'aliments composés pour les diverses espèces animales. En fait, ces chiffres n'étant pas connus directement - par enquête par exemple - il est important d'évaluer le biais que l'on commet en négligeant le commerce extérieur et en assimilant donc les productions et les consommations pour chaque type d'aliment.

Au cours des vingt dernières années, le commerce extérieur de la Belgique en aliments composés a évolué de la façon suivante :

Tableau 6 : La production et le commerce extérieur des aliments composés

	Productions	Importations	Exportations	Utilisations intérieures	Taux de couverture (1)
1970	3 954	28	114	3 866	102,3
1980	4 611	113	190	4 537	101,6
1981	4 682	158	331	4 509	103,8
1982	4 861	159	418	4 601	105,7
1983	4 956	190	329	4 817	102,9
1984	4 896	200	309	4 787	102,3
1985	4 911	225	310	4 824	101,8
1986	5 009	262	361	4 911	102,0
1987	4 930	297	334	4 888	100,9
1988	4 974	253	326	4 910	101,3
1989	5 371	391	325	5 427	99,0
1990	5 454	432	370	5 532	98,6

Unité : milliers de tonnes sauf (1) pourcentage.
Source : INS et IEA.

On remarque que les importations et les exportations représentent toutes deux des tonnages importants au cours des dernières années. Elles correspondent respectivement à 7,9 % et à 6,8 % de la production en 1990.

Au cours des 20 dernières années; les deux postes ont fortement augmenté. Pour les importations, le tonnage a d'abord été multiplié par 4 entre 1970 et 1980, puis il a pratiquement doublé entre 1980 et 1985 et enfin a encore augmenté de plus de 90 % au cours des 5 dernières années. Pour les exportations, la progression a été elle aussi très importante, mais on partait d'un tonnage beaucoup plus élevé en 1970. Entre cette date et 1980, la progression a été de 67 %, puis de 63 % entre 1980 et 1985 et enfin de seulement 19 % au cours des 5 dernières années.

Le solde du commerce extérieur qui était positif jusqu'en 1988 (et était passé par un maximum de 259 000 tonnes en 1982) est devenu négatif par la suite et ressort à 62 000 tonnes en 1990.

Le calcul des taux de couverture montre que l'écart en valeur absolue et en pourcentage entre la production et la consommation est passé par un maximum de 5,7 % en 1982 et se situe à seulement 1,4 % en 1990. On peut donc globalement assimiler la production à la consommation intérieure globale en commettant une erreur assez faible. Le problème est que ces statistiques ne fournissent pas de répartition du commerce extérieur par type d'aliment (porc, volaille, bovin, veau) et donc que l'on ne peut calculer l'écart entre production et consommation intérieure pour chaque catégorie.

Pour essayer de cerner ce phénomène, on peut se tourner vers les statistiques du commerce extérieur qui indiquent avec quels pays se font les échanges.

Une première source est constituée par le bulletin trimestriel des productions végétales (BTPV) de l'OSCE qui a publié pour les dernières années des statistiques du commerce extérieur des différents pays de la CEE en "aliments composés en poids du bilan". Les principaux chiffres sont les suivants :

**Tableau 7 : Le commerce extérieur belge¹³
en aliments composés selon le BTPV**

Exportations	1987	1989	1990
Vers CEE	50	64	71
dont RFA	11	12	12
France	25	21	27
Pays-Bas	8	16	11
Vers Pays-tiers	37	93	85
dont Egypte	24	36	40
Syrie	3	16	13
TOTAL	87	157	156
Importations	1987	1989	1990
en provenance de CEE	144	101	119
dont RFA	30	13	17
Pays-Bas	107	80	95
en provenance de pays-tiers	1	1	9
TOTAL	145	102	128

Unité : milliers de tonnes.
Source : EUROSTAT.

13. Il est à noter que toutes les données du commerce extérieur sont communes à la Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg. Les statistiques des échanges reprises dans notre étude ont donc trait à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L)

Ce tableau fait apparaître des échanges qui ont lieu principalement avec les autres pays de la CEE (notamment la RFA, les Pays-Bas et la France) et aussi certaines exportations vers les pays tiers (Egypte, Syrie). Cependant, le total des importations aussi bien que celui des exportations est, pour les trois années considérées, très inférieur à celui indiqué dans le tableau 6. De plus, le solde du commerce extérieur au lieu d'être déficitaire en 1989 (- 66 000 tonnes), apparaît comme excédentaire (+ 55 000 tonnes). Il semble donc que ces chiffres du BTPV (pour lesquels aucune nomenclature n'est précisée) ne couvrent pas l'ensemble des aliments composés.

Pour avoir une image plus précise, il est donc préférable d'utiliser les statistiques du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

Les aliments composés se trouvent inclus dans le chapitre 2309 de la nomenclature combinée et peuvent être séparés en trois grandes familles :

- les aliments pour chiens et chats (nomenclature 2309 10 19 à 2309 10 90) ;
- les aliments d'allaitement pour veaux (nomenclatures 2309 90 31 à 2309 90 39) ;
- les autres aliments composés (nomenclatures 2309 90 41 à 2309 90 90)

Dans ce chapitre les deux dernières rubriques qui correspondent à de la "pulpe mélassée" et à "d'autres préparations" pour animaux n'ont pas été prises en compte car ne semblent pas réellement correspondre à des aliments composés.

**Tableau 8 : Le commerce extérieur des aliments composés
en U.E.B.L - 1990**

	Importations	Exportations	Solde net
Aliments pour chiens et chats	57,0	11,6	- 45,4
Aliments d'allaitement	122,7	64,4	- 58,3
Autres aliments composés	309,8	306,3	- 3,5
TOTAL (hors chiens et chats)	432,5	370,7	- 61,8

Source : INS.

Unité : milliers de tonnes.

Les totaux obtenus pour les importations et les exportations correspondent bien aux chiffres du tableau 6 à condition de ne pas prendre en compte les aliments pour chiens et chats.

Pour les aliments d'allaitement, l'U.E.B.L est nettement déficitaire et 95 % de ses importations proviennent des Pays-Bas. Ses exportations sont essentiellement dirigées vers la France et la RFA et, dans une moindre mesure, les pays tiers.

En ce qui concerne les autres aliments composés, le commerce extérieur est à peu près équilibré. Les Pays-Bas et la France sont les premiers partenaires.

**Tableau 9 : Les principaux partenaires de l'U.E.B.L
dans les échanges d'aliments composés - 1990**

	Importations	Exportations	Solde net
Pays-Bas	201,2	61,2	- 140,0
France	65,8	155,4	+ 89,6
R F A	28,1	17,1	- 11,0
Autres pays de la CEE	14,7	31,6	+ 16,9
Pays tiers	--	41,0	+ 41,0
TOTAL	309,8	306,3	- 3,5

Source : INS.

Unité : milliers de tonnes.

Alors que les importations proviennent uniquement des autres pays de la CEE (et pour les deux tiers des Pays-Bas), il existe à l'exportation un certain flux vers les pays tiers. Comme pour les Pays-Bas, il semble qu'il s'agisse essentiellement de concentrés pour volailles (contenant des teneurs très élevées de farines de viande et de poissons), fournis à des pays du Moyen-Orient et destinés à être mélangés localement avec des céréales produites sur place ou importées. Au contraire, dans le cas des échanges intercommunautaires, il s'agit surtout d'aliments complets pour porcs et volailles. Dans la mesure où les échanges avec la RFA sont devenus très faibles (mais restent légèrement négatifs), les principaux flux sont réalisés à proximité des frontières néerlandaises et françaises. Dans le premier cas, l'U.E.B.L enregistre un déficit important (140 000 tonnes) qui s'explique par la volonté de certaines firmes des Pays-Bas (notamment de la grande coopérative CEHAVE) de rechercher à l'exportation une solution - certes partielle - à un problème de surcapacité globale et de stagnation du marché intérieur. Par rapport à la France, l'U.E.B.L est dans une position excédentaire (90 000 tonnes). Les firmes d'aliments composés de ce pays contribuent, en effet, à approvisionner certains élevages de porcs du nord de la France.

En tout état de cause, les écarts entre production et consommation pour chaque catégorie d'aliments composés semblent assez faible (il doit exister un certain excédent pour les volailles et un léger déficit pour les porcs) ; il est donc possible dans la suite de ce chapitre d'assimiler les productions et les consommations de chaque type d'aliment.

142. Le contexte général des productions animales

L'agriculture représente globalement une place relativement faible dans l'économie de la Belgique. En 1989, la valeur ajoutée brute de ce secteur représente seulement 2,06 % du PNB et la population active occupée dans ce secteur ne représente que 2,34 % de la population active totale.

Cette agriculture se caractérise par une forte intensification de la production, tant par rapport à la main-d'oeuvre que par rapport à la superficie. En effet, alors que la valeur de sa production agricole représente environ 3,5 % de la valeur totale de la production agricole communautaire, elle n'utilise que 1,1 % de la main-d'oeuvre et environ également 1,1 % de la superficie agricole totale.

Pour les dernières années, cette production se décompose de la façon suivante.

Tableau 10 : La décomposition de la valeur totale de la production agricole de la Belgique

	1985	1990
Valeur de la production totale agricole (1)	229,7	246,5
Part (2) :		
. Elevage	67,7	63,3
dont lait	(17,1)	(15,7)
porc	(22,0)	(19,8)
bovins	(22,0)	(21,5)
. Grandes cultures	13,5	14,0
. Horticulture	18,8	22,7

Source : IEA.

Unité : (1) milliards de F. B. - (2) : pourcentages.

L'élevage avec plus de 63 % de la valeur de la production totale constitue de loin le premier poste, devant l'horticulture et, en dernière position, les grandes cultures (céréales, betteraves, pommes de terre). Parmi les produits animaux, trois arrivent nettement en tête (bovins, porcs et lait). Ceux-ci représentent à eux seuls près de 90 % de cette catégorie et 57 % de la production agricole totale. Chacune de ces catégories représente une production dont la valeur est nettement supérieure à celle de l'ensemble des grandes cultures.

Au cours des cinq dernières années, la place des productions animales a légèrement reculé (- 4,4 %) au bénéfice de l'horticulture (+ 4,1 %) tandis que la part des grandes cultures restait à peu près stable.

Ces chiffres montrent la très grande importance des filières animales - en particulier de celles des bovins et des porcs - pour l'agriculture belge. Par contre, la faible part des grandes cultures et le fait que ce sous-secteur soit largement orienté vers des cultures intéressant essentiellement l'alimentation humaine (betterave à sucre, pomme de terre) laisse prévoir que ce pays où l'élevage - en particulier porcin et avicole - est très intensif, devra largement recourir à l'importation de matières premières pour l'alimentation de ses animaux.

Bien que la Belgique ait une superficie assez faible (30,5 milliers de kilomètres carrés) dont seulement 1,4 de SAU (contre, à titre indicatif, 2,0 aux Pays-Bas et 30,7 en France), il existe une régionalisation assez forte de la production agricole. Tandis que les grandes cultures et la production bovine se trouvent pour une bonne part en Wallonie, les élevages de porcs et de volailles se situent essentiellement en Flandre.

Les exportations de la filière agricole sont élevées par rapport à la production totale de ce secteur (plus de 1,5 fois) et interviennent de façon importante dans la balance commerciale du pays comme le montre le tableau suivant.

**Tableau 11 : L'importance du commerce extérieur
de la filière agricole - 1990**

	Importations	Exportations	Solde extérieur
Produits agricoles (1)	244,3	211,8	- 32,5
Produits alimentaires (2)	166,4	172,6	+ 6,2
Autres produits rattachés à la filière agricole	17,1	10,7	- 6,4
Total filière agricole (3)	427,8	395,1	- 32,7
Autres produits	3 574,2	3 547,8	- 26,4
Total de la balance commerciale	4 002,0	3 942,9	- 59,1

(1) Chapitres 1 à 14 de la nomenclature douanière

(2) Chapitres 15 à 24 de la nomenclature douanière

(3) Chapitres 1 à 24 de la nomenclature douanière et autres produits rattachés.

Sources : INS et IEA.

Unité : milliards de Francs Belges.

Les produits de la filière agricole représentent près de 12 % des importations et plus de 11 % des exportations. Globalement ce poste est déficitaire de près de 33 milliards de F.B. alors que celui de tous les autres produits l'est d'environ 26 milliards de F.B. Le tableau montre que la totalité du déficit de la filière agricole est imputable aux seuls "produits agricoles". En effet, l'excédent des produits alimentaires permet de combler presque exactement le déficit des produits divers (cuir, bois, etc...).

L'analyse plus détaillée des différents postes des produits agricoles et alimentaires permet de mettre en évidence les principales forces et faiblesses de l'économie agricole belge sur le marché international.

**Tableau 12 : La valeur et la décomposition
des échanges extérieurs de l'U.E.B.L**

	1990		
	Export	Import	Solde
A. Produits animaux	151,3	109,4	41,9
- Viande bovine	20,0	3,5	16,5
- Viande porcine	25,9	4,9	21,0
- Viandes transformées	17,9	5,5	12,4
- Fromages	10,4	22,0	- 11,6
- Autres	77,1	73,5	+ 3,6
B. Produits de grandes cultures	142,1	173,5	- 31,4
- Sucre	10,5	3,2	+ 7,3
- Céréales	6,8	32,3	- 25,5
- Oléagineux	0,9	23,6	- 22,7
- Huiles	13,4	9,3	+ 4,1
- Tourteaux	9,5	9,9	- 0,4
- Autres	101,0	95,2	+ 5,8
C. Produits horticoles	59,4	63,2	- 3,8
D. Autres produits	42,4	81,7	- 39,3
Total	395,1	427,8	- 32,7

Unité : milliards de Francs Belges.

Sources : INS et IEA.

L'ensemble des produits animaux permet à l'U.E.B.L de dégager un solde positif important (près de 42 milliards de F.B.). Celui-ci est essentiellement alimenté par les viandes de porc et de boeuf, ainsi que par les viandes transformées (jambon, etc...). A l'intérieur de la filière lait, le poste "fromages" est au contraire lourdement déficitaire.

L'ensemble des produits de grandes cultures présente un déficit important (plus de 31 milliards de F.B.) qui est essentiellement dû aux postes céréales et oléagineux. Ce second déficit s'explique par l'importance du secteur trituration à l'intérieur de la Belgique. Ce pays ne produisant pratiquement pas ces graines, il est amené à les importer soit de France (surtout du tournesol et du colza), soit des pays tiers (surtout soja). Ce déficit est cependant allégé par l'excédent que dégage ce pays au niveau des huiles végétales qui sont essentiellement obtenues à partir de ces graines importées. L'autre grand secteur excédentaire est celui du sucre. A l'intérieur du poste "autres", on trouve une grande partie des matières premières utilisées en alimentation animale telles que le manioc, la patate douce, le corn-gluten-feed et les pois protéagineux. Tous ces produits, pour lesquels la Belgique est totalement ou fortement déficitaire, pèsent lourd dans le solde négatif de cette rubrique.

Enfin, en ce qui concerne les produits horticoles le solde est également négatif.

Le commerce extérieur agro-alimentaire de l'U.E.B.L est en grande partie - et de plus en plus - réalisé avec les autres pays de la CEE.

**Tableau 13 : Les principaux partenaires de l'U.E.B.L
dans le commerce agro-alimentaire - 1990**

	Exportations	Importations	Solde
Valeur totale	395,1	427,8	- 32,7
Place des principaux pays :			
- France	113,0	115,8	- 2,8
- Pays-Bas	89,2	113,1	- 23,9
- R.F.A.	68,1	53,9	+ 14,2
- Italie	29,8	13,7	+ 16,1
- Autres CEE	42,3	41,4	+ 0,9
- Total CEE	342,4	337,9	+ 4,5
- Pays tiers	52,8	89,9	- 37,1

Sources : INS et IEA.

Unité : milliards de Francs Belges.

La France, les Pays-Bas et la RFA sont de loin les premiers partenaires commerciaux de l'U.E.B.L. Ils représentent globalement 68 % des exportations de ce pays et 66 % des importations. Les situations sont cependant très différentes d'un pays à l'autre. Tandis que le solde est très fortement déficitaire avec les Pays-Bas (24 milliards de F.B.), il est au contraire très nettement positif avec la RFA (14 milliards de F.B.). En ce qui concerne la France, qui arrive en première position, à la fois pour les importations et les exportations, le solde est légèrement négatif. Tandis que l'U.E.B.L fournit à la France surtout des produits animaux, elle lui achète, au contraire, essentiellement des produits végétaux (céréales, oléagineux et protéagineux).

1421. Les consommations globales de produits animaux

En ce qui concerne la consommation de viande par tête, avec 99,9 kilo par tête et par an en 1988, la Belgique arrive au 4ème rang de la CEE derrière la France (109,4 kg/tête/an), le Danemark (104,3 kg/tête/an) et la RFA (104,0 kg/tête/an). La décomposition de cette consommation diffère cependant assez nettement de ces trois autres pays.

Tableau 14 : Les consommations unitaires par habitant de viande et d'oeufs dans les différents pays de la CEE - 1988

	Gros bovins	Veaux	Porcs	Volailles	Autres Viandes	Total Viande	Oeufs de consommation
U.E.B.L	19,2	2,7	47,0	16,5	14,5	99,9	13,7
France	24,5	5,8	37,7	19,4	18,0	109,4	16,3
R.F.A.	22,0	1,5	62,1	11,2	7,2	104,0	16,0
Pays-bas	18,2	1,2	46,5	16,7	4,8	87,4	11,2
Italie	22,7	4,0	29,8	19,1	10,5	86,1	11,3
Grande-Bretagne	21,4	-	24,9	19,4	11,2	76,9	13,1
Irlande	19,2	-	34,5	20,9	15,0	89,6	10,7
Danemark	16,6	0,4	65,9	11,7	9,7	104,3	14,3
Grèce	16,3	2,7	21,6	15,5	19,5	76,6	12,5
Espagne	11,1	0,4	44,8	22,0	15,0	93,3	16,3
Portugal	12,2	1,2	24,3	17,0	10,7	65,4	6,9
CEE	20,3	2,3	39,7	17,6	12,7	92,6	16,4

Unité : kg/tête/an.

Source : EUROSTAT (CRONOS).

La consommation de viande de l'U.E.B.L est constituée pour 47 % par de la viande de porc. Le niveau absolu de consommation (47 kg/tête/an) est sensiblement supérieur à la moyenne communautaire (40 kg/tête/an), sans toutefois atteindre les niveaux très élevés que l'on rencontre au Danemark (66 kg/tête/an) et en RFA (62 kg/tête/an). Il est par contre supérieur de 25 % à la moyenne française.

La viande de gros bovins représente environ 19 % de la consommation totale de viande. Le niveau absolu (19 kg/tête/an) est légèrement inférieur à la moyenne communautaire (20 kg/tête/an). Pour ce produit, l'U.E.B.L arrive au cinquième rang de la CEE, à égalité avec l'Irlande, derrière la France, l'Italie, la RFA et la Grande-Bretagne.

Pour la viande de veau (2,7 kg/tête/an), l'U.E.B.L se situe au-dessus de la moyenne communautaire (2,3 kg/tête/an) sans toutefois arriver aux niveaux beaucoup plus élevés enregistrés en France et en Italie.

Enfin, pour la viande de volailles (16,6 kg/tête/an), l'U.E.B.L se situe légèrement en-dessous de la moyenne communautaire (17,6 kg/tête/an).

Globalement, l'U.E.B.L se situe donc parmi les gros consommateurs de la CEE avec une orientation assez forte vers la viande de porcs. On doit également souligner l'importance des "autres viandes" (lapin, gibier, ovins, caprins, équins) qui comprennent également les abats.

Pour les oeufs, la consommation unitaire (13,7 kg/tête/an) est assez faible et loin de celles de la France, de la RFA et de l'Espagne.

Au cours des trente dernières années, la consommation globale de viande a très fortement augmenté (+ 53 %) et dans le même temps, sa structure a nettement évolué.

Tableau 15 : L'évolution de la consommation annuelle de viande et d'oeufs par habitant en U.E.B.L - 1960-1989

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles	Total Viande(1)	Oeufs
1960	20,37	2,38	25,16	0,5	6,17	59,00	13,79
1970	23,99	2,61	33,55	0,98	9,27	75,39	13,58
1980	24,89	3,11	41,17	2,10	13,02	89,71	13,40
1981	24,10	2,67	41,27	1,66	13,23	88,00	14,16
1982	23,14	2,82	43,37	1,66	14,92	91,11	14,58
1983	22,30	3,05	44,27	1,55	14,95	91,09	14,26
1984	22,88	3,21	46,18	1,59	14,51	93,11	14,22
1985	23,20	3,18	46,05	1,58	15,35	94,34	14,52
1986	21,67	3,04	47,14	1,72	16,35	94,99	14,99
1987	20,91	3,44	45,57	1,75	16,37	93,49	14,51
1988	19,15	2,73	46,92	1,78	16,68	92,49	13,83
1989	18,41	2,49	46,76	1,89	15,86	90,51	12,31
1990	16,90	2,91	44,87	1,92	16,45	88,81	13,92

Unité : kg par tête et par an.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de l'I.E.A.

(1) Y compris les autres viandes, mais sans les abats.

Au niveau global (sans les abats), la consommation, après avoir très fortement augmenté de 1960 à 1980 (+ 52 %) comme dans la plupart des autres pays de la CEE, connaît ensuite une évolution beaucoup plus lente. En fait, la progression qui s'était poursuivie de façon plus ou moins régulière jusqu'en 1986, s'inscrit ensuite en baisse pour revenir, en 1989, pratiquement au même niveau qu'en 1982.

La viande de gros bovins qui représentait 35 % de la consommation totale en 1960 et encore 32 % en 1970, a vu sa place régulièrement reculer par la suite pour revenir à seulement 20 % en 1989. En fait, la consommation par tête qui avait progressé de 22 % entre 1960 et 1980, a assez régulièrement diminué par la suite. En 1990, on se situe au plus bas niveau enregistré depuis trente ans avec un tonnage qui est inférieur de 32 % au record enregistré en 1980.

Pour la viande de veaux, on observe de fortes fluctuations d'une année sur l'autre. Alors que la tendance générale était à la hausse de 1960 à 1984, celle-ci s'est ensuite inversée. En 1989, on retrouve pratiquement le niveau de consommation par tête du milieu des années 60, mais 1990 marque une légère progression.

La viande de porcs a connu une progression très spectaculaire de 1960 à 1980 (+ 57 %). Par la suite, la progression s'est poursuivie, à un rythme beaucoup plus lent, jusqu'en 1986. Depuis, un phénomène de saturation semble apparaître.

La viande de volailles est le produit qui a connu la plus forte augmentation sur l'ensemble de la période avec une multiplication par 2,6. Cependant, là aussi, un certain plafonnement semble se manifester au cours des dernières années. Cette évolution contraste avec celle de la plupart des autres pays de la CEE où la consommation de ce produit continue à augmenter.

Pour les oeufs, l'évolution a été relativement faible. De 1960 à 1986, la tendance générale était à la hausse (+ 9 %), mais depuis, celle-ci semble s'être inversée (en 1989, on se situe même au plus bas niveau enregistré depuis 30 ans).

Globalement, ces modifications de consommation s'expliquent par des évolutions dans les modes de vie et les habitudes alimentaires. Elles traduisent également l'influence de certains facteurs économiques. Comme dans la plupart des pays de la CEE à niveau de vie élevé, la consommation totale de viande qui avait atteint un niveau très élevé dès

1980 tend à stagner et s'inscrit même en régression depuis quelques années. La viande bovine, dont l'écart de prix par rapport aux autres produits animaux s'est le plus accentué, en subit particulièrement les conséquences avec un fort recul. La consommation de viande de porc comme celle d'oeufs a diminué au cours des dernières années ; cependant, compte tenu des effets de report par rapport à la viande bovine, on peut s'attendre à une certaine stabilisation au cours des prochaines années à des niveaux voisins de ceux enregistrés au milieu des années 80. Pour la viande de volaille, après une période de relative stagnation, on peut anticiper une reprise de la croissance, comme dans les autres pays de la CEE. Pour tous ces produits, en plus des facteurs prix, on doit tenir compte de la perception de la "qualité" par le consommateur. Il est clair qu'un effort important doit être fait dans ce domaine par les producteurs, notamment en ce qui concerne la viande de veau et les oeufs, mais aussi la viande bovine dans son ensemble.

1422. Les taux de couverture et les exportations

Malgré des niveaux de consommation par tête, qui sont relativement élevés pour les différentes viandes, la Belgique, qui compte environ 9,95 millions d'habitants en 1990, dispose d'une production animale qui lui permet à la fois de satisfaire l'essentiel de cette demande intérieure et d'exporter vers d'autres pays.

Tableau 16 : L'évolution des taux de couverture pour les différentes viandes et les oeufs

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles (1)	Total Viande (2)	Oeufs
1960	98,0	101,3	109,5	60,8	104,5	99,7	114,4
1970	92,5	112,0	164,0	36,6	134,1	124,9	166,0
1980	108,6	105,2	160,7	20,2	93,0	122,2	138,4
1981	114,2	131,8	155,3	25,0	100,0	124,1	128,4
1982	101,2	112,8	144,8	21,4	93,1	115,1	125,0
1983	113,1	113,5	148,6	20,4	91,2	119,7	123,5
1984	124,2	122,3	145,9	21,9	94,4	122,7	120,2
1985	126,0	134,6	145,5	19,4	93,1	122,6	112,5
1986	137,1	133,9	148,6	25,1	90,3	125,7	113,8
1987	135,4	131,7	166,0	21,7	95,8	133,4	116,7
1988	148,3	156,9	172,6	21,8	100,6	141,9	117,8
1989	150,0	152,0	177,9	20,4	107,6	146,3	119,4
1990	165,1	123,3	160,6	15,0	113,0	140,7	123,2

(1) Viandes de poules et poulets - (2) Non compris les abats comestibles.

Unité : pourcentage.

Source : EUROSTAT (CROMOS) à partir de l'IEA.

Pour l'ensemble des viandes, le caractère exportateur de l'U.E.B.L s'est affirmé entre 1960 et 1970 avec un taux de couverture qui est passé d'environ 100 % à 125 %. Ce taux est resté à peu près stable jusqu'en 1986 et a ensuite progressé d'environ 20 points au cours des dernières années.

Le taux de couverture le plus élevé est enregistré traditionnellement pour la viande de porc. Le taux, qui était déjà de 110 % en 1960, est passé à 164 % en 1970. C'est donc la période où s'est affirmée la vocation exportatrice de l'U.E.B.L. Par la suite, ce taux est resté relativement stable dans une fourchette qui va de 146 % à 178 %.

Pour les gros bovins, l'U.E.B.L n'est devenue exportatrice nette qu'au milieu des années 70. En fait, la période de fort développement de son excédent se situe au milieu des années 80 et coïncide avec la mise en place des quotas laitiers. La forte augmentation du taux de couverture qui passe de 113 % en 1983 à 165 % en 1990 s'explique à la fois

par l'augmentation des abattages (notamment de vaches laitières), par une certaine réorientation du cheptel vers les races à viande et par la forte diminution de la consommation intérieure.

Pour la viande de veau, le solde du commerce extérieur est positif, mais on doit remarquer qu'il existe, à l'importation et à l'exportation, sous forme de viande et d'animaux vivants, des flux qui, rapportés au tonnage de la production, sont très importants. En valeur absolue, les tonnages en cause sont cependant faibles.

Pour les ovins et caprins, la production intérieure ne couvre qu'environ un cinquième de la consommation et la situation a eu tendance à se dégrader au cours des dernières années.

Pour les volailles principales (poules et poulets de chair), le taux de couverture oscille depuis le début des années 80 entre 90 et 108 %. Si l'on prend en compte les autres volailles (dindes, pintades, canards) qui sont essentiellement importées, la situation globale du pays apparaît très généralement déficitaire.

Pour les oeufs, le taux de couverture est encore de 123 % en 1990, mais depuis le début des années 70 on assiste à une lente érosion du solde excédentaire.

Globalement, la Belgique dispose donc depuis longtemps d'un excédent exportable important pour le porc (viande et animaux vivants) et plus récemment pour les gros bovins et les veaux. Par contre, dans le secteur de la volaille, sa position semble moins assurée même si le taux de couverture est proche de 125 % dans le cas des oeufs.

Au cours des trente dernières années, l'U.E.B.L a fortement développé ses exportations brutes des principaux produits animaux.

Tableau 17 : L'évolution des exportations brutes totales des différents produits (viande et animaux vivants, oeufs)

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles	Total Viande	Oeufs
1960	7	--	26	--	2	37	24
1970	21	6	247	3	32	313	101
1980	77	8	352	7	26	478	74
1981	82	16	359	3	33	502	67
1982	58	11	334	3	24	440	63
1983	73	11	372	7	30	504	61
1984	89	13	386	7	33	539	64
1985	96	17	340	9	44	516	61
1986	113	18	408	7	50	609	70
1987	116	18	456	6	61	670	79
1988	134	21	455	8	73	712	88
1989	142	18	482	10	86	761	93
1990	160	13	441	12	86	732	106

Unité : millions de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de l'IEA.

Pour l'ensemble des viandes et animaux vivants, les exportations ont considérablement augmenté entre 1960 et 1980 avec d'abord une multiplication par 8,5 au cours des dix premières années et ensuite une progression de 53 % au cours des dix années suivantes.

Durant la décennie 80, la croissance s'est poursuivie avec une nouvelle augmentation de 53 % en dix ans.

La viande porcine constitue depuis le début des années 70, le principal vecteur de croissance. Cependant, la part de ce produit qui était de 78 % en 1970 est tombée à 74 % en 1980 et à 60 % en 1990. Cette évolution s'explique par le fait que dès 1980, la part des produits exportés par rapport à la production était déjà très élevée (52 %) et que par la suite la progression de la production s'est effectuée à un rythme relativement lent (+ 37 % entre 1980 et 1989) alors que la consommation intérieure continuait à augmenter (+ 14 %). Le recul des exportations en 1990 s'explique principalement par la baisse de la production due en particulier au développement d'une épidémie de peste porcine.

La viande bovine et les bovins sur pieds constituent le second pôle d'exportation avec 22 % du total en 1990 contre seulement 16 % en 1980. A l'exception de l'année 1982, les tonnages exportés n'ont cessé de croître au cours des 10 dernières années (+ 107 % sur l'ensemble de la période).

La viande de volaille constitue également un secteur dynamique, même si le tonnage ne dépasse pas 86 000 tonnes en 1990. Au cours des 10 dernières années, les tonnages ont été multipliés par 3,3.

En ce qui concerne les oeufs, les tonnages exportés ont assez régulièrement augmenté entre 1985 et 1990. Pour cette dernière année, les quantités exportées sont même supérieures à ce qui avait été enregistré en 1970.

Les tableaux suivants relatifs à l'année 1989 permettent de situer l'U.E.B.L dans l'ensemble de la Communauté.

Tableau 18 : Les exportations de viande et d'oeufs des différents pays de la CEE - 1989

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles	Autres Viandes	Total Viandes	Oeufs
U.E.B.L	142	18	482	10	86	23	761	93
France	688	42	201	13	473	65	1 482	43
R.F.A.	668	12	178	6	52	65	981	63
Pays-Bas	188	132	1 239	15	323	148	2 045	509
Italie	96	--	37	3	20	10	166	22
Grande-Bretagne	159	12	71	111	80	28	461	31
Irlande	488	--	49	40	13	82	672	1
Danemark	156	--	843	--	71	24	1 094	--
Grèce	1	--	1	2	2	1	7	--
Espagne	28	3	6	12	9	7	65	2
Portugal	1	--	6	1	--	1	9	1
Total CEE	2 615	219	3 113	213	1 129	454	7 743	765

Unité : milliers de tonnes.
Source : EUROSTAT (CRONOS).

En ce qui concerne les exportations, ce pays se situe au troisième rang pour la viande de porc loin derrière les Pays-Bas et le Danemark avec une part dans le total communautaire d'environ 15 %. Pour les gros bovins, il vient seulement au 7ème rang, loin derrière la France, la RFA et l'Irlande, mais à très peu de distance des Pays-Bas et du Danemark. Sa part des exportations totales est d'environ 5 %. Pour la volaille, l'U.E.B.L se situe au troisième rang, mais loin de la France et des Pays-Bas qui dominent largement ce marché

avec plus de 70 % du total. Pour les oeufs, l'U.E.B.L, avec 12 % du total, arrive en seconde position derrière les Pays-Bas. Cependant, ce dernier pays qui assure à lui seul les deux tiers des exportations communautaires domine très largement ce marché. Pour les autres espèces animales (veaux, ovins et caprins, divers) qui correspondent à des tonnages plus faibles au niveau communautaire, la Belgique occupe une place plus modeste.

Tableau 19 : Les importations de viande et d'oeufs des différents pays de la CEE - 1989

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles	Autres Viandes	Total Viandes	Oeufs
U.E.B.L	42	5	126	25	94	99	391	62
France	351	34	518	138	65	213	1 319	74
R.F.A.	338	25	727	43	335	92	1 560	333
Pays-Bas	108	18	48	5	76	67	322	45
Italie	703	24	606	49	51	124	1 557	63
Grande-Bretagne	370	1	516	139	103	91	1 220	56
Irlande	26	--	28	1	11	10	76	5
Danemark	30	--	15	3	5	2	55	6
Grèce	169	5	83	22	9	11	299	3
Espagne	37	4	85	22	51	15	214	33
Portugal	27	1	34	6	3	5	76	1
Total CEE	2 201	117	2 786	453	803	729	7 087	681

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS).

Malgré l'importance qu'occupe globalement ce pays en tant qu'exportateur de produits animaux, il recourt cependant assez fortement à l'importation. Pour l'ensemble des viandes, le tonnage atteint 390 000 tonnes en 1989, ce qui situe l'U.E.B.L au 5ème rang, loin il est vrai des grands importateurs communautaires que sont la RFA, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne. Ces importations sont constituées pour une bonne part de viande de porc et de porcins vivants (32 %) ainsi que "d'autres viandes" qui incluent, en particulier, les abats (25 %), mais aussi la viande de volailles (24 %). Pour les porcs et les volailles, et, dans une moindre mesure, pour les bovins, on constate donc l'existence de flux croisés importants à la fois à l'importation et à l'exportation.

L'examen des soldes nets du commerce extérieur pour les différents pays montre que l'U.E.B.L se situe au troisième rang des pays dégageant un solde excédentaire, toujours derrière les Pays-Bas et le Danemark, mais par contre devant la France. Cet excédent global est principalement dû au secteur porcin et, dans une moindre mesure, au secteur bovin qui permettent tous deux de compenser les déficits plus ou moins importants qui apparaissent pour les autres espèces animales.

**Tableau 20 : Les soldes du commerce en viande et oeufs
des différents pays de la CEE - 1989**

	Gros Bovins	Veaux	Porcs	Ovins Caprins	Volailles	Autres Viandes	Total Viandes	Oeufs
U.E.B.L	100	13	356	- 15	- 8	- 76	370	31
France	337	8	- 317	- 125	- 408	- 148	163	- 31
R.F.A.	330	- 13	- 549	- 37	- 283	- 27	- 579	- 270
Pays-Bas	80	114	1 191	10	247	81	1 723	464
Italie	- 607	- 24	- 569	- 46	- 31	- 114	- 1 391	- 41
Grande-Bretagne	- 211	11	- 445	- 28	- 23	- 63	- 759	- 25
Irlande	462	0	21	39	2	72	596	- 4
Danemark	126	0	828	- 3	66	22	1 039	- 6
Grèce	- 168	- 5	- 82	- 20	- 7	- 10	- 292	- 3
Espagne	- 9	- 1	- 79	- 10	- 42	- 8	- 149	- 31
Portugal	- 26	- 1	- 28	- 5	- 3	- 4	- 67	0
Total CEE	414	102	327	- 240	326	- 275	654	84

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS).

En ce qui concerne les exportations brutes totales de l'ensemble des viandes, l'U.E.B.L se situe en 5ème position derrière les Pays-Bas, la France, le Danemark et la RFA et représente environ 10 % du total de la CEE. Ce résultat paraît tout-à-fait remarquable pour un pays qui a la surface la plus faible de la CEE et qui compte un peu plus de 10 millions d'habitants ¹⁴.

Pour les importations brutes, l'U.E.B.L se trouve également en cinquième position derrière la France et la RFA, mais aussi derrière l'Italie et la Grande-Bretagne. Au total, les importations représentent environ 51 % des exportations. Pour toutes les grandes familles de produits (gros bovins, porcs et volailles), on trouve des flux dans les deux sens mais le tableau précédent ne permet pas d'analyser la décomposition entre viande et animaux vivants.

En ce qui concerne les soldes nets, l'U.E.B.L arrive en quatrième position légèrement derrière l'Irlande, mais loin des deux grands leaders que sont les Pays-Bas et le Danemark. Comme ces deux pays, c'est à la filière porc que la Belgique doit l'essentiel de son excédent.

14. On peut remarquer que deux des trois premiers exportateurs (Pays-Bas et Danemark) sont également des pays où la population est peu nombreuse (respectivement 14,8 et 5,1 millions d'habitants).

143. Les caractéristiques des marchés pour les principales espèces utilisatrices.

1431. Les porcins

14311. La production de viande de porc

Le secteur porcin représente de loin le premier débouché pour les aliments composés fabriqués en Belgique avec 55 % du total en 1990.

Cet élevage a connu un développement explosif au cours des 30 dernières années avec un effectif du cheptel total qui est passé de 1,7 million de têtes en 1960 à 6,7 en 1990. Bien que très important par rapport à la superficie et à la population du pays, celui-ci ne se situe en 1990 qu'au 8ème rang de la CEE, derrière l'Allemagne (27,1 millions, y compris les nouveaux landers), l'Espagne (16,4 millions), les Pays-Bas (13,5 millions), la France (12,0 millions), le Danemark (9,3 millions), l'Italie (8,7 millions) et le Royaume-Uni (7,5 millions).

Tableau 21 : L'évolution du cheptel porcin en Belgique(1)

	Nombre de truies (1)	Nombre total de porcins (1)	Indice base 100 en 1960 (2)	Indice base 100 en 19 (2)
1960	218	1 725	100	-
1970	587	3 730	216	-
1980	643	5 173	300	100
1981	637	5 112	296	99
1982	623	5 040	292	97
1983	644	5 314	308	103
1984	628	5 230	303	101
1985	658	5 365	324	104
1986	665	5 585	324	108
1987	683	5 861	340	113
1988	706	6 278	364	102
1989	709	6 474	375	125
1990	748	6 700	388	130
1991	740	6 512	378	126

(1) au 15 mai de chaque année.

(1) milliers de têtes - (2) pourcentages.

Source : EUROSTAT (CRONOS), d'après INS.

La restructuration du secteur a été extrêmement rapide, au cours des 20 dernières années. Le nombre d'exploitations a été divisé par 2 entre 1970 et 1980, et à nouveau par 2 entre 1980 et 1990. L'intensification actuelle se situe cependant à un niveau moyen par rapport à l'ensemble des pays de la CEE. Elle est naturellement beaucoup plus faible qu'aux Pays-Bas où 29 000 exploitations détiennent près de 14 millions de porcs (cheptel moyen par exploitation : 457). Cette taille moyenne des élevages belges (338 en 1990) se situe également derrière le Royaume-Uni (411 animaux par exploitation) et l'Irlande (398) et à peu près à égalité avec le Danemark (295), mais loin devant tous les autres pays notamment la France (75) et la RFA (68).

Tableau 22 : L'évolution du cheptel porcin, du nombre et des effectifs moyens des exploitations

	Effectif total (1)	Nombre d'exploitations (2)	Effectif moyen par exploitation (3)
1970	3 730	83,7	45,2
1980	5 173	41,8	124
1981	5 112	37,6	136
1982	5 040	35,7	141
1983	5 314	35,0	152
1984	5 230	31,4	167
1985	5 365	30,0	179
1986	5 585	28,0	199
1987	5 861	26,5	221
1988	6 278	23,8	264
1989	6 474	21,6	300
1990	6 700	20,2	332

Unité : (1) millions de têtes - (2) milliers d'unités - (3) têtes.
Source : Recensements INS au 15 mai.

Après avoir plus que doublé entre 1960 et 1970 (+ 116 %), l'augmentation du cheptel s'est ensuite ralentie entre 1970 et 1980 (+ 42 %) et surtout au cours des 10 dernières années (+ 30 %). A titre de comparaison, le cheptel des Pays-Bas a, au cours de cette dernière période, malgré des lois destinées à protéger l'environnement, en principe très strictes sur le développement des élevages et l'installation de nouveaux producteurs, augmenté de 38 %. Cependant, contrairement à ce pays qui a connu une certaine stagnation (voire une régression) au cours des 3 dernières années, la Belgique a enregistré une augmentation de 1,1 million de têtes de son cheptel entre 1986 et 1990. L'année 1991, en raison du développement de la peste porcine marque au contraire un recul avec une diminution d'environ 150 000 têtes.

Le développement de la production porcine belge au cours des 30 dernières années s'est accompagné d'une forte diminution du nombre des exploitations productrices.

Selon l'enquête relative aux structures, effectuée en décembre 1989, sur les 22 000 exploitations recensées possédant des porcs, les 1 450 plus importantes (possédant plus de 1 000 porcs) détiennent plus de 39 % du cheptel total. De même, les 8 400 exploitations détenant plus de 200 porcs (38 % du total) contrôlent près de 90 % du cheptel total.

En terme de concentration, le tableau suivant montre que la Belgique se situe dans une position intermédiaire entre la France et les Pays-Bas puisque, de façon approximative dans ce pays, 90 % du cheptel est détenu par 38 % des élevages contre 10 % en France et 55 % aux Pays-Bas.

Tableau 23 : La structure de l'élevage porcin en Belgique, aux Pays-Bas et en France - 1989

Taille du cheptel	Belgique		Pays-Bas		France	
	Détenteur (1)	Animaux (1)	Détenteur (1)	Animaux (1)	Détenteur (1)	Animaux (2)
> 1 000	6,6	39,4	12,2	45,5	1,6	35,8
400 - 999	16,7	35,1	23,8	33,9	4,6	39,5
200 - 399	14,9	14,3	19,3	12,3	3,2	12,6
< 199	61,8	11,2	44,7	8,3	90,6	12,1
Total	100	100	100	100	100	100
Nombre (2)	22	6 474	30	13 729	164	12 275

Unités : (1) pourcentages - (2) milliers d'unités.

Source : EUROSTAT (CRONOS) d'après INS.

Au niveau géographique, on trouve également une forte concentration avec une très forte domination des régions flamandes.

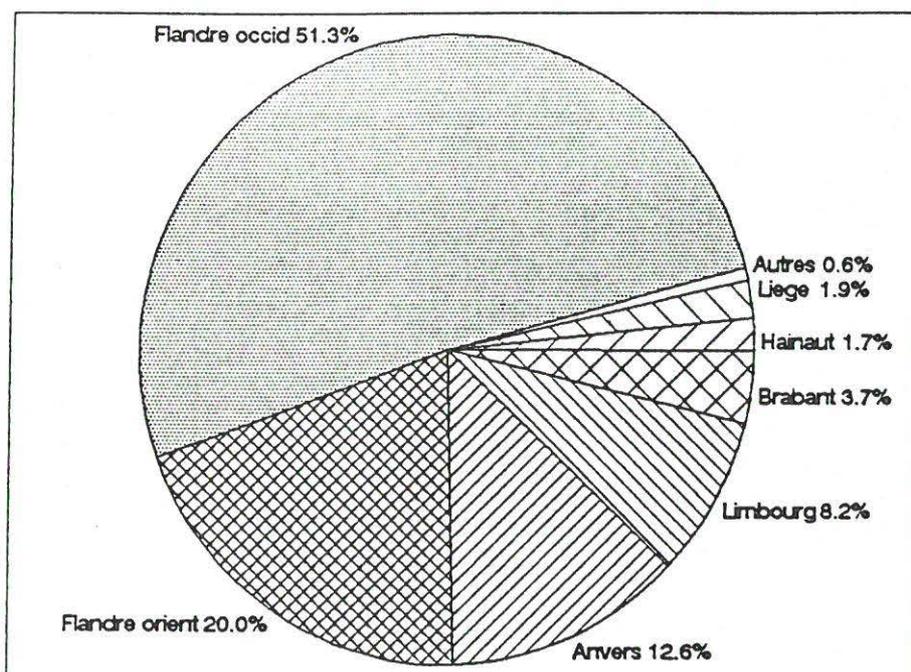
Tableau 24 : L'évolution du cheptel porcin par région

	1975	1979	1985	1989
Flandre Occidentale	2 000	2 426	2 680	3 323
Flandre Orientale	842	965	1 078	1 293
Anvers	486	554	588	815
Autre Flandre	730	726	687	735
Total Flandre	4 058	4 671	5 033	6 166
Wallonie	582	453	332	308
TOTAL BELGIQUE	4 666	5 138	5 365	6 474

Source : INS.

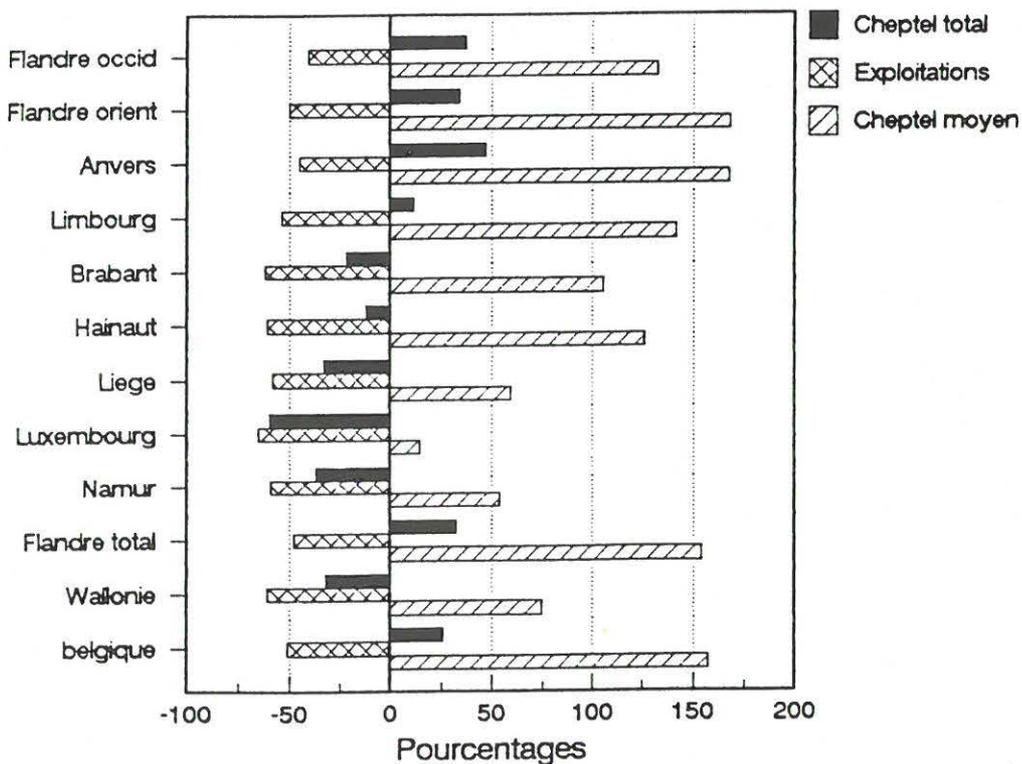
Unité : milliers de têtes.

Graphique 12 : La répartition géographique du cheptel porcin en 1989



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Graphique 13 : L'évolution géographique des cheptels, des nombres d'exploitations détentrices et des cheptels moyens de porcs - 1979-1989



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

En 1989, plus de 95 % du cheptel porcin est localisé dans l'ensemble des régions flamandes. Cette concentration n'a pratiquement pas cessé d'augmenter au cours des 14 dernières années. En effet, ce pourcentage était de 87 % en 1975, 91 % en 1979 et 94 % en 1985. Ces chiffres traduisent bien le recul de la Wallonie à la fois en valeur absolue et en valeur relative. Sur cette période, son cheptel a diminué de 276 000 têtes (- 47 %) et sa place dans l'ensemble du pays est passée de 13 % en 1975 à seulement 5 % en 1989.

En fait, à l'intérieur de la Flandre, une région affirme de plus en plus sa prédominance : il s'agit de la Flandre Occidentale dont le cheptel a augmenté au cours de la période de 66 %, faisant ainsi progresser sa place par rapport au total national de 43 % en 1975 à 51 % en 1989. La Flandre Orientale a également connu une forte augmentation (+ 54 %) au cours de la même période, avec une part de marché qui est passée de 18 % en 1975 à 20 % en 1989. La région qui a le plus fortement progressé est celle d'Anvers (+ 68 %), mais en 1989 son cheptel reste cependant encore inférieur de plus d'un tiers à celui de la Flandre Orientale.

Pour l'ensemble des autres régions flamandes, on retrouve en 1989 presque exactement le même cheptel qu'en 1975. En effet, la croissance assez rapide des 4 dernières années a pratiquement permis de compenser le recul des 10 années précédentes.

L'augmentation de la production nationale de viande de porc liée à l'expansion de ce cheptel a permis à la fois une certaine augmentation de la consommation intérieure de viande et un développement des exportations de celle-ci et, dans une moindre mesure, d'animaux vivants. On doit cependant remarquer que même si la Belgique est demeurée, depuis le milieu des années 60, un exportateur net important de produits de la filière porc, il n'en subsiste pas moins un certain courant d'importation à la fois pour les animaux vivants et la viande.

Tableau 25 : L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de porc (U.E.B.L)

	Production	Importations		Exportations		Consommation
		Animaux	Viande	Animaux	Viande	
1960	262	--	3	13	13	239
1970	551	7	25	84	163	336
1980	676	67	29	75	277	421
1981	656	85	37	60	299	422
1982	643	94	41	57	277	444
1983	672	102	56	66	306	453
1984	689	105	59	60	326	472
1985	685	81	66	41	299	471
1986	716	90	66	60	348	482
1987	775	86	63	73	383	467
1988	830	62	44	78	377	481
1989	858	51	47	79	403	482
1990	764	66	75	46	394	462

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de l'IEA.

En 1991, les abattages de porcs devraient se trouver à un niveau plus normal après les perturbations causées par la peste porcine au cours de la dernière année. Au cours du premier semestre, les abattages ont augmenté de 24 % et la production de 29 % en raison d'un poids moyen plus élevé pour les animaux (91 kg contre 88). Avec 464 000 tonnes, le tonnage de viande produit atteint un niveau record. Les abattages ayant repris un cours normal à partir du mois d'août 1990, la progression des tonnages pour la seconde partie de l'année 1991 devrait être plus faible, même s'ils demeurent à un niveau très élevé.

On doit souligner que la filière porcine belge reste très dépendante des importations de porcelets. Leur nombre a été de 775 000 au cours des 6 premiers mois de 1991. Même si ce chiffre correspond à une forte croissance par rapport à 1990, il est par contre très voisin de celui enregistré en 1989. Plus de 70 % de ces animaux proviennent de RFA et environ 25 % des Pays-Bas.

Durant cette période, les exportations d'animaux vivants engraisés ont bien sûr progressé par rapport à 1990, mais restent en retrait par rapport à 1989. Ce phénomène explique en partie la progression des abattages à l'intérieur du pays. L'Italie et la France ont été, pour ces animaux, les premiers clients de la Belgique avec respectivement 12 % et 38 %, ce qui est assez voisin des chiffres de 1989.

En ce qui concerne les exportations de viande porcine qui s'inscrivent en progression pour ce début de l'année 1991, l'Allemagne confirme sa position de premier client de la Belgique avec 42 % pour le pays réuni contre 32 % pour la seule RFA en 1990.

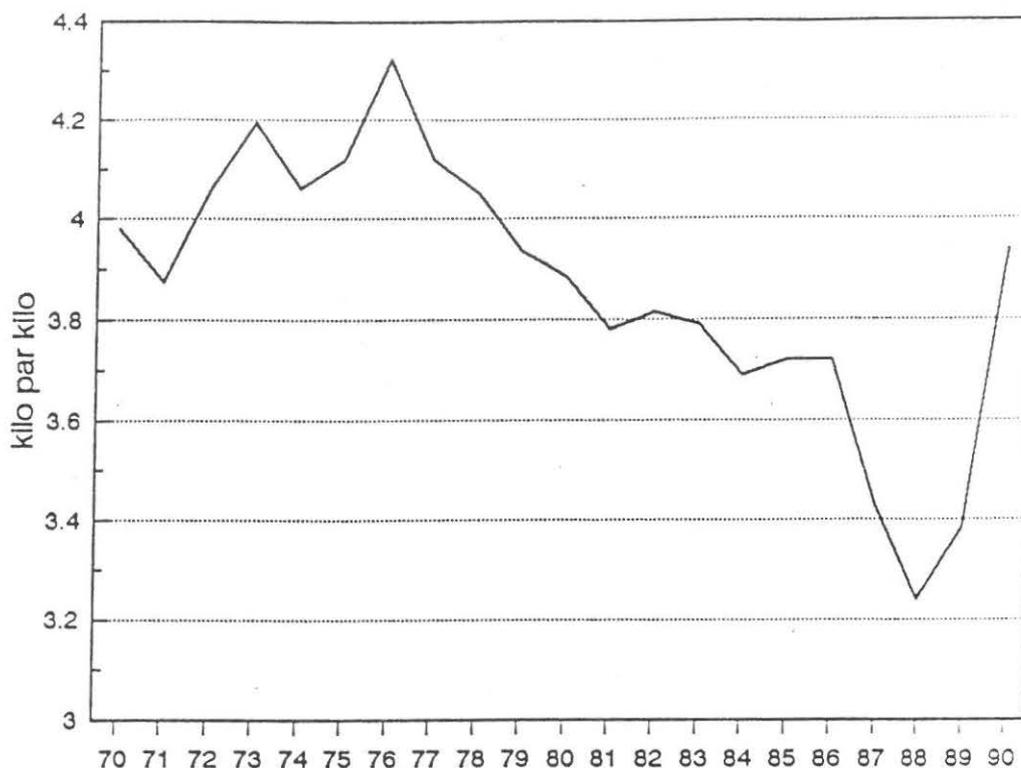
La crise récente due à l'épidémie de fièvre porcine a entraîné des coûts importants pour le budget national, à la fois pour combattre la maladie et promouvoir un effort de prévention de la part des éleveurs. Le système de taxe prélevée sur les animaux abattus ou exportés ayant été condamné par la Commission en mai 1991, le gouvernement belge a décidé d'asseoir ce prélèvement sur les différents élevages avec des taux différents en fonction du "degré de risque par rapport aux maladies". Les petites exploitations étant censées présenter les risques les plus faibles.

14312. La place des aliments composés

L'évolution de la consommation d'aliments composés pour porcs en Belgique, au cours des 20 dernières années, s'explique à la fois par l'évolution du cheptel et du taux de pénétration de ces produits. Dans la mesure où ce paramètre est très difficile à mesurer, comme nous l'avons indiqué précédemment, nous nous référons à un indicateur synthétique qui est celui de la consommation unitaire d'aliment composé par kilo de viande de porc produite.

Le graphique 14 montre l'évolution de ce ratio au cours des 20 dernières années.

Graphique 14 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour porcs



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.
Unité : Kg d'aliment/Kg de carcasse.

On constate qu'après une période de tendance à la hausse allant de 1970 à 1977, l'indicateur a pratiquement toujours diminué par la suite, avec une chute particulièrement brutale entre 1986 et 1988.

Cette évolution générale peut s'expliquer par deux facteurs :

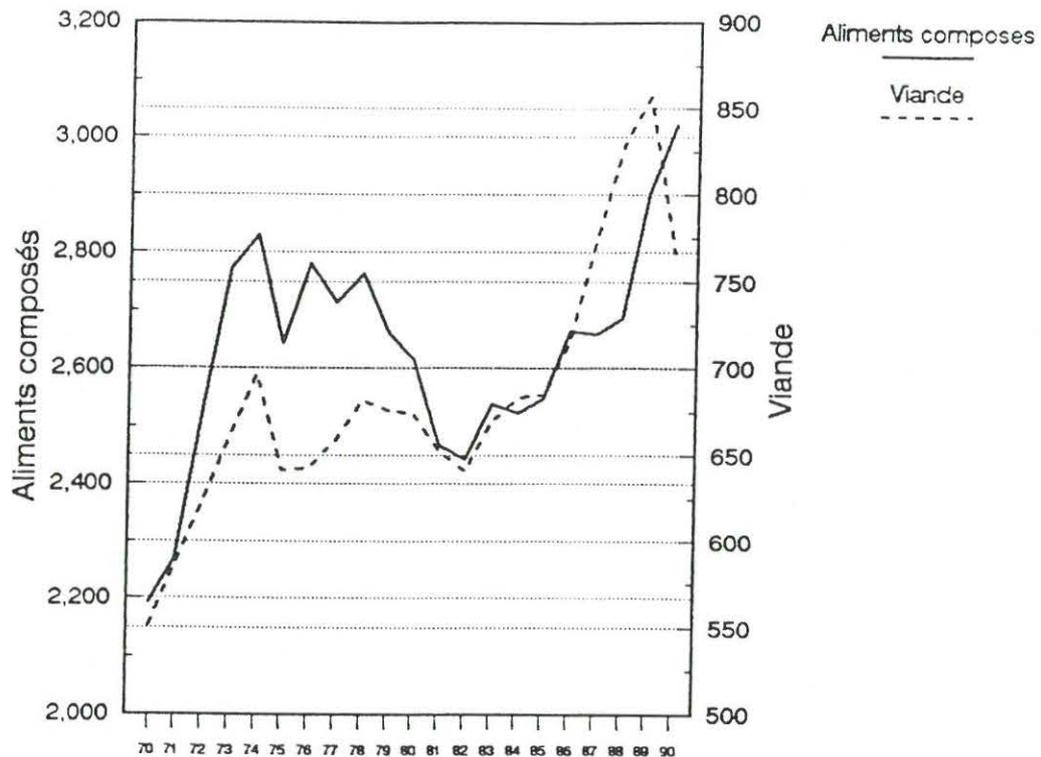
- la période 1970-1977 s'inscrit dans la continuation des 10 années précédentes avec une substitution progressive des aliments composés aux aliments fermiers. On peut considérer qu'en 1977, le taux de pénétration atteint un niveau maximum qui doit être proche de 100 % ;

- dans les années qui ont suivi, le taux de pénétration est certainement resté très élevé, mais les progrès accomplis en terme d'indice de consommation et de résultats techniques (nombre de porcelets par truie, etc...) entraînent une diminution des consommations unitaires d'aliments composés. Les années 87 et 88 peuvent être considérées comme tout-à-fait exceptionnelles en raison du niveau très bas de l'indice¹⁵.

Le graphique suivant permet d'analyser la cause de ces fluctuations :

15. Cette situation s'explique peut-être par une augmentation des importations d'aliments composés, notamment en provenance des Pays-Bas. Ces tonnages, qui ne sont pas connus précisément ne peuvent en effet être pris en compte dans le calcul de l'indice précédent.

Graphique 15 : L'évolution des productions d'aliments composés et de viande porcine



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.
Unité : milliers de tonnes.

On voit que de 1971 à 1980, la production d'aliments composés dépasse nettement celle de viande (ce qui entraîne une augmentation de la consommation unitaire). Au contraire, de 1987 à 1989, on constate que la production d'aliments composés ne répond qu'avec retard à l'accroissement de la production de viande. C'est donc essentiellement l'existence d'un déphasage entre les deux courbes qui explique les fluctuations du ratio. Cependant, d'autres éléments peuvent expliquer certaines variations brutales :

- une certaine surévaluation des chiffres de production d'aliments composés pour la période 1970-1979. Les derniers chiffres publiés avec un rappel pour 1970, montrent que pour cette année, les chiffres de la série officielle utilisée dans ce document étaient surévalués de 320 000 tonnes (8,1 %) pour l'ensemble des aliments composés et de 180 000 tonnes (8,9 %) pour les aliments porcs ;

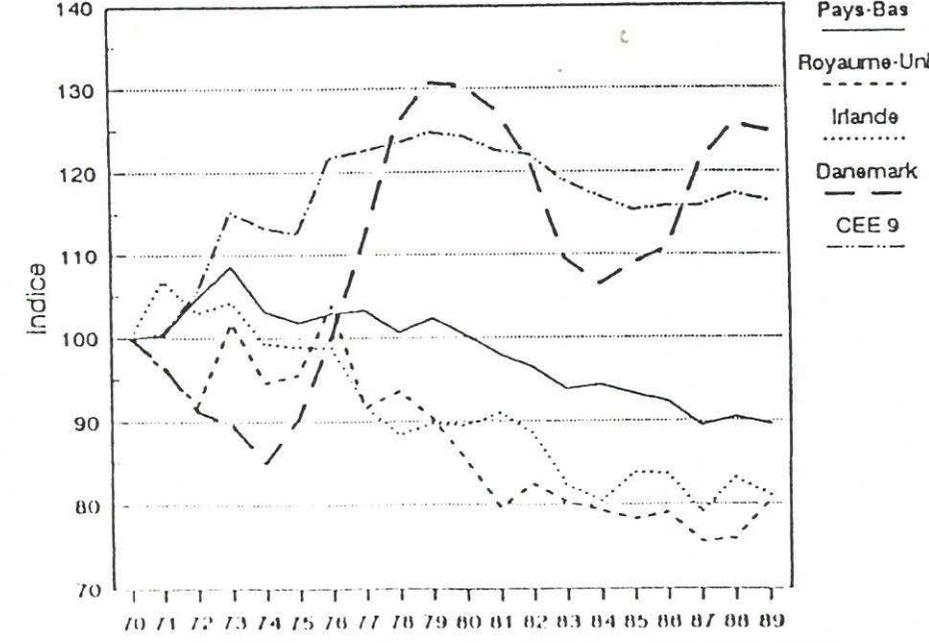
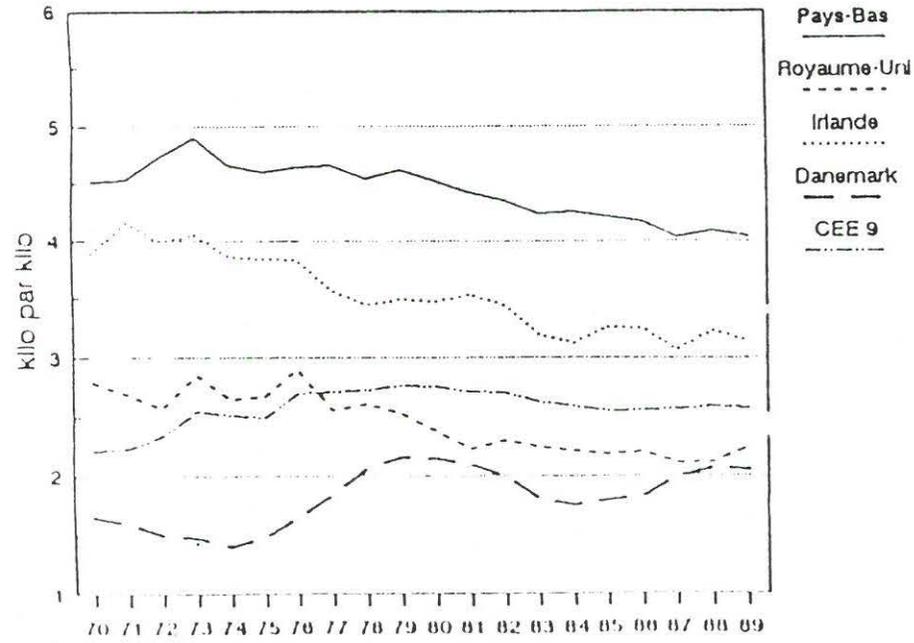
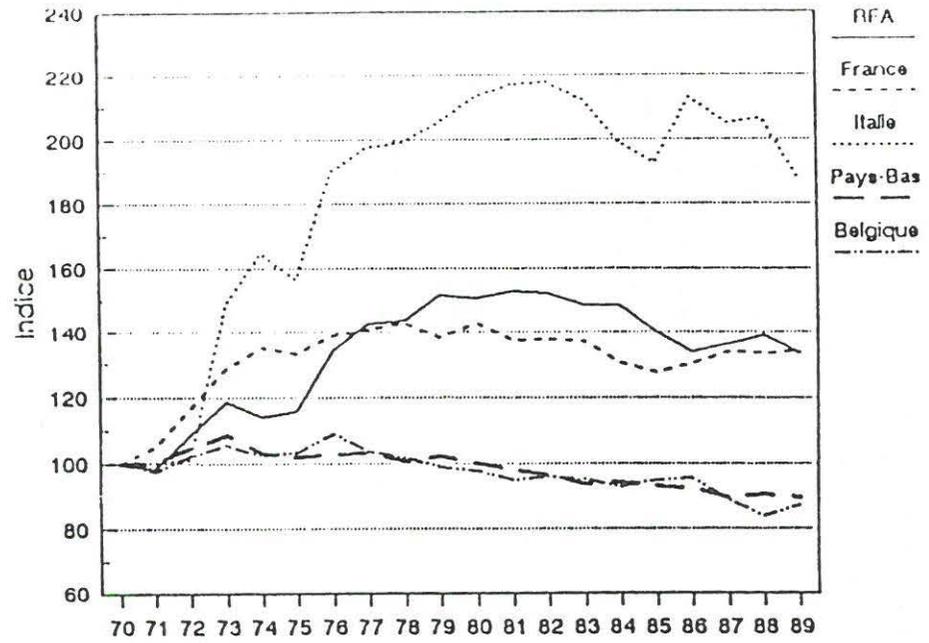
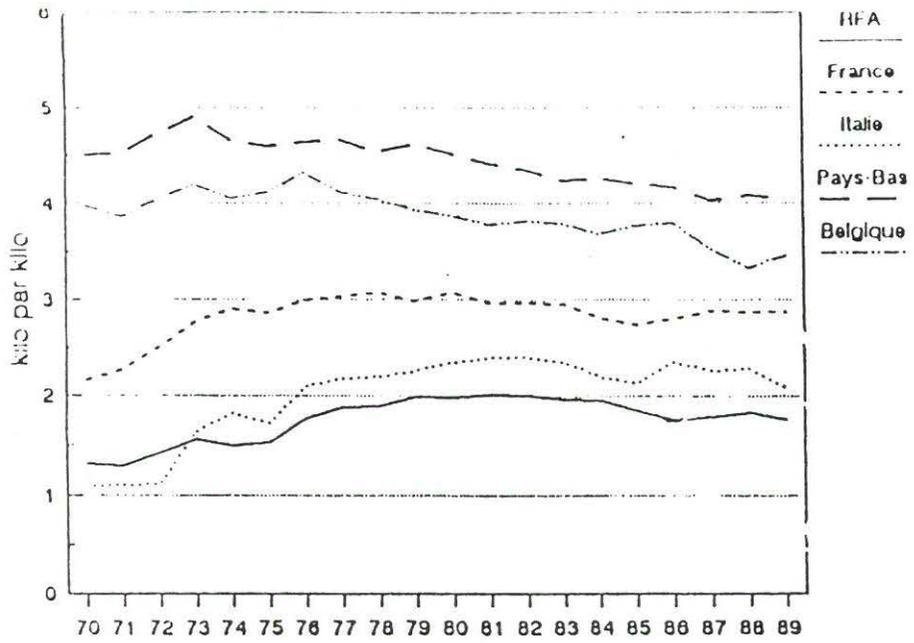
- on peut se demander si, de 1980 à 1986, il n'y a pas eu certaines exportations d'aliments composés pour porcins qui ont été par la suite remplacées par des importations de ces produits, en provenance notamment des Pays-Bas ;

- de plus, le critère pris en compte pour la production de viande est celui de la "production brute" (poids de carcasse de la viande produite par le cheptel indigène de l'U.E.B.L). Ce chiffre peut en fait, compte tenu de la durée d'engraissement des animaux, présenter un certain biais par rapport au nombre d'animaux effectivement nourris pendant l'année considérée.

En 1990, la très forte remontée de la consommation unitaire s'explique par le fait que, compte tenu des problèmes de maladie, un grand nombre des animaux engraisés n'ont pu être abattus durant cette période.

Par rapport aux autres pays de la CEE, la Belgique est avec l'Irlande, le pays qui, après les Pays-Bas, consomme le plus d'aliments composés par tonne de viande produite. Pour ces trois pays, la tendance à la baisse est nette au cours des dix dernières années. Cependant, pour la Belgique, compte tenu des fluctuations de très forte ampleur des cinq dernières années, il est très difficile de dire si l'on tend actuellement vers un pallier. Cependant, le taux de pénétration de ces produits étant proche de 100 %, et les améliorations des performances techniques étant appelées à se poursuivre au cours des prochaines années, il est clair qu'une augmentation de la production d'aliments composés ne pourrait venir que d'une augmentation du cheptel et de la production de viande qui paraît peu probable.

Dans la mesure où le rythme de croissance de la consommation intérieure est très faible (environ 1 % par an depuis 10 ans), le dynamisme du secteur ne pourra venir que des exportations qui sont réalisées pour 95 % vers les autres pays de la CEE. Là aussi, on peut s'attendre à une certaine stabilisation compte tenu de la concurrence d'autres exportateurs (Pays-Bas, Danemark) et du développement de la production à l'intérieur des principaux pays déficitaires (France, Italie, Grande-Bretagne).



Graphique 16 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour porcs dans les différents pays de la CEE - quantités et indices

1432. Les bovins

L'élevage des bovins constitue une activité extrêmement importante en Belgique puisqu'elle représente, depuis une dizaine d'années, un pourcentage de la valeur de la production agricole finale d'environ 38 % (20,5 % pour la viande et 17 % pour le lait - en 1990, le lait représente 15,7 % et la viande : 21,5 %), contre, à titre indicatif, en 1990, 19,8 % pour la viande de porc (23,1 % en 1980) et 5,2 % pour l'aviculture (volailles de chair et ponte) : ce dernier pourcentage était de 6,8 % en 1980. C'est donc un secteur qui, malgré la mise en place des quotas laitiers, a gardé toute son importance. Cependant, l'application de ceux-ci a entraîné de fortes modifications dans la structure de ce cheptel comme le montre le tableau suivant.

Tableau 26 : L'évolution du cheptel bovin en Belgique

	Nombre total de bovins	dont	
		Vaches laitières	Vaches allaitantes
1960	2 690	1 021	N D
1970	2 889	995	42
1980	3 054	976	137
1981	3 014	969	142
1982	3 024	967	140
1983	3 086	984	150
1984	3 123	994	161
1985	3 092	973	173
1986	3 060	947	197
1987	3 079	922	224
1988	3 070	892	245
1989	3 127	872	275
1990	3 249	846	317

Source : INS - recensements au 15 mai.
Unité : milliers de têtes.

Globalement, on constate que le nombre total de bovins qui avait augmenté de 200 000 têtes entre 1960 et 1970, de 165 000 entre 1970 et 1980, a, à nouveau, progressé d'environ 200 000 unités entre 1980 et 1990. La presque totalité de cette progression s'est d'ailleurs réalisée au cours des années 89 et 90.

En ce qui concerne les vaches laitières, on observe au contraire un recul de 175 000 têtes (17 %) entre 1960 et 1970. Bien que les quotas laitiers aient joué un rôle accélérateur très important (- 148 000 têtes entre 1984 et 1990), il n'en reste pas moins que depuis le début des années 60 le cheptel belge de vaches laitières était déjà stabilisé, voire en régression.

Cette évolution générale se traduit par un net recul de la place relative des vaches laitières dans le cheptel bovin belge. Cette place qui était de 38 % en 1960, et encore de 32 % en 1980, n'est plus que de 26 % en 1990.

En contrepartie, le cheptel de vaches allaitantes a connu une très forte progression. Parti de niveau très bas en 1970 et encore en 1980, il a très fortement augmenté (+ 180 000 têtes) au cours des 10 dernières années. En 1990, avec 317 000 unités, il représente près de 10 % du cheptel bovin total. En fait, on constate bien que les quotas laitiers ont eu pour effet essentiel d'accélérer un mouvement de transformation d'une production à une autre qui existait déjà au préalable. Au cours des dix dernières années,

le nombre total de vaches (laitières et allaitantes) est resté dans la fourchette de 1,10 à 1,15 million d'animaux.

Par ailleurs, l'évolution de la structure du cheptel depuis 1984, se caractérise par une augmentation (relative et absolue) du nombre d'animaux destinés à la production de viande, particulièrement des veaux de boucherie, et une nette diminution des génisses de relève.

D'un point de vue géographique, la répartition du cheptel bovin est totalement différente de celle du cheptel porcin. Alors que dans ce dernier cas, près de 95 % des animaux se trouvent en 1989 dans la région flamande (dont plus de 50 % en Flandre Occidentale), pour les bovins la place de la région flamande est de "seulement" 52 %.

Globalement, la présence des ruminants dans l'ensemble du territoire est beaucoup plus équilibrée que celle des porcs. La Flandre Occidentale arrive, comme pour les porcs, en première position mais avec une part du cheptel total qui est de seulement 16,8 %. A l'autre extrémité, le Limbourg qui est la province qui possède le moins de bovins en détient quand même 5,7 %.

Cette répartition par province est en fait assez liée aux surfaces agricoles et aux surfaces en prairies disponibles dans chaque région.

En utilisant le premier critère (nombre de bovins par hectare de SAU), tandis que la moyenne nationale est de 2,3, on est à 2,7 pour la région flamande et à 2 pour la région wallonne. Les deux extrêmes sont atteints dans la province d'Anvers (4,4) et dans le Brabant (1,4).

Lorsque l'on calcule les chargements en nombre de bovins par hectare de prairie, on retrouve des caractéristiques assez voisines avec des chiffres de 4,9 pour l'ensemble du pays, 6,4 pour la région flamande et 3,9 pour la région wallonne.

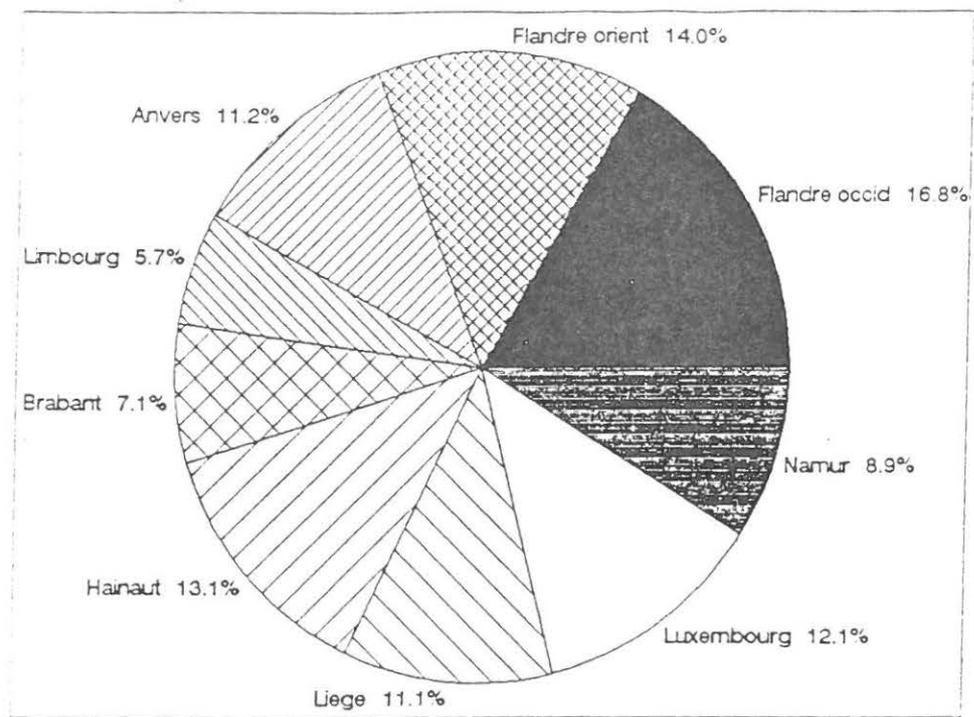
Il apparaît donc que même si le nombre d'animaux est assez voisin dans les deux régions, il s'agit cependant dans la région flamande d'un élevage plus intensif (particulièrement dans la province d'Anvers et en Flandre Orientale) et dans la région wallonne d'un élevage plus extensif (particulièrement dans les provinces du Luxembourg et de Liège). Dans ces deux dernières régions, les prairies représentent respectivement 83 % et 62 % de la surface agricole.

Au cours des dix dernières années (graphique 18), en particulier sous l'effet des quotas laitiers, le nombre d'animaux et la structure des élevages ont fortement varié dans les différentes provinces et régions.

Le cheptel qui a augmenté d'environ 2 % au niveau national a progressé de 3 % dans la région flamande et de seulement 1 % dans la région wallonne. Au niveau des provinces, ce sont celles d'Anvers (+ 11 %) et du Luxembourg (+ 12 %) qui progressent le plus alors que celle de Liège connaît le plus fort recul (- 9 %).

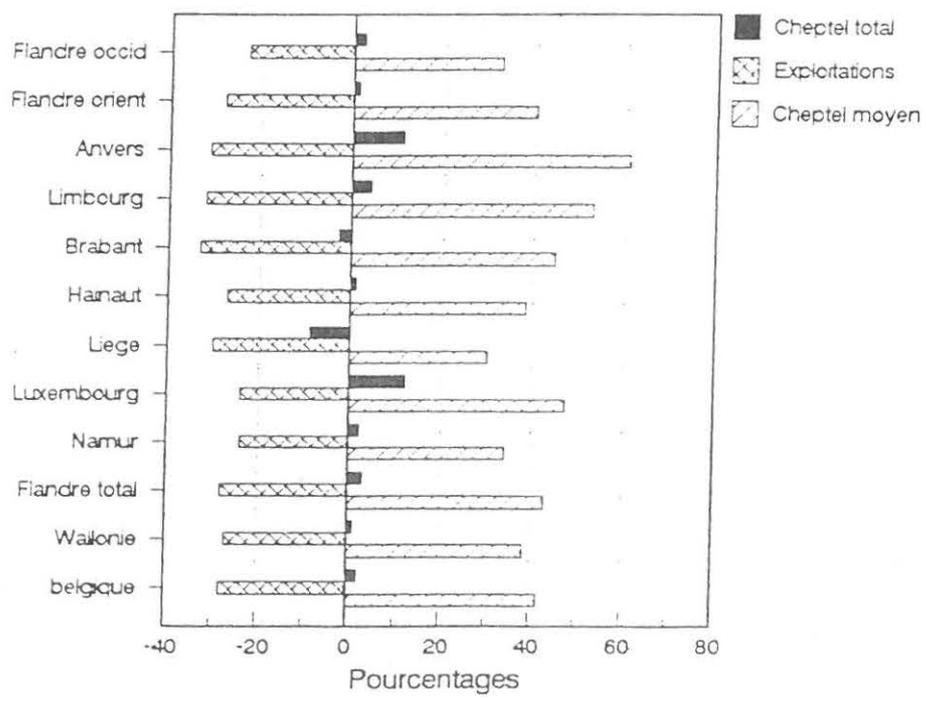
Au cours de la même période, le nombre des exploitations possédant des bovins a fortement diminué, aussi bien dans la région flamande (- 28 %) que dans la région wallonne (- 27 %) et la taille moyenne des troupeaux a nettement augmenté dans les deux cas (respectivement + 43 % et + 38 %). Malgré la forte progression de certaines provinces flamandes (notamment celles d'Anvers et du Limbourg), la taille moyenne des élevages reste plus importante dans l'ensemble de la région wallonne (et plus particulièrement au Luxembourg et dans la province de Namur). C'est au contraire dans la province de Liège que les restructurations ont été les plus fortes.

Graphique 17 : La répartition géographique du cheptel bovin en 1989



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Graphique 18 : L'évolution géographique des cheptels, des nombres d'exploitations détentrices et des cheptels moyens de bovins - 1979-1989



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

14321. La production laitière

La production laitière concernait, en 1989, 34 000 exploitations sur les 89 000 que compte le royaume. Au cours des 20 dernières années, le nombre d'exploitations engagées dans cette spéculation a été presque divisé par trois alors que le cheptel de vaches laitières reculait pour sa part de 15 %. Cela s'est traduit, comme le montre le tableau suivant, par une forte augmentation du nombre moyen d'animaux par exploitation (27 en 1990 contre 11 en 1970). Cependant, par rapport aux autres pays de la CEE, la Belgique se trouve à un niveau moyen, loin derrière la Grande-Bretagne et l'Irlande, mais aussi les Pays-Bas.

Tableau 27 : L'évolution du secteur laitier en Belgique

	Nombre d'exploitations	Nombre de vaches laitières	Production de lait	Nombre de vaches laitières par exploitation	Rendement moyen en lait
	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)
1960	--	1 021	3 915		3 822
1970	90	995	3 745	11	3 596
1980	56	976	3 763		3 855
1981	53,0	969	3 790	18	3 920
1982		967	3 787		3 910
1983	49,0	984	3 872	20	3 935
1984		994	3 819		3 865
1985	44,8	973	3 796	22	3 901
1986		947	3 918		4 137
1987	38,0	922	3 777	24	4 107
1988	35,8	892	3 637	25	4 082
1989	33,9	872	3 632	26	4 180
1990	31,5	846	3 610	27	4 285

Unité : (1) milliers d'unités - (2) milliers de tonnes.
(3) têtes par exploitation - (4) litre par an

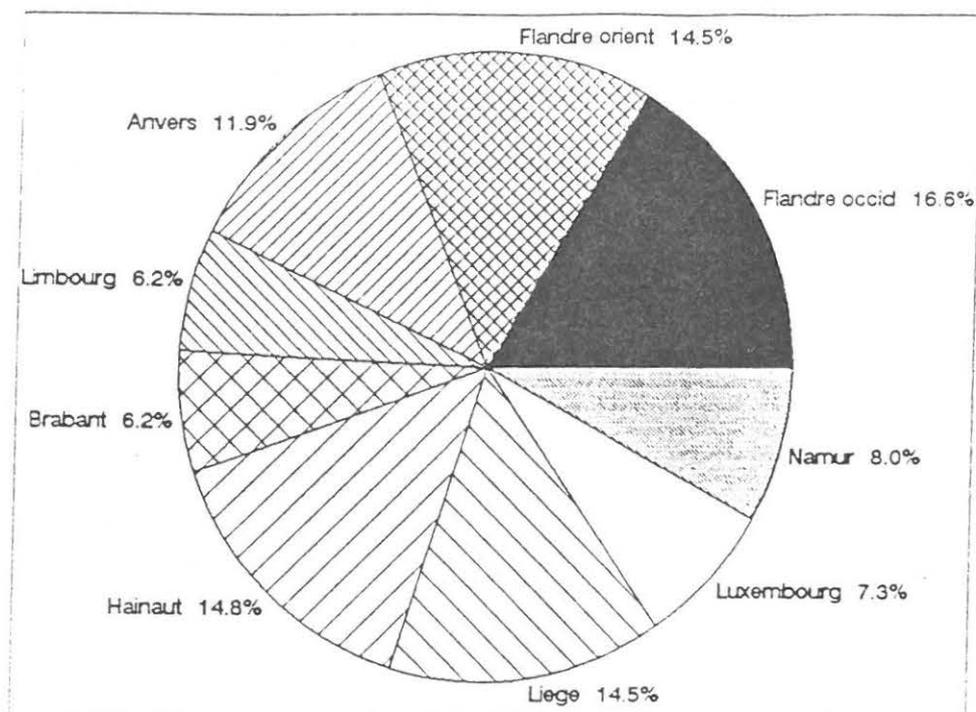
Source : INS, enquêtes au 1er décembre.

La production de lait qui était restée relativement stable de 1960 à 1986 (dans la fourchette 3,75/3,92 millions de tonnes) sans qu'une tendance très nette ne se dessine, s'inscrit depuis quatre ans en net recul avec une baisse de la production de 300 000 tonnes soit près de 8 %. Malgré une certaine amélioration des rendements depuis la mise en place des quotas laitiers, ceux-ci restent, avec 4 180 kg/tête en 1989, assez modestes par rapport à ceux de la plupart des autres pays de la CEE, en particulier le Danemark (6 213), les Pays-Bas (5 652) et la Grande-Bretagne (5 012), mais aussi la RFA (4 825) et, dans une moindre mesure, la France (4 559).

Au niveau géographique, la répartition du cheptel de vaches laitières par région et par province reflète d'assez près celle des bovins. En effet, au niveau national on compte environ, en 1989, 28 vaches laitières pour 100 bovins et ce ratio est assez voisin pour la plupart des provinces (il est cependant en général un peu plus élevé dans les provinces flamandes). Il existe cependant deux cas particuliers qui sont ceux des provinces de Liège et du Luxembourg. Dans le premier cas, le pourcentage est très élevé (près de 37 %) et correspond à l'orientation laitière de cette zone. Dans le second, au contraire il est très faible (moins de 17 %) et correspond à une orientation principale "engraissement".

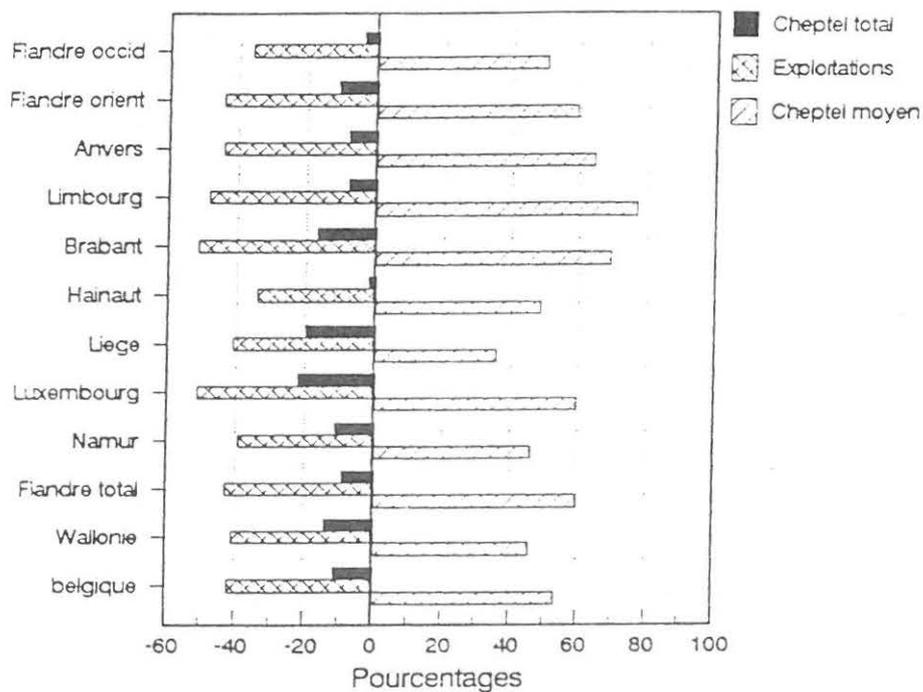
L'évolution des cheptels et des structures au cours des 10 dernières années a été très importante comme le montrent les graphiques 19 et 20.

**Graphique 19 : La répartition géographique
du cheptel de vaches laitières en 1989**



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

**Graphique 20 : L'évolution géographique des cheptels,
des nombres d'exploitations détentrices
et des cheptels moyens de vaches laitières - 1979-1989**



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Pour le cheptel de vaches laitières, toutes les provinces ont enregistré des reculs, mais le phénomène a plus sévèrement touché la région wallonne (- 14 % contre - 9 % pour la région flamande et - 11 % pour l'ensemble du pays). Comme dans le cas des bovins, cette évolution du nombre d'animaux s'est accompagné d'une très forte diminution du nombre de détenteurs (celle-ci atteint 51 % dans le Luxembourg et le Brabant) et d'une augmentation de la taille moyenne des troupeaux (+ 53 % au niveau national).

14322. La production de viande de gros bovins

Au cours des 10 dernières années, la structure de la production de viande de gros bovins a sensiblement évolué en raison du recul du cheptel de vaches laitières et du développement de celui des vaches allaitantes.

La structure des abattages a évolué de la façon suivante :

Tableau 28 : L'évolution des abattages de gros bovins

	1980		1985		1989	
Boeufs	67,2	8,5%	36,3	5,0%	45,4	7,1%
Taurillons	259,0	32,7%	251,8	34,4%	229,0	35,9%
Vaches	287,4	36,3%	273,5	37,4%	256,0	40,1%
Génisses	179,1	22,6%	169,4	23,2%	107,8	16,9%
Total	792,6	100 %	731,1	100 %	638,2	100 %

Unité : milliers de têtes.
Sources : INS et IEA.

Globalement le nombre d'animaux abattus a sensiblement diminué (- 19 %). Cela est vrai pour toutes les catégories mais plus particulièrement pour les génisses (- 40 %). Compte tenu de cette évolution, la part des vaches qui était de 36 % en 1980 passe à 40 % en 1989 malgré un recul en valeur absolue de 11 %. En fait, le phénomène le plus important est la forte augmentation des poids moyens à l'abattage pour toutes les catégories d'animaux. Cela a permis de maintenir la production de viande bovine à un niveau élevé.

Le tableau suivant fait apparaître les fortes fluctuations qu'a connu cette production en particulier au cours des 10 dernières années avec le creux très important des années 1982 et 1983.

Tableau 29 : L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de gros bovins (U.E.B.L)

	Production	Importations		Exportations		Consommation
		Animaux	Viande	Animaux	Viande	
1960	189	1	10	1	6	193
1970	222	19	19	3	18	240
1980	276	11	41	12	65	254
1981	282	11	35	12	70	247
1982	240	17	36	7	51	236
1983	258	12	35	13	60	228
1984	290	8	28	17	72	234
1985	299	8	29	21	75	237
1986	304	9	26	26	87	222
1987	290	10	29	18	98	214
1988	291	8	26	24	110	196
1989	288	11	28	29	113	190
1990	292	13	28	19	141	175

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de IEA.

La tendance générale a cependant été à la hausse. Compte tenu d'une importante baisse de la consommation intérieure (- 31 % entre 1980 et 1990) liée à une image de plus en plus négative de cette viande (craintes liées aux hormones) et aux prix de vente aux consommateurs qui demeurent très élevés alors même que les prix à la production sont en forte baisse, cela a permis de dégager des tonnages de plus en plus importants pour l'exportation.

14323. La production de veaux

La filière veaux est, en Belgique, comme dans les autres pays de la CEE, confrontée depuis quelques années à un double problème : celui de la fin des excédents de veaux de huit jours et celui de la fin des excédents de poudre de lait. Cela apparaît dans le tableau suivant qui retrace l'évolution du bilan de ce secteur.

Tableau 30 : L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de veau (U.E.B.L)

	Production	Importations		Exportations		Consommation
		Animaux	Viande	Animaux	Viande	
1960	23	--	--	--	--	23
1970	29	2	1	5	1	26
1980	33	3	3	2	6	32
1981	36	3	4	3	13	27
1982	33	3	5	2	9	29
1983	35	3	3	4	7	31
1984	40	3	3	5	8	33
1985	44	3	3	6	11	33
1986	42	4	3	6	12	31
1987	46	4	3	6	12	35
1988	44	3	2	6	15	28
1989	38	3	2	6	12	26
1990	37	4	2	5	9	30

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de IEA.

Alors que jusqu'en 1987, cette production avait tendance à se développer de façon plus ou moins régulière, elle s'inscrit depuis lors en net recul (- 20 % en 3 ans). La consommation intérieure, assez irrégulière ayant elle aussi tendance à diminuer depuis quelques années en raison de la mauvaise image de marque de ce produit, le solde du commerce extérieur connaît des fluctuations très brutales. Entre 1988 et 1990, les exportations de cette viande ont été divisées pratiquement par deux.

14324. La place des aliments composés

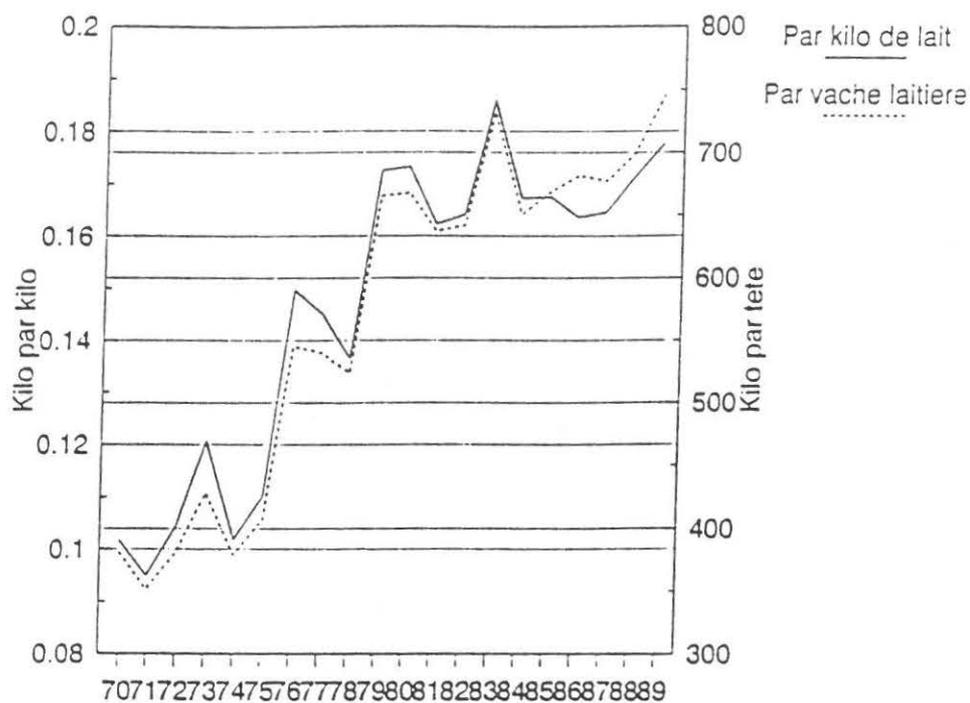
Sur 1,23 million de tonnes d'aliments composés pour gros bovins qui ont été produits en Belgique en 1990, 49 % étaient destinés aux vaches laitières, 39 % aux bovins à l'engraissement et 12 % aux animaux d'élevage.

En ce qui concerne les aliments pour vaches laitières, les deux graphiques 21 et 22 font apparaître une très rapide augmentation (environ + 70 %) de 1970 à 1979, aussi bien de la consommation unitaire par litre de lait que de la consommation unitaire par vache laitière. Par la suite, l'évolution est plus irrégulière avec un pic très marqué en 1983.

Sur les courbes en indice, on observe un certain décrochement des deux indicateurs à partir de 1979. Alors que la consommation unitaire par litre de lait semble relativement stabilisée jusqu'en 1989, au contraire celle par vache laitière retrouve une certaine progression. Ce phénomène s'explique par l'amélioration des rendements laitiers qui ont été induits par une plus grande intensification de cette production à partir de la mise en place des quotas laitiers.

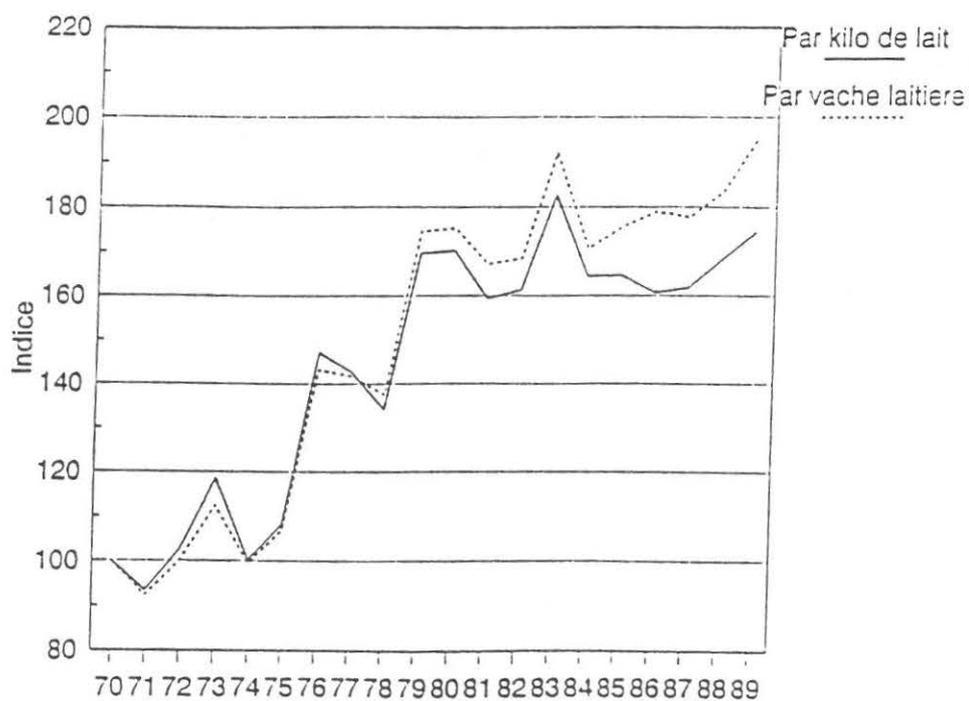
En ce qui concerne les autres gros bovins, la consommation unitaire d'aliments composés par tête a également très fortement augmenté entre 1970 et 1979, mais reste, durant les dix dernières années sur un trend fortement croissant. L'augmentation de l'indicateur entre 1970 et 1989 est de près de 30 %. On observe cependant de très fortes fluctuations d'une année sur l'autre qui peuvent provenir, soit d'aléas climatiques, soit de modifications dans la répartition de la production de ces aliments composés (entre aliments d'engraissement et aliments d'élevage), ou encore de modifications dans la structure du cheptel des animaux de plus d'un an. Ce dernier indicateur est, en effet, très hétérogène puisque les divers types d'animaux (vaches allaitantes, génisses, bovins, taureaux) ont, en fait, des consommations unitaires en aliments composés très différentes.

Graphique 21 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés par vaches laitières en Belgique (quantités)



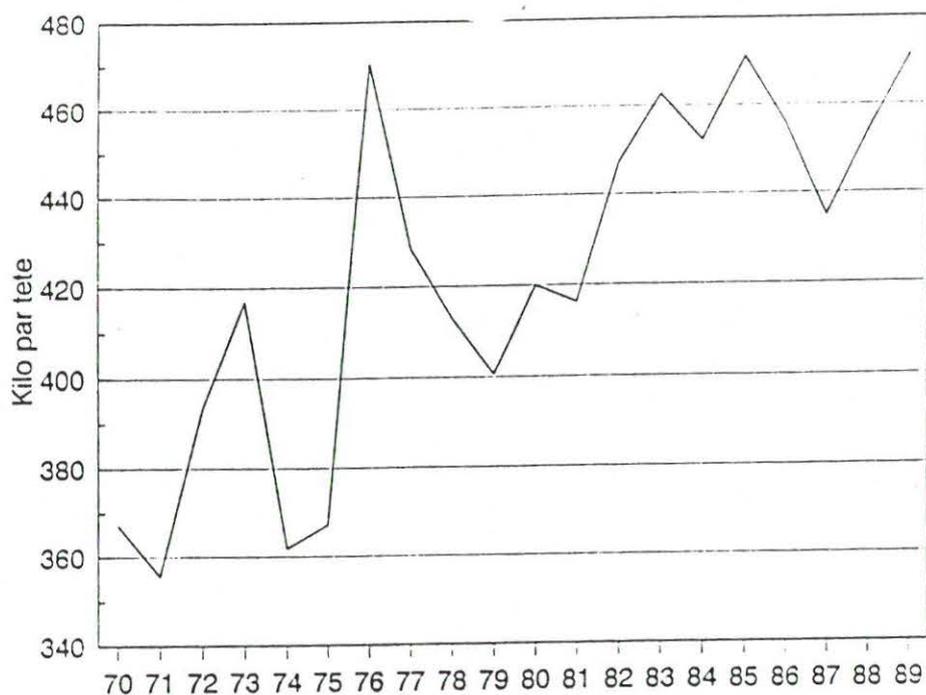
Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

Graphique 22 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés par vaches laitières en Belgique (indices)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

Graphique 23 : L'évolution des consommations par tête d'aliments composés par les gros bovins en Belgique

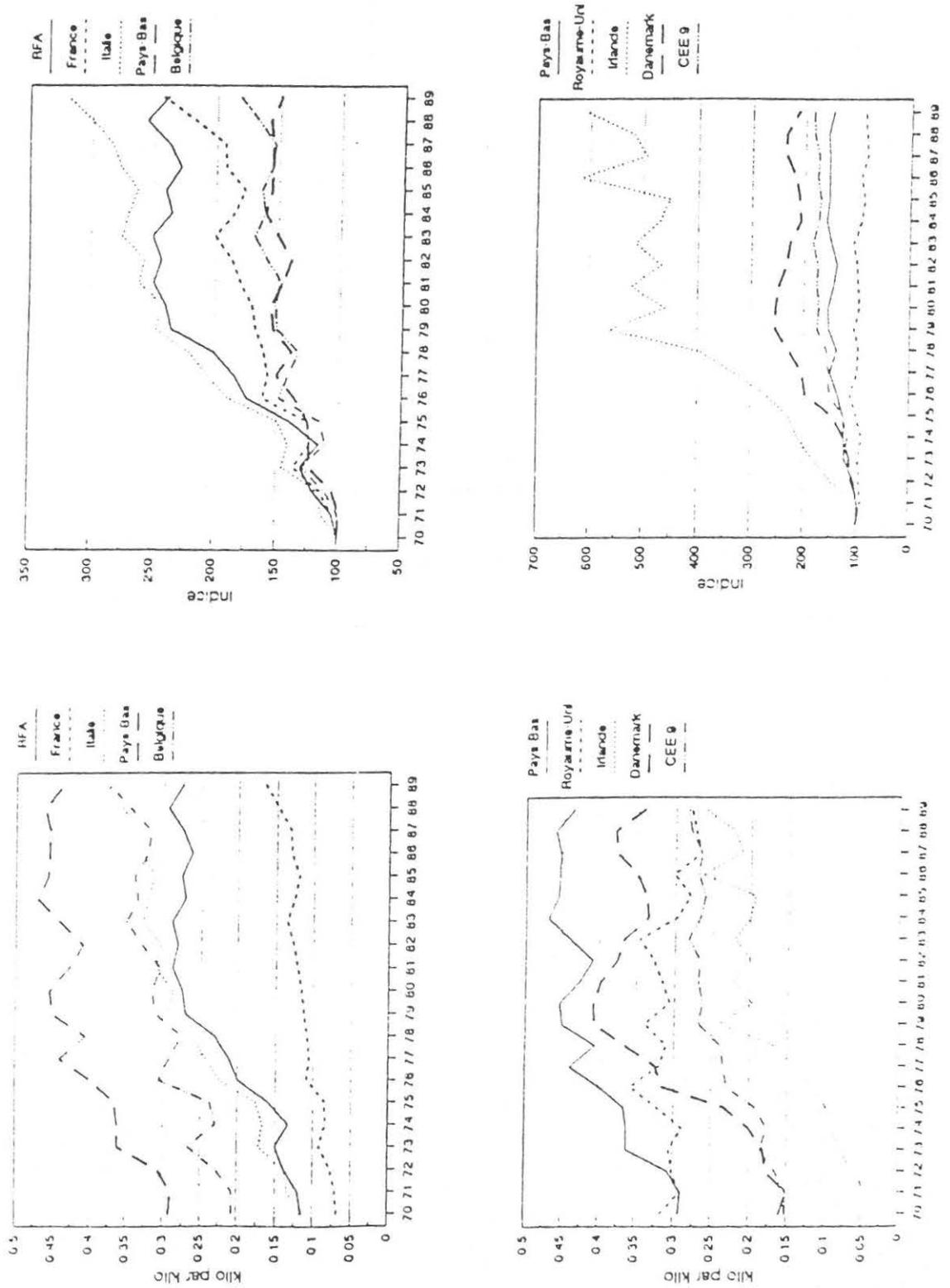


Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

Pour établir une comparaison avec les autres pays de la CEE, dans la mesure où pour certains d'entre eux, on ne dispose pas de la séparation entre aliments pour vaches laitières et aliments pour autres bovins, on a rapporté pour tous les pays la production totale d'aliments composés pour bovins à celle de lait. Dans tous les cas, il existe un certain biais que l'on peut chiffrer à environ 10 % dans le cas des Pays-Bas et 27 % dans le cas de la France. Dans le cas de la Belgique, le biais est d'environ 50 %. Il faut donc considérer les graphiques ci-contre comme de simples indicateurs qui ont pour objectif essentiel de visualiser certaines évolutions plutôt que de mettre en évidence une véritable hiérarchie.

De ce point de vue, l'évolution de la Belgique, avec un ratio qui a augmenté de seulement 75 % depuis 1970, apparaît comme modeste par rapport à d'autres pays tel que l'Irlande, l'Italie, la RFA et la France.

Graphique 24 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour bovins dans les différents pays de la CEE (quantités et indices)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

1433. Les volailles

La production avicole est très ancienne en Belgique et recourt massivement aux aliments composés. Une étude du CFCE estimait que dès la fin des années 60, le marché potentiel était pratiquement saturé et donc que la consommation intérieure de ces produits ne pourrait plus guère évoluer qu'au rythme des productions de viande et d'œufs. Bien que le poulet de chair domine largement dans le secteur des volailles de chair, on observe depuis quelques années un développement des autres espèces animales (pintades, dindes, canards, etc...).

14331. La production d'œufs

La production belge d'œufs qui avait d'abord connu un fort développement dans les années 60 à 70 (+ 50 %), n'a, par la suite pratiquement pas cessé de diminuer : la baisse s'est manifestée entre 1970 et 1980 (- 20 %), et s'est poursuivie au cours des dix dernières années (- 19 %).

La consommation intérieure qui avait légèrement progressé entre 1960 et 1982 (+ 8 %) a diminué au cours des dernières années pour se situer en 1990 approximativement au même niveau qu'en 1960.

Tableau 31 : L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur des œufs (U.E.B.L)

	Production	Importations	Exportations	Consommation (alimentation humaine)
1960	2 769	41	392	2 270
1970	4 167	33	1 690	2 365
1980	3 313	318	1 237	2 265
1981	3 267	392	1 114	2 401
1982	3 266	403	1 056	2 462
1983	3 158	418	1 018	2 414
1984	3 079	545	1 063	2 417
1985	2 905	694	1 017	2 430
1986	2 939	804	1 159	2 426
1987	2 907	903	1 319	2 327
1988	2 792	1 050	1 472	2 209
1989	2 724	1 101	1 543	2 125
1990	2 968	1 105	1 663	2 247

Unité : millions d'unités.

Source : EUROSTAT (CRONOS) à partir de l'I.E.A.

Le tableau précédent montre que les importations et les exportations se situent actuellement à des niveaux très élevés qui représentent respectivement 37 % et 56 % de la production. Bien que le solde reste excédentaire d'environ 560 millions d'unités (19 % de la production), celui-ci a malgré tout considérablement diminué au cours des 20 et même des 10 dernières années. Alors que les exportations de 1990 sont inférieures à celles de 1970 et seulement supérieures de 34 % à celles de 1980, les importations ont, pour leur part, été multipliées par 33 depuis 1970 et par 3,5 depuis 1980. Il apparaît donc que même si la Belgique continue à occuper la seconde place dans les exportations communautaires (mais très loin des Pays-Bas avec 90 000 tonnes contre 480 000 tonnes pour ce pays), elle n'en subit pas moins, de plus en plus, la concurrence des autres pays de la CEE.

**Tableau 32 : Le commerce extérieur des oeufs
et produits dérivés - 1989**

	Exportations			Importations		
	Oeufs à couver	Oeufs de consommation	Vos-produits	Oeufs à couver	Oeufs de consommation	Vos-produits
R.F.A.	1	321	183	1	5	2
France	1	237	342	12	38	13
Pays-Bas	14	72	64	32	651	91
Grande-Bretagne	--	13	2	2	107	16
Autres CEE	3	49	101	--	5	13
Pays Tiers	28	10	120	1	56	56
Total	47	702	794	48	862	192

Unité : millions de tonnes d'oeufs.

Sources : INS - IEA.

Les tonnages exportés qui sont constitués pour l'essentiel d'oeufs de consommation (45 %) et d'ovoproduits (51 %) sont principalement destinés à la France (38 %) et à la RFA (32 %), mais on trouve également (essentiellement sous-forme d'ovoproduits) des fournitures aux pays tiers (10 %).

Les tonnages importés correspondent pour la plus grande part à des oeufs de consommation (78 %) et dans une moindre mesure à des ovoproduits (17 %). Les Pays-Bas avec plus de 70 % du total sont de loin le premier fournisseur de la Belgique suivi de la Grande-Bretagne avec seulement 11 %.

14332. La production de viande de volailles

Conformément aux statistiques disponibles, on peut distinguer d'une part la production de viande de poulet et de poule, et d'autre part celle des autres volailles (dindes, pintades, canards, etc...).

En ce qui concerne la première catégorie de produits, la production et la consommation ont fortement augmenté comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 33 : L'évolution de la production, de la consommation
et du commerce extérieur de viande de poules et poulets (U.E.B.L)**

	Production	Importations		Exportations		Consommation
		Animaux	Viande	Animaux	Viande	
1960	60	--	--	--	2	57
1970	114	1	1	3	28	85
1980	107	22	12	5	19	115
1981	117	15	15	7	24	118
1982	129	16	14	6	17	132
1983	120	18	19	5	24	132
1984	120	19	19	5	26	127
1985	125	32	19	7	34	135
1986	128	40	20	8	38	142
1987	135	40	21	12	44	141
1988	148	37	29	13	54	147
1989	149	39	28	18	60	139
1990	161	41	30	20	71	142

Unité : millions de tonnes.

Source : EUROSTAT (CROWOS) à partir de l'IEA.

La production qui avait presque doublé de 1960 à 1970, a ensuite connu une période de stagnation jusqu'en 1980 avant de repartir à la hausse (+ 50 % au cours des dix dernières années). Cette progression d'ensemble s'est effectuée de façon assez irrégulière et a été surtout sensible au cours des 5 dernières années.

Au niveau de la consommation, on retrouve à peu près la même évolution. Bien que la Belgique ait toujours été excédentaire pour cette viande, le solde tend à se réduire sensiblement. Alors qu'en 1970 il représentait 29 000 tonnes (soit 25 % de la production), il a oscillé au cours des 10 dernières années entre 1 000 et 19 000 tonnes, ce qui représente au maximum 12 % de la production. En fait, les importations et exportations, à la fois sous forme de viande et d'animaux vivants se sont toutes deux fortement développées. Ces mouvements correspondent pour une part à des échanges de proximité au voisinage des frontières avec les Pays Bas, la RFA et la France, mais s'expliquent aussi par un certain décalage entre les productions de produits "standard" et la demande de certains consommateurs de produits plus élaborés ("poulets labels" par exemple).

La production des autres volailles reste à un niveau très faible (6 000 tonnes en 1990), et semble même avoir régressé depuis le début des années 80 où elle atteignait 7 000 tonnes. L'augmentation relativement importante de la consommation (+ 66 % au cours des dix dernières années) est donc essentiellement satisfaite par les importations qui atteignent un solde net de 24 000 tonnes (soit 81 % de la consommation) en 1990.

Pour l'ensemble des viandes de volailles, bien que la consommation belge moyenne par habitant demeure sensiblement inférieure à la moyenne communautaire, le taux d'auto-alimentation est légèrement inférieur à 100 %.

14333. La place des aliments composés

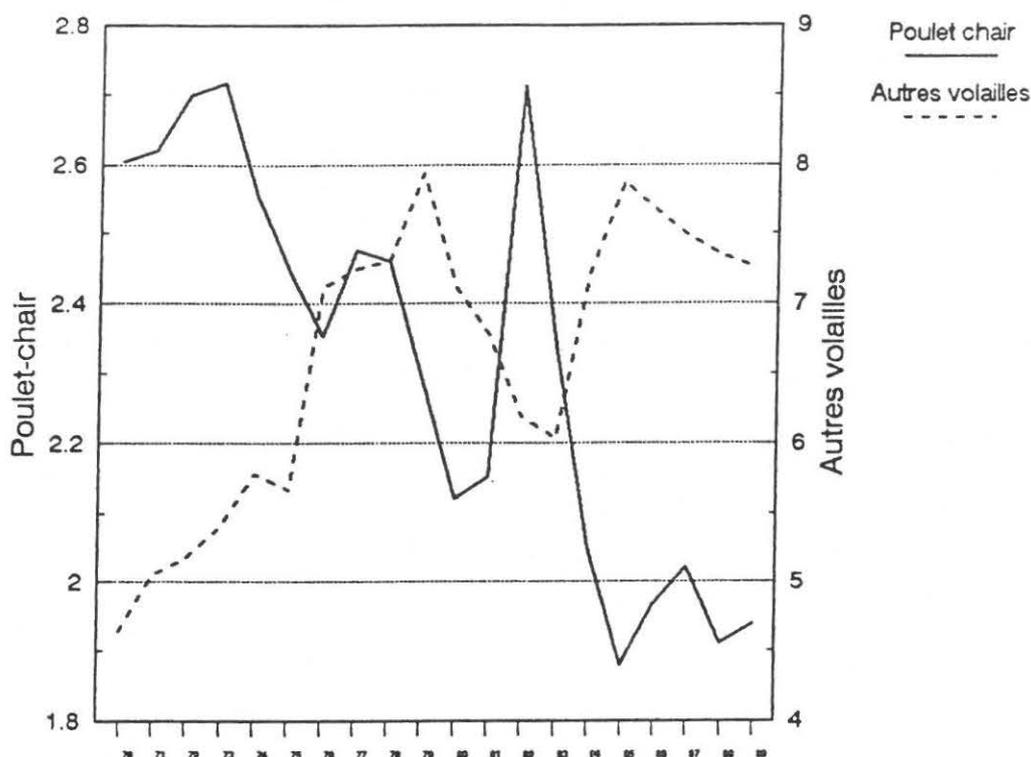
Comme dans la plupart des pays de la CEE, la production animale belge est très liée au secteur des aliments composés et à celui de l'abattage. Selon les estimations de la Commission ¹⁶, la part des productions de viande de volailles et d'oeufs "vendue sous contrat au préalable" est dans le premier cas de 90 % contre 45 à 50 % en France, 7,3 % en RFA, 90 % aux Pays-Bas et 95 % au Royaume-Uni, et dans le second de 70 % (contre 15 à 20 % en France, 20 à 25 % en RFA, 50 % aux Pays-Bas et 70 % au Royaume-Uni). Même si ces chiffres sont de simples estimations, ils montrent l'importance du phénomène d'intégration en Belgique.

Le graphique 18 montre l'évolution des consommations unitaires dans le secteur des volailles de chair et dans celui de la ponte.

Compte tenu des statistiques qui sont disponibles d'une part au niveau des productions de viande, d'autre part au niveau des aliments composés, il est possible, à l'intérieur de la catégorie "volailles de chair" de calculer un ratio correspondant au secteur poulet de chair et un autre correspondant aux "autres volailles".

¹⁶. *La situation de l'agriculture dans la Communauté - Rapport 1991.*

Graphique 25 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour poulets de chair et autres volailles



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

La courbe représentant la consommation unitaire d'aliments composés par kilo de viande de poulet de chair produit fait apparaître une nette tendance à la diminution du ratio de 2,61 en 1970 à 1,94 en 1989. Il apparaît cependant une année tout-à-fait exceptionnelle qui est 1982. Alors que la production de cette viande a augmenté de 13 000 tonnes (11 %) par rapport à l'année précédente, celle d'aliments composés a, pour sa part, progressé de 98 000 tonnes (39 %) pour ensuite diminuer l'année suivante de 69 000 tonnes. Cette double évolution conduit à une valeur tout-à-fait irréaliste du ratio de 2,71 en 1982, contre 2,16 en 1981 et 2,34 en 1983. En fait, cette anomalie doit s'expliquer par un niveau particulièrement élevé des exportations d'aliments pour poulets de chair au cours de cette année. En effet, le tonnage total des exportations est passé de 332 000 tonnes en 1981 à 418 000 tonnes en 1982, pour revenir ensuite à 329 000 tonnes en 1983. Il est donc probable, compte tenu de l'existence de courants traditionnels d'exportation d'aliments composés (essentiellement de concentrés) vers des pays tiers que, sur les 98 000 tonnes de hausse de production, l'essentiel a été vendu à l'extérieur et seulement 20 à 25 000 tonnes ont été utilisées sur le marché intérieur pour satisfaire les besoins de l'accroissement de la production intérieure de viande. C'est l'hypothèse qui a été retenue dans la suite de ce chapitre.

Dans ces conditions, l'évolution du ratio est plus régulière et globalement orientée à la baisse. Cependant, le niveau atteint au cours des 4 dernières années, qui semble stabilisé à un peu moins de 2 kg/kg semble très faible, et on peut se demander s'il ne traduit pas une certaine sous-estimation de la production d'aliments composés. Il est en effet très peu probable que, dans ce secteur, il existe une véritable production d'aliments fermiers à partir de céréales achetées ou autoconsommées.

L'autre catégorie d'aliments composés pour "volailles" concerne les dindes, pintades, canards, oies, pigeons et aussi les lapins. Cette dernière production qui représente 22 000 tonnes en 1989 est en fait 4 fois plus importante que celle des volailles diverses

(5 000 tonnes en 1989). Nous avons donc calculé un premier ratio en divisant la production d'aliments composés par celle de ces deux catégories de viande.

La courbe du graphique 25, relative aux "autres volailles", montre que le ratio a globalement augmenté de 1970 à 1989, avec toutefois une période de baisse très marquée de 1980 à 1984. En fait, ce ratio qui atteint des niveaux très élevés en 1979 et 1986 (près de 8) apparaît comme fortement biaisé et difficilement interprétable en tant qu'indicateur d'évolution dans la mesure où, du côté des utilisations, il ne prend pas en compte le cheptel de pigeons alors que du côté de la production d'aliments composés, ces produits représentent une part non négligeable.

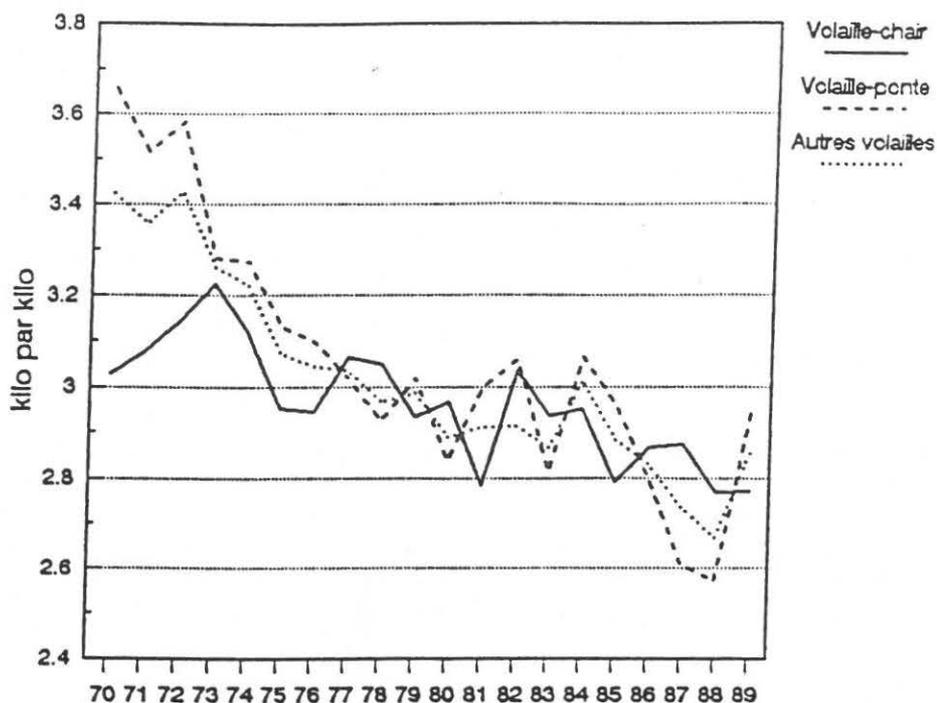
Pour analyser globalement l'évolution de ce secteur, il est donc préférable de totaliser à la fois les productions de viande et celles d'aliments composés et d'analyser l'évolution des deux ratios qui figurent sur les graphiques 26 et 27.

Le premier ratio relatif aux volailles de chair assez nettement en dents de scie (mais celui-ci s'explique probablement par des biais dûs au commerce extérieur), présente une tendance générale à la baisse, mais de façon assez faible. Le phénomène s'explique par deux causes principales qui ont une tendance à se neutraliser :

- Le marché potentiel était déjà saturé dès 1970. Les consommations unitaires ont donc eu tendance par la suite à diminuer en raison de l'amélioration des indices de consommation.

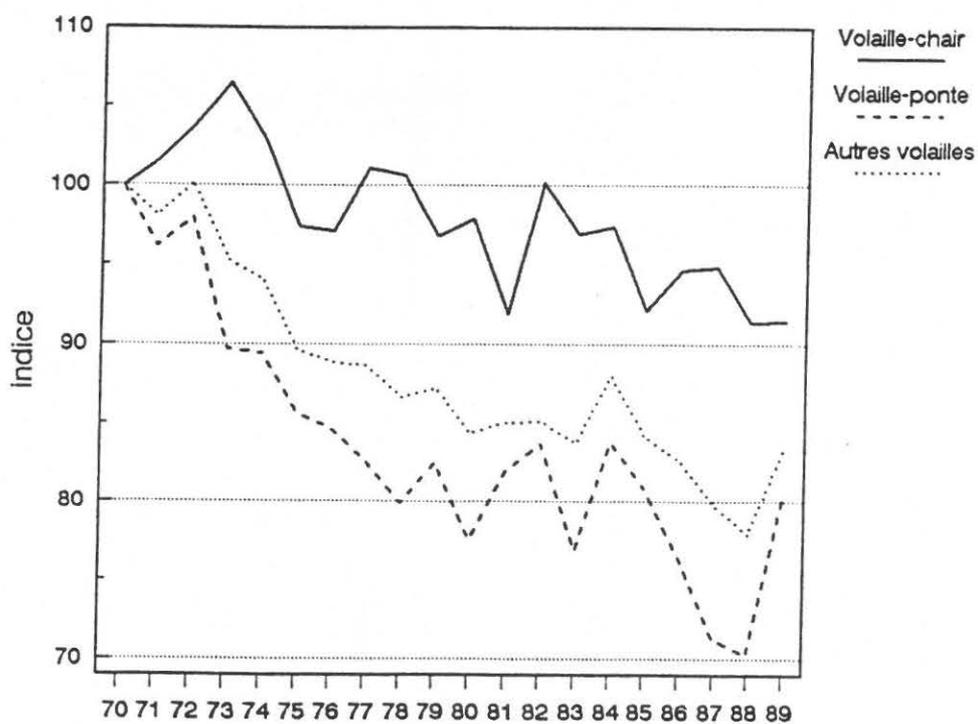
- Le développement de certaines productions d'aliments composés qui ne correspondent pas à une production de viande comme celle des aliments pour pigeons. Ce facteur a certainement modéré la baisse au cours des dernières années.

Graphique 26 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour volailles de chair et de ponte (quantités)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

Graphique 27 : L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour volailles de chair et de ponte (indices)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

En niveau, alors que ce ratio était très voisin de celui des Pays-Bas en 1970, il se situe en 1989 à près de 2,8 contre seulement 2,6 dans le second pays. Le fait qu'en Belgique les aliments pour lapins soient également pris en compte contribue à maintenir le ratio à un niveau plus élevé dans la mesure où l'indice de consommation pour cette espèce est nettement supérieure à celui des poulets de chair.

Le second ratio relatif à la ponte est tombé de 3,6 en 1970 à 2,9 en 1989. Cette évolution est assez voisine de celle observée aux Pays-Bas où la baisse a même été plus forte. Cependant, dans ce dernier pays, le ratio est pratiquement stabilisé à 3 depuis 1982. Dans le cas de la Belgique, on doit donc s'interroger sur les niveaux particulièrement bas enregistrés en 1987 et 1988 et se demander si la chute très brutale du ratio est due à un certain développement au cours de ces deux années de l'aliment fermier ou éventuellement à une mauvaise prise en compte statistique de la production des très petits fabricants industriels d'aliments composés.

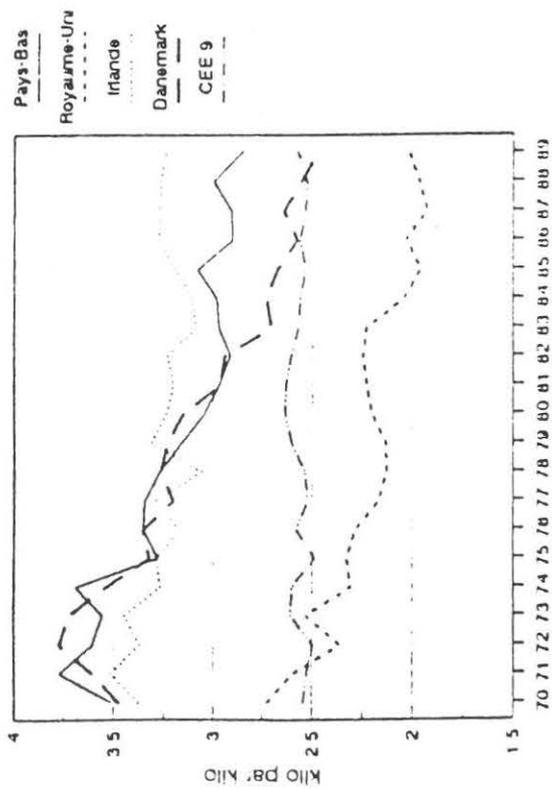
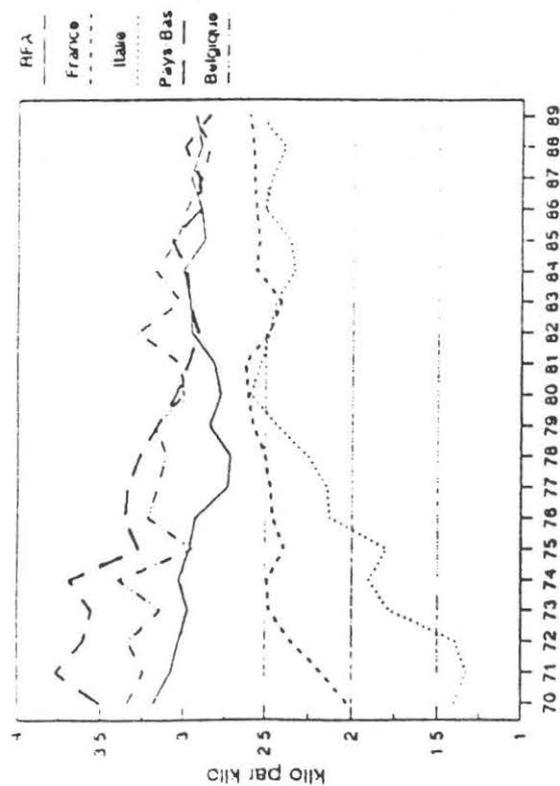
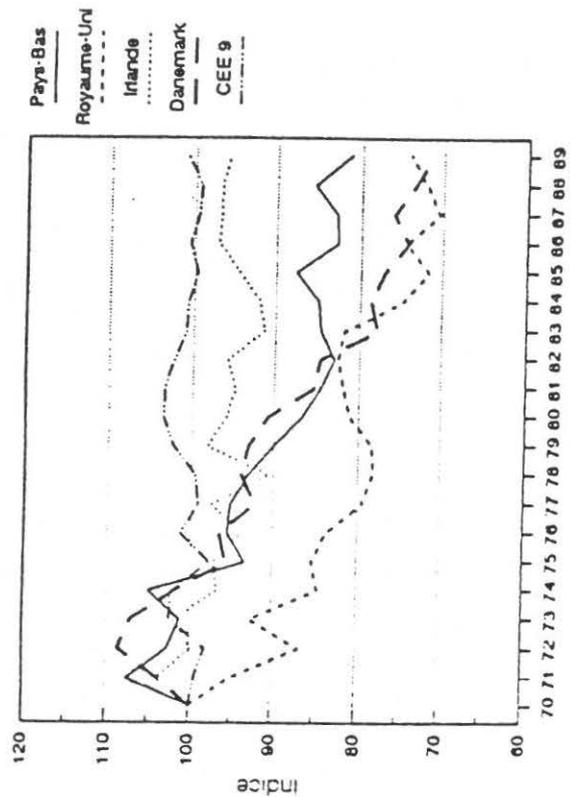
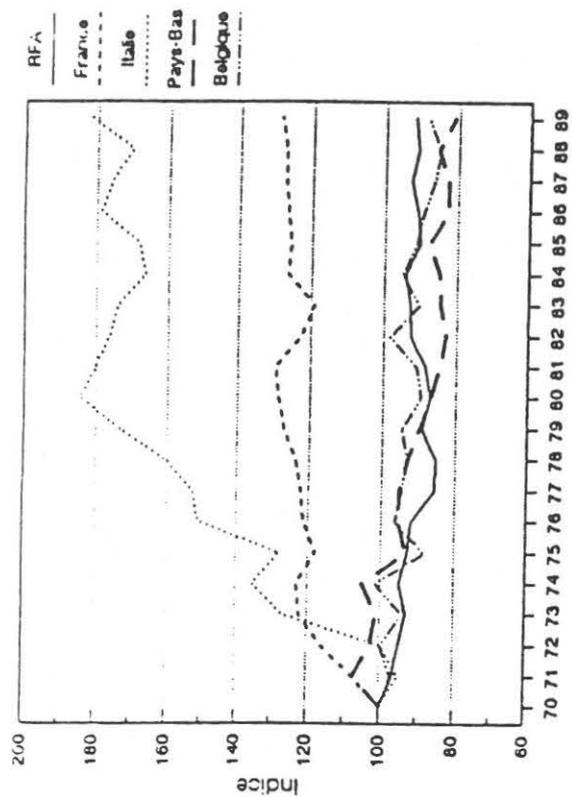
En terme d'indice, les baisses des deux ratios au cours des 19 dernières années sont respectivement d'environ 10 % pour la chair et 20 à 25 % pour la ponte.

Le ratio global de la Belgique pour le secteur volaille, obtenu en divisant la production totale d'aliments composés pour volailles par le tonnage de viande de volailles et d'oeufs, se situe dans la moyenne communautaire de niveau et d'évolution.

En 1970, la Belgique figurait avec les Pays-Bas, le Danemark, la RFA et l'Irlande parmi les pays de tête en terme de consommation d'aliments composés par kilo de viande de volailles et d'oeufs produit. Comme pour la plupart de ces pays, le ratio a eu tendance à diminuer au cours des 19 dernières années. Dans la mesure où le marché était déjà presque saturé en 1970, cette évolution s'explique essentiellement par l'amélioration des indices de consommation et du nombre d'oeufs produits par poule pondeuse. A l'exception du Danemark qui a connu une chute très prononcée (en raison probablement d'un développement de la consommation d'aliments complémentaires), l'indice se retrouve en 1989 dans la fourchette allant de 80 à 95 (avec la base 100 en 1970). Les baisses les plus faibles étant enregistrées en RFA et en Irlande. En terme de niveau, il semble y avoir une certaine convergence vers 2,8 ou 2,9. Cette tendance s'observe aussi bien pour la plupart des pays qui étaient déjà à des niveaux élevés en 1970 (Pays-Bas, Belgique, RFA, Irlande) que pour ceux qui étaient partis de niveaux beaucoup plus faibles (Italie, France).

Les deux exceptions notables sont d'une part, comme nous l'avons déjà indiqué, le Danemark, et d'autre part le Royaume-Uni. Dans ce dernier cas, le ratio qui était déjà relativement faible en 1970 (2,75) est tombé à moins de 2 en 1989. Le très bas niveau observé durant toute la période est dû au fait que toute une partie de la production d'aliments composés fabriqués par les intégrateurs n'est pas prise en compte dans les statistiques d'aliments alors que celle de viande et d'oeufs correspondant l'est.

Graphique 28 : L'évolution des consommations unitaires des aliments composés pour volailles dans les différents pays de la CEE (quantités et indices)



144. L'évolution de la demande globale d'aliments composés

La Belgique est, après les Pays-Bas, le pays de la CEE qui, pour la plupart des espèces animales recourt le plus aux aliments composés. En fait, sauf dans le cas du lait, on peut considérer que le taux de pénétration est depuis une quinzaine d'années très voisin de 100 %. La place des aliments fabriqués sur l'élevage à partir de céréales autoconsommées ou achetées est tout-à-fait marginale et devrait le demeurer.

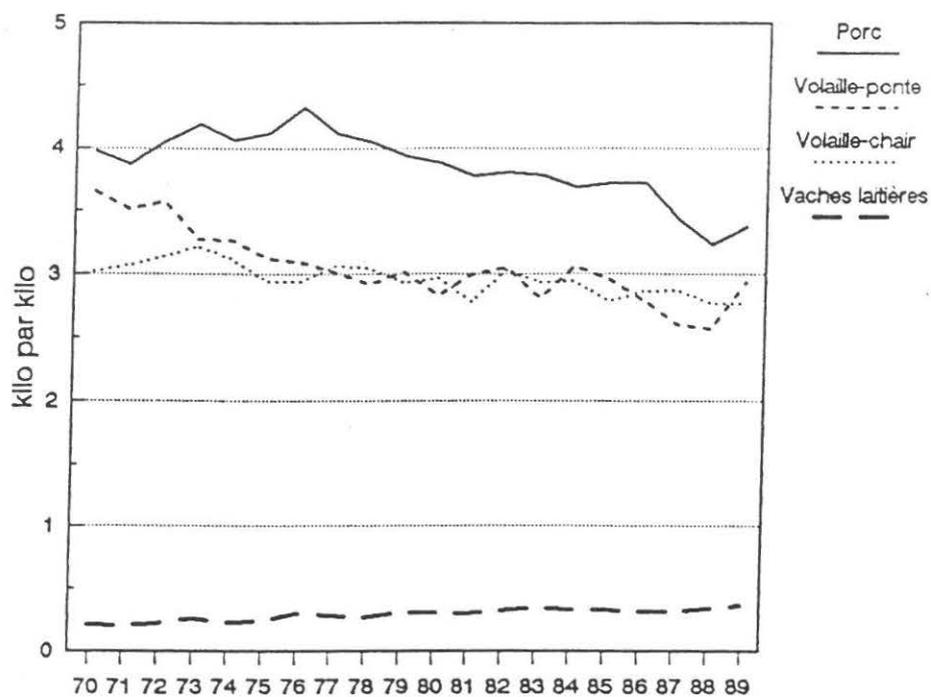
Pour le lait, le ratio a très fortement augmenté de 1970 à 1989 (+ 70 %), mais il ne semble pas qu'un palier soit encore atteint. Dans la mesure où la consommation unitaire demeure sensiblement inférieure à celle d'un pays tel que les Pays-Bas, on peut penser que le ratio peut encore continuer à progresser légèrement au cours des prochaines années. Ce phénomène pourrait être amplifié par le fait qu'à côté de la production d'aliments composés pour vaches laitières, se développe de façon assez rapide une production d'aliments pour "autres bovins" qui n'est pas liée à la production de lait. Globalement, en terme de demande d'aliments composés pour vaches laitières, les tonnages devraient augmenter très faiblement en raison de l'existence des quotas laitiers et du fait qu'une grande partie du cheptel se trouve en Wallonie où les surfaces en herbages sont plus grandes et le recours aux produits concentrés plus limité. Par contre, la production d'aliments pour "autres bovins" devrait pouvoir continuer à augmenter.

Pour les porcs, le marché potentiel est pratiquement saturé et depuis 1977, le ratio a amorcé une baisse qui est totalement imputable aux progrès en matière de nutrition. L'évolution de la demande globale d'aliments composés va donc totalement dépendre au cours des prochaines années de la production qui sera elle-même essentiellement influencée par les possibilités d'exportation sur les autres pays de la CEE. Même si la concurrence des Pays-Bas se fait moins vive en raison des problèmes internes d'élevage que connaît ce pays à cause des contraintes d'environnement (réglementation sur le lisier), l'augmentation potentielle des débouchés semble assez limitée sauf en cas d'ouverture des anciens pays de l'Est et de l'URSS. Dans ces conditions, on doit envisager une progression très modérée de la demande d'aliments composés pour ce cheptel au cours des prochaines années.

Pour les volailles de chair (y compris le lapin), le ratio est là aussi légèrement orienté à la baisse et le marché pratiquement saturé. On doit donc envisager une certaine stagnation de la production et de la demande intérieure de ce type d'aliments composés.

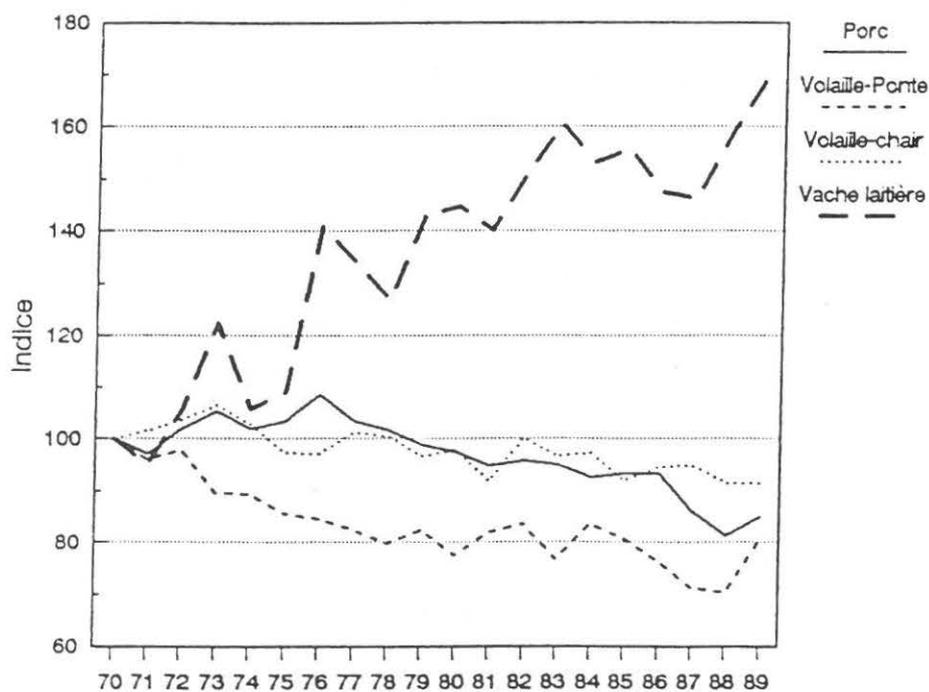
Enfin pour la ponte, on a à la fois une diminution de la consommation unitaire et une diminution de la production. Même si cette dernière variable se stabilise, la demande d'aliments composés devrait également être orientée à la baisse.

Graphique 29 : L'évolution de la consommation unitaire des différents types d'aliments composés en Belgique (quantités)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

Graphique 30 : L'évolution de la consommation unitaire des différents types d'aliments composés en Belgique (indices)



Elaboration INRA à partir des statistiques INS/IEA.

**II. LE SYSTEME DE PRODUCTION
D'ALIMENTS COMPOSES**

2. LE SYSTEME DE PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSES

Il s'agit dans ce chapitre, de faire ressortir les caractéristiques et l'évolution récente des structures de production d'aliment qui permettront de particulariser chaque pays dans le contexte européen : nombre et taille des entreprises et des usines, implantations géographiques, part des coopératives et des firmes privées, recensement des principaux ensembles industriels ayant un rôle moteur dans le secteur¹⁷.

Mais la description indispensable des acteurs économiques intervenant dans ce système de production est insuffisante, si on ne replace pas ceux-ci "en situation", c'est-à-dire si on ne met pas en évidence les réseaux souvent complexes d'échanges et de relations dans lesquels ils sont insérés.

21. L'ORGANISATION GENERALE DU SYSTEME DE PRODUCTION D'ALIMENTS COMPOSES

211. Les différents agents économiques

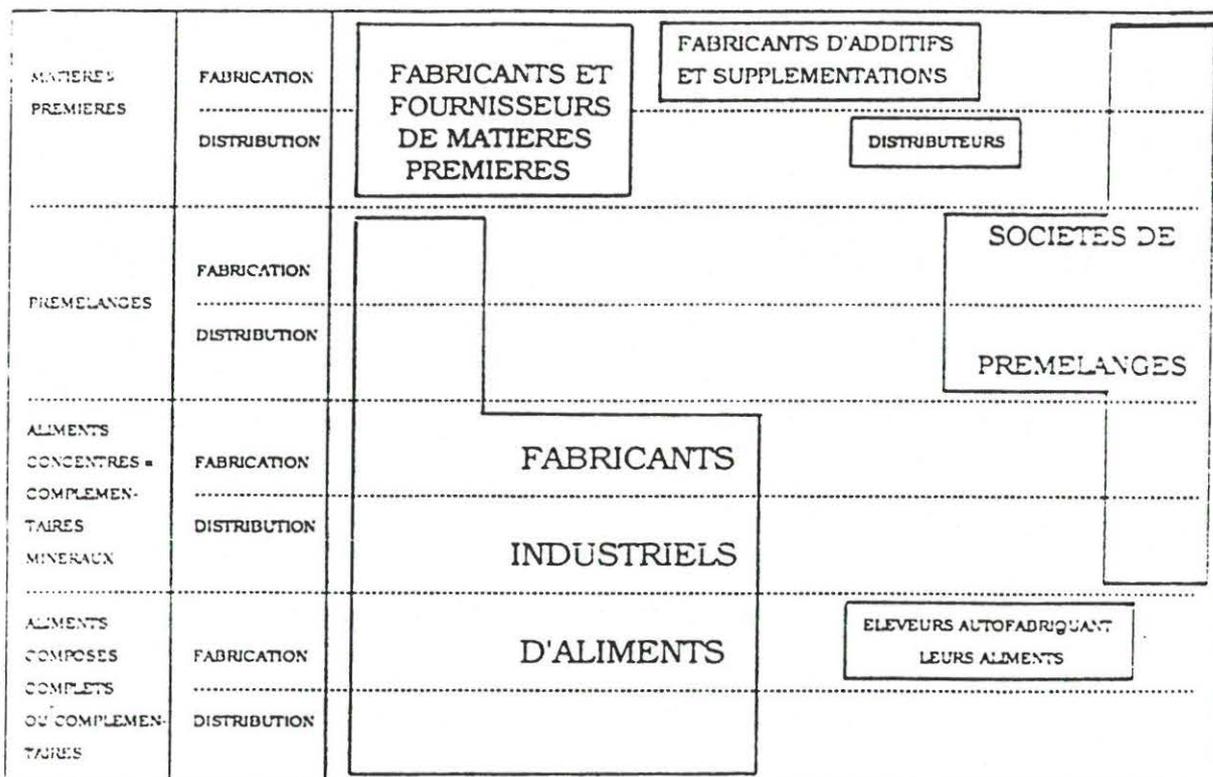
Dans ce premier chapitre vont être caractérisés sur le plan fonctionnel les grands ensembles d'acteurs qui dans les différents pays interviennent généralement dans les activités de fabrication d'aliments, c'est-à-dire dans les processus de formulation-mélange qui conduisent à l'élaboration des différents types de mélanges : prémélanges, aliments composés concentrés, aliments composés complémentaires ou complets.

En fonction de leur positionnement dans ces opérations de mélanges et malgré leur extrême hétérogénéité, il est possible de répartir les différents acteurs qui interviennent dans ces processus en quelques grands ensembles :

- En aval, des éleveurs auto-fabriquent pour leur propre compte des aliments composés complets ou complémentaires. N'ayant ni l'autorisation, ni les moyens techniques de fabriquer des prémélanges ou des concentrés, ils les achètent auprès des acteurs autorisés.
- Les "fabricants d'aliments" assurent la fabrication et la distribution auprès des éleveurs des aliments composés complets et complémentaires, mais aussi celles de concentrés. Les plus importants d'entre eux ont en général aussi intégré l'activité de prémélange (fabricants intégrés) et achètent directement additifs et suppléments auprès des fournisseurs amont. Ils réutilisent ces prémélanges pour leur propre besoin essentiellement, mais peuvent aussi en commercialiser une faible partie auprès des autres fabricants d'aliments.
- Les "sociétés de prémélanges" en amont fabriquent évidemment des prémélanges qu'elles distribuent ensuite aux fabricants d'aliments non intégrés ou aux éleveurs auto-fabriquant leur aliment, mais elles ont en général une activité diversifiée : certaines distribuent aussi des additifs et suppléments, des médicaments vétérinaires qu'elles achètent auprès des fournisseurs amont ou qui sont fabriqués au sein du groupe dont la société de prémélange est la filiale ; d'autres vont jusqu'à la fabrication de concentrés et à leur commercialisation auprès des éleveurs.

17. Le comportement de ces groupes dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières sera étudié dans la suite du document.

Schéma 2 : Positionnement fonctionnel des différents acteurs intervenant dans la fabrication des aliments composés



Elaboration INRA - C. JANET.

- Les entreprises chimiques et pharmaceutiques fournissent additifs et suppléments (et médicaments pour les aliments médicamenteux). Elles interviennent parfois dans la fabrication de prémélanges et même de certains aliments composés notamment par l'intermédiaire de filiale.

- Les divers acteurs privés assurant l'approvisionnement des autres matières premières, quant à eux n'ont pas intégré d'activité en aval de fabrication. Le problème se pose différemment dans le cadre coopératif puisque certaines grandes Fédérations ou Unions de coopératives, qui ont une activité d'approvisionnement, ont aussi, en leur sein, des activités de fabrication d'aliments composés.

212. Les relations entre acteurs intervenant dans les processus de formulation-mélange

2121. Les relations structurelles

La formulation des aliments, l'élaboration des différents mélanges de composants qui conduit à la fabrication d'aliments composés se réalisent selon des modes d'organisation très différents d'un système de production à l'autre au sein de la Communauté Economique Européenne.

L'industrie de l'alimentation animale s'est souvent développée comme activité annexe d'entreprises de la meunerie, de l'huilerie, de la laiterie¹⁸ à partir des années 1930. Ces entreprises non spécialisées, à caractère familial, assuraient un nombre limité de fonctions dites primaires : fabrication d'aliments essentiellement composés de sous-produits industriels et de diverses autres matières premières agricoles métropolitaines ; vente et livraison des aliments aux éleveurs.

Mais très rapidement, dans certains pays, des entreprises particulières (comme par exemple SANDERS ou PROTECTOR en Belgique et en France) sont apparues dans ce champ d'activité et ont permis à cette industrie naissante de franchir une nouvelle étape, après des débuts difficiles, en la faisant bénéficier des découvertes scientifiques et techniques les plus récentes. Ces entreprises produisaient et mettaient à la disposition des fabricants d'aliments des prémélanges et des composés minéraux, produits qui contribuaient très largement à améliorer la qualité nutritionnelle et l'efficacité économique des aliments fournis aux éleveurs.

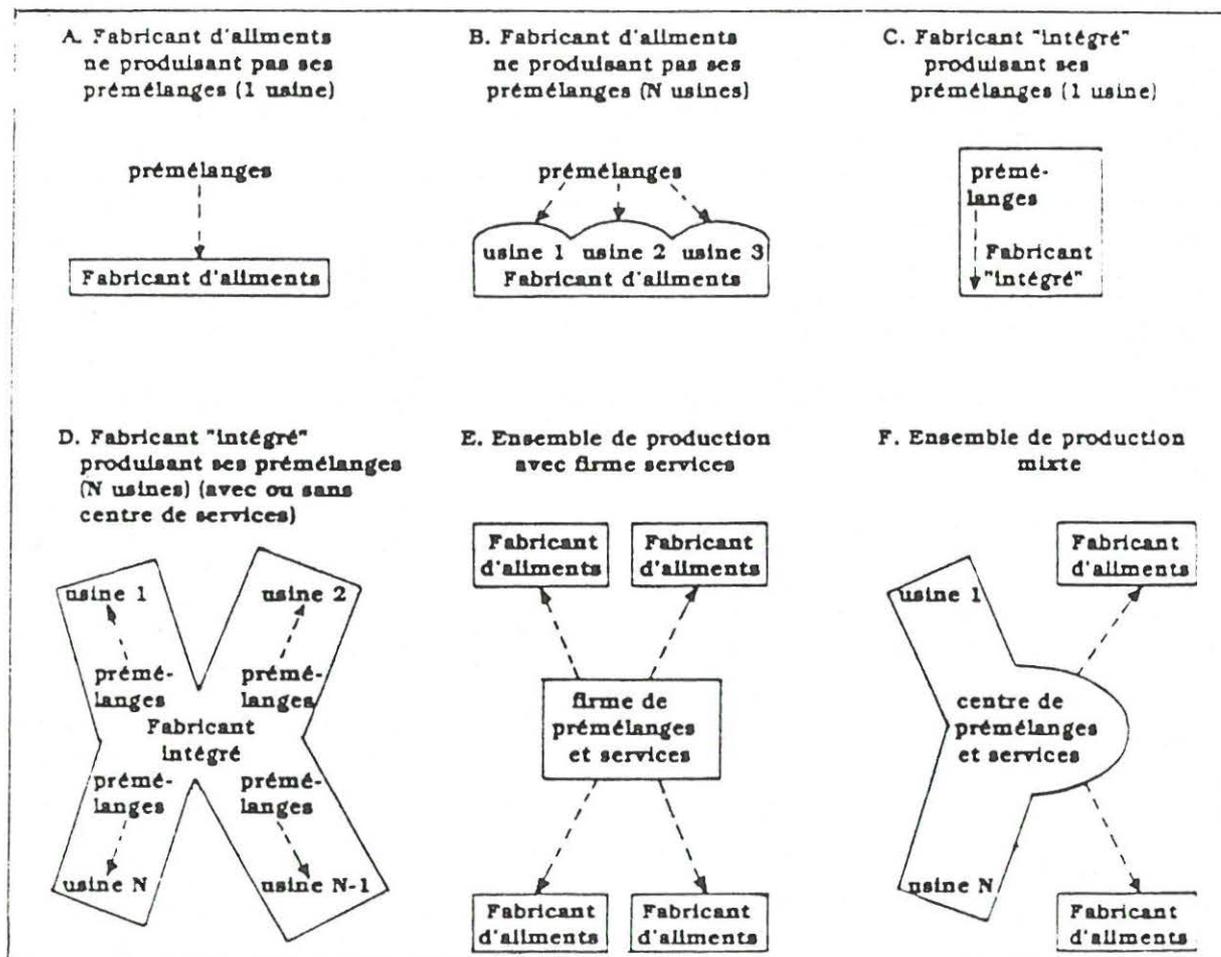
Outre ces prémélanges, dont la composition est devenue progressivement de plus en plus complexe, avec l'apparition de nouveaux additifs issus des branches chimiques (antibiotiques, coccidiostatiques, acides aminés...), ces entreprises proposaient aux fabricants tout un ensemble de "services", services qui se sont, eux aussi étoffés, progressivement au cours du temps (avec évidemment des différences notables d'une "firme service" à l'autre) : formulation des aliments, fourniture de médicaments vétérinaires, assistance technique et vétérinaire, recherche en nutrition et pathologie animale, sélection, achat de matières premières importées, analyse chimique et bactériologique des matières premières et des aliments fabriqués, assistance en matière d'investissement, d'organisation, de gestion et de financement, assistance auprès des éleveurs, par exemple dans la conception des bâtiments d'élevage, appui commercial avec l'élaboration de contrat type d'élevage et la mise en place de sociétés de commercialisation.

Le développement de ces activités dites secondaires, indispensables pour fabriquer des aliments qui répondent "au mieux" aux exigences de l'élevage intensif (dans le contexte économique et social tel qu'il était), et assurer leur commercialisation, pour améliorer les conditions générales d'élevage et faciliter la vente des produits animaux, nécessitait un potentiel technique, financier et humain (emploi de personnels de haut niveau de qualification : accès à des ordinateurs pour la formulation, entretien de laboratoires d'analyses chimiques et bactériologiques, d'élevages expérimentaux, ...) auquel la grande majorité des fabricants ne pouvait prétendre. Pour amortir de telles charges, il est nécessaire de les répercuter sur des tonnages d'aliments importants.

Sur cette base, des "firmes services" se sont progressivement insérées dans le tissu industriel de certains pays lorsque la fabrication d'aliments était surtout le fait d'entreprises de petite taille, disséminées. Elles sont devenues des pôles d'organisation de cette industrie de l'alimentation du bétail et des volailles, attirant autour d'elles un plus ou moins grand nombre de fabricants d'aliments, les relations de dépendances techniques liant les fabricants d'aliments aux firmes services étant renforcées par des relations contractuelles (le fabricant devenant un concessionnaire) ou financières (avec la filialisation partielle ou totale de certains fabricants). Se sont ainsi constitués de grands ensembles de fabrications d'aliments. Ils apparaissent sous les formes E et F dans le schéma 3.

18. Les activités de ces entreprises dans l'abattage-transformation même si elles sont devenues très importantes ont été souvent la conséquence d'une volonté de diversification des fabricants d'aliment vers l'aval.

Schéma 3 : Les diverses formes d'organisation des systèmes de formulation-mélange conduisant à la fabrication d'aliments composés en Europe



Elaboration INRA - C. JANET.

Parallèlement, des fabricants d'aliments privés importants, possédant plusieurs usines de fabrication se sont, eux aussi, organisés sur ce modèle technique, ces firmes "intégrées" concentrant dans des centres de services les fonctions secondaires de conception, de formulation, de fabrication des prémélanges, etc... et laissant au niveau des usines, l'activité de mélange final des matières premières et de commercialisation.

Ce modèle (forme D) a pu notamment se développer à proximité des points de débarquement des matières premières (ports et voies fluviales) où de très grosses usines avaient été implantées.

Intermédiaires entre ces ensembles "intégrés" et les ensembles organisés autour des firmes services se sont constitués des ensembles "mixtes" ayant à la fois une production propre d'aliments composés et une fonction de firme service auprès d'autres fabricants (forme F).

Dans le secteur coopératif des organisations comparables se sont mises en place.

A côté de ces grands ensembles subsistent des fabricants indépendants en général de taille plus modeste produisant ses prémélanges (forme C) ou non (formes B ou A). C'est dans cette dernière catégorie que peuvent également être placés les éleveurs autofabriquant leurs aliments.

L'importance relative de ces différentes formes organisationnelles est éminemment différente d'un pays à l'autre de la Communauté Européenne.

En Belgique, le secteur privé apparaît comme un ensemble de groupes industriels ayant apparemment peu de relations structurées entre eux :

- qu'il s'agisse de relations horizontales entre acteurs ayant la même fonction
- ou qu'il s'agisse de relations verticales entre acteurs intervenant à des niveaux différents dans la chaîne de fabrication des aliments.

En effet, contrairement à la situation française où les relations entre les plus importantes sociétés de prémélange (SANDERS, UFAC, etc...) et les fabricants d'aliments composés adhérents ne sont plus de simples relations commerciales mais la base d'une véritable structure de "firme service", il n'existe rien de tel semble-t-il en Belgique. Les tentatives faites par des firmes telles que SANDERS ou HENS il y a une trentaine d'années pour constituer un véritable ensemble économique ne semblent pas avoir abouti. Le rôle des firmes de prémélanges comme RADAR, TROUW, etc..., semblent se limiter dans la plupart des cas à la vente de "prémix" à des entreprises de taille petite ou moyenne et dans certains cas à la réalisation de la formulation et à l'apport d'un certain encadrement des élevages (conseils vétérinaires).

Les grandes entreprises assurent toutes aujourd'hui leur propre formulation, et leur fabrication de prémélange. Cette dernière opération est généralement centralisée dans un lieu unique lorsque l'entreprise dispose de plusieurs unités de production d'aliments composés.

C'est dans le secteur coopératif que s'est créé l'ensemble le plus structuré au sein du BOERENBOND avec AVEVE.

2122. L'organisation professionnelle

L'industrie belge des aliments composés comprend essentiellement deux organisations professionnelles, de nature et de fonctions très différentes qui sont l'APFACA et le BOERENDBOND. On doit cependant également citer l'a.s.b.l G.P.C.A (Association à but non lucratif) qui est essentiellement active dans la province de Liège.

L'APFACA qui a été fondée en 1941 est une association professionnelle spécialisée qui regroupe la plupart des fabricants privés d'aliments composés et de prémix. Sa fonction essentielle est de représenter et de défendre les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics nationaux et communautaires ainsi qu'auprès des organisations d'éleveurs. Elle fait partie depuis sa création de la FEFAC. Sa seconde fonction est l'élaboration et la diffusion de statistiques sur la production et l'activité du secteur.

Cette association compte actuellement 85 adhérents (dont seulement 15 ont moins de 5 salariés). Ceux-ci ont réalisé en 1990 une production de 3,4 millions de tonnes, soit environ 62 % du tonnage national.

Au cours des dernières années, l'évolution des productions de ces membres a été la suivante :

Tableau 34 : L'évolution des productions et des parts de marché des adhérents de l'APFACA

		1987	1988	1989	1990	1991
Porcs	Production	1 682	1 651	1 639	1 703	1 690
	Parts de marché	63	62	57	56	N D
Bovins	Production	777	791	839	843	848
	Parts de marché	60	59	59	60	N D
Volailles	Production	779	795	797	802	780
	Parts de marché	83	85	81	81	N D
TOTAL (y compris les divers)	Production	3 267	3 266	3 306	3 387	3 361
	Parts de marché	66	66	62	62	N D

Unité : milliers de tonnes et pourcentage.
Sources : APFACA et INS.

Malgré la progression d'ensemble des tonnages, la part de marché de ces firmes semble avoir légèrement régressé à partir de 1989, mais demeure tout à fait dominante avec environ 62 % du tonnage national. En fait, il apparaît qu'en 1989, ces sociétés ont moins profité de la reprise de la production nationale que le reste du secteur. Cependant, dans l'état de nos informations il est impossible de dire si, au cours de cette année 1989, il s'est agi d'une poussée de la coopération ou des petits et moyens producteurs indépendants.

Les membres de l'APFACA dominent largement le secteur volailles avec 81 % du total en 1990 (contre 85 % en 1988) et ont des positions légèrement moins fortes en aliments pour bovins (60 %) et surtout en aliments pour porcs (56%).

Parmi les principales sociétés faisant partie de cette association, on peut citer, pour les fabricants d'aliments composés :

- HENDRIX
- VAN DEN AVENNE
- VERSELE LAGA
- DOSSCHE
- HENS
- DUMOULIN-SANDERS

et pour les fabricants de prémix :

- RADAR
- TROUW.

Le BOERENBOND a été constitué en 1890 sous la forme d'une association professionnelle dans le but de contribuer au "progrès religieux, intellectuel et social de ses membres tout en se préoccupant de leurs intérêts matériels".

Cet organisme comprend trois sections distinctes :

- la Jeunesse Catholique Rurale (KLG) qui compte environ 30 000 membres,
- l'Oeuvre Catholique de Formation des Femmes Rurales (KVLV) qui compte plus de 150 000 membres,
- le BOERENBOND proprement dit qui est un syndicat comptant plus de 80 000 membres.

Ce syndicat d'obédience sociale-chrétienne constitue un puissant groupe de pression. Il constitue pour les pouvoirs publics et les autres organisations professionnelles le principal interlocuteur agricole flamand. Plus faiblement implanté dans la région wallonne, il possède des accords avec l'Alliance Agricole Belge (AAB). Au niveau communautaire, le BOERENBOND est membre du COPA et du COGECA.

Les activités du BOERENBOND se situent à trois niveaux :

- au niveau socio-culturel, les "gildes rurales" et les sections locales du KLJ et du KVLV mènent des actions d'assistance sociale, de vulgarisation, de formation et de conseil (grâce à un réseau de conseillers spécialisés), de défense des intérêts professionnels des membres par le maintien de relations étroites avec les autorités locales, provinciales et nationales ;
- au niveau médiatiques, le BOERENBOND publie un certain nombre de journaux en langues flamande, wallonne et allemande et dispose d'un service de "relations publiques" chargé de la diffusion d'informations et de la documentation ;
- enfin, au niveau économique. l'activité du BOERENBOND repose sur trois piliers qui sont la CERA (banque d'Epargne et de Crédit), ABB (Compagnie d'Assurance) et AVEVE (Coopérative d'achat et de vente).

Aucune des sociétés du groupe n'est cotée en bourse, et il existe entre elles de nombreuses participations croisées qui assurent leur indépendance par rapport aux capitaux extérieurs. Le holding qui possède de nombreuses participations significatives dans d'autres sociétés emploie près de 7 000 personnes et réalise un chiffre d'affaire de plusieurs dizaines de milliards de francs belges.

En ce qui concerne l'aliment du bétail, la production et la commercialisation sont réalisées de façon centralisée par AVEVE qui assure ainsi l'approvisionnement des éleveurs. C'est à ce titre et à celui de la défense des intérêts de ses coopératives adhérentes (faisant partie notamment du secteur laitier) et de ses filiales dans le secteur oeuf et viande, que le BOERENBOND est amené à prendre certaines positions sur les problèmes concernant l'industrie des aliments composés et peut donc être considéré comme une organisation professionnelle de la filière. Il ne représente cependant qu'une partie de la production coopérative. Le solde est réalisé de façon indépendante par INTERAGRI dans la région wallonne ¹⁹.

L'a.s.b.l G.P.C.A (Groupement pour le contrôle des aliments composés pour bovins) a été créé en avril 1984 à Liège. L'article 3 de ses statuts en fixe l'objet :

"L'Association a pour objet l'amélioration des matières premières pour l'agriculture, spécialement des aliments pour bétail, le contrôle qualitatif et quantitatif de toutes les matières premières achetées par ses membres, l'organisation du contrôle par tous les moyens, entre autres, par le prélèvement d'échantillons qui seront soumis à toutes les analyses et déterminations nécessaires, la promotion d'une information objective et complète et des garanties légales les plus étendues dans le commerce des matières premières pour l'agriculture".

En avril 1988, cette association avait signé des contrats avec 24 entreprises d'aliments composés d'importance locale ou nationale. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Ets BRICHART (membre du BOERENBOND)
- DOSSCHE
- HENS
- INTERAGRI.

19. Des précisions sur l'évolution du statut juridique de cette entreprise seront apportées dans la suite de ce document.

22. DESCRIPTION DES DIFFERENTS ENSEMBLES D'ACTEURS

221. Les firmes de prémélanges

Il existe en Belgique une dizaine d'entreprises ayant une activité de production et de vente de prémélanges. Alors qu'il y a une trentaine d'années, certaines de celles-ci comme SANDERS, PROTECTOR et PROVIMI fonctionnaient selon le schéma de firme service qui existe encore en France, aujourd'hui soit ces entreprises ont disparu, soit elles ont été intégrées dans une firme d'aliments composés, soit elles entretiennent avec leurs clients de simples relations commerciales.

La société RADAR est dans une situation un peu particulière puisque jusqu'en 1990, date de son rachat par HOFFMANN LA ROCHE, elle possédait des relations financières avec la société productrice d'aliments composés VERSELE LAGA. Il semble cependant que les relations entre les deux firmes étaient purement commerciales et que si cette dernière achetait généralement ses prémélanges à RADAR, il n'existait aucun accord d'exclusivité.

Selon une enquête du CFCE²⁰, la société RADAR a vendu en 1985 environ 25 000 tonnes de prémix se répartissant en 50 % pour les porcs, 25 % pour les volailles et 25 % pour les bovins.

Sur la base d'un taux d'incorporation moyen de 1 %, le tonnage de RADAR représentait donc plus de la moitié des prémix utilisés dans les aliments composés en Belgique, ce qui situe cette société nettement en tête des fournisseurs belges de prémélanges.

En 1990, le chiffre d'affaires de RADAR a atteint 670 millions de FB (contre 760 en 1989), mais a enregistré une perte de 15,8 millions de francs (contre un bénéfice de 0,9 en 1989). La société emploie 63 personnes. Outre la vente de prémix à des petits, moyens et gros fabricants, RADAR est à même de fournir un certain nombre de services et de conseils à ses clients tels que la formulation et l'assistance vétérinaire.

Elle publie régulièrement une table de composition des matières premières qui s'inspire fortement des tables hollandaises.

La production est réalisée dans une usine située à DEINZE, soit selon une composition standard, soit selon un cahier des charges fourni par le client.

En 1984, RADAR avait créé une filiale RADAR AUTOMATION spécialisée dans la conception des systèmes informatiques, la formulation et la gestion des usines d'aliments du bétail. Cette société n'a pas été rachetée en 1990 par HOFFMANN LA ROCHE et demeure un joint venture entre LARIX HOLDING (qui réunit les anciens actionnaires de RADAR) et ABB (Compagnie d'assurance faisant partie du groupe BOERENBOND).

La société TROUW est actuellement le second fournisseur de prémix en Belgique. Comme HENDRIX, elle est une filiale du groupe pétrolier britannique B.P. à travers B.P. Nutrition. Outre les prémix, cette société qui est implantée dans de nombreux pays européens, notamment aux Pays-Bas et en France, et sur les autres continents est également très active dans le domaine des aliments d'allaitement pour veaux et des aliments pour poissons.

Au niveau des prémix, bien que TROUW fasse partie du même groupe que HENDRIX MERA, il n'existe aucun accord d'exclusivité pour l'approvisionnement même si de façon générale la seconde firme s'adresse généralement à la première pour ses achats.

20. La filière de l'oeuf en Belgique - CFCE - 1986.

La société TROUW a réalisé un chiffre d'affaires de 1,05 milliard de francs belges en 1990 (pratiquement le même qu'en 1989) et un bénéfice de 74 millions de francs. Elle emploie 74 personnes et est implantée à GAND. Compte tenu des diverses activités de TROUW, le chiffre d'affaires (qui est supérieur de 50 % à celui de la société spécialisée RADAR) ne permet pas d'évaluer l'importance de cette firme dans le secteur des prémix. Elle est cependant considérée comme le second fournisseur après RADAR.

Parmi les autres sociétés de ce secteur, on doit citer GAURIT à DEURNE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 308 millions en 1990 (bénéfice 0,36 million), COLBORN-DAWES à SINT-NIKLAAS (chiffre d'affaires 280 millions, bénéfice 8,8 millions) et VERMYLEN-VITAMEX à BAASRODE (chiffre d'affaires : 302 millions, perte : 0,3 million).

Les sociétés PROTECTOR et PROVIMI qui, en tant que firmes services occupaient une place très importante sur le marché il y a une trentaine d'années ont disparu, tandis que la société SANDERS AGRO rachetée par DUMOULIN en 1982 n'a plus qu'une activité très marginale de vente de prémix à l'extérieur du groupe à une quinzaine de petits fabricants indépendants.

De façon générale, le pôle prémix apparaît donc en Belgique, comme dans la plupart des pays de la CEE à l'exception de la France, comme un simple fournisseur de produit et non comme un pôle d'organisation.

222. Les fabricants industriels d'aliments composés

2221. L'évolution de la concentration

L'analyse de la concentration du secteur est très difficile à réaliser dans la mesure où les chiffres concernant le nombre d'entreprises sont très imprécis.

La source la plus précise est constituée par l'INS qui fournit sur une base annuelle le nombre et le tonnage des entreprises employant au moins 5 salariés. Ces chiffres peuvent être comparés avec ceux publiés par l'IEA qui reprend également la production des petits fabricants.

**Tableau 35 : Les productions d'aliments composés :
comparaison entre les chiffres de l'INS et de l'IEA - 1981 et 1989**

	1981			1989		
	IEA	INS	Ecart	IEA	INS	Ecart
Porcs	2 470	2 340	130	2 910	2 726	184
Bovins	1 221	1 129	92	1 431	1 325	106
Volailles	957	945	12	988	953	35
Chevaux	37	35	2	42	38	4
TOTAL	4 685	4 449	236	5 371	5 042	329

Sources : IEA et INS
Unité : milliers de tonnes.

Selon ces chiffres, la production des petits fabricants représente 6,1 % du tonnage total en 1989, contre 5,0 % en 1981. Cette augmentation de la production de près de 40 % est nettement supérieure à celle du tonnage total (+ 15 %) et traduit bien le développement de l'activité des petits fabricants et peut-être des éleveurs. Ce phénomène concerne principalement les porcs où la part des petits fabricants atteint 6,3 % en 1989 (contre 5,3 % en 1981) et les bovins (7,4 % en 1989 contre 7,5 % en 1981). Par contre, dans le cas des volailles, malgré un triplement du tonnage, le phénomène demeure plus limité et ne représente que 3,5 % en 1989. Celui-ci doit d'ailleurs se limiter aux aliments pour pondeuses dans la mesure où la technologie de production d'aliments pour poulets de chair n'est pas à la portée des petites unités de production.

On doit cependant se demander si les chiffres publiés par l'IEA ne sous-estiment pas la production réelle d'aliments composés²¹. Dans un article publié en 1984²², Monsieur J. VAN KAN, alors Directeur Général de l'APFACA, estimait à environ 500 000 tonnes (en grande partie pour porcs) la production des petites entreprises employant moins de 5 salariés et des éleveurs possédant une autorisation de production.

En 1988, dernière année disponible, on estimait que près de 1 000 entreprises et agriculteurs avaient une activité au moins occasionnelle de production d'aliments composés. Sur ce total, 89 recensées par l'INS employaient au moins 5 salariés, environ 110 avaient entre 1 et 4 salariés, près de 400 aucun salarié et 370 agriculteurs autorisés, utilisant effectivement leur licence, produisaient pour leur propre utilisation. D'après les chiffres précédents, les 900 plus petits producteurs représentaient un tonnage total d'environ 330 000 tonnes soit un tonnage unitaire moyen de 400 tonnes.

Même si l'incertitude concernant la production des petits fabricants est grande, il n'en reste pas moins que l'essentiel de la production (plus de 90 %) est réalisée par l'ensemble d'entreprises recensées par l'INS. L'analyse de l'évolution de la structure de ce secteur peut donc se faire sur cet "échantillon".

21. L'IEA ne comptabilise en effet que les entreprises recensées par l'INS, y compris celles de moins de 5 ouvriers. Mais non compris les producteurs fermiers ainsi que vraisemblablement des producteurs occasionnels (ex : négociants en céréales, qui seraient agréés pour la préparation d'aliments composés à la demande de leurs clients...).

22. Revue de l'alimentation animale - Paris - Mars 1984.

Le nombre d'entreprises de cette catégorie a évolué de la façon suivante :

Tableau 36 : L'évolution du nombre d'entreprises par classe de personnel ouvrier

	1970	1975	1980	1989
5 à 9	30	23	14	7
10 à 19	40	40	30	34
20 à 49	26	35	33	31
50 à 99	6	10	10	13
100 et plus	12	14	12	6
TOTAL	114	122	99	91

Unité : nombre d'entreprises.
Source : INS.

Le nombre d'entreprises qui avait continué à augmenter jusqu'en 1975 a fortement diminué par la suite. Ce phénomène a particulièrement concerné les plus petites entreprises (moins de 20 ouvriers) dont le nombre est passé de 70 en 1970 à 41 en 1986. Il a également concerné les grandes entreprises (au moins 100 ouvriers) dont le nombre est passé de 12 à 6. Ce phénomène s'explique à la fois par l'existence de certaines fusions entre différentes entreprises appartenant à cette classe et par le fait que compte tenu des améliorations de la productivité liées en particulier à l'automatisation des usines, les mêmes tonnages peuvent être obtenus aujourd'hui avec beaucoup moins d'ouvriers qu'il y a 20 ans.

La classe qui s'est le plus renforcé en nombre est celle des 20 à 99 ouvriers par suite du développement et des fusions de petites entreprises et par l'arrivée d'anciennes grosses entreprises ayant procédé à une modernisation de l'appareil de production.

La répartition des productions a également évolué au cours du temps :

Tableau 37 : L'évolution de la part de chaque classe d'entreprises dans la production totale

	1970	1975	1980	1986	1989
5 à 9	5	3	3	3	2
10 à 19	12	10	8	8	13
20 à 49	17	20	22	26	26
50 à 99	10	10	14	24	26
100 et plus	56	57	53	39	33
TOTAL	100	100	100	100	100

Unité : pourcentage.
Source : APFACA.

Le tableau 37 fait apparaître à la fois un recul relatif des plus petites entreprises (11 % du tonnage en 1986 contre 17 % en 1970) et des plus grosses (39 % contre 56 %), au bénéfice des entreprises moyennes (20 à 99 ouvriers) dont la part passe de 27 % à 50 %. Au cours de toute cette période, il semble bien que, à l'exception de quelques grandes entreprises nationales, c'est pour les firmes de cette classe de taille que le potentiel de développement a été le plus fort.

Au cours de cette même période de 19 ans, les productions moyennes par entreprise et par ouvrier ont fortement progressé.

Tableau 38 : L'évolution des productions moyennes par entreprise et par ouvrier

	1970	1975	1980	1986	1989
Production moyenne des entreprises ayant au moins 5 ouvriers	35 300	37 100	47 400	53 000	55 800
Production moyenne par ouvrier des entreprises ayant au moins 5 ouvriers	928	1 163	1 440	1 876	2 288

Unité : tonnes.

Source : calculs à partir des chiffres de l'INS.

Pour la productivité du travail, l'évolution a été très rapide puisque la production moyenne par ouvrier, pour l'ensemble des entreprises, a été multipliée par 2,5 entre 1970 et 1989.

Ce nombre d'ouvriers est passé de 4 340 en 1970 à 2 219 en 1989 (- 49 %) tandis que celui des employés non directement liés aux tâches de production est passé de 2 082 en 1970 à 1 277 en 1989 (- 39 %). Il semblerait donc que les progrès de productivité sur les tâches administratives et de gestion ont été presque aussi importants que ceux sur le processus de fabrication.

La production moyenne par entreprise a augmenté de 58 % entre 1970 et 1989. Cette évolution est en grande partie due à la diminution du nombre d'entreprises liée à des faillites et des fusions. Le chiffre de production unitaire de 56 000 tonnes en 1989 peut paraître très important quand on le compare aux chiffres correspondants de la France et des Pays-Bas. En fait, il faut garder en mémoire que les chiffres relatifs à la Belgique sont biaisés puisqu'ils ne prennent en compte que les entreprises d'au moins 5 ouvriers.

Certaines différences d'évolution dans les productions moyennes par entreprise apparaissent selon les classes de taille :

Tableau 39 : L'évolution des productions moyennes par entreprise par classe de nombre d'ouvriers

	1970	1975	1980	1986	1989	Progression 1970-1986
5 à 9	6,2	5,8	7,9	9,8	9,8	+ 58 %
10 à 19	12,2	11,3	13,0	15,9	19,3	+ 30 %
20 à 49	27,1	26,2	31,3	38,3	43,3	+ 41 %
50 à 99	65,7	46,6	67,2	88,3	100,7	+ 34 %
100 et plus	187,9	182,5	207,1	262,1	283,3	+ 39 %
TOTAL	35,3	37,1	47,4	53,0		+ 50 %

Unité : milliers de tonnes par entreprise.

Source : calculs à partir des chiffres de l'INS.

Selon ce tableau, la production moyenne par entreprise a augmenté entre 1970 et 1986 de 30 à 58 % sans qu'apparaisse aucune liaison avec la taille de l'entreprise. Il semblerait donc que les progrès de productivité ont été les mêmes pour toutes les

classes d'entreprises. Ce fait est illustré par le tableau qui montre que pour une année donnée, la production moyenne par ouvrier est la même pour toutes les entreprises.

Tableau 40 : L'évolution de la production moyenne par ouvrier par classe de nombre d'ouvriers

	1970	1975	1980	1986	1989
5 à 9	925	1 167	1 442	1 882	ND
10 à 19	928	1 162	1 441	1 877	ND
20 à 49	928	1 163	1 440	1 876	ND
50 à 99	927	1 162	1 439	1 876	ND
100 et plus	928	1 162	1 440	1 876	ND
ENSEMBLE	928	1 163	1 440	1 876	2 287

Unité : tonne par ouvrier et par an.

Source : calculs à partir des chiffres de l'INS.

ND : non disponible

Cette homogénéité paraît très surprenante car, dans tous les autres pays, la productivité du travail des ouvriers dans les grandes usines très automatisées est très supérieure à celle existant dans les très petites unités (par exemple celles produisant moins de 10 000 tonnes par an) où le travail reste très artisanal.

On peut donc penser que cette homogénéité de la productivité correspond à une simple hypothèse simplificatrice de l'APFACA permettant de calculer des productions par classe de taille d'entreprise à partir des statistiques détaillées de personnel de l'INS. On peut se demander si l'hypothèse retenue ne conduit pas à une sous-estimation de la production des grandes entreprises et à une surestimation de la place des petites et des moyennes.

Une autre source pour estimer la structure et la concentration de l'industrie des aliments composés en Belgique est fournie par l'APFACA et concerne ses propres membres.

Le tableau suivant fournit la répartition pour 1988 des 85 entreprises privées adhérentes de cette organisation. Celles-ci représentent globalement 66 % de la production nationale (3,27 millions de tonnes), soit environ 84 % de celle du secteur privé.

Tableau 41 : La répartition des entreprises adhérentes à l'APFACA par classe de tonnage

	Nombre d'entreprises (1)	Production	
		Tonnage (2)	Pourcentage (3)
Moins de 12 000	40	152	4,7
12 000 à 18 000	11	165	5,0
18 000 à 36 000	17	405	12,3
plus de 36 000	17	2 555	78,0
TOTAL	85	3 277	100,0

Unité : (1) nombre - (2) milliers de tonnes - (3) pourcentage.

Source : APFACA.

La nomenclature n'est pas très détaillée au niveau des "grandes entreprises", puisque dans la classe des plus de 36 000 tonnes, on trouve aussi bien des sociétés ayant pratiquement ce tonnage qui au niveau communautaire seraient considérées comme des petites entreprises, que des sociétés comme VERSELE LAGA, DOSSCHE ou HENDRIX dont le tonnage dépasse les 200 000 tonnes.

La place des 17 plus grosses entreprises apparaît cependant comme très importante. Leur tonnage moyen est de 150 000 tonnes, ce qui montre le poids des sociétés produisant plus de 200 000 tonnes. Globalement, elles représentent 78 % du tonnage des adhérents de l'APFACA, c'est-à-dire environ 66 % du total du secteur privé et 53 % du total national.

En partant des enquêtes que nous avons réalisées en Belgique et de différents chiffres publiés dans la littérature, on peut essayer d'évaluer l'évolution des productions des principaux groupes industriels. Il est cependant évident qu'il s'agit dans tous les cas de simples estimations destinées à fournir des ordres de grandeur.

Tableau 42 : Les estimations sur l'évolution des productions d'aliments composés des principales firmes

	1966	1969	1975	1986	1989	1990
Sources	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
BOERENBOND	500	700	950	863	900	770
VERSELE-LAGA	320	380	500	371	370	407
DOSSCHE	130/150)	(500(a)))	320	350
COPPENS	100)	(125))		
DE STORDEUR	100	180	125			
HENS	130/150	120	200	91)	(99
DEPRE				112)	(121
LEIVOEDERS				152)	(275
HEINDRIX	100	100	200	213	250	231
VAN DEN AVENNE OOIGEN	130	150	250	173	175	187
INTERAGRI				142	140	130
DEBAILLIE	90		200	125		138
HUYS				117		127
DANIS				102	140	110
HANEKOP			200	102		110
DUMOULIN-MORGENSTOND				76)	
SANDERS AGRO) 120	
MASELIS	130		125	36)	
Nombre de sociétés distinctes	10	7	11	15	10	12
Tonnages de ces sociétés	1 750	1 850	3 375	2 995	3 065	3 052
Tonnages des autres sociétés	1 067	1 786	1 360	2 061	2 382	2 388
Production nationale	2 817	3 636	4 735	5 061	5 447	5 440

Unité : milliers de tonnes.

Sources : (1) Le marché des aliments composés en Belgique CNCE - Septembre 1967.

(2) L'industrie de l'alimentation animale en Belgique - Y. DRONNE - C. JANET - INRA, Août 1972.

(3) L'industrie de l'alimentation animale en Belgique - C. JANET - Juillet 1980.

(4) Der Struktur van de Belgische mengvoedernijverheid - Université de Louvain - P. MASELIS, Novembre 1987.

(5) Estimations d'enquêtes INRA.

(6) Le marché des aliments composés en Belgique - Ambassade de France à Bruxelles - Mission Agricole - Décembre 1991.

(a) Ce chiffre inclut en fait probablement les productions de COPPENS et de STORDEUR.

Ce tableau fait d'abord apparaître la difficulté d'estimation des différents tonnages à partir d'enquêtes. Il semble bien par exemple que de nombreux chiffres concernant l'année 1975 aient été surestimés. Nos estimations pour l'année 1989 sont assez cohérentes avec les autres séries de chiffres à l'exception de celles relatives à la société HENS-DEPRE et au BOERENBOND.

On peut cependant se demander si, dans la conjoncture de concurrence très forte qui règne actuellement sur ce marché, les sociétés n'ont pas parfois tendance à surévaluer leur propre production et à indiquer plutôt les capacités de production que les productions réelles.

Malgré ces incertitudes, on peut tirer les conclusions suivantes :

1°) La plupart des grandes sociétés qui dominent actuellement le marché était déjà présente avec un poids important à la fin des années 60. Cependant, selon les cas, le développement s'est effectué par croissance interne (augmentation des capacités de production) comme dans le cas du BOERENBOND et d'HENDRIX, ou bien par croissance externe (fusions et rachats d'entreprises) dans le cas de VERSELE-LAGA et surtout DOSSCHE, HENS-DEPRE, DUMOULIN-MORGENSTOND et SANDERS-MASELIS.

2°) La part du secteur coopératif, selon les chiffres retenus pour le BOERENBOND, est actuellement comprise entre 18 et 20 %, ce qui est à peu près semblable à ce qui existait à la fin des années 60. Il faut cependant mentionner la structure particulière d'INTERAGRI qui fait que cette société ne devrait plus être comptabilisée parmi les coopératives.

3°) On peut estimer qu'il existe actuellement une dizaine de sociétés privées dont la production annuelle dépasse les 100 000 tonnes. Leur tonnage total est d'environ 2,3 millions de tonnes et représente 42 % de la production nationale. Si l'on ajoute le tonnage des deux "coopératives", on arrive à un total d'environ 3,3 millions de tonnes qui représente un peu plus de 60 % du total. D'après les travaux menés par P. Maselis, la concentration du secteur mesuré par la part des 4 et des 10 premières entreprises a très peu évolué depuis le début des années 70.

En ce qui concerne le secteur privé, on peut comparer les chiffres précédents avec ceux de l'étude de l'APFACA relative à l'année 1988 qui estimait la production des 17 entreprises fabricant plus de 36 000 tonnes à 2,56 millions de tonnes. Compte tenu d'une croissance de 7,5 % de la production nationale en 1989, ce tonnage correspond à environ 2,75 millions de tonnes pour cette dernière année. Le tonnage des 10 firmes recensées dans le tableau étant de 2,3 millions de tonnes, cela veut dire que les 7 autres se répartiraient une production d'environ 450 000 tonnes, soit une moyenne de 65 000 tonnes par entreprise.

4°) En 1986, P. MASELIS estimait que l'écart entre le nombre d'entreprises et le nombre d'unités de production était de 30 environ. Bien qu'on ne dispose d'aucune statistique précise, on peut estimer que ce nombre est actuellement d'une quarantaine, compte tenu des différents rachats et fusions qui ont eu lieu récemment. Certaines sociétés comme DOSSCHE, DUMOULIN-MORGENSTOND ou SANDERS-DUMOULIN possédant plusieurs implantations, cela veut dire que globalement il n'existe qu'un très petit nombre d'entreprises (environ une dizaine) qui possèdent deux ou un plus grand nombre d'unités de production. Il est en effet à remarquer que dans de nombreux cas les rachats d'entreprises sont motivés par un rachat de clientèle mais que, compte tenu de la situation globale de surcapacité des équipements, les usines rachetées les plus anciennes ou les moins bien placées sont fermées.

2222. L'activité des principaux groupes industriels

Les chiffres publiés par la revue "Trends" sur les chiffres d'affaires, les valeurs ajoutées et les bénéfices des 5 000 premières sociétés belges permettent de situer l'importance des principales firmes du secteur des aliments du bétail.

Tableau 43 : Les rangs, chiffres d'affaires, bénéfices et effectifs des principales firmes de l'alimentation animale

	Rang	C.A 1990 ¹	bénéfice 1990 ¹	C.A 1989 ¹	Effectif 1990 ²
AVEVE	60	18 417	69,92	19 031	1 302
VERSELE-LAGA	195	6 796	20,92	7 056	363
DOSSCHE	347	4 312	30,26	4 584	423
HENDRIX-VOEDERS	457	3 311	151,52	4 091	142
INTERAGRI	507	3 009	4,23	3 521	106
VAN DEN AVENNEE DOIGEM	568	2 711	38,53	3 055	111
HENS VOEDERS	858	1 812	105,04	2 034	75
HAECK VOEDERS	1 094	1 441	154,11	1 779	24
VOEDERS DEPPE	508	3 008	43,25	3 275	65
DANIS	1 059	1 482	88,58	1 858	48
SPOORMANS	718	2 172	33,82	1 912	48
DEBAILLIE	1 218	1 312	12,59	1 555	79
HANEKOP	956	1 621	6,63	1 706	71
DE BRABANDER	1 205	1 326	29,42	1 368	35
HUYS VOEDERS	793	1 969	21,37	2 102	48
VAN DEN BERGHE VOEDERS	1 998	799	15,57	193	35
SANDERS AGRO	4 103	352	3,19	393	26
MORGENSTEND	4 141	347	3,95	361	21
DUMOULIN	1 422	1 129	4,53	1 096	29
VOEDERS AVIX	3 558	415	0,78	--	26
BUYSE	1 303	1 240	- 4,44	1 327	30
TOTAL		58 981			3 107

Source : Top 5000

Unités : (1) millions de francs belges - (2) nombre de salariés

C.A : chiffre d'affaires

Ce tableau recense les 21 premières firmes du secteur (toutes classées parmi les 5 000 premières entreprises de Belgique). Elles représentent un chiffre d'affaires total de 59 milliards de francs belges et un effectif de 3 100 personnes. Cependant, la part de l'activité de chaque firme dans le secteur de l'alimentation animale varie beaucoup d'une entreprise à l'autre.

Il est donc intéressant d'examiner plus en détail l'activité de certains de ces grands groupes.

. AVEVE

Cette entreprise se situe au 60^{ème} rang des sociétés belges et arrive nettement en première position dans le secteur de l'alimentation animale. Elle se situe en tête pour son chiffre d'affaires total (18,4 milliards de francs), ses effectifs, sa valeur ajoutée. Elle se situe également au tout premier plan pour son ratio valeur ajoutée sur chiffre d'affaires (15,6 %) derrière DOSSCHE (18,2 %).

Sa production annuelle d'aliments composés a été d'environ 900 000 tonnes au cours des dernières années, ce qui représente environ 18 % de la production nationale. Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'alimentation animale est d'environ 10 milliards de francs (56 % du total) mais, comme pour les autres firmes, il a connu une certaine baisse en 1990 par rapport à 1989 en raison d'une baisse de prix des aliments.

En amont de l'agriculture, AVEVE exerce des activités importantes dans la vente d'engrais, de produits phytosanitaires, de semences, etc... . En aval, la société s'occupe du marché des produits agricoles de ses clients : produits laitiers, porcs, oeufs, jardinage, etc... .

La structure de l'entreprise est celle d'une société anonyme dépendante d'un holding présidé par le Président du BOERENBOND. Il y a une participation croisée des différents secteurs d'activité de la coopération : Epargne (CERA), Assurances, etc... .

La production d'aliments est réalisée sur deux sites :

- à MERKSEM (à proximité d'Anvers), la production atteint environ 600 000 tonnes en 1990 pour une capacité totale de 800 000 tonnes. La commercialisation des produits s'effectue sur le Nord de la Flandre, le Brabant, Namur et le Luxembourg. Cette usine qui fonctionne en pré-broyage est une des plus importantes du monde. Elle est conçue comme une juxtaposition de plusieurs unités de production, chacune étant spécialisée dans un type d'aliment ;

- à AALTER, en Flandre Occidentale, la production a été d'environ 300 000 tonnes pour une capacité de 400 000. L'essentiel de la production est écoulée sur une partie des Flandres Orientale et Occidentale et le Hainaut. Cette usine, plus moderne, est conçue avec un système de pré-broyage.

Avec ses sociétés affiliées, AVEVE représente un chiffre d'affaires total de 26 milliards de francs.

Les sociétés affiliées sont les suivantes :

- deux abattoirs de porcs, l'un contrôlé à 100 % (400 têtes/jour) et l'autre à 50 % (600 têtes/jour),
- un négociant en semences,
- le plus important collecteur de céréales wallon²³ .

La production d'aliments composés, après plusieurs années de stabilité, a légèrement augmenté en 1990, mais la capacité totale de production ne reste utilisée, comme dans de nombreuses firmes belges, qu'aux trois/quarts. Cette production comprend environ 60 % d'aliments pour porcs, 30 % d'aliments pour bovins, 10 % d'aliments pour volailles et quelques % d'aliments divers.

Les prémix utilisés par AVEVE sont produits dans son usine d'AALTER. De faibles tonnages sont exportés sur les pays tiers (notamment l'Afrique), mais ils ne sont pas commercialisés à l'intérieur de la Belgique ni auprès d'autres firmes, ni auprès des éleveurs.

Pour la commercialisation de ses aliments, AVEVE s'appuie sur un réseau de points de vente présents dans chaque commune, ce qui représente un total de 600 vendeurs qui s'occupent de l'ensemble des activités de la société au niveau local.

Pour un stockage intermédiaire des aliments, AVEVE dispose également de 20 stations silo. La région wallonne représente environ 10 % des ventes. La commercialisation est assurée par le biais de petites sociétés locales privées qui ont été rachetées et dont les activités sont regroupées sous l'étiquette de la société BRICHART.

23. Seule une très faible partie des céréales collectées dans cette région arrive dans les usines d'AVEVE.

La part des aliments livrés en sacs tend à baisser chaque année mais est encore de 30 % (ce pourcentage est très élevé pour les bovins et beaucoup plus faible pour les porcs et volailles). En ce qui concerne les porcs, AVEVE prône l'utilisation des aliments granulés fabriqués principalement à MERKSEM. Ceux-ci sont vendus avec une différence de prix très faible par rapport à la farine dans le but de contrer la concurrence des petits fabricants locaux. Outre les producteurs belges d'aliments composés, AVEVE doit également faire face, dans sa zone d'influence, à une certaine concurrence des grandes coopératives hollandaises et en particulier de CEHAVE. En contrepartie, AVEVE exporte un peu d'aliments composés (surtout des concentrés) vers les pays tiers (et notamment l'Afrique). Ses usines sont par contre mal placées pour approvisionner le Nord de la France qui échappe à la zone d'influence de la Bretagne.

Bien que la firme cherche à limiter cette activité en raison des risques financiers, une partie des ventes s'effectue dans des élevages intégrés. Ceux-ci représentent environ 10 % dans le secteur des porcs (soit 100 000 têtes)²⁴ et 80 % dans celui des pondeuses (soit 900 000 animaux avec une taille moyenne des poulaillers de 20 000 pondeuses). Le secteur de la volaille apparaissant comme très difficile (concurrence hollandaise), les efforts principaux sont portés sur celui des porcs²⁵.

L'entreprise dispose de capacités importantes d'analyse et de recherche-développement. Les travaux portent notamment sur la diminution des rejets d'azote et de minéraux par les pondeuses et les porcs. Cependant, dans la situation actuelle de la réglementation belge, il y a peu d'incitation à produire des aliments nécessairement plus coûteux qui répondent mieux à cet objectif. AVEVE semble donc favorable à un renforcement de la législation qui lui permettrait de mieux valoriser ses recherches et sa technologie et d'accentuer l'écart par rapport aux aliments fabriqués de façon moins rigoureuse dans les petites unités.

. VERSELE-LAGA

Deuxième par le tonnage produit (environ 370 000 tonnes) et le chiffre d'affaires, elle arrive en troisième position par les effectifs (363 personnes). Cette firme se situe également en seconde position en matière de valeur ajoutée, mais son ratio valeur ajoutée sur chiffre d'affaires (11,7 %) est l'un des plus défavorables parmi les 10 principales firmes du secteur de l'alimentation animale.

Versele-Laga occupe actuellement la première place dans le secteur privé belge des aliments composés. Elle résulte de la fusion, en 1964, des deux sociétés VERSELE qui, à l'époque, avec deux usines représentait une production de 260 000 tonnes et de JOS LAGA HAUTCKIER qui représentait 60 000 tonnes. La société dispose actuellement de trois unités en Belgique (HASSELT, ROULERS et ASTENE qui est la plus grosse avec une capacité de plus de 200 000 tonnes). Elle dispose également de trois petites usines situées en France et est également implantée en Afrique, sous forme de joint venture, au Cameroun, au Nigéria et en Côte d'Ivoire.

L'usine où se trouve le siège social (ASTENE) date de 1958 mais a été fortement modernisée depuis. Elle est surtout orientée vers la production d'aliments pour porcs et bovins, mais fabrique aussi des aliments pour volailles. Un autre bâtiment, situé juste à côté, sert à la production d'aliments pour pigeons et pour chiens. La seconde usine située en Flandre Occidentale produit surtout des aliments pour porcs. Elle écoule l'essentiel de sa production dans un rayon de 75 km mais exporte un peu sur le Nord de la France (Somme). La troisième usine est située plus à l'Est, dans le Limbourg.

24. Le contrat porte en général sur 500 porcs et 200 contrats sont établis chaque année.

25. Les ateliers de moins de 200 porcs sont refusés. L'intégration porte environ sur 500 000 poulets de chair par bandes de 30 à 32 000.

Le tonnage d'aliment fabriqué par cette entreprise familiale, qui a aussi une importante activité de négoce de céréales et de PSC, est resté assez stable au cours des dix dernières années. La production est écoulee par l'intermédiaire de négociants à raison de 60 à 70 % en vrac et 30 à 40 % en sacs. Le recours au canal des négociants offre la possibilité de toucher les plus petits éleveurs.

La société fabrique elle-même, dans l'usine d'ASTENE, environ 50 % des prémix qui sont utilisés par le groupe. Le reste est acheté à RADAR. Bien qu'il y ait des actionnaires communs à ces deux sociétés, cela n'a aucune influence sur les relations commerciales entre les deux firmes.

Versele-Laga s'est diversifié au niveau de la volaille. Elle possède une unité d'abattage et de découpe de dindes, mais s'oriente beaucoup sur les petites volailles et le pigeon, qui est un marché très spécifique à la Belgique, pour lequel elle occupe une position de leader.

. DOSSCHE

Troisième pour le chiffre d'affaires et le tonnage produit, cette société est la deuxième par les effectifs (423), et quasiment sur le même plan que Versele-Laga pour la valeur ajoutée. Elle détient le meilleur ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires (18,2) du secteur.

La croissance de l'entreprise est le résultat de nombreux achats de sociétés qui elles-mêmes étaient, dans certains cas, le résultat de concentrations antérieures (Record, Debaere, Coppens).

La société Dossche a largement diversifié ses activités en dehors de l'alimentation animale. Elle pratique l'intégration dans le secteur avicole (sélection, couvoirs, abattage) et a été également présente dans la meunerie, la production d'aliments pour animaux de compagnie et la restauration.

Dans la région de Louvain, un grand nombre d'entreprises ont été reprises par Dossche et ont été complètement éliminées depuis. Ceci peut s'expliquer surtout par l'évolution de l'élevage qui a quitté le Brabant pour les Flandres. Une usine a été construite récemment par DOSSCHE au Limbourg.

. HENDRIX-MERA

Hendrix-Belgique, dont le nom véritable est Méra, est une filiale à 100 % de Hendrix International, elle-même filiale de BP. C'est la cinquième firme par le tonnage (250 000 tonnes/an) et la quatrième firme par les effectifs (142) comme par le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée. Son ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires (15,5) est un des plus favorables après celui de Dossche ; cela peut s'expliquer par la diversification de la production dans le secteur des animaux de basse-cour (pigeons, faisans, pintades, lapins, etc...) mais également dans les aliments pour chiens et chats.

La production est réalisée dans deux usines, à Merksem (capacité : 180 000 tonnes, rénovée en 1976-1977), à côté d'Anvers, et dans la nouvelle usine construite en 1984 à Izegem, à côté de Roeselare dans les Flandres Occidentales (capacité de production : 150 000 tonnes). Cette dernière a été construite en pré-mélange qui permet de réduire très sensiblement les cellules de stockage en supprimant celles qui sont nécessaires pour les matières premières moulues. On constate que les capacités totales de production sont utilisées à raison de 75 %.

La production de la société se répartit de la façon suivante : porcs : 50 %, poulets de chair : 20 % ; poules pondeuses : 15 % ; bovins : 12 % ; animaux de compagnie : 3 %.

Hendrix dispose par ailleurs d'un centre de sélection porcin et produit dans ce centre des truies reproductrices pour les éleveurs destinées notamment aux éleveurs sous contrat. Cette intégration intervient également en aviculture où cette firme se positionne en leader du marché des aliments pour pondeuses et pour les poulets de chair. Hendrix pourrait être le premier intégrateur belge dans le secteur des poules pondeuses, avec 100 à 120 éleveurs sous contrat (CFCE 1986). Hendrix dispose de son propre abattoir pour ce secteur de la production.

Les livraisons d'aliments se font principalement en vrac (90 %) par un circuit de négociants qui assurent eux-mêmes 50 % des livraisons aux éleveurs. Pour l'essentiel, sauf pour les bovins, les aliments sont granulés, ce qui est une particularité de cette firme par rapport à ses concurrents belges.

. LEIVOEDERS

Nous ne connaissons dans ce cas que le tonnage (275 000 tonnes/an), qui situe cette entreprise au quatrième ou au cinquième rang avec un taux de croissance qui paraît tout-à-fait exceptionnel. Il s'explique pour une part par plusieurs achats de sociétés au cours des dix dernières années (Vinco, Vemix, Moens) qui lui ont permis de tripler ses capacités de production.

Les Aliments de la Lys (autre non de LEIVOEDERS) sont implantés à Moorslede, à l'ouest de Roeselare en Flandre Occidentale. Ils ont été créés en 1970 par 7 éleveurs. Cette société disposerait maintenant d'importants soutiens financiers. Ils disposent de 4 usines, dont deux très modernes, et envisageraient de les remplacer par une seule implantation à côté de Gand.

. VAN DEN AVENNE

Si on totalise le CA des deux sociétés du groupe, il se situerait en seconde position du secteur et en première position dans le secteur privé (7,625 milliards de francs). Toutefois, en tonnage d'aliments, sa production avoisine les 180 000 tonnes, ce qui la situerait au 6ème rang.

. DEPRE-HENS

Selon nos propres enquêtes, le groupe Depré, propriétaire depuis 1987 de Hens, produit actuellement environ 300 000 tonnes d'aliments par an, à part égale dans les deux entreprises du groupe.

Dans l'usine d'Anvers, anciennement Hens, sont fabriqués 150 000 tonnes d'aliments. Sont également fabriqués des concentrés pour l'exportation qui permettent au groupe de se situer en leader à l'exportation dans le secteur de l'alimentation animale belge. La production est destinée pour moitié aux volailles et pour le reste aux bovins et porcs.

A l'usine-mère, on fabrique 155 000 tonnes d'aliments, intégralement sous forme d'aliments complets destinés pour l'essentiel aux porcs et un peu aux bovins.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à environ 5 milliards de francs belges.

Le groupe a par ailleurs une activité de négoce qui porte sur 250 000 tonnes de matières premières (manioc, soja, tourteaux de lin) vendues à de petits fabricants locaux.

La société a été créée en 1949 et Hens a été racheté en 1987 avec un petit couvoir. L'usine-mère a été modifiée chaque année et les bâtiments eux-mêmes datent de 1985. Les deux usines fonctionnent en système de pré-broyage, les bâtiments ayant été conçus initialement pour ce système.

Pour l'ensemble du groupe, 10 % des aliments porcs et volailles (Hens pratiquait avant beaucoup l'intégration des élevages de pondeuses) sont destinés à l'intégration. Celle-ci a été beaucoup réduite chez Hens. Par ailleurs, quelques contrats concernent le poulet d'engraissement.

La société Depré est une société familiale indépendante qui fonctionne avec un service "achats" centralisé de même qu'un service commercial unique avec un département local chez Hens. L'intégration est également centralisée comme la formulation. Mais il n'y a pas de formulation globale et il y a des différenciations entre les deux usines. La comptabilité est séparée.

Hens est orienté également vers la Wallonie alors que Depré se concentre sur les Flandres dans un rayon de 80 kilomètres autour de l'usine. La commercialisation par le négoce diminue alors que la vente directe se développe.

Les aliments sont produits à 80% sous forme de farine sauf pour les bovins où ils ont la forme de granulés. Mais ceci est aussi une question de formulation et la palette de matières premières diffère selon la forme de l'aliment. Pour la Société Depré, "le porc belge devient plus gras si on lui donne des granulés et les essais réalisés se sont conclus par un échec en Belgique".

Les prémix sont fabriqués par la société elle-même.

La société Hens a figuré parmi les pionniers de l'industrie de l'aliment du bétail dans la CEE. Son histoire a été mouvementée :

Les années 60 : l'entreprise Hens a connu une grande expansion au cours des années 60 sous la direction de Karl Hens qui a pris beaucoup de risques à cette époque. C'était le temps des camions-silos pour les achats en vrac.

L'expansion s'est faite d'abord dans la région anversoise où est située l'entreprise qui s'était d'abord spécialisée dans les aliments pour volailles. Des représentants travaillaient pour Hens dans l'Est de la Belgique et en Wallonie.

Puis ce sont les deux Flandres qui ont pris plus d'importance jusqu'à représenter 50 % des débouchés. Les aliments porcs se développaient pour atteindre 50 % de la production à égalité avec les volailles. Tout allait très bien pour Hens à cette époque.

La période 1968-1978 : c'est la période du développement de l'intégration et du travail à façon dans le secteur des poules pondeuses, des porcs à l'engraissement et des truies reproductrices. Le cheptel était propriété de l'entreprise qui avait une participation dans la commercialisation des oeufs, un abattoir à Zeebrugge. Hens avait également un programme pour l'amélioration des races porcines hybrides, deux stations de testage et pratiquait l'insémination artificielle des porcs.

Hens a commencé à s'implanter à l'étranger et en particulier en Hollande, en RFA, en France et en Espagne, pays où vont être rachetées de nombreuses usines. L'apogée de l'entreprise se situe entre 1965 et 1972. A cette époque, la production totale du groupe pouvait atteindre 700 000 tonnes réparties dans des usines de 100 000 tonnes.

Cargill a participé un moment, de façon minoritaire, au capital de la société. Cette participation a été rachetée par Hens en 1971-72. Un directeur de cette firme était en permanence à Anvers pendant les quatre années où elle était présente dans le capital.

Un capital très important a été investi dans l'intégration et un personnel nombreux était nécessaire pour surveiller les éleveurs. Hens recherchait alors un équilibre entre porcs et volailles.

Mais le marché était très fluctuant pour cette activité. Est-ce le management ou bien le marché qui a "tué" la société ? Il est certain que l'intégration était devenue difficile. Et Hens a dû vendre progressivement toutes ses usines étrangères. Et en Espagne, si la marque existe toujours, il n'y a plus aucun lien avec la maison-mère. La seule usine qui reste est celle d'Anvers.

1978-1979 : à ce moment intervient un changement important dans le management. L'entreprise s'oriente vers la vente à l'exportation de 30 à 40 % de sa production sous la forme de sacs plastique de 50 kilos en direction des pays arabes exportés par le port d'Anvers.

1980-1985 : la région flamande entre dans le capital, d'abord de façon minoritaire puis à hauteur de 51 % pour aider la société à préserver l'emploi.

1987 : la région flamande vend la société Hens aux établissements Depré qui détiennent désormais la totalité du capital.

1989-1990 : le groupe DEPRE-HENS produit actuellement 300 000 tonnes d'aliments par an dont la moitié à Anvers. La production de l'usine est écoulée à 60 % en Belgique et le reste exporté, ce qui fait de Hens le premier exportateur belge ; le principal concurrent belge sur le marché de l'exportation est la société Moens Voeders. Hens emploie 80 personnes après avoir atteint 400 à 500 à son apogée.

Actuellement, l'intégration représente :

- * 50 000 porcs à l'engraissement
- * 10 000 truies reproductrices
- * 500 000 pondeuses par ateliers de 10 à 15 000.

E. Depré est responsable des achats pour les deux sociétés, Depré et Hens. Les ventes à l'exportation se font aux prix FOB à Anvers. Ce sont des grands traders internationaux qui sont les clients de Hens car toutes les ventes en Orient passent par leur intermédiaire. Le produit vendu par Hens est un concentré à base de farines de viande et de poisson (il représente les 2/3 des exportations, le tiers restant étant constitué d'aliments complets) qui représente 10 % du produit fini. La concurrence sur ces marchés vient de Rousselot ou d'Union Protéine.

Les 60 % de la production qui sont vendus en Belgique même sont des aliments complets, sous forme de 40 à 50 produits différents. Récemment, l'usine a commencé à fabriquer des aliments pour chiens.

Les prémix sont toujours fabriqués par la société elle-même et non vendus à l'extérieur. Pour l'exportation, certains clients de Hens préfèrent acheter eux-mêmes leur prémix.

Aujourd'hui seul le "top management" est commun à Hens et Depré, mais le reste de la structure a conservé son autonomie. Hens a choisi de s'orienter vers l'exportation du fait de sa surcapacité. Mais cette stratégie est difficile car elle repose sur des marchés très irréguliers et l'usine d'Anvers ne tourne pas à 100 % de sa capacité. La politique d'achat pousse à la concentration car il y a des limites à la commercialisation du fait du coût de transport pour un produit à faible valeur ajoutée.

. DUMOULIN

En 1982, Sanders-France vend Sanders-Agro aux établissements Dumoulin qui faisaient partie des clients de Sanders-Belgique. Dumoulin détient maintenant 96 % de Sanders-Agro.

Le groupe Dumoulin-Sanders est maintenant constitué de 4 usines qui produisent au total 120 000 tonnes/an :

- 2 usines dont celle de Gand qui produisent chacune 25 000 tonnes/an,
- 2 autres usines près de Courtrai qui produisent entre 20 et 35 000 tonnes/an, dont Avix (ex-Maselis, à Roeselare, rachetée en janvier 1990), l'autre usine étant située à Avelgem, siège de la société Dumoulin.

Chez Sanders-Agro, dans l'usine de Gand, les aliments bovins représentent 60 % de la production, les porcs 25 %, les lapins et volailles chacune 8 %. Cette usine a été entièrement renouvelée depuis le rachat par Dumoulin en 1982 ; elle fonctionne selon le système du pré-mélange et peut produire de 15 à 18 tonnes/heure avec un seul salarié.

A l'usine de Morgenstond, la production est essentiellement constituée d'aliments porcs (70 %) et pour le reste d'aliments bovins ainsi que d'un faible tonnage d'aliments volailles. Cette usine est en train d'être renouvelée et fonctionne en pré-broyage.

Chez Avix-Maselis, à Roeselare, la production se répartit pour l'essentiel entre aliments bovins (57 %) et aliments porcs ; le tonnage d'aliments volailles est également très faible. Cette usine est en cours de restructuration. Sa capacité est de 80 000 tonnes/an mais elle ne produisait plus que 20 000 tonnes en 1990.

Chez Dumoulin à Avelgem, il existe trois productions de poids à peu près similaire (porcs, bovins et lapins ²⁶) et une légèrement plus faible (volaille : 15 %).

26. Le secteur des lapins est le "hobby" de Mr. Dumoulin dont le groupe contrôle actuellement 15 % du marché belge.

Le groupe dispose de services communs :

- 3 vétérinaires spécialisés en porcs, lapins et bovins,
- 2 personnes ont en charge la formulation pour l'ensemble du groupe, chaque usine l'adaptant sur des points de détail en fonction de sa production,
- l'achat des matières premières est placé sous la responsabilité de Mr. Dumoulin lui-même.

Chaque usine fabrique ses prémix à partir d'un concentré de base, 50 à 60 000 tonnes de prémix (et vraisemblablement de concentrés) sont produits chaque année et les prémix à 2 % sont destinés à la vente aux concessionnaires. Ils achètent eux-mêmes leurs matières premières sauf certaines d'entre elles que Dumoulin peut leur fournir.

La société Dumoulin a, par ailleurs, une importante activité de négoce. Hendrix fait même parfois partie de ses clients.

Dumoulin n'est pas favorable à l'intégration. Celle-ci représente seulement 1 % de l'activité de Sanders Agro (1 000 porcs). Avix fournit par ailleurs 1 000 porcs en intégration, la société Maselis ayant tenté l'intégration pour augmenter sa production. Antérieurement, Sanders travaillait à 95 % pour l'intégration, soit 4 500 tonnes/mois pour les volailles et les porcs. Le fait que les aliments du groupe soient intégralement vendus sur le marché libre constitue même un argument de vente.

Le groupe n'a pas d'autres activités que les aliments composés et l'abattoir de poulets de chair de Sanders a été vendu au moment du rachat en 1982.

En 1982, Sanders Agro vendait en intégration 4 500 tonnes d'aliments par mois et perdait de l'argent. En 1989, la production a fortement baissé mais dégage un bénéfice avec l'abandon de ce système. En 1990, la production devrait croître à nouveau.

Sanders Agro vend sa production à des négociants, des aliments livrés à 60 % en sacs. Ceux-ci seront ensuite vendus à de petits éleveurs. Toutefois, l'importance de ces négociants tend à diminuer et l'usine de Morgenstond vend sa production essentiellement en vrac, livrée directement aux éleveurs. Chez Avix, la production passe par deux ou trois grands négociants. A Moorslede, la commercialisation est identique à celle de Gand.

Les négociants vendent toutes sortes de produits, y compris des aliments des sociétés concurrentes.

Tout l'aliment porc est vendu sous forme de farine et n'évoluera pas vers le granulé qui ne convient pas au porc "piétrain" belge ; "le porc belge a besoin de farine", estime-t-on au groupe Dumoulin.

. DANIS

La production de l'entreprise est de 140 000 tonnes/an qui vont augmenter. Elle est destinée à 90/95 % aux porcs.

Danis pratique systématiquement l'intégration qui représente plus de 200 000 porcs dont 50 000 appartiennent en propre à la société. Il y a en réalité deux sociétés dans le groupe : l'une qui produit les aliments, l'autre qui assure la production porcine. En 1980, Danis intégrait au total 100 000 porcs dont 20 000 lui appartenaient. La production est aujourd'hui stabilisée. L'ensemble de ces porcs se situe dans un rayon de 50 kilomètres autour de l'usine dans la région de Roeselare, en Flandre Occidentale.

En 1986, la société a mis en service une nouvelle usine conçue en "pré-mélange". Elle est localisée à Izegem, à côté de celles d'Hendrix et de Van den Avenne, et à proximité immédiate de la société-mère. Il n'y a plus de fabrication, sauf celle des prémix, au siège social où se trouvait l'établissement originel qui pouvait atteindre une production de 100 000 tonnes/an. La nouvelle implantation est au bord d'un canal où peuvent arriver des péniches de 1 200 tonnes, et à proximité d'une bretelle d'autoroute.

La société a elle-même construit l'usine d'Izegem en achetant les broyeurs et mélangeurs. Elle dispose de deux laboratoires pour analyser les matières premières, l'un à Izegem, l'autre au siège de la société. A Izegem, il n'y a par ailleurs qu'une activité de fabrication car les bureaux ont été construits il y a 8 ans seulement à côté de l'usine-mère.

La production se fait la nuit pour bénéficier des tarifs de l'électricité, à raison de 80 000 kilos d'aliments à l'heure. Le *toasting* est pratiqué à Izegem et a été d'abord appliqué à la graine de soja. Les aliments sont fabriqués sous la forme de farines en vrac à 100 %. Cela s'explique par la faible quantité de manioc utilisée et le coût élevé de la granulation. Le porc utilisé en élevage est le porc belge. Il est destiné à l'industrie et non au frais.

La société souhaite rester telle qu'elle est aujourd'hui sans envisager le rachat d'usines concurrentes car c'est la production porcine qui l'intéresse prioritairement. Ces porcs sont vendus surtout en Belgique mais également exportés vers l'Italie.

. INTERAGRI

La production d'INTERAGRI se situait aux environs de 180 000 tonnes en 1988 et 1989. Cette entreprise a connu une expansion importante avec doublement de la production entre 1980 et 1984-85.

La production est réalisée dans une usine relativement récente, puisque mise en route en 1982 à Seilles en Wallonie. Elle dispose d'une capacité de production de 60 tonnes/heure et a été conçue en pré-mélange par la société Buhler. La fabrication se fait principalement sous la forme de granulés et en vrac (40 % de sacs).

Interagri a longtemps représenté le pôle coopératif wallon, sans lien particulier avec le Boerenbond qui constitue le mouvement coopératif flamand. Au cours des années 80, l'entreprise a traversé une période difficile qui a conduit à des évolutions dans ses structures. Il semble qu'un partenaire privé et la région wallonne soient un moment entrés dans l'entreprise dont le statut coopératif n'apparaissait alors plus clairement. Cette entreprise, quelles que soient par ailleurs ses relations partenariales, reste, à l'heure actuelle le seul représentant de la coopération en Wallonie et un des premiers collecteurs de céréales en Belgique.

En 1979, le groupe MATTON, importante société belge spécialisée dans la production et la distribution de semences (environ 40 % du marché belge actuel), reprend l'ACBI, un petit fabricant d'aliments du bétail de la région de Namur, en Wallonie. La reprise de cette société, qui prendra plus tard le nom d'INTERAGRI, se fait avec la participation d'une autre firme de la région wallonne. Le groupe Matton a racheté en 1987 les parts de la région et devient alors majoritaire dans l'Interagri. Plus récemment, en 1990, le syndicat agricole wallon a racheté les parts de l'autre partenaire privé. Mais, l'entreprise traverse une crise grave en 1992 qui conduit la région wallonne à y intervenir une nouvelle fois. L'intervention publique fait apparaître une gestion de l'entreprise qui selon la presse (la Cité - 10 décembre 1992), aurait été irrégulière. A la fin 92, il n'est pas possible de connaître si la pérennité d'Interagri pourrait encore être assurée.

Avant la crise de 1992, la majeure partie de la production d'aliments (90 %) est destinée aux bovins. Elle représente la moitié de la production wallonne d'aliments du bétail mais 20 % seulement de ce qui est consommé dans cette région qui reste donc importatrice d'aliments, en provenance notamment des usines flamandes.

**III. LE SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT
EN MATIERES PREMIERES**

3. LE SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE

Au cours des 20 dernières années, les tonnages et les structures de consommation des matières premières pour l'alimentation animale ont considérablement évolué dans la plupart des pays de la CEE. Les caractéristiques essentielles de cette évolution sont une diversification des produits utilisés et un recul de la place des céréales avec corrélativement une progression des produits de substitution des céréales et des tourteaux. La cause principale de ce changement est l'accroissement des disponibilités sur le marché mondial de certains ingrédients (manioc, corn-gluten-feed, pulpes d'agrumes, tourteaux de coprah et de palmiste, etc...) et le décalage important entre les prix de ceux-ci et ceux de certaines matières premières produites dans la CEE (en particulier des céréales). Une autre raison importante de ce changement est l'amélioration des connaissances sur les besoins des animaux et la valeur nutritionnelle d'un nombre toujours croissant de matières premières. Une dernière raison est la modification de la répartition de la production d'aliments composés entre les différentes espèces animales. Le développement des aliments pour bovins - et dans une certaine mesure pour porcs - où les substitutions sont techniquement plus aisées a, en effet, joué un rôle important dans cette diversification.

Dans ce processus, la Belgique - et plus précisément les principales régions flamandes - ont joué un rôle très important dans le sillage des Pays-Bas. Ce rôle s'explique d'abord par la proximité du port de Rotterdam ainsi que les deux ports de Gand et d'Anvers, ainsi que par l'existence de quelques très grosses unités de fabrication telles que celles d'AVEVE à AALTER et MERKSEM, mais aussi de façon plus générale par la proximité et l'influence de l'industrie néerlandaise des aliments composés qui est présente dans le pays à travers une firme telle que HENDRIX²⁷. L'existence de nombreux canaux et voies fluviales dans la partie nord-ouest du pays, la tradition de négoce international de nombreuses firmes et la forte densité des élevages (en particulier de ceux de porcs) ont conduit à une mise en application très rapide, chez certaines firmes, de toutes les connaissances nutritionnelles. Cependant, contrairement aux Pays-Bas, l'industrie belge comporte également un grand nombre de petites firmes pour lesquelles l'accès au marché mondial n'est pas aussi aisé.

Au cours des dernières années, le "modèle hollandais" assez largement appliqué en Flandre belge qui était caractérisé par une forte diversification des matières premières utilisées et une forte ouverture sur le marché mondial a eu tendance à se diffuser à l'intérieur de la CEE (notamment en Bretagne, en Catalogne, dans le Nord de l'Allemagne et au Portugal), limitant aussi l'avantage de compétitivité dont bénéficiaient auparavant les productions animales dans ces deux pays.

L'objet de ce chapitre est donc de présenter le système d'approvisionnement belge en matières premières et de mettre en évidence les principales évolutions qui se sont produites au cours des dernières années.

31. L'EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DES PRINCIPAUX GROUPES DE MATIERES PREMIERES

Les statistiques disponibles sur ces consommations de matières premières concernent, d'une part, l'ensemble des diverses matières premières (y compris les fourrages) utilisés dans l'ensemble de l'alimentation animale (bilans fourragers : partie ressources), et d'autre part, une liste d'une quinzaine de produits concentrés utilisés spécifiquement par les firmes produisant des aliments composés.

La première série de statistiques est élaborée par l'IEA sur la base d'années campagnes (1er juillet - 30 juin). Ces chiffres sont repris par l'EUROSTAT dans le cadre des "bilans

27. En fait, la gestion de cette société en Belgique semble de plus en plus indépendante par rapport à la société mère hollandaise et le véritable contrôle semble être exercé à Londres par B.P. Nutrition.

fourragers normalisés" qui sont établis pour les différents pays de la CEE²⁸. Malheureusement, ces données sont disponibles avec un certain retard et les derniers chiffres globaux dont nous disposons concernent la campagne 1987/88.

En ce qui concerne les consommations de matières premières par les industriels des aliments composés, les statistiques proviennent d'une enquête annuelle de l'INS qui porte sur les entreprises employant plus de 5 salariés. Les derniers chiffres publiés dans le "bulletin mensuel de statistiques" de février 1992 concernent l'année 1989.

Par ailleurs, l'IEA publie une série annuelle de statistiques intitulée "prélèvement sur propre récolte d'aliments simples pour le bétail qui concerne essentiellement les céréales, les pommes de terre et les fourrages.

311. Les consommations totales en alimentation animale

3111. La situation globale

Le tableau 43 permet de comparer les consommations totales de matières premières dans l'U.E.B.L et pour l'ensemble de la CEE.

Bien que les chiffres relatifs à l'U.E.B.L et à la CEE ne correspondent pas à la même campagne (respectivement 1989/90 et 1987/88 qui est la dernière année disponible), ils permettent malgré tout de situer, pour les principales matières premières, l'importance relative de ce pays dans la Communauté. Il convient cependant de souligner, concernant le tableau 44 ainsi que le suivant, que tous ces chiffres sont de simples estimations et qu'il existe de grandes imprécisions, en particulier pour ce qui est des fourrages. A titre de point de repère, on peut retenir que la production belge d'aliments composés représente environ 6,4 % du total de la CEE (non compris l'Espagne, le Portugal et la Grèce).

La principale caractéristique de l'U.E.B.L est une faible part dans l'utilisation des fourrages (2,3 %) et, en sens inverse, une part beaucoup plus importante dans l'utilisation des produits concentrés (7,1 %). Ce phénomène est directement lié au caractère intensif et, pour une bonne part, hors sol de l'élevage belge. De ce point de vue, il existe une forte similitude avec la situation des Pays-Bas.

A l'intérieur des produits concentrés, ce pays se présente comme un utilisateur moyen de produits végétaux (4,0 %) et de produits animaux (4,5 %, essentiellement sous forme de lait et de farines animales), mais au contraire comme un très fort utilisateur de sous-produits de transformation (12,9 %). Cette caractéristique est particulièrement nette pour les sous-produits de brasserie (13,6 %) et de sucrerie (29,7 %). Cependant, dans ces deux cas, la comparaison est nettement biaisée par le fait que la Belgique communique les données relatives à ces produits (drêches et pulpes) généralement sous forme fraîche alors que dans d'autres pays une grande part des utilisations s'effectue sous une forme totalement ou partiellement séchée.

En ce qui concerne les céréales, le pourcentage est particulièrement faible (2,8 %), mais est partiellement compensé par des taux beaucoup plus élevés en manioc (14,8 %) et en protéagineux (10,9 %).

28. En fait, ces bilans n'existent pas encore pour l'Espagne et le Portugal. Aussi dans toute la suite de ce chapitre, le mot CEE ne se référera qu'aux 10 anciens membres de la Communauté.

Tableau 44 : Les utilisations de matières premières en alimentation animale : U.E.B.L et CEE (tonnages)

	U.E.B.L ²⁹	CEE	Part de la Belgique dans le total (2)
	tonnage (1)	tonnage (1)	
I- Aliments commercialisés	12 757	180 693	7,1 %
1) Végétaux	3 390	85 648	4,0 %
. céréales	1 946	70 070	2,8 %
. légumes secs	338	3 105	10,9 %
. pommes de terre	94	3 677	2,6 %
. fourrages verts transformés	160	1 915	8,4 %
. manioc	783	5 307	14,8 %
. autres	69	1 574	4,4 %
2) Sous produits de transformation	7 820	60 415	12,9 %
. meunerie	519	8 435	6,2 %
. brasserie	281	2 053	13,6 %
. distillerie	2	1 587	0,1 %
. amidonnerie	359	3 741	9,4 %
. sucrerie	4 740	15 945	29,7 %
. trituration	1 828	27 166	6,8 %
. autres	88	1 488	5,9 %
3) Produits animaux	1 547	34 630	4,5 %
. lait	1 170	30 503	3,9 %
. autre	368	4 127	8,9 %
II- Aliments généralement non commercialisés	16 251	713 613	2,3 %
. fourrages pluriannuels	5 339	480 304	1,1 %
. autres	10 912	233 309	4,7 %
. Total		894 306	

Unité : (1) milliers de tonnes - (2) pourcentage.
Sources : Estimations IEA et EUROSTAT.

Pour pouvoir comparer directement les structures de consommation dans l'U.E.B.L et dans la CEE, il est nécessaire de procéder à une conversion des tonnages de matières premières qui tienne compte de l'hétérogénéité de ces produits et de leur différence de valeur énergétique. Malgré les critiques formulées précédemment, nous avons retenu dans le tableau suivant les UF qui constituent un certain indicateur.

Le tableau 44 met d'abord en évidence l'importance des produits concentrés qui représentent 63 % des apports énergétiques contre 46 % dans l'ensemble de la CEE et, à titre indicatif, 71 % aux Pays-Bas. Comme pour ce pays, dans l'U.E.B.L, la part des produits végétaux (27,1 %) est pratiquement égale à celle que l'on observe dans l'ensemble de la CEE (27,6 %), par contre, à l'intérieur de cette catégorie une part importante de céréales est remplacée par du manioc et des protéagineux.

Avec 30 % (contre 31 % aux Pays-Bas), le pourcentage d'énergie apporté par les sous-produits de transformation est plus du double de ce que l'on observe pour l'ensemble de la CEE (14,5 %), avec des pourcentages particulièrement élevés pour les sous-produits de sucrerie et les tourteaux.

29. Pour l'U.E.B.L, il s'agit d'une évaluation des disponibilités en concentrés et fourrages pour l'alimentation animale et non d'une estimation de leurs utilisations effectives. Par hypothèse simplificatrice, nous supposons dans notre analyse que les utilisations correspondent aux disponibilités.

**Tableau 45 : Les utilisations de matières premières
en alimentation animale : U.E.B.L et CEE (en UF)**

	U.E.B.L - 1989/90			CEE - 1987/88		
	quantités	% du total	% des produits commercialisés	quantités	%	% des produits commercialisés
	(1)	(2)	(2)	(1)	(2)	(2)
I- Aliments commercialisés	8 196	62,0	100,0	143 026	46,3	100
1) Végétaux	3 523	27,1	43,0	85 274	27,6	59,6
. céréales	2 015	15,5	24,6	71 461	23,1	50,0
. légumes secs	334		4,1	3 057		2,1
. pommes de terre	23		0,3	886		0,6
. fourrages verts transformés	104		1,3	1 147		0,8
. manioc	799	6,1	9,7	5 705	1,8	4,0
. autres	248		3,0	3 018		2,1
2) Sous produits de transformation	3 899	30,0	47,6	44 796	14,5	31,3
. meunerie	450		5,5	6 720		4,7
. brasserie	111		1,4	793		0,6
. distillerie	1		-	214		0,1
. amidonnerie	306		3,7	2 517		1,8
. sucrerie	1 193	9,2	14,6	7 901	2,6	5,5
. tourteaux	1 752	13,5	21,4	25 608	8,2	17,9
. autres	86		1,0	1 043		0,7
3) Produits animaux	774	6,0	9,4	12 956	4,2	9,1
. lait	311		3,8	6 541		4,6
. autre	463		5,6	6 415		4,5
II- Aliments généralement non commercialisés	4 808	37,0	-	165 955	53,7	-
. fourrages pluriannuels	2 928			127 096		
. autres	1 880			38 859		
. Total	13 004	100,0	-	308 981	100	-

Unité : (1) millions d'UF - (2) pourcentage.
Sources : Estimations IAE et EUROSTAT.

Si l'on examine maintenant la répartition des apports énergétiques des seuls produits concentrés, on retrouve le même phénomène de domination des sous-produits de transformation qui représentent 47,6 % des apports globaux dans l'U.E.B.L, contre 43,7 aux Pays-Bas et 31,3 dans l'ensemble de la CEE. Les deux produits les plus importants de cette rubrique sont les tourteaux (21,4 %) et les sous-produits de sucrerie (14,6 %). Le poids de cette dernière matière première est très spécifique à la Belgique. Aux Pays-Bas, notamment, on trouve un pourcentage beaucoup plus bas (9,0 %), mais cette consommation est complétée par l'utilisation de pulpes d'agrumes d'importation.

La part des céréales (24,6 %) est très inférieure à celle qui existe dans l'ensemble de la CEE (50,0 %), mais demeure nettement supérieure à celle enregistrée aux Pays-Bas (11 %). En effet, en Belgique, le phénomène de substitution de cette matière première par des produits de substitution (notamment du manioc : 9,7 % contre 15,7 % aux Pays-Bas), est allé beaucoup moins loin que dans ce dernier pays.

Enfin, pour les dérivés d'amidonnerie (essentiellement le corn-gluten-feed), le pourcentage d'utilisation dans l'U.E.B.L (3,7 %) est légèrement inférieur à celui des Pays-Bas (4,4 %) mais nettement supérieur à celui de l'ensemble de la CEE (1,8 %).

Au cours des 20 dernières années, les besoins énergétiques pour l'alimentation animale et leur mode de couverture par les différentes familles de produits ont fortement évolué :

Tableau 46 : L'évolution des utilisations des principaux groupes de produits en UF

	Total	Fourrages	Produits végétaux	Sous-produits de transformation	Sous-produits animaux
1970/71 (1)	10 292	4 210	3 568	1 996	518
(2)	100	41	35	19	5
1980/81 (1)	11 933	4 815	3 398	3 232	487
(2)	100	40	29	27	4
1985/86 (1)	12 914	5 107	3 607	3 399	802
(2)	100	40	28	26	6
1970/71 (1)	13 004	4 808	3 523	3 899	774
(2)	100	37	27	30	6

Source : Estimations IEA.
Unité : milliards d'UF.

Entre 1970/71 et 1989/90, les utilisations totales de concentrés et de fourrages en alimentation animale auraient augmenté d'environ 2,7 milliards d'UF (l'équivalent de 2,7 millions de tonnes de céréales) soit 27 %. Cette augmentation est due pour l'essentiel à deux familles de produits : les fourrages pour 22 % et les sous-produits d'IAA pour 70 %. La progression de la seconde catégorie (+ 95 %) est tout-à-fait spectaculaire. Elle traduit bien la spécificité de l'alimentation animale belge qui - au même titre que celle des Pays-Bas - a largement misé sur un développement des utilisations de sous-produits, pour une large part produits dans le pays et pour une part importés.

Pour les produits végétaux, la stagnation des quantités utilisées entre 1970/71 et 1989/90, s'explique essentiellement par le développement des consommations de manioc et de protéagineux qui ont pratiquement compensé le recul des céréales.

En ce qui concerne les fourrages, s'il semble y avoir eu un certain développement de la production au cours de la décennie 70 (+ 14 %), celui-ci semble avoir été remplacé par une presque stagnation au cours des 10 dernières années. L'examen de certains chiffres pour les campagnes intermédiaires semble montrer, qu'en fait, il y a une légère croissance jusqu'en 1985/86 (environ + 6 %) mais que, par la suite, celle-ci s'est inversée avec la mise en place des quotas laitiers et la diminution du cheptel de vaches laitières. Au total, on retrouve pratiquement en 1989/90 le niveau de 1980/81.

A l'intérieur de ces grandes familles, les consommations des différentes matières premières ont évolué dans des sens très divers.

Tableau 47 : L'évolution des consommations des principales matières premières entre 1980/81 et 1989/90

	Consommations		Variations de consommation	
	1980/81	1989/90	Tonnage	Pourcentage
Céréales	1 968	1 725	- 243	- 12 %
Manioc	676	681	+ 5	+ 1 %
Issues de céréales	762	463	- 299	- 39 %
Tourteaux	1 205	1 681	+ 476	+ 40 %
Corn-gluten-feed	200	320	+ 120	+ 60 %
Protéagineux	45	301	+ 256	+ 569 %
Pulpes de betteraves	581	774	+ 193	+ 33 %
Autres	757	1 125	+ 368	+ 49 %
TOTAL	6 194	7 070	+ 876	+ 14 %

Unité : milliers de tonnes de matière sèche.
Source : IEA.

Alors que les utilisations totales de produits concentrés ont augmenté de 876 000 tonnes (en poids de matière sèche) au cours des 9 dernières années (+ 14 %), celle de deux familles de produits (les céréales et les issues de meunerie) s'inscrivent en recul (respectivement 12 % et 39 %).

Dans le premier cas, cette évolution s'inscrit dans le prolongement des 15 années précédentes, mais la diminution s'est effectuée à un rythme plus lent. Ce retrait n'est pas imputable à la consommation du manioc dont le tonnage est pratiquement stabilisé, mais plus probablement à la concurrence des protéagineux, surtout dans les aliments pour porcs. Au cours de cette période, en Belgique comme dans le reste de la CEE, l'utilisation de ces produits ont connu une véritable explosion avec une multiplication du tonnage par 6,7.

Pour les issues de meunerie, le recul très important (39 %) s'explique à la fois par le renchérissement de ces produits (importés pour une grande part) consécutif à la majoration des prélèvements et par la concurrence accrue d'autres produits celluloseux comme les pulpes de betteraves (+ 33 %) et le corn-gluten-feed (+ 60 %) disponibles sur le marché mondial ou communautaire à des prix plus compétitifs.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'autre phénomène dominant est la très forte progression des utilisations de tourteaux (+ 40 %), pour la satisfaction des besoins nouveaux à la fois des monogastriques et des ruminants.

Parmi les produits "autres", on observe une forte progression de la mélasse, du lait utilisé directement par les jeunes animaux et de la poudre de lactosérum, mais surtout des sous-produits animaux (en particulier de la farine de viande).

3112. Les consommations de céréales

La consommation totale de céréales en alimentation animale a évolué comme indiqué sur le tableau suivant :

Tableau 48 : L'évolution des consommations des principales céréales

	1970/71	1977/78	1987/88	1989/90
Blé	576	202	408	350
Orge	781	668	754	508
Maïs	771	906	577	759
Avoine	337	223	125	111
Seigle	67	82	22	13
Autres	557	272	198	203
Total	3 089	2 353	2 084	1 946

Source : calculs à partir d'IEA.
Unité : milliers de tonnes.

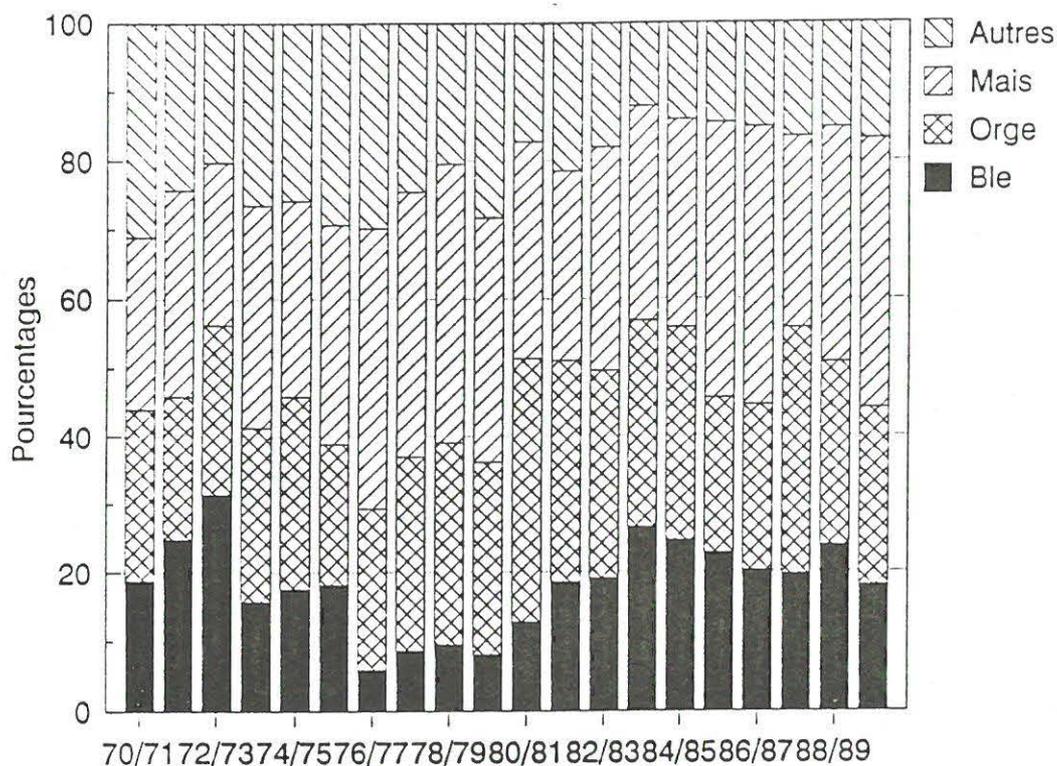
Au cours des 19 dernières années, les consommations totales de céréales en alimentation animale (aliments composés, autoconsommation et achats par les éleveurs) ont diminué d'un peu plus d'un million de tonnes, soit environ 37 %.

Toutes les céréales se sont inscrites en recul, cependant les chutes les plus importantes concernent l'avoine (- 226 000 tonnes, soit - 67 %), les céréales diverses³⁰ (- 334 000 tonnes, soit - 64 %), l'orge (- 273 000 tonnes, soit - 35 %) et le blé (- 226 000 tonnes, soit - 39 %). Le maïs est la seule céréale à avoir à peu près maintenu son tonnage avec un recul qui n'est que de 12 000 tonnes.

Compte tenu des baisses de tonnages des autres céréales, ce produit arrive en première position en 1989/90, sensiblement devant l'orge. Cependant, au cours de toute la période, la part des différentes céréales n'a cessé de fluctuer en fonction notamment des changements dans les rapports de prix.

30. Cette catégorie inclut en particulier le sorgho qui représente la plus grande part de ce tonnage.

Graphique 31 : Les substitutions entre céréales en alimentation animale



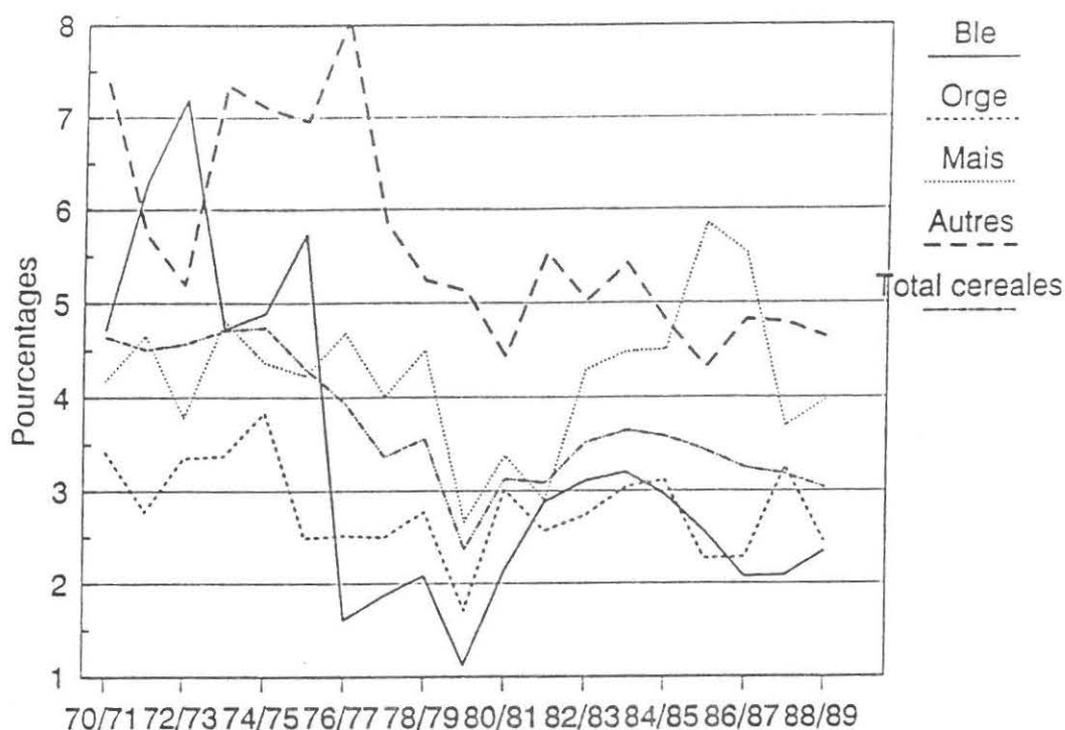
Elaboration INRA à partir des statistiques de l'IEA.

D'un point de vue structurel, la seule tendance qui se dégage est la forte baisse de 1970/71 à 1983/84, puis la stabilisation à environ 15 % de la part des céréales autres que le blé, l'orge et le maïs.

En moyenne, sur l'ensemble de la période, le maïs apparaît comme la première céréale consommée en alimentation animale dans l'U.E.B.L. Cependant, sa part dans le total a fortement varié entre un minimum de 25 % en 1970/71 et un maximum de 41 % en 1976/77 sans qu'apparaisse aucune tendance nette. L'orge qui se situe en seconde position a vu son pourcentage fluctuer entre un minimum de 21 % en 1971/72 et un maximum de 39 % en 1980/81. Enfin le blé qui, après la fin de la période où existait une prime d'incorporation, avait connu un net recul de sa part de marché au sein des céréales (notamment entre 1976/77 et 1979/80) a retrouvé au cours des dernières campagnes une plus grande compétitivité et une part de marché d'environ 20 %.

Par rapport à l'ensemble de la CEE à 10 qui a consommé plus de 65 millions de tonnes en alimentation animale en 1989/90, l'U.E.B.L avec moins de 2 millions de tonnes (environ 3 %) apparaît comme un consommateur très modeste. Cela est également vrai pour chaque type de céréales, cependant la situation actuelle et l'évolution au cours des 20 dernières années ont été assez différentes.

Graphique 32 : La part de l'U.E.B.L dans la consommation communautaire à 10 de céréales en alimentation animale - 1970/71 -1988/89



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'IEA.

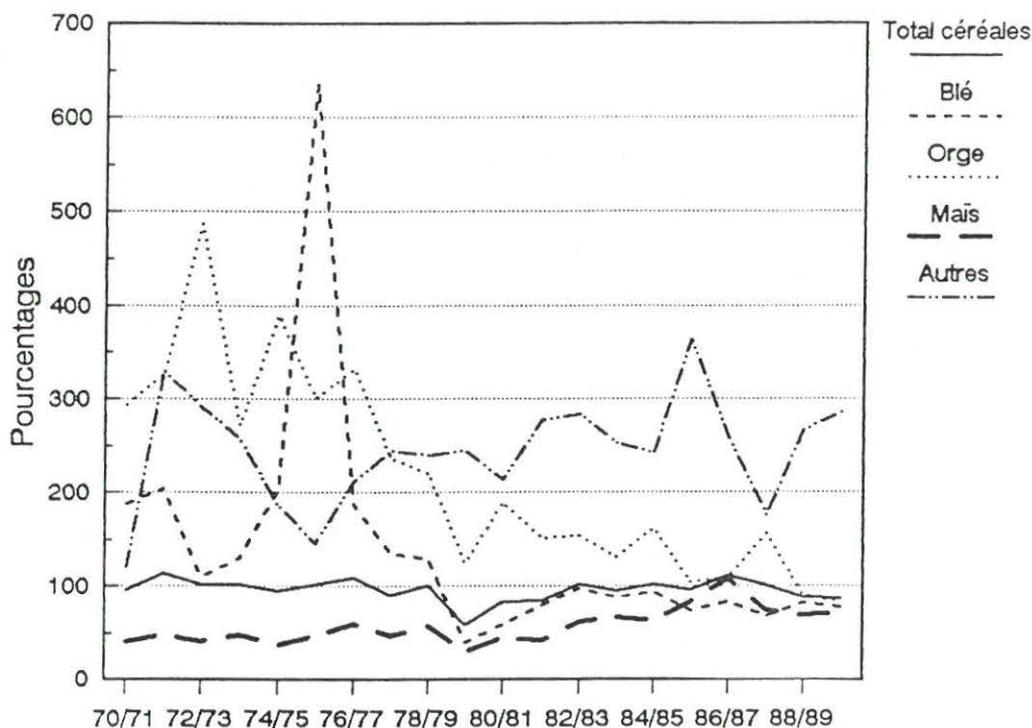
Pour l'ensemble des céréales, la part de l'U.E.B.L a eu tendance à diminuer (avec de forte irrégularités comme le creux de 2,5 % en 1980/81) de plus de 4,5 % en 1970/71 à environ 3 % en 1988/89. Cela indique que dans ce pays le phénomène de substitution des céréales s'est effectué à un rythme plus rapide que dans le reste de la CEE. Globalement, l'U.E.B.L tend à consommer, au cours des dernières campagnes plus de céréales secondaires (en particulier sorgho et avoine) et plus de maïs que la moyenne des autres pays, et, en sens inverse moins d'orge et moins de blé.

Si l'évolution des consommations de céréales dans l'U.E.B.L apparaît comme nettement différente de celles de la moyenne des autres pays de la CEE, elle est au contraire très voisine de celle des Pays-Bas. Pour l'ensemble des céréales, ce pays consommait 3,2 millions de tonnes en 1970/71 (contre 3,1 dans l'U.E.B.L) et se situe à 2,2 millions de tonnes en 1989/90 (contre 1,9 million). La chute dans les deux cas a été de l'ordre du million de tonnes, mais en fait légèrement supérieure dans l'U.E.B.L. Quand on effectue une telle comparaison, il faut garder à l'esprit que les Pays-Bas produisent environ trois fois plus d'aliments composés que la Belgique.

Lorsque l'on examine l'évolution du ratio de consommation de chaque céréale dans l'U.E.B.L par rapport à celle existant aux Pays-Bas, on constate que 1975/76 a été une année tout-à-fait exceptionnelle pour le blé. En effet, le ratio qui était de 200 % au cours de la campagne précédente passe à plus de 600 % pour revenir ensuite à 187 %. Ce phénomène s'explique par un décalage dans les baisses de consommation liées aux nouvelles conditions de prix. Alors qu'aux Pays-Bas, dès 1975/76, les utilisations de blé

diminuent de 70 %, elles ne baissent que de 10 % dans l'U.E.B.L. Au cours de la campagne suivante, alors que la consommation est à peu près stable aux Pays-Bas, elle continue à diminuer dans l'U.E.B.L (- 70 %), si bien qu'en deux campagnes un même ajustement aux prix se trouve réalisé.

Graphique 33 : Le ratio de la consommation de céréales en alimentation animale de l'U.E.B.L par rapport aux Pays-Bas



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'IEA.

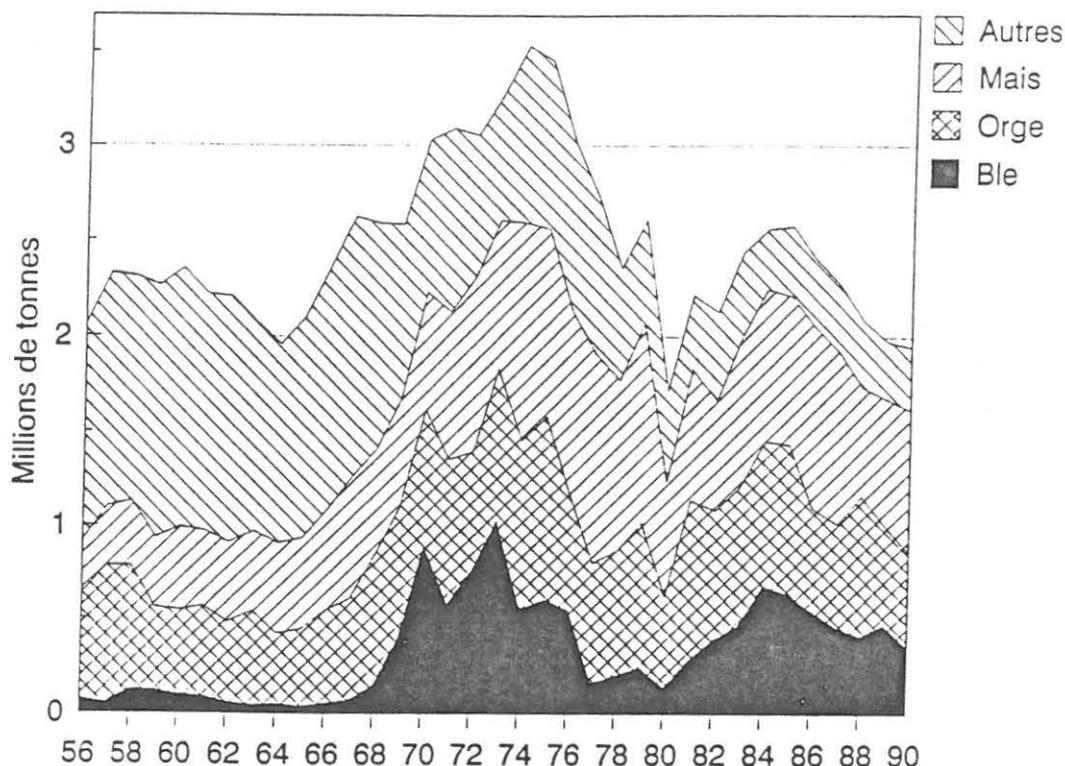
La similitude des évolutions de consommations totales de céréales dans les deux pays, se manifeste par le fait que la courbe correspondante reste très voisine de la ligne des 100 %. Pour les autres céréales, l'U.E.B.L a davantage diminué sa consommation d'orge (et dans une certaine mesure de blé) que les Pays-Bas et au contraire a fait progresser nettement sa part pour le maïs.

Globalement, à l'exception des céréales diverses qui restent 2,7 fois plus utilisées dans l'U.E.B.L qu'aux Pays-Bas³¹, le poids relatif des trois grandes céréales tend à s'ajuster dans les deux pays comme l'indique la convergence des différentes céréales vers une ligne située à environ 80 %.

Sur une plus longue période (depuis 1955/56), on observe que la consommation de céréales en alimentation animale a connu plusieurs phases nettement distinctes.

31. Comme il sera indiqué par la suite, ce phénomène est lié à l'importance de l'utilisation de sorgho et de l'autoconsommation de certaines céréales secondaires en Belgique.

Graphique 34 : L'évolution sur longue période des consommations de céréales en alimentation animale



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'IEA.

Après une première phase de relative stabilité (en fait plutôt de légère régression) allant de 1955/56 à 1963/64, les tonnages connaissent une très forte progression (+ 1,6 million de tonnes pour l'ensemble des céréales) au cours des 10 campagnes suivantes pour culminer à 3,5 millions de tonnes en 1973/74. Durant toute cette période, la progression du tonnage total est obtenue malgré un recul très important des céréales diverses (en particulier de celles qui étaient autoconsommées) grâce aux progressions du blé (+ 504 000 tonnes), de l'orge (+ 533 000 tonnes) et surtout du maïs (+ 648 000 tonnes). Au cours de cette dernière année de tonnage total maximum, la part des trois grandes céréales atteint 73 %, contre seulement 46 % en 1963/64).

Les huit campagnes suivantes sont caractérisées par une très forte baisse qui atteint son point culminant en 1979/80 avec un tonnage voisin de 1,7 million de tonnes. Cette baisse considérable de 1,8 million de tonnes concerne tous les produits, plus particulièrement le blé (- 75 %), mais aussi l'orge (- 47%), le maïs (- 46 %) et les céréales diverses (- 48 %).

Les cinq années suivantes sont au contraire orientées à la hausse avec un tonnage total qui revient en 1984/85 à 2,6 millions de tonnes grâce essentiellement aux progressions du blé et du maïs. A partir de 1985/86, la tendance s'oriente à nouveau à la baisse avec un recul particulièrement sensible du blé, tandis que la décroissance des céréales diverses se confirme.

Les évolutions très heurtées s'expliquent par différents facteurs qui sont analysés par la suite. Il y a d'abord l'évolution propre de l'autoconsommation dont les tonnages et la répartition par céréales ont fortement évolué au cours des temps. Il y a ensuite les aspects spécifiques liés à l'utilisation des céréales dans les aliments composés. La demande de chaque céréale résultant à la fois de son taux d'incorporation et du tonnage total d'aliments composés fabriqué.

3113. Les consommations de tourteaux

Les "consommations" totales de tourteaux en alimentation animale (correspondant à la fois aux incorporations dans les aliments composés et aux achats directs par les éleveurs) sont estimées, comme pour les autres pays sur la base des bilans prenant en compte les productions intérieures et le commerce extérieur.

Dans ce chapitre, nous avons retenu les statistiques publiées par Oil World et celles figurant dans les documents INRA/SIDO/Charles ROBERT dans un but de cohérence avec les études portant sur les autres pays de la CEE. Par rapport aux chiffres publiés sur la base de l'année civile par l'INS/IEA, on doit noter quelques différences qui proviennent de deux origines :

- les estimations sur les productions annuelles des différents tourteaux sont en général assez voisines mais diffèrent plus nettement dans le cas des tourteaux de colza et de tournesol³². Les chiffres du commerce extérieur qui proviennent des douanes sont par contre les mêmes dans les deux séries de statistiques ;

- dans les chiffres publiés par l'INS/IEA sont inclus les tourteaux de germe de maïs (que nous traiterons dans le chapitre consacré aux PSC) et une rubrique "autres tourteaux" (représentant 118 000 tonnes en 1990) qui inclut les tourteaux de palmiste et des tourteaux non spécifiés qui n'apparaissent pas dans les statistiques d'Oil World.

Au cours des 20 dernières années, les consommations ont évolué de la façon suivante :

Tableau 49 : L'évolution des consommations de tourteaux en alimentation animale (4)

	1970 (1)	1980 (1)	1990 (1)	1990 (2)	Ecart
Soja	463	827	875	895	- 2 %
Colza	35	39	68	86	- 21 %
Tournesol	59	112	183	165	+ 11 %
Lin	48	91	158	170	+ 8 %
Coton	56	18	17	17	--
Arachide	57	59	15	16	- 6 %
Coprah))	121	121	--
Palmiste) 16) 31	71	117(3)	- 39 %
TOTAL	734	1 177	1 509	1 588	+ 5 %

Unité : milliers de tonnes.

Sources : (1) Oil World - SIDO/INRA/Charles Robert.

(2) INS/IEA.

(3) Y compris les tourteaux divers (sésame, grignons d'olives, ...).

(4) Non compris les tourteaux de germe de maïs.

En ce qui concerne l'année 1990, la comparaison des chiffres provenant des deux sources disponibles permet de mesurer les biais existant. Ceux-ci sont très faibles dans le cas du soja, de l'arachide et du lin. La différence de 5 % concernant le tonnage total s'explique pour une bonne part par la non prise en compte dans les statistiques d'Oil World de la rubrique Divers qui doit représenter environ 45 000 tonnes en 1990. A cette

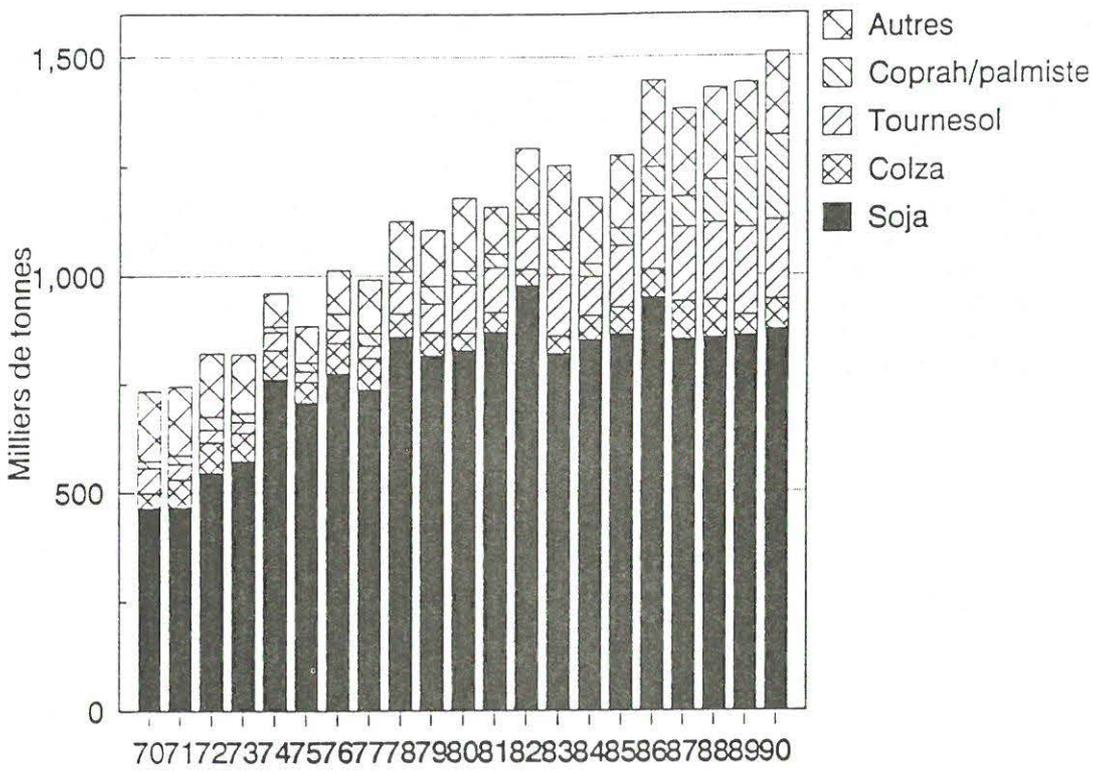
32. Pour l'année 1989, les taux d'extraction, utilisés par INRA/SIDO/Charles Robert, des graines pour obtenir les tourteaux sont de 54 % pour le colza et de 60 % pour le tournesol alors que l'IEA retient des taux de 58 % pour le colza et de 54 % pour le tournesol.

réserve près, les deux séries de chiffres semblent suffisamment cohérentes pour permettre une analyse de l'évolution à partir des premières données.

Globalement, le tonnage a pratiquement doublé entre 1970 et 1990. La hausse qui avait été de 443 000 tonnes au cours des 10 premières années est tombée à 332 000 tonnes au cours des 10 dernières. Cela s'explique bien globalement par le ralentissement de la production d'aliments composés.

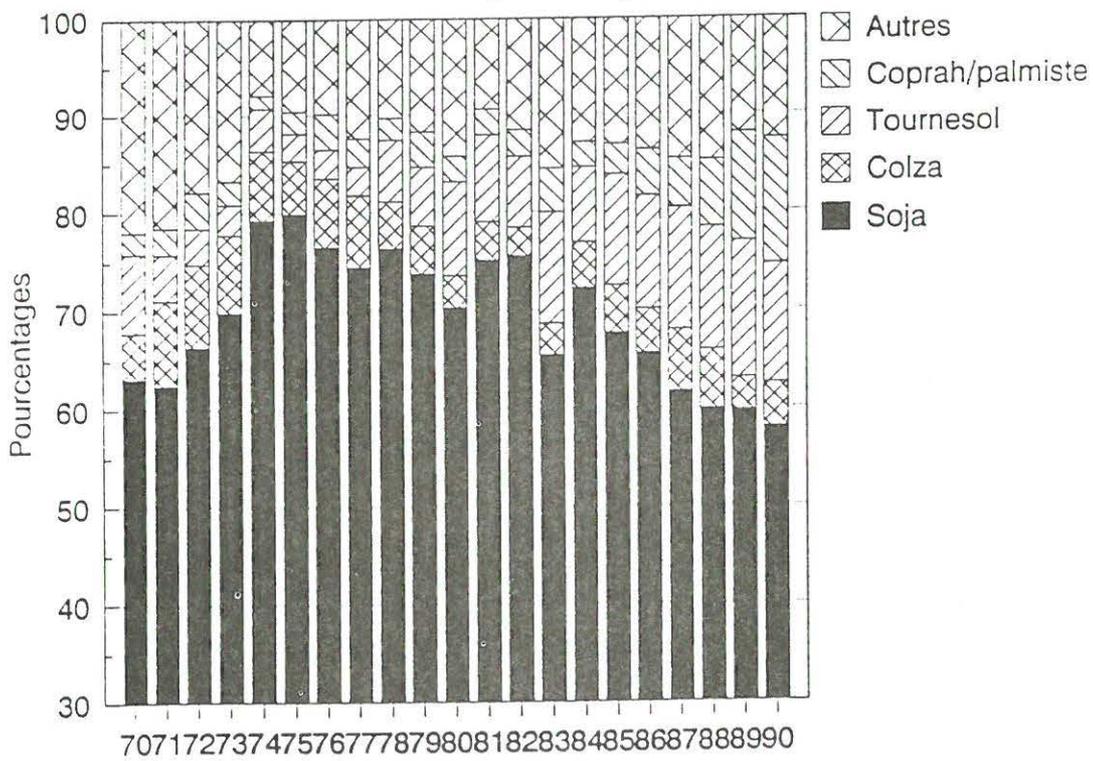
Alors que la croissance du soja qui avait été de 79 % entre 1970 et 1980 s'est ensuite beaucoup ralentie, celle d'autres produits a, au contraire été explosive : c'est notamment le cas du coprah/palmiste (multiplication par 12 en vingt ans), du tournesol (multiplication par 3,1), du lin (multiplication par 3,2), et dans une moindre mesure du colza (multiplication par près de 2). En sens inverse, les tourteaux de coton et d'arachide ont vu leur consommation chuter de façon très importante.

Graphiques 35 : L'évolution des consommations de tourteaux (tonnages)



Elaboration INRA à partir des statistiques d'Oil World.

Graphique 36 : L'évolution des consommations de tourteaux (pourcentage)



Elaboration INRA à partir des statistiques d'Oil World.

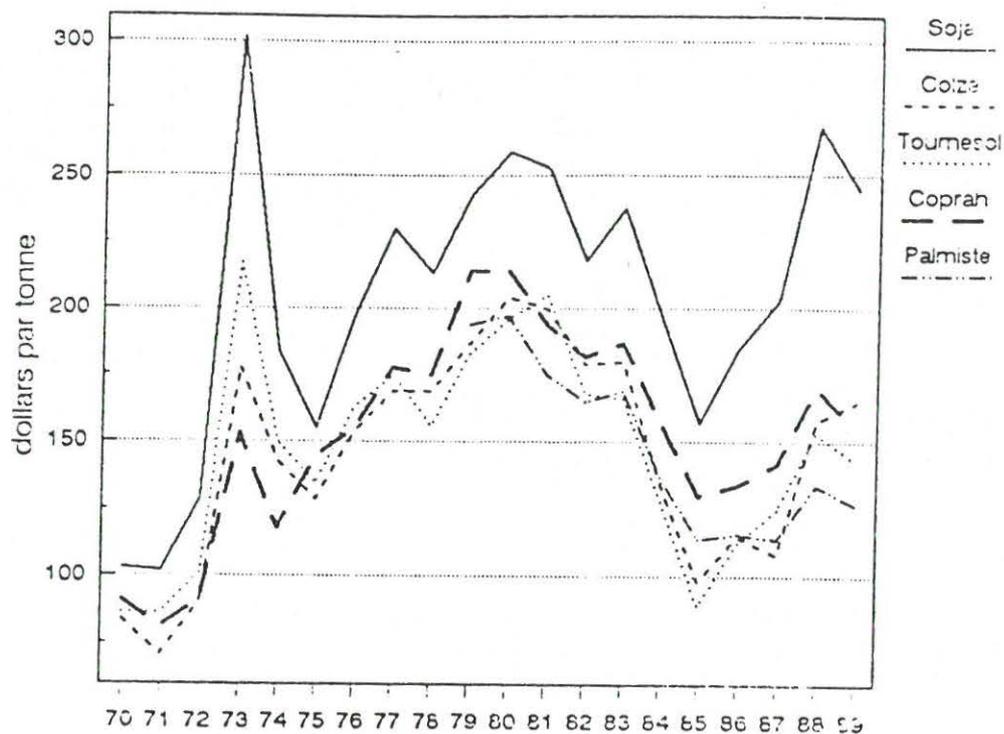
Comme le montre les graphiques 35 et 36 les consommations des différents tourteaux ont connu de sensibles fluctuations d'une année sur l'autre. Celles-ci peuvent en particulier être mises en relation avec les variations de rapports de prix.

En ce qui concerne le tourteau de soja, on observe que le tonnage actuel était atteint dès 1978 et que la totalité de la croissance de la demande globale de tourteaux depuis cette date a été satisfaite par les autres produits. L'influence directe des prix sur la consommation globale s'observe en particulier pour les années 1973, 1981 et 1984. Toutes ces périodes correspondent à des phases de prix très élevés sur le marché mondial pour les différentes matières riches en protéines. Dans tous les cas, on a enregistré une stagnation ou une baisse de la demande totale.

Le rôle des prix dans les mécanismes de substitution entre tourteaux s'observe sur le second graphique à partir de 1974. La courbe des rapports de prix montre que, jusqu'en 1982, les prix des principaux concurrents du soja sont demeurés à des niveaux assez élevés (entre 70 et 85 % selon les produits et les années), ce qui a entraîné une certaine stabilité de la part du soja aux environs de 75 %. A partir de l'année suivante, les autres produits sont devenus beaucoup plus compétitifs et le soja a fortement reculé.

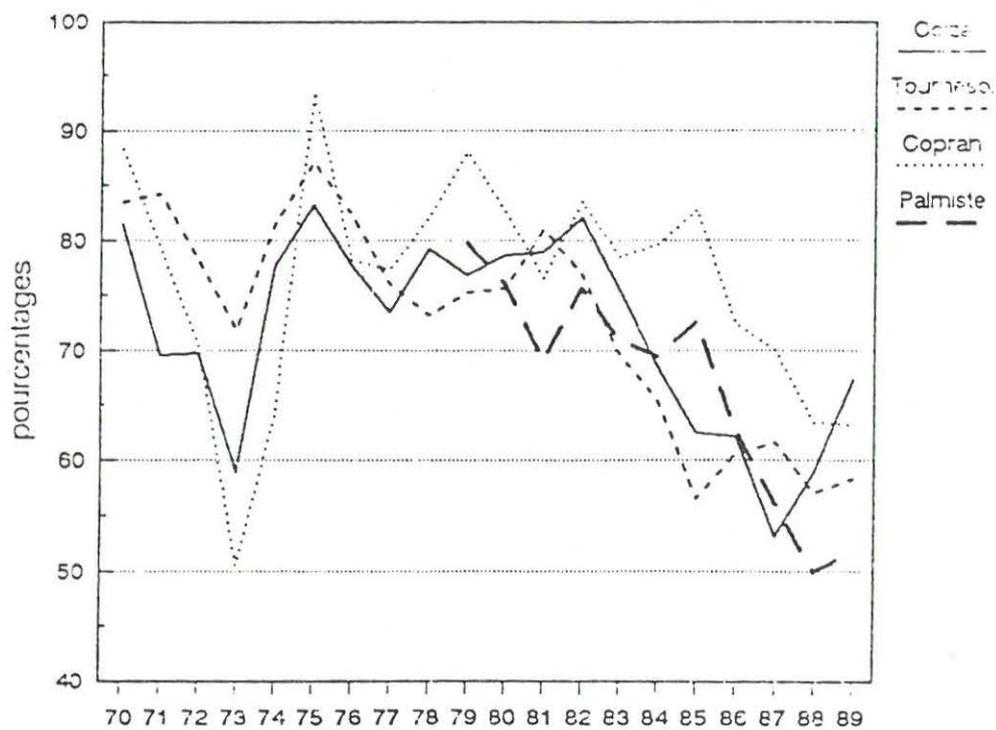
Au cours des années 70 à 74, l'augmentation de la place du tourteau de soja s'explique directement par le fait que durant cette période la production d'aliments composés pour porcs a connu une très forte croissance (+ 650 000 tonnes; soit + 30 %). Compte tenu des connaissances nutritionnelles de l'époque, des qualités de tourteaux disponibles (en particulier pour le colza) et des très faibles disponibilités en protéagineux, cette demande supplémentaire ne pouvait guère être satisfaite que par du soja.

Graphique 37 : Les prix des différents tourteaux à Rotterdam (dollars par tonne)



Elaboration INRA à partir des statistiques d'Oil World.

Graphique 38 : Les prix relatifs des divers tourteaux par rapport au soja



Elaboration INRA à partir des statistiques d'Oil World.

3114. La consommation de produits de substitution

En Belgique comme dans certains autres pays, il est assez difficile de suivre précisément l'évolution des consommations totales de PSC. Cependant, l'analyse des bilans fourragers nationaux fournit certaines indications.

Sous la forme relativement agrégée dont nous disposons, il n'est pas possible d'isoler tous les produits qui sont pour certains inclus dans des catégories plus globales. D'autres, comme la patate douce et les pulpes d'agrumes ne semblent pas être pris en compte. Enfin, depuis quelques années le chiffre relatif aux sous-produits d'amidonnerie n'est plus publié pour tenir compte du secret statistique au niveau de la production intérieure.

En utilisant les grandes familles de la nomenclature communautaire des bilans fourragers, on peut estimer l'évolution des consommations de PSC de la façon suivante :

Tableau 5Q : L'évolution des consommations de certains PSC

	70/71	75/76	80/81	84/85	86/87	87/88
Manioc	295	515	777	749	848	805
Sous-produits de meunerie	664	809	848	641	479	457
Sous-produits de sucrerie	2 824	3 659	4 060	4 481	4 469	4 383
Sous-produits d'amidonnerie	114	190	220	N D	N D	N D
Tourteaux de germe de maïs	N D	N D	N D	60	162	161
Sous-produits de distillerie	5	8	5	7	3	38
Sous-produits de brasserie	160	186	165	105	85	97
TOTAL	4 062	5 367	6 075	6 043	6 046	5 941

Unité : milliers de tonnes.

Source : EUROSTAT d'après IEA - N D = non disponible.

Ce tableau, malgré certains chiffres non disponibles, fait apparaître des tonnages totaux extrêmement élevés qui sont du même ordre de grandeur ou même supérieurs aux quantités d'aliments composés produites. En fait, il convient de remarquer tout d'abord que ces produits correspondent pour une bonne part à des matières premières très humides contenant, par exemple, seulement 10 % de matière sèche dans le cas des pulpes fraîches. Si on exprime tous ces produits en terme d'énergie, on aboutit pour 1986/87 à un total de 2,25 milliards d'UF soit 35 % des ressources totales en produits concentrés³³ et moins de la moitié de la production d'aliments composés. Par ailleurs, une grande partie de ces matières (telles que les pulpes de betteraves et les drêches de brasserie fraîches) sont utilisées directement par les éleveurs³⁴.

On doit par ailleurs remarquer que les rubriques précédentes incluent quelques matières premières qui - selon la réglementation - ne font pas partie des PSC : c'est particulièrement le cas de la mélasse (235 000 tonnes en 1987/88) à l'intérieur de la catégorie "sous-produits de sucrerie".

33. On inclut en fait dans cette catégorie toutes les matières premières à l'exception de l'herbe et des autres fourrages.

34. Les tonnages de pulpes de betterave sont indiqués en produits frais (à l'exception des pulpes importées). Mais, la forme (à l'état frais, surpressées ou deshydratées) de leur distribution aux animaux n'est pas connue.

Des chiffres récemment élaborés par l'IEA permettent de cerner plus précisément la situation actuelle et de la comparer avec celle de 1984/85.

Tableau 51 : Les consommations de PSC en 1984/85 et 1989/90

	89/90	84/85	Evaluation en pourcentage
Manioc	783	749	+ 5 %
Pulpes d'agrumes	88	0	--
Corn gluten feed	352	319	+ 10 %
Issues de céréales	519	641	- 19 %
Tourteaux de germe de maïs	135	60	+ 125 %
Pulpes de betteraves (fraîches, séchées, etc) (poids sec)	4 497 (774)	4 245 (697)	+ 6 % (+ 11 %)
Drêches de brasserie (fraîches) (poids sec)	221 (48)	145 (30)	+ 52 % (+ 60 %)
TOTAL PSC (Pulpes et drêches en poids sec)	2 699	2 496	+ 8 %

Source : IEA.
Unité : milliers de tonnes.

Ce décompte plus précis montre qu'en 1989/90, les utilisations totales de PSC représentent dans l'U.E.B.L 2,7 millions de tonnes (les tonnages de pulpes et de drêches étant convertis en poids sec). Sur ce total, le manioc et les pulpes de betteraves représentent des parts à peu près équivalentes (29 % chacun) et précèdent les issues de céréales (19 %) et le corn gluten-feed (13 %).

Par rapport à 1984/85, la progression du tonnage total a été faible (+ 7 %), le recul des issues de céréales ayant été légèrement plus que compensé par les progressions du tourteau de germe de maïs (+ 125 %), des drêches de brasserie (+ 52 %) et dans une moindre mesure du corn-gluten-feed (+ 10 %) et du manioc (+ 5 %).

Par rapport aux Pays-Bas, l'U.E.B.L représente un tonnage total environ 2,5 fois plus faible. Alors que pour les issues de céréales et les pulpes de betteraves les écarts sont relativement faibles (respectivement - 35 % et - 5 %), pour le manioc et le corn-gluten-feed les quantités sont 3,5 fois plus faibles dans l'U.E.B.L qu'aux Pays-Bas, enfin les pulpes d'agrumes n'ont fait leur apparition en Belgique que récemment alors que le tonnage atteignait plus de 750 000 tonnes en 1977/78 aux Pays-Bas.

Globalement, il existe donc des fortes similitudes de consommation entre les deux pays, mais sur le plan des tonnages, la Belgique demeure un utilisateur plus modeste de ces produits.

312. La répartition des utilisations de matières premières par cheptel

Contrairement aux Pays-Bas et au Danemark, la Belgique, pas plus que la France ne publie régulièrement de bilan fourrager désagrégé par grandes catégories animales.

Cependant, sur ce sujet une étude extrêmement détaillée a été réalisée en 1987 par M. Jacques Schlitz, sous la direction du professeur Bergans de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux. Ce mémoire de fin d'études réalisé avec la collaboration des membres de l'IEA, comprend trois grandes parties :

- d'abord un recensement des disponibilités intérieures pour l'alimentation animale concernant les diverses matières premières qui se fonde essentiellement sur le bilan fourrager de l'IEA pour la campagne 1984/85 ;

- ensuite, une estimation des besoins théoriques en terme d'énergie (UF) et de protéines pour l'alimentation de 7 grandes catégories de cheptels (les bovins, les équidés, les ovins et caprins, les porcins, les volailles, les autres animaux) ;

- ensuite, en se basant sur des considérations nutritionnelles et des avis d'experts, une estimation de la répartition des consommations des diverses matières premières, dans les aliments composés industriels, dans les aliments simples commercialisés et intraconsommés, enfin dans le bilan fourrager global.

Bien que cette étude soit un peu ancienne, dans la mesure où elle semble être la seule existante, il est intéressant d'en présenter quelques éléments.

L'estimation des besoins théoriques pour les diverses espèces animales figure dans le tableau suivant où, à titre indicatif, sont également portées des estimations de besoins calculées pour la même année campagne par l'OSCE³⁵. Les résultats ne sont pas directement comparables dans la mesure où les premiers chiffres sont exprimés en énergie nette (UF) et les seconds en énergie métabolisable (Joules).

Tableau 52 : Les estimations des besoins énergétiques théoriques pour les différentes espèces animales - 1984/85

	Estimation de J. Schlitz		Estimation OSCE	
	Quantité (1)	%	Quantité (2)	%
BOVINS	7 571	64,5	95,47	64,4
dont veaux	98	0,8	1,28	0,8
vaches laitières	3 451	29,4	67,90	45,8
autres bovins	4 022	34,3	26,26	17,8
PORCINS	3 004	25,6	39,54	26,7
dont porcelets	248	2,1		
porcs	2 144	18,3		
truies/verrats	612	5,2		
VOLAILLES	941	8,0	10,60	7,2
dont poussins	56	0,4		
pondeuses	465	4,0		
poulets de chair	408	3,5		
autres	13	0,1		
OVINS / CAPRINS	52	0,4	0,82	0,6
EQUINS	83	0,7	0,63	
LAPINS	84	0,7	ND	
TOTAL	11 735	100,0	148,23	100,0

Unité : (1) millions d'UF - (2) milliards de méga joule.
Sources : J. Schlitz et EUROSTAT.

35. Source : *Animal Feed - Supply and Demand feedingstuffs in the EEC - OSCE - 1990.*

Les deux chiffres totaux semblent assez cohérents si l'on prend un coefficient de passage de 12,5 pour aller des UF vers les mégajoules. En ce qui concerne la répartition, la part des bovins est pratiquement la même dans les deux calculs, celle des porcins est légèrement supérieure dans le cas de l'OSCE et celle des volailles légèrement inférieure. Cependant, compte tenu des très fortes incertitudes sur les paramètres de calculs (cheptels et normes de besoins), les deux séries de chiffres sont tout-à-fait compatibles.

Par contre, il existe une différence importante au niveau des catégories "vaches laitières" et "autres bovins". Celle-ci est due au fait que tandis que le premier chiffre n'inclut que les "vaches pour la traite", le second prend en compte les "vaches allaitantes et les génisses".

Globalement, ce tableau montre qu'environ les deux tiers des besoins en énergie sont imputables aux ruminants tandis que le tiers restant l'est aux monogastriques.

Pour la suite du calcul, J. Schlitz part des productions mensuelles d'aliments composés recensées par l'INS. Dans la mesure où celles-ci ne concernent que les entreprises de plus de 5 salariés, il convient d'ajouter celle des petites entreprises. Leur tonnage est estimé à 640 000 tonnes (soit 13 % du tonnage indiqué par l'INS) et est constitué essentiellement d'aliments pour porcs à l'engrais.

Le rapprochement des consommations d'aliments composés exprimés en terme d'énergie et des besoins de chaque catégorie animale permet de mesurer les taux de pénétration des aliments composés industriels. Ceux-ci ont les valeurs suivantes :

Tableau 53 : Les taux de pénétration des aliments composés - 1984/85

Poules pondeuses	96 %	Veaux et	
Poulets de chair	96 %	jeunes bovins	19 %
Autres volailles	89 %	Bovins d'élevage	10 %
Lapins	76 %	Vaches laitières	15 %
Porcelets	97 %	Bovins à l'engrais	28 %
Truies	98 %	Chevaux	40 %
Porcs engrais	98 %	Ovins / caprins	5 %

Source : J. Schlitz.

Unité : pourcentage.

Ainsi, dès 1984/85, le marché potentiel est pratiquement saturé (à 3 ou 4 % près) pour toutes les catégories de porcs et de volailles³⁶. La place des aliments fermiers et des aliments composés fabriqués à la ferme est donc extrêmement réduite³⁷. Cela explique bien la faiblesse de la croissance des tonnages au cours des années 80. Pour le lapin et les différents bovins, les taux sont à la fois nettement plus faibles et plus variables. L'existence d'un marché potentiel à conquérir a permis une croissance du tonnage de ces aliments malgré la mise en place des quotas laitiers.

Au cours de cette campagne 1984/85, la répartition de la consommation totale des matières premières aurait été la suivante :

36. On doit souligner que dans le tableau précédent comme dans la suite de ce chapitre, à la production officielle d'aliments composés recensée par l'INS a été ajoutée une estimation de la production des petits fabricants (moins de 5 salariés). On peut cependant noter que les chiffres retenus par J. Schlitz sont sensiblement supérieurs à ceux publiés par l'IEA et correspondant à l'ensemble du secteur. Cela montre la difficulté d'évaluer de façon précise le tonnage des petits industriels "occasionnels".

37. D'après les calculs qui sont présentés, la totalité des aliments composés consommés par les volailles est constituée d'aliments complets. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de vente d'aliments complémentaires destinés à être mélangés sur l'exploitation avec des céréales autoconsommées ou achetées.

Tableau 54 : La répartition de la consommation totale des matières premières dans l'U.E.B.L - 1984/85 ³⁸

	Poules pondeuses et élevage	Poulets chair et autres volailles	Porcins	Bovins	Autres	TOTAL
Céréales	379	198	959	588	94	2 218
Manioc	40	13	644	72	1	770
Fourrages déshydratés	6	-	0,1	29	21	55
Autres végétaux	22	24	144	120	24	334
Sous-produits de meunerie brasserie, distillerie	15	13	304	86	12	430
Pulpes de betteraves	-	-	0,4	482	2	484
Mélasse et autres	7	6	63	108	5	189
Tourteaux et dérivés du maïs	65	92	530	711	21	1 419
Farines animales	22	16	113	-	3	154
Graines et huiles	18	21	71	14	10	134
Lait	-	-	81	111	5	197
Sous-total	574	382	2 910	2 321	198	6 385
Fourrages	-	-	-	5 122	89	5 211
TOTAL	574	382	2 910	7 443	287	11 596

Unité : millions d'UF.

Source : d'après J. Schlitz.

On observe d'abord sur ce tableau que les porcins avec 46 % du total sont les premiers utilisateurs de produits concentrés (ceux-ci étant exprimés en valeur énergétique), devant les bovins 36 % et l'ensemble des volailles (15 %).

En ce qui concerne les principales matières premières, les répartitions ont les caractéristiques suivantes :

- pour les céréales 43 % de la consommation est réalisée par les porcins, 26 % par les volailles et 27 % par les bovins. Il est intéressant de comparer ce dernier chiffre avec celui des Pays-Bas durant la même campagne où la part des céréales allant dans l'alimentation des bovins était inférieure à 2 %. Cette différence s'explique probablement par les spécificités de l'alimentation des animaux en région Wallonne, alors que les conditions en Flandres sont beaucoup plus voisines de ce qui se pratique aux Pays-Bas ;

- pour le manioc, 84 % des utilisations sont réalisées par les porcins (contre 85 % aux Pays-Bas). Les volailles et les bovins utilisent le solde. Cependant, alors qu'aux Pays-Bas c'est actuellement le premier secteur qui est concerné, en Belgique les bovins le sont davantage ;

- pour les tourteaux et le corn-gluten-feed, les bovins utilisent plus de la moitié du tonnage contre environ 45 % aux Pays-Bas. Ils sont suivis de près par les porcins (37 %) ;

- pour les autres matières premières, les porcins sont les premiers utilisateurs de son et issues et "d'autres végétaux" (qui comprend en particulier les protéagineux), alors que les bovins sont les premiers consommateurs de pulpes de betteraves, de mélasse et de fourrages déshydratés.

38. On remarquera que les chiffres de consommation diffèrent très légèrement de ceux des besoins (tableau 52). Ces différences minimes sont toutefois parfaitement acceptables compte tenu des très nombreux paramètres à estimer pour l'évaluation des besoins des animaux (poids vifs, durée d'engraissement, rendements laitiers,...) et de leur rationnement (valeurs énergétiques et protéiques des aliments, indices de consommation,...).

313. Les compositions moyennes des aliments pour les différentes espèces animales et comparaison avec les Pays-Bas

Comme nous l'avons indiqué, il n'existe pas de bilans officiels permettant de suivre l'évolution de cette situation ; c'est pourquoi, à titre de point de référence, il est intéressant de repartir des estimations de J. Schlitz sur 1984/85 en les comparant avec les chiffres des Pays-Bas correspondant à la même période.

Selon ces données, dans les deux pays, les volailles sont pratiquement totalement nourries avec des aliments composés industriels. Les compositions moyennes des deux types d'aliments étaient les suivantes, d'une part, pour les poulets de chair (et autres volailles), d'autre part, pour les pondeuses.

Tableau 55 : La composition énergétique moyenne ³⁹ des aliments pour volailles dans l'U.E.B.L et aux Pays-Bas - 1984/85

	Volailles de chair		Pondeuses	
	U.E.B.L	Pays-Bas	U.E.B.L	Pays-Bas
Céréales	51,8	35,4	66,0	48,9
Manioc	3,4	10,6	7,0	8,9
Tourteaux et corn gluten feed	24,1 %	30,1	11,3	22,3
Son et issues	3,4 %	1,8	2,6	2,3
Farines animales	4,2 %	5,9	3,8	8,9
Graines et huiles	5,5 %	10,2	3,1	4,4
Mélasse	1,6 %	0,3	1,2	0,4
Autres	6,0 %	5,7	5,0	3,9
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Unité : pourcentages de l'énergie totale.
Sources : J. Schlitz et IEA.

En ce qui concerne les volailles de chair, le tableau (dont les chiffres doivent cependant être considérés comme de simples estimations) montre qu'en Belgique la part des céréales était en 1984/85 beaucoup plus élevée qu'aux Pays-Bas. Les 16 points de différence étaient dans le second pays remplacés par du manioc (+ 7,2 points), des tourteaux et dérivés du maïs (+ 6 points) et des farines animales (+ 1,7 point). Par ailleurs, l'apport direct de graisses et huiles animales et végétales était près de deux fois plus important aux Pays-Bas.

Pour les pondeuses, le taux de céréales est nettement plus élevé dans les deux pays que pour les volailles de chair et la différence ressort à 17,1 points. Aux Pays-Bas, ces produits sont en partie remplacés par du manioc (1,9 point), mais surtout par des tourteaux et dérivés du maïs (+ 11 points) et des farines animales (+ 5,1 points). On note également un taux de matières grasses légèrement plus élevé dans ce pays.

Au cours des années suivantes, les statistiques néerlandaises montrent que le recul des incorporations de céréales s'est poursuivi dans ce pays (respectivement - 5 et - 7 points) avec un remplacement progressif par un peu de manioc et surtout des tourteaux, des dérivés de maïs, des protéagineux et des graines oléagineuses. On peut penser que le même phénomène s'est produit en Belgique, à un rythme cependant plus lent.

39. Ces compositions ne sont pas exprimées en terme de quantité mais en part de l'énergie totale de la ration. En Belgique, l'énergie est exprimée en UF, alors qu'aux Pays-Bas, elle l'est en VEM.

Pour les porcs, la situation était la suivante :

Tableau 56 : La composition énergétique moyenne des aliments pour porcs dans l'U.E.B.L et aux Pays-Bas - 1984/85

	Aliments composés (1)	Utilisations directes (1)	Utilisations totales (1)	Composition (2)	
	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique	Pays-Bas
Céréales	904	55	959	33,0	12,8
Manioc	644	-	644	22,1	25,4
Autres végétaux	142	2	144	4,9	5,8
Tourteaux et sous-produits de maïs	517	13	530	18,2	27,5
Farines animales	113	-	113	3,9	1,0
Son et issues	304	-	304	10,4	7,5
Mélasses	63	-	63	2,2	3,8
Graines et huiles	71	-	71	2,4	6,9
Autres	77	5	82	2,8	9,3
TOTAL	2 835	75	2 910	100,0	100,0

Unité : (1) millions d'UF - (2) pourcentages de l'énergie totale.
Source : J. Schlitz et IEA.

Comme indiqué précédemment, les aliments composés industriels représentent plus de 97 % de l'alimentation des porcins et sont constitués presque exclusivement d'aliments complets. Les aliments composés fabriqués directement par les éleveurs à partir d'aliments simples ne représentent que 75 000 tonnes. Par rapport aux aliments de l'industrie (gros et petits fabricants), ceux-ci ont une composition très simplifiée avec environ 73 % de céréales et 17 % de tourteaux.

La comparaison des données sur l'U.E.B.L et les Pays-Bas montre le taux d'incorporation de céréales en 1984/85 nettement plus important dans l'U.E.B.L (écart de 20,2 points). Cette différence ne s'explique que faiblement par le manioc (écart de 3,3 points), mais beaucoup plus par les tourteaux et autres dérivés du maïs (9,3 points) et par les produits divers (6,5 points). Alors que le "maïs gluten voer" ou "tourteau de germe de maïs" représente à lui seul 5,7 % aux Pays-Bas, la part de ce produit est presque nulle dans l'U.E.B.L. Cette différence de niveau de consommation pose en fait la question de la véritable composition de ce produit qui, dans certains cas, est un véritable résidu de trituration pauvre en protéine et en énergie, riche en cellulose, utilisable seulement dans les aliments et, dans d'autres, a une composition plus proche de celle des céréales avec une valeur énergétique plus élevée et se trouve dès lors, utilisable dans les aliments pour porcs et volailles.

On doit également noter qu'aux Pays-Bas une part nettement plus importante de l'énergie totale de la ration est apportée par les huiles et graisses (écart de 4,5 points).

Au cours des dernières années, la composition des aliments pour porcs n'a que faiblement évolué aux Pays-Bas avec une légère baisse du taux de céréales et une sensible augmentation de la part des "autres végétaux", essentiellement constitués de protéagineux. On peut penser qu'une évolution similaire s'est produite en U.E.B.L avec une relative stabilité des pourcentages de manioc.

Pour les bovins, la situation était la suivante :

Tableau 57 : La composition énergétique moyenne des aliments pour bovins dans l'U.E.B.L et aux Pays-Bas - 1984/85

	Aliments composés	Utilisations directes	Utilisations totales	Composition		
	Belgique	Belgique	Belgique	Belgique		Pays-Bas
	Quantités (1)	Quantités (1)	Quantités (1)	Alim. compo. (2)	Total (2)	Total (2)
Céréales	73	515	588	7,2	25,3	1,2
Manioc	72	-	72	7,1	3,1	1,1
Autres végétaux	57	63	120	5,7	5,2	4,0
Farines déshydratées	-	29	29	-	1,2	0,6
Sous-produits de meunerie, brasserie, distillerie	64	22	86	6,4	3,7	1,4
Pulpes de betteraves	58	424	482	5,8	20,8	7,0
Mélasses	98	10	108	9,7	4,7	3,4
Tourteaux et dérivés du maïs	559	152	711	55,5	30,6	51,9
Graines et huiles	14	-	14	1,4	0,6	1,7
Divers	12	99	111	1,2	4,8	27,7
Total concentrés	1 007	1 314	2 321	100,0	100,0	100,0
Fourrages	-	5 122	5 122	-	220,7	235,9
TOTAL ALIMENTS	1 007	6 436	7 443	100,0	320,7	335,9

Unité : (1) millions d'UF - (2) pourcentages de l'énergie totale.
Sources : J. Schlitz et IEA.

Au niveau global, les besoins pour l'alimentation des bovins étaient de 7,4 milliards d'UF dans l'U.E.B.L et de 16,2 aux Pays-Bas⁴⁰. Dans le premier pays, ces besoins étaient couverts pour 14 % par les aliments composés, pour 18 % par les aliments concentrés achetés ou produits par les éleveurs et pour 68 % par les fourrages.

Ces proportions de fourrages est assez voisine aux Pays-Bas (70 %), par contre la répartition entre aliments composés et utilisations directes est très différente, puisque la presque totalité de ces besoins est assurée par le secteur industriel.

La caractéristique de l'U.E.B.L (par rapport aux Pays-Bas, mais cette situation est en fait commune à tous les autres pays de la CEE) est donc l'importance des achats directs de produits concentrés. Ceux-ci sont essentiellement constitués de trois matières premières : les céréales (39 %), les pulpes de betteraves (32 %) et les tourteaux (12 %).

Si l'on compare les deux structures de consommation pour l'ensemble des utilisations de matières premières concentrées par les bovins, on observe de très fortes différences entre les deux pays : en U.E.B.L, la part des céréales est beaucoup plus élevée (écart de 24 points, de même que celle de pulpes de betteraves + 13 points) ; par contre, celle des tourteaux est nettement plus faible (-21 points). En ce qui concerne les produits divers, la très forte différence entre les deux pays s'explique surtout par la part très importante des pulpes d'agrumes qui atteint à elle seule 15 % aux Pays-Bas contre un tonnage très faible dans l'U.E.B.L.

40. On peut de façon très approximative assimiler les UF Belges et les VEM néerlandais, compte tenu des imprécisions dans les diverses estimations.

Globalement, il apparaît que si pour les porcs et les volailles, les utilisations directes sont très faibles et donc affectent peu les structures de consommation des matières premières qui, dans une certaine mesure, se rapprochent de ce que l'on observait aux Pays-Bas à la même période, il n'en est pas de même pour les bovins. Bien qu'on ne dispose pas de données précises à ce sujet, on peut penser que ces utilisations directes sont particulièrement importantes dans la région Wallonne de Belgique où sont principalement produites les céréales et les betteraves à sucre, alors que les animaux de la région flamande utilisent surtout des aliments composés.

Le tableau suivant indique une estimation de la répartition entre utilisations directes et aliments composés pour les diverses matières premières au cours de la campagne 1984/85.

Tableau 58 : Les consommations en l'état de produits concentrés et leur part dans les utilisations totales en alimentation animale

	Porcins	Bovins	Autres	Total des utilisations directes	Total des utilisations	%
Céréales	55	515	4	574	2 218	26
Manioc	-	-	-	-	770	0
Fourrages déshydratés	-	31	-	31	55	56
Autres végétaux (1)	2	61	-	63	334	19
Sous-produits de meunerie brasserie, distillerie	-	22	-	22	430	5
Pulpes de betteraves	-	424	1	425	484	18
Mélasses et autres	-	10	-	10	189	5
Tourteaux et corn gluten feed	13	152	2	167	1 419	12
Farines animales	-	-	-	-	154	0
Graines et huiles	-	-	-	-	134	0
Autres	5	99	-	104	197	53
TOTAL	75	1 314	7	1 396	6 385	22

Unité : millions d'UF - (1) essentiellement des pommes de terre.
Source : d'après J. Schlitz.

Ce tableau fait apparaître l'importance des utilisations directes pour les pulpes de betteraves (88 %), pour les céréales (26 %) et pour les tourteaux et dérivés du maïs (12 %). Compte tenu de l'importance de ces deux dernières familles de produits, il est intéressant d'examiner plus précisément l'évolution de la répartition des utilisations au cours des dernières années.

314. La répartition des utilisations entre fabrications industrielles et utilisations directes par les éleveurs

Pour la campagne 1989/90, il est possible d'obtenir une certaine répartition des utilisations des diverses matières premières en rapprochant les chiffres du bilan fourrager établi par l'IEA de ceux de l'enquête INS portant sur les entreprises d'aliments composés. Ce rapprochement comporte cependant un double biais.

Tout d'abord, l'enquête INS porte sur l'année civile 1989 et non sur la campagne, ensuite elle ne prend pas en compte les entreprises de moins de 5 salariés. Pour ces deux raisons, les chiffres obtenus par différence ne doivent être considérés que comme de simples ordres de grandeur des utilisations directes.

**Tableau 59 : La répartition des utilisations
des principales matières premières en 1989/90**

	Utilisations totales (1)	Utilisations par l'industrie des aliments composés (2)	Différence (1) - (2)
Céréales	1 946	1 286	660
dont maïs	(759)	(398)	(361)
blé	(350)	(104)	(261)
orge	(508)	(290)	(218)
autres	(329)	(509)	(-180)
Manioc	783	732	51
Tourteaux et corn gluten feed	1 838 (tourt.)	1 485	705
Farines animales	352 (CGF)		
Sous-produits de meunerie et autres in- dustries alimentaires	170	175	- 5
Légumineuses	519 (issues)	667	-
Produits déshydratés	148		
	339	332	7
Mélasses	160 (luzerne)	213	255
Graisses animales et végétales	308 (pulpes)		
Poudre de lait, lactosérum, etc...	226	226	-
	53 (anim.)		
	63 (végét.)	116	-
	67	51	16
Sous-total	6 972	5 283	1 689
Matières minérales	-	297	-
Divers (produits frais)	4 302	-	4 302
TOTAL	11 274	5 580	-

Source : IEA et enquêtes INS.
Unité : milliers de tonnes.

Si l'on néglige les tonnages très faibles qui apparaissent pour le manioc, la poudre de lait, les légumineuses et les farines animales dans la colonne "différence" et qui sont probablement non significativement différents de zéro, on peut conclure que les utilisations directes par les éleveurs de produits concentrés sont en fait constituées de seulement 3 familles de produits : les tourteaux (42 %), les céréales (39 %), les produits déshydratés (15 %). Le total de ces produits concentrés utilisés directement par les éleveurs représente environ 1,6 million de tonnes, soit un peu moins du tiers du tonnage de la production d'aliments composés industriels.

Avec plus de 700 000 tonnes, les achats directs de tourteaux et corn-gluten-feed⁴¹ par les éleveurs représentent 32 % des disponibilités totales de ces deux produits (2,2 millions de tonnes) et 38 % si on rapporte ce tonnage aux disponibilités des seuls tourteaux. Les rubriques figurant dans l'enquête de l'INS ne permettent pas de connaître précisément la nature des tourteaux utilisés dans ce secteur. Elle indique cependant un chiffre de 472 000 tonnes pour des tourteaux (y compris le corn-gluten-feed) contenant moins de 25 % de protéines. Cette définition correspond - en plus du corn-gluten-feed - aux tourteaux de coprah, de palmiste et de germe de maïs qui selon le bilan de l'IEA représentent en 1989/90 un tonnage total de 312 000 tonnes. Le corn-gluten-feed représente pour sa part 352 000 tonnes, il n'y aurait que 120 000 tonnes de ces tourteaux "secondaires" "utilisés" dans les aliments composés, le solde - soit 192 000 tonnes - étant acheté directement par les éleveurs. Ce dernier chiffre nous paraît très élevé compte tenu des problèmes particuliers que peut poser l'utilisation de ces matières premières (présence d'aflatoxine) pour des éleveurs et de leur faible valeur énergétique intrinsèque qui nécessite généralement un mélange avec d'autres produits.

41. Il s'agit, en fait, uniquement de tourteaux car la totalité du corn-gluten-feed semble être utilisée chaque année par les industriels des aliments composés.

Pour les autres tourteaux (plus de 25 % de protéines), les utilisations dans les aliments composés sont de 1,01 million de tonnes alors que les disponibilités totales selon l'IEA sont de 1,52 million de tonnes. En faisant la différence, on peut estimer à 510 000 tonnes les quantités utilisées en direct. On peut penser que ce tonnage est constitué d'environ 150 000 tonnes de tourteau de lin et 360 000 tonnes de tourteau de soja. On retrouve ainsi un phénomène important que l'on peut également observer en France, à savoir qu'une part importante de cette matière première (35 %) n'est pas incorporée dans les aliments composés industriels. Comme en 1984/85, la plus grande part de ces tourteaux est utilisée pour l'alimentation des ruminants.

En ce qui concerne les céréales, les utilisations en direct représentent 660 000 tonnes soit 34 % du total des utilisations en alimentation animale. Sur ce tonnage environ 360 000 tonnes correspondraient à des céréales autoconsommées et 300 000 tonnes à des céréales achetées sur le marché par les éleveurs.

Les chiffres sont plus difficiles à interpréter si l'on s'intéresse à la répartition par catégorie de céréales comme le montre le tableau suivant :

Tableau 60 : Les utilisations de céréales en alimentation animale en 1989/90

	Utilisations totales (1)	Auto-consommations (2)	Céréales commercialisées (3)	Utilisations dans les aliments composés selon l'INS (4)	Solde (5) = (3) - (4)	Utilisations dans les aliments composés Source FEFAC (6)
Maïs	759	54	705	398	307	240
Blé	350	60	290	104	186	230
Orge	508	164	344	290	54	240
Avoine	112	50	62))	
Seigle	13	3	10))	
) 494) - 241	150
Sorgho	144))))	
) 23) 181))	
Autres	60))))	
TOTAL	1 946	354	1 592	1 286	306	860

Sources : (1), (2), (3) : IEA - (4) : INS - (6) : FEFAC.
Unité : milliers de tonnes.

Le calcul pour chaque céréale du solde obtenu en faisant la différence entre les céréales commercialisées utilisées en alimentation animale et les communications par l'industrie des aliments composés (source INS), fait apparaître pour la catégorie divers (avoine, seigle, sorgho et autres) un chiffre négatif. Il est donc clair que dans les statistiques de l'INS les utilisations réelles de maïs et de blé (et peut-être d'orge) sont largement sous-estimées, une partie importante de ces tonnages (de 250 à 300 000 tonnes) apparaissant en fait dans la catégorie "autres céréales fourragères". Dans la suite de ce document, il apparaît donc impossible d'utiliser ces chiffres pour analyser les substitutions entre céréales au sein de l'industrie des aliments composés. Par contre, le chiffre total paraît fiable.

Il existe une autre série statistique concernant les utilisations de céréales dans les aliments composés. Il s'agit de celle élaborée par la FEFAC (à partir des chiffres de l'OBEA ⁴² et reprise dans les rapports annuels de la DG VI "La situation de l'agriculture dans la Communauté". Pour toutes les années et pour tous les produits, les chiffres sont très inférieurs à ceux de l'INS qui correspondent également aux utilisations dans les

42. Office Belge de l'Economie et de l'Agriculture.

aliments composés) et à ceux de l'IEA (qui ont une définition un peu plus large incluant à la fois les utilisations dans les aliments composés et les achats par les éleveurs.

La dernière colonne du tableau 60 fait apparaître une utilisation totale de 860 000 tonnes en 1989/90 selon la FEFAC inférieure de 33 % à l'estimation de l'INS et de 46 % à celle de l'IEA. L'écart entre les différents chiffres est particulièrement important pour le maïs où les tonnages sont respectivement de 240 000 tonnes selon la FEFAC, de 398 000 tonnes selon l'INS et de 705 000 tonnes selon l'IEA.

Pour l'année civile 1990, l'OBEA a publié dans son rapport d'activité annuel les chiffres suivants :

Tableau 61 : Les utilisations de céréales en alimentation animale selon l'OBEA - 1990

	Céréales produites en Belgique	Céréales importées d'autres pays de la CEE	Céréales importées de pays-tiers	TOTAL
Froment	175	74	--	249
Orge	145	64	--	209
Maïs	11	166	3	180
TOTAL	331	304	3	638

Unité : milliers de tonnes.

Source : OBEA.

Par rapport aux autres sources, ces chiffres nous semblent, à nouveau, très sous-estimés⁴³. Cependant, il est difficile de dire s'il s'agit de simples sous-déclarations de la part des fabricants d'aliments composés⁴⁴ ou bien si ce tonnage correspond bien à la totalité des céréales "achetées" par les fabricants d'aliments composés, l'écart entre les chiffres de l'INS et de l'OBEA correspondant alors à des céréales fournies par les agriculteurs-éleveurs dans le cadre de "production à façon" d'aliments composés. Cette seconde hypothèse est peu plausible dans le cas du maïs car la production intérieure belge est très faible (54 000 tonnes) et se trouve totalement autoconsommée.

315. L'évolution des consommations des principales matières premières dans les aliments composés

Il est possible de suivre l'évolution de ces consommations en partant des chiffres des enquêtes annuelles de l'INS qui portent sur les entreprises d'au moins 5 salariés. Celles-ci représentent plus de 90 % du tonnage total.

Les utilisations des principales matières premières ont évolué de la manière suivante :

43. L'OBEA ne recueille pas nécessairement des statistiques chez tous les fabricants d'aliments composés. De plus, lors d'une enquête menée en 1985 par l'IEA sur les centres de stockage primaire des céréales, il apparaissait que plus d'un tiers de ces centres (environ 350) transformait les céréales réceptionnées (farine, aliments pour animaux...). Les quantités de céréales effectivement utilisées en alimentation animale sont donc très difficiles à estimer.

44. En France, l'ONIC a rencontré des problèmes de ce type concernant en particulier la consommation de céréales en Bretagne.

Tableau 62 : L'évolution des consommations des principales matières premières dans les aliments composés

	1961	1970	1980	1989
Céréales	804	1 906	1 400	1 286
Manioc	65	263	602	732
Protéagineux	5	6	75	332
Tourteaux avec plus de 25 % de protéine	252	659	862	1 013
Tourteaux avec moins de 25 % de protéines (1)	54	158	264	472
Son et issues	305	585	766	667
Mélasses	51	135	201	226
Divers	181	525	670	851
TOTAL	1 717	4 237	4 840	5 579

Unité : milliers de tonnes.

Source : INS.

(1) Y compris le corn gluten feed et le tourteau de germe de maïs.

Le tableau montre que durant cette période de 28 ans où la production d'aliments composés a été multipliée par 3,2, les évolutions des tonnages des différentes matières premières ont été très différents.

Pour les céréales, après une multiplication des utilisations par 2,4 entre 1961 et 1970, les tonnages n'ont, par la suite, pas cessé de diminuer pour revenir à 1,3 million de tonnes en 1989, soit un tonnage qui n'est supérieur à celui de 1961 que de 60 %. Pour le son et les issues, la progression a été relativement modeste avec une multiplication par 2,2 sur l'ensemble de la période.

Deux autres produits ont vu leur tonnage multiplié par 4. Il s'agit de la mélasse et des tourteaux contenant plus de 25 % de protéines. Dans cette dernière catégorie, on trouve essentiellement le tourteau de soja et ceux de colza et de tournesol.

Les trois autres familles de produits (manioc, protéagineux et tourteaux à moins de 25 % de protéines) ont connu des progressions encore plus fortes. Le tonnage de manioc a été multiplié par presque 10 entre 1961 et 1980, avant de connaître une certaine stabilisation. Pour les protéagineux, la consommation demeure extrêmement faible jusqu'en 1980, avant de connaître une véritable explosion durant la dernière décennie. Enfin, pour les tourteaux contenant moins de 25 % de protéines (essentiellement le corn gluten feed, et dans une moindre proportion les tourteaux de coprah, de palmiste et de germe de maïs), le tonnage a été multiplié par plus de 8 en 28 ans.

Dans la catégorie "divers", les matières minérales, additifs et premix constituent les tonnages les plus importants avec environ 63 000 tonnes en 1961 et 297 000 tonnes en 1989. Ces quantités ont évolué à peu près au même rythme que le tonnage des aliments composés mais de façon cependant un peu plus rapide. Ces produits étant incorporés dans des proportions fixes (premix) ou pour tenir compte de besoins nutritionnels spécifiques des animaux (calcium, phosphore), leurs taux d'incorporation varient peu en fonction de la conjoncture des prix des autres matières premières. Cela n'est pas le cas de la lysine et de la méthionine industrielles mais leur tonnage total est tout-à-fait négligeable par rapport à celui des produits minéraux, premix et autres additifs.

Dans la catégorie "divers", on trouve ensuite les fourrages déshydratés dont le tonnage a considérablement augmenté, passant de 11 000 tonnes en 1961 à 213 000 tonnes en 1989. Ce tonnage est en fait à peu près stable à ce niveau depuis la fin des années 70.

Pour les farines animales (viande et poisson), les utilisations ont pratiquement triplé au cours des 28 dernières années (175 000 en 1989 contre 60 000 en 1961). Cette forte progression est totalement le fait de la farine de viande, celle de poisson à 43 000 tonnes en 1989 retrouvant pratiquement son niveau de 1961.

Pour les graisses animales et végétales, on observe également une très forte augmentation du tonnage (116 000 tonnes en 1989 contre 8 000 tonnes en 1961). Alors que ces produits correspondaient au début surtout à des graisses animales incorporées dans les aliments d'allaitement pour veaux, il s'agit de plus en plus d'huiles végétales introduites dans les aliments composés classiques (en particulier pour poulets de chair). Une meilleure maîtrise des technologies d'incorporation de ces produits permet d'apporter sous cette forme une part croissante de l'énergie de la ration et donc, dans une certaine mesure, de concurrencer les céréales et autres produits classiques énergétiques.

Dans la catégorie "divers", on trouve ensuite les poudres de lait et de lactosérum dont les consommations sont passées de 21 000 tonnes en 1961 à 51 000 tonnes en 1989. Ces tonnages ont pour l'essentiel suivi l'évolution de la production d'aliments d'allaitement pour veaux. Cependant, durant certaines années comme 1983 et 1984, on trouve des tonnages beaucoup plus importants (environ 150 000 tonnes), en raison des programmes communautaires spécifiques qui ont permis l'incorporation, à des prix fortement subventionnés, de forts tonnages de poudre de lait dans les aliments pour porcs. Ces mesures conjoncturelles avaient pour objet, à la veille de la mise en place des quotas laitiers de résorber une part des excédents.

On peut analyser pour chaque période comment se sont effectuées les substitutions et comment ont été couverts les besoins nouveaux.

Tableau 63 : Les variations de consommations des principales matières premières dans les aliments composés

	Evolution 1961-1989	Evolution 1961-1970	Evolution 1970-1980	Evolution 1980-1989
Céréales	+ 481	+ 1 102	- 506	- 115
Manioc	+ 667	+ 198	+ 339	+ 130
Protéagineux	+ 327	+ 1	+ 69	+ 257
Tourteaux avec > 25 % (1)	+ 761	+ 407	+ 203	+ 151
Tourteaux avec < 25 %	+ 418	+ 104	+ 106	+ 208
Son et issues	+ 362	+ 280	+ 181	- 99
Mélasses	+ 162	+ 84	+ 66	+ 12
Divers	+ 684	+ 344	+ 145	+ 195
TOTAL	+ 3 662	+ 2 520	+ 603	+ 739

Unité : milliers de tonnes.

Source : calculs à partir du tableau 62.

(1) Y compris le corn gluten feed et le tourteau de germe de maïs.

Au cours des 28 dernières années, toutes les familles de matières premières ont connu des augmentations de tonnages et ont donc contribué à la satisfaction des besoins totaux en produits concentrés qui ont progressé de 3,7 millions de tonnes. Les tourteaux riches en protéines avec 21 % du total arrivent en première position. Ils sont suivis des produits divers (fourrages déshydratés, farines animales, matières grasses, etc...) avec 19 % et du manioc avec 18 %. Les céréales avec 13 % contribuent également nettement aux besoins nouveaux, de même que les protéagineux et les issues.

En fait, on doit distinguer plusieurs phases dans l'évolution de ces tonnages.

Entre 1961 et 1970, l'augmentation de la production d'aliments composés est satisfaite pour 43 % par une progression du tonnage des céréales, ainsi que des tourteaux riches en protéines (16 %) et des issues (11 %). Tous ces produits classiquement utilisés dans les aliments composés assurent donc 70 % du total. Les "produits nouveaux" tels que le manioc, les tourteaux secondaires, les matières grasses, etc..., n'interviennent que pour 30 %.

La seconde période (1970-1980) marque au contraire une nette rupture avec le début de la baisse des céréales (- 506 000 tonnes) et la forte progression du manioc (+ 339 000 tonnes).

Les autres produits qui contribuent le plus à la progression du tonnage total sont les tourteaux riches en protéines⁴⁵, les tourteaux secondaires, le son et les produits divers. Le développement de ces trois dernières familles de produits s'explique principalement par l'accroissement du tonnage des aliments pour bovins.

Au cours des 9 dernières années, les céréales continuent à régresser (mais à un rythme plus lent). Elles continuent à être en partie remplacées par du manioc et des tourteaux riches en protéines, mais l'élément le plus caractéristique est le développement considérable des utilisations de protéagineux qui concerne principalement les aliments pour porcs. On observe, par ailleurs, une poursuite de la progression des tourteaux secondaires (y compris le corn gluten feed) qui correspond essentiellement à une modification de la composition des aliments pour bovins.

Toutes ces modifications peuvent être analysées en terme de modification des taux moyens d'incorporation des diverses matières premières.

Tableau 64 : L'évolution des taux d'incorporation des principales matières premières

	1961	1970	1980	1989
Céréales	46,8	45,0	29,0	23,0
Manioc	3,8	6,2	12,5	13,1
Protéagineux	0,3	0,1	1,6	6,0
Tourteaux avec > 25 % (1)	14,7	15,6	17,9	18,2
Tourteaux avec < 25 %	3,1	3,7	5,5	8,5
Son et issues	17,8	13,8	15,9	12,0
Mélasse	3,0	3,2	4,2	3,8
Divers	10,5	12,4	13,9	15,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

Unité : pourcentages.

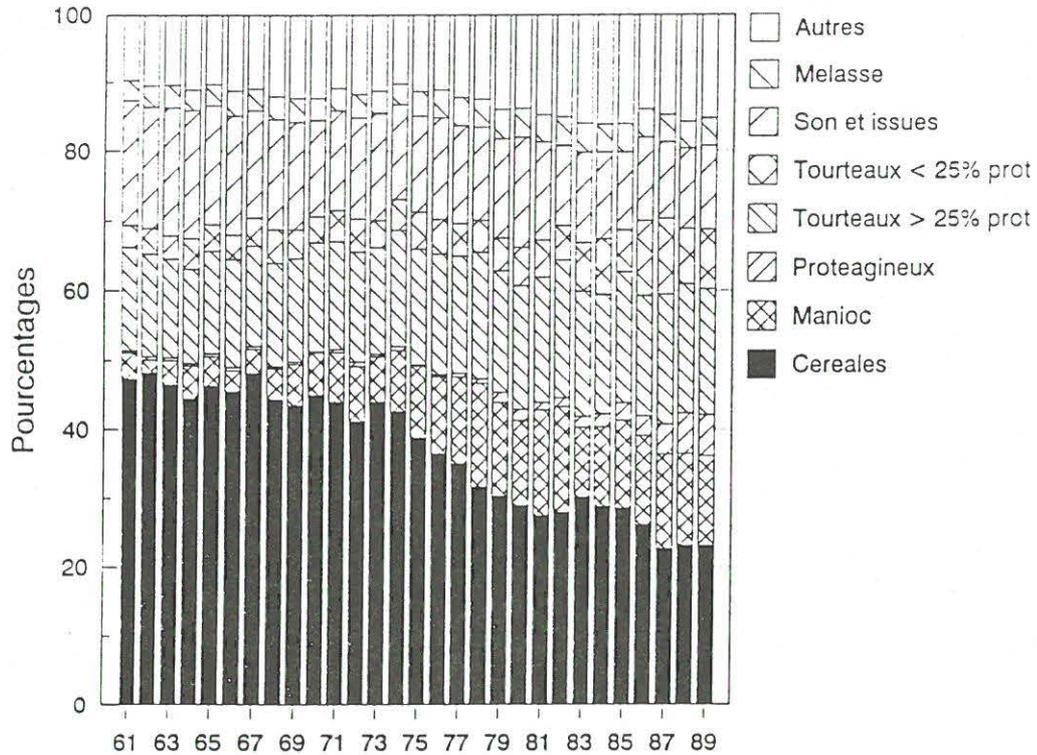
Source : calculs à partir des chiffres du tableau 61.

On observe d'abord que le taux d'incorporation des céréales a été pratiquement divisé par deux entre 1961 et 1989, avec une baisse particulièrement rapide entre 1970 et 1980. Cette diminution globale de 23 points ne s'explique que pour moins de la moitié (10 points) par la progression du manioc. En fait, il faut faire intervenir un processus de substitution plus complexe qui met également en jeu les protéagineux (5,7 points) et les tourteaux riches en protéines (+ 3,5 points). Pour les autres produits qui sont pour une bonne part utilisés dans les aliments pour bovins, le mécanisme principal est une substitution du son et des issues (- 5,8 points), par des tourteaux secondaires (+ 5,4 points) et une partie des produits divers (en particulier les fourrages déshydratés).

45. Ceux-ci permettent pour une bonne part de compenser l'écart de taux protéique entre les céréales et le manioc selon une équation approximative : 100 kg de céréales = 80 kg de manioc + 20 kg de tourteaux.

Les tableaux précédents permettent de mettre en évidence certaines évolutions structurelles. Cependant, il existe également, d'une année sur l'autre des modifications de structure qui sont dues aux variations conjoncturelles des rapports de prix.

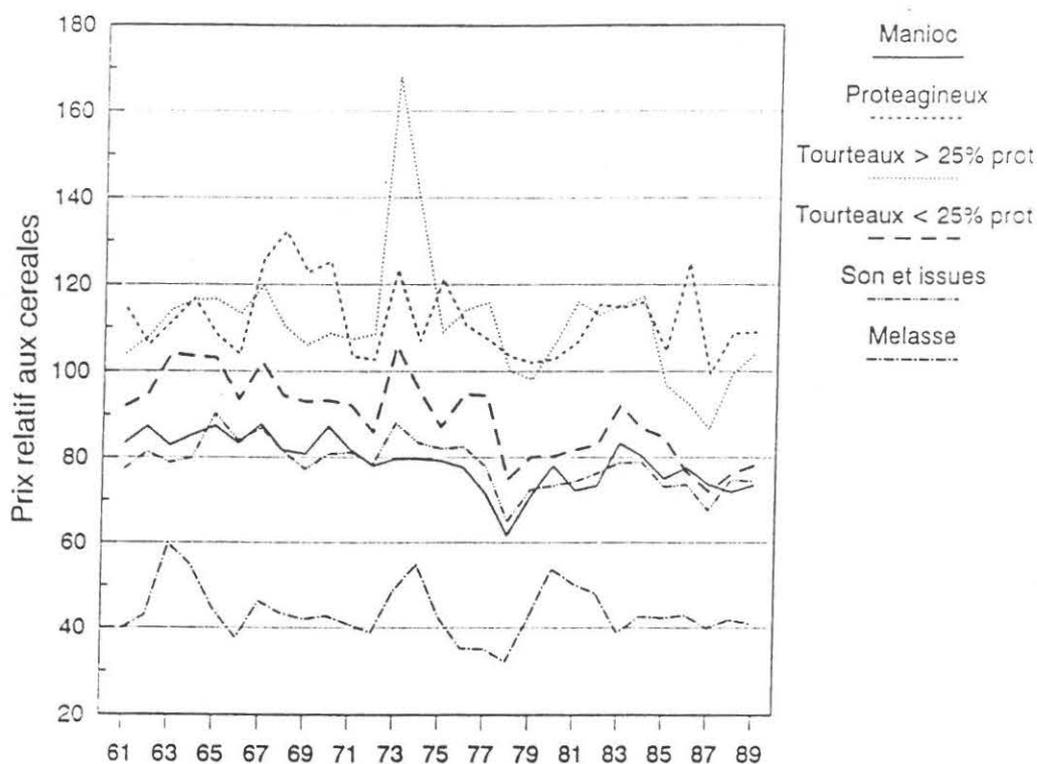
Graphique 39 : L'évolution des substitutions entre matières premières dans les aliments composés



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'INS.

Les prix moyens d'achat pour chaque matière première peuvent être calculés à partir des enquêtes de l'INS en divisant les "valeurs" par les tonnages correspondants. Dans la mesure où, au niveau de la formulation, les rapports de prix interviennent de façon très importante, il est intéressant de diviser tous ceux-ci par un facteur commun qui est le prix pondéré pour chaque année des diverses céréales.

Graphique 40 : L'évolution des prix relatifs des principales matières premières



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'INS.

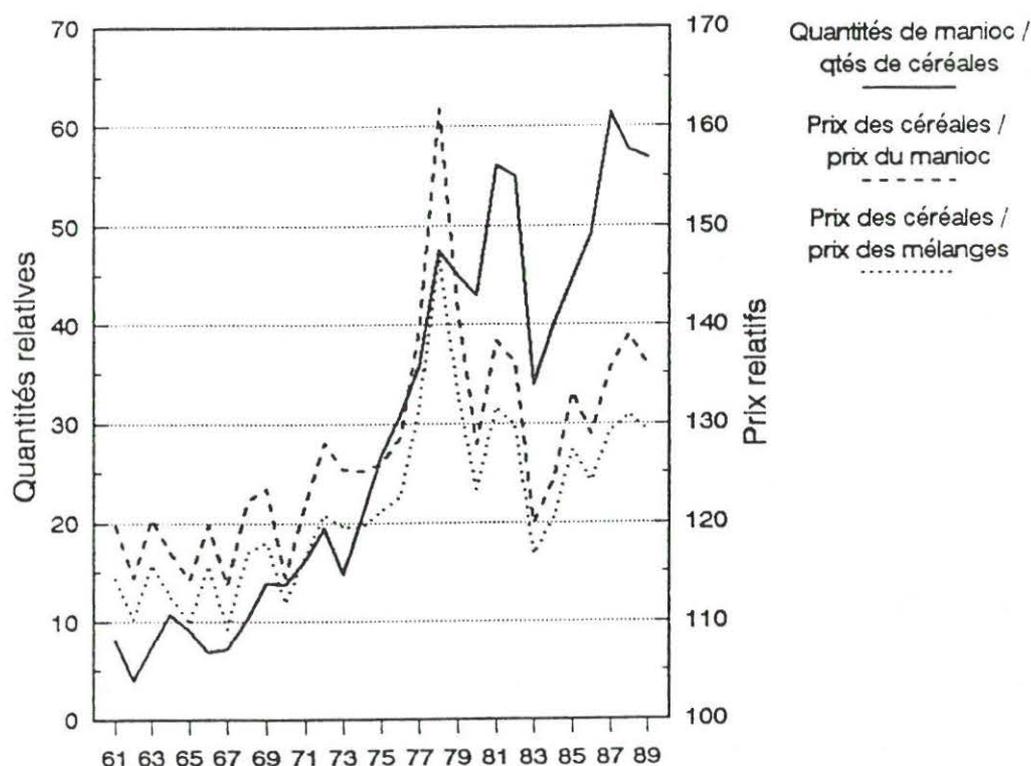
Pour les tourteaux riches en protéines, on observe certains pics de prix très importants (notamment en 1973, 1981 et 1984), cependant la tendance du rapport de prix par rapport aux céréales est légèrement décroissante, ce qui explique probablement une partie de l'augmentation des taux d'incorporation. Pour les tourteaux secondaires, on observe le même phénomène, mais de façon encore plus marquée. Ce rapport de prix, exprimé en pourcentage, étant passé d'environ 105 au début des années 60 à moins de 80 au cours des dernières années.

Pour les protéagineux, le rapport de prix a généralement oscillé autour de la barre de 110. Cependant, la nature des produits considérés (et leur tonnage) a fortement évolué au cours du temps. Jusqu'en 1980, il s'agissait essentiellement de très faibles tonnages de pois importés des pays tiers pour lesquels la composition et le prix étaient très fluctuants. Depuis cette date, il s'agit essentiellement de produits communautaires dont les prix d'utilisation par les fabricants d'aliments composés sont largement dépendants du niveau des aides du FEOGA, ces dernières étant d'autant plus importantes que le prix du tourteau de soja est plus faible. En fait, il semble bien qu'avec des rapports de prix égaux ou inférieurs à 120, les protéagineux soient compétitifs avec les céréales et que, dans ces conditions, le facteur limitant de leur utilisation en Belgique soit les disponibilités (en particulier françaises) à l'exportation.

Le prix relatif du son et des issues a connu certaines fluctuations, cependant au début des années 80, à un peu moins de 80, on retrouve sensiblement le niveau du début des années 60. Ce produit n'a donc pas connu une évolution de compétitivité aussi favorable que les tourteaux secondaires (en raison notamment de l'augmentation des taux de prélèvement et de la baisse résultante des importations extra communautaires), ce qui explique le recul des taux d'incorporation.

Pour le manioc, sur longue période, le prix relatif a d'abord connu une diminution, puis à partir de 1980 s'est orienté plutôt à la hausse avant de connaître un nouveau retournement en 1984. Compte tenu de l'importance de ce produit, il est intéressant de détailler davantage la relation utilisation/prix.

Graphique 41 : L'évolution des consommations et des prix relatifs du manioc par rapport aux céréales



Elaboration INRA à partir des statistiques INS.

Sur ce graphique, on a fait figurer :

- le pourcentage représenté par la consommation de manioc par rapport à celle des céréales,
- le ratio du prix moyen des céréales divisé par celui du manioc exprimé en pourcentage,
- le ratio du prix moyen des céréales divisé par celui d'un mélange (contenant deux tiers de manioc et un tiers de tourteaux riches en protéine) exprimé en pourcentage.

Le graphique montre que jusqu'en 1977, la progression des utilisations de manioc s'explique parfaitement par l'évolution des rapports de prix que l'on prenne la première ou la seconde courbe qui, en fait, sont assez voisines. En 1980, on observe un effet "cliquet" très net de la consommation de manioc qui aurait dû reculer de façon très importante en raison d'un rapport de prix beaucoup moins favorable, ne baisse que faiblement. Au cours des années suivantes, l'évolution des utilisations de manioc suit à nouveau celle des rapports de prix, mais le taux moyen d'incorporation reste supérieur à ce que l'on aurait dû avoir sans cette effet "cliquet".

32. LES BILANS D'APPROVISIONNEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

321. Le contexte général

Après les Pays-Bas, l'U.E.B.L est l'entité de la CEE qui dépend le plus de l'extérieur pour son approvisionnement en matières premières pour l'alimentation animale.

Bien que les chiffres ci-après correspondent à une période un peu ancienne (mais c'est la dernière pour laquelle on dispose de chiffres globaux pour l'ensemble de la CEE à 10), il est intéressant d'examiner plus en détail la situation au cours de la campagne 1987/88.

Tableau 65 : L'origine des matières premières utilisées en alimentation animale

	U.E.B.L - 86/87				CEE 10 - 87/88
	Production intérieure	Importations de la CEE	Importations des pays tiers	Utilisations	Importations pays tiers
I- Aliments commercialisés	2 017,0	1 939,3	2 771,4	6 727,7	34 877,9
1) Végétaux	1 077,8	906,6	1 232,5	3 216,9	9 624,7
. céréales	1 070,8	650,3	177,0	1 838,1	1 634,8
. légumes secs	9,9	116,9	66,4	193,2	707,0
. pommes de terre	51,8	27,0	--	78,8	--
. fourrages verts transformés	5,3	64,8	2,0	72,1	76,0
. manioc	--	--	911,6	911,6	5 699,6
. autres	--	47,6	75,5	123,1	1 507,3
2) Sous produits de transformation	462,5	921,3	1 483,7	2 867,5	23 891,9
. meunerie	116,5	146,0	125,8	388,3	343,2
. brasserie	10,5	7,5	--	18,0	152,5
. distillerie	0,7	--	--	0,7	11,2
. amidonnerie	--	--	--	--	1 614,3
. sucrerie	325,1	340,0	97,8	762,9	2 109,0
. tourteaux	9,8	427,7	1 260,1	1 697,6	19 015,0
. autres	--	--	--	--	646,7
3) Produits animaux	476,6	111,5	55,2	643,3	1 361,4
. lait	269,1	1,9	--	271,0	--
. autres	207,5	109,6	55,2	372,3	1 361,4
II- Aliments généralement non commercialisés	4 394,3	7,0	73,3	4 474,6	78,3
. fourrages pluriannuels	2 810,2	--	--	2 810,2	--
. Autres	1 584,1	7,0	73,3	1 664,4	78,3
Total	6 411,4	1 946,2	2 844,7	11 202,3	34 956,2

Unité : (1) millions d'UF.

Source : estimations à partir des données provisoires de l'IEA et de l'EUROSTAT.

Ce tableau permet d'analyser, pour chaque grand produit ou famille de produit, la répartition des importations entre les autres pays de la CEE et les pays tiers et, pour cette dernière origine, la part de l'U.E.B.L dans les importations totales de la CEE⁴⁶.

Les 4,8 milliards d'UF importées par l'U.E.B.L représentent 43 % des utilisations énergétiques totales (y compris les fourrages) et 71 % de celles provenant de produits concentrés. Ces importations proviennent pour 41 % des autres pays de la CEE et pour 59 % des pays tiers.

46. Compte tenu de l'incertitude de certains chiffres et de l'approximation entraînée par la conversion en UF, on n'introduit pas un biais beaucoup plus important en examinant deux campagnes différentes.

Tandis que les importations en provenance des autres pays de la CEE sont principalement constituées de céréales (33 %), de tourteaux (22 % sous forme de graines et de tourteaux de colza et de tournesol), de dérivés de l'industrie du sucre (17 %) sous forme de pulpes de betteraves et de mélasse, d'issues de meunerie (8 %), de protéagineux (6 %) et de farines de viande et de poisson (5 %), celles en provenance des pays tiers sont pour l'essentiel (78 %) constituées de tourteaux (45 %) sous forme de graines et de tourteaux de soja ainsi que de tourteaux secondaires (coprah, palmiste), et de manioc (33 %). Les autres produits qui interviennent pour des tonnages plus faibles sont les protéagineux, les issues de meunerie et les sous-produits de sucrerie.

Au cours des dernières années, la part des importations en provenance des autres pays de la CEE a eu tendance à augmenter. Cela est particulièrement net en ce qui concerne l'approvisionnement en céréales, en protéagineux et en tourteaux.

Les importations de l'U.E.B.L en provenance des pays tiers représentaient en 1986/87 environ 8 % des importations totales de la CEE en provenance de ces pays, ce qui est sensiblement supérieur à la place de ce pays dans la production communautaire d'aliments composés. La place de l'U.E.B.L est particulièrement élevée dans les importations communautaires d'issues de meunerie (37 %), de manioc (16 %) et de tourteaux (7 %).

Il est intéressant de comparer le chiffre des importations totales de ce pays en provenance des pays tiers (2,8 milliards d'UF) à celui des Pays Bas. On constate que si l'U.E.B.L est extrêmement dépendante du marché mondial pour l'alimentation animale, ses achats aux pays-tiers sont cependant quatre fois plus faibles que ceux de son voisin. A eux seuls, ces deux pays réalisent plus de 40 % des importations en provenance du reste du monde.

Les dernières statistiques élaborées par l'IEA permettent d'actualiser ces données pour la campagne 1989/90, mais ne fournissent pas de répartition quant à l'origine des matières premières importées.

Tableau 66 : La part des importations dans la consommation des divers produits concentrés en alimentation animale - 1989/90

	Utilisations intérieures	Production	Importations	Pourcentage d'importation
1) VEGETAUX	3 523	802	2 721	77 %
. Céréales	2 015	774	1 241	62 %
. Légumes secs	334	12	322	96 %
. Pommes de terre	23	7	16	70 %
. Fourrages verts transformés	104	9	95	91 %
. Manioc	799	-	799	100 %
. Autres	248	-	248	100 %
2) SOUS-PRODUITS DE TRANSFORMATION	3 899	1 298	2 601	67 %
. Meunerie	450	172	278	62 %
. Sucrierie	1 193	713	480	40 %
Pulpes fraîches	(695)	(669)	(26)	4 %
Pulpes sèches	(290)	(-)	(290)	100 %
Mélasse et autres	(208)	(44)	(164)	79 %
. Brasserie	111	91	20	18 %
Drêches fraîches	(57)	(57)	-	-
Autres	(54)	(34)	(20)	37 %
. Distillerie	1	1	-	-
. Amidonnerie	306	ND	ND	ND
. Tourteaux	1 572	15	1 737	99 %
Soja	(1 041)	(-)	(1 041)	100 %
Autres	(711)	(15)	(696)	98 %
. Autres	86	-	86	100 %
3) PRODUITS ANIMAUX	774	434	340	44 %
. Lait	311	270	41	13 %
. Autres	463	164	299	65 %
TOTAL	8 196	2 534	5 662	69 %

Source : d'après estimations IEA.
Unité : millions d'UF.

Entre 1986/87 et 1989/90, les changements de structure de consommation et de structure d'approvisionnement ont été relativement faibles. Pour les importations totales exprimées en UF, le taux d'importation ressort à 69 % au cours de la dernière campagne contre 71 % au cours de la première, mais, compte tenu des diverses imprécisions, cette évolution n'est pas significative. Ce sont toujours les tourteaux, les céréales, le manioc et les sous-produits de sucrierie qui représentent les quantités les plus importantes.

Pour pratiquement toutes les matières premières, les taux d'importation sont extrêmement élevés. Les seules exceptions concernent des matières premières qui sont mentionnées sous forme "humide" comme les pulpes de betteraves fraîches⁴⁷ (part des importations : 4 %), les drêches de brasserie fraîches (0 %), et le lait (13 %). En sens inverse, certaines matières premières très importantes sont totalement ou presque totalement importées : c'est notamment le cas du manioc (100 %), du tourteau de soja (100 %), des autres tourteaux (98 %), des protéagineux (96 %) et des fourrages verts déshydratés (91 %).

Pour les céréales, avec un taux de 62 %, on se trouve dans une situation intermédiaire, mais les différences sont très fortes d'un produit à l'autre : alors que le maïs et le sorgho sont presque totalement importés, la part de la production nationale est beaucoup plus importante pour le blé et l'orge.

Pour le corn-gluten-feed, les statistiques de l'IEA ne fournissent pas de répartition entre production nationale et importation en raison du secret statistique lié à l'existence d'un

47. Pour les pulpes de betteraves et les drêches de brasserie, les disponibilités fourragères sont calculées en produits frais pour ce qui concerne la production indigène mais les produits peuvent être distribués aux animaux essentiellement à l'état sec.

très petit nombre de producteurs nationaux. Une estimation du mode d'approvisionnement de l'industrie belge des aliments composés sera effectuée par la suite en utilisant d'autres sources.

322. Le bilan d'approvisionnement en céréales

Avec 2,36 millions de tonnes de céréales produites au cours de la campagne 1989/90, l'U.E.B.L figure parmi les quatre plus petits producteurs de la CEE, devant l'Irlande (2,05 millions de tonnes), le Portugal (1,71 million de tonnes) et les Pays-Bas (1,37 million de tonnes). Son tonnage ne représente que 1,4 % du total.

La répartition des productions au cours de cette campagne est la suivante :

Tableau 67 : Les principales productions céréalières en Belgique et dans la CEE - 1989

	U.E.B.L			CEE 12	Part de la production de la Belgique dans le total
	Surface (1)	Rendement (2)	Production (3)	Production (3)	CEE (4)
Blé tendre	219	6,74	1 477	72 800	2,0 %
Orge	124	5,69	706	46 700	1,4 %
Maïs grain	7	7,78	54	27 700	0,2 %
Autres	34	3,74	127	16 200	0,4 %
TOTAL	384	6,16	2 364	163 400	1,4 %

Unités : (1) milliers d'hectares - (2) tonnes/hectare
(3) milliers de tonnes - (4) pourcentages.
Source : EUROSTAT (CRONOS).

Malgré des rendements très élevés pour les trois principaux produits, la production céréalière de l'U.E.B.L est tout-à-fait négligeable au niveau de la CEE pour chacune des cultures compte tenu de la faiblesse des surfaces cultivées. Malgré son faible niveau d'utilisation de ces produits en alimentation animale, l'U.E.B.L doit largement recourir à l'importation, à la fois pour ce secteur et celui de la meunerie et de l'amidonnerie.

Tableau 68 : Le bilan d'approvisionnement en céréales de l'U.E.B.L - 1989/90 (1)

	Blé tendre	Orge	Maïs grain	Autres	Total
Production utilisable	1 477	647	54	166	2 364
Autres consommations en alimentation animale	60	164	54	76	354
Quantités commercialisées	1 404	539	-	50	1 993
Exportations	1 428	1 155	169	65	2 817
Importations	1 683	1 314	1 410	289	4 696
Utilisations intérieures sur le marché	1 637	697	1 241	274	3 849
dont - alimentation animale	291	344	706	251	1 592
- usages industriels	385	332	511	-	1 228
- alimentation humaine	928	5	23	18	974

Source : EUROSTAT (CRONOS) d'après l'IEA.

Unité : milliers de tonnes.

(1) Les variations de stocks, les pertes et semences n'ont pas été mentionnées.

Ce bilan met en évidence plusieurs phénomènes importants :

1°) Une part très importante de la récolte de céréales est commercialisée (85 %). Cela est essentiellement dû à la situation qui existe pour le blé où seulement 5 % de la récolte est autoconsommée. Ces exploitations productrices sont donc relativement spécialisées. Par contre, pour les autres céréales, la part de la production utilisée directement en alimentation animale (33 %) est beaucoup plus élevée. Bien qu'on ne dispose pas de statistiques régionalisées, on peut penser que ce phénomène est particulièrement important dans la région wallonne qui possède environ les deux tiers des superficies cultivées en céréales.

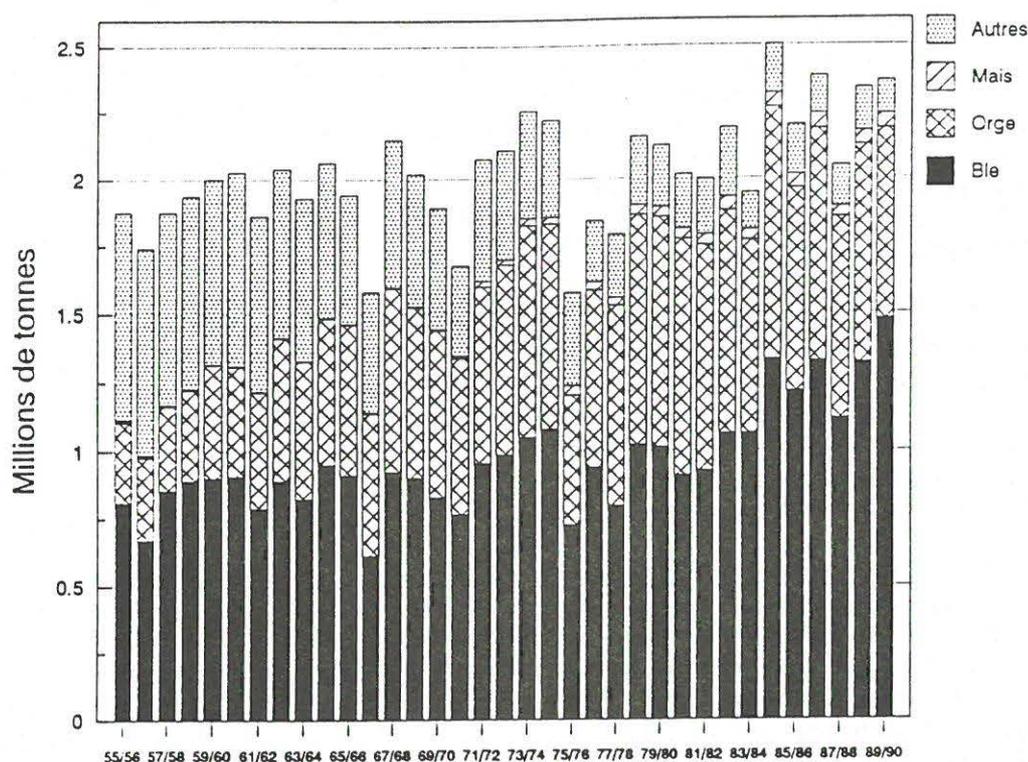
2°) L'U.E.B.L joue un rôle très important de plaque tournante dans le commerce international des céréales avec des tonnages très importants à la fois à l'exportation et à l'importation. Le solde importateur net au cours de la campagne 1989/90 est de 1,88 million de tonnes. Il se décompose en 1,24 million pour le maïs (66 % du total), 255 000 tonnes pour le blé (14 %), 159 000 tonnes pour l'orge (8 %) et 224 000 tonnes pour les autres céréales (12 %). Ces dernières comprennent surtout du sorgho qui reste très utilisé dans l'U.E.B.L.

3°) Les utilisations intérieures dépassent d'environ 78 % la production nationale, ce qui correspond à un taux de couverture de 56 %. Bien que l'alimentation animale constitue le premier secteur de consommation des céréales commercialisées, avec 41 % du total, on doit remarquer l'importance des deux postes "usages industriels" (32 %) et "alimentation humaine" (25 %). Les principales industries concernées sont, d'une part, l'amidonnerie et, d'autre part, la meunerie. Toutes ces industries donnent naissance à un ensemble de sous-produits classés dans la catégorie des PSC (sons et issues de meunerie, corn-gluten-feed, drêches de brasserie, tourteaux de germe de maïs) qui sont utilisés en alimentation animale.

Compte tenu de l'importance des céréales dans la PAC et du fait que - dans l'U.E.B.L comme aux Pays-Bas - certaines évolutions sont beaucoup plus anciennes que dans les autres pays de la CEE, il est intéressant d'examiner l'évolution des productions et des consommations sur une plus longue période.

Au cours des 34 dernières campagnes, la production belgo-luxembourgeoise totale de céréales a relativement peu augmenté (environ + 480 000 tonnes, soit + 26 %), par contre, sa répartition a fortement changé.

Graphique 42 : L'évolution de la production de céréales en Belgique



Elaboration INRA à partir des statistiques de l'IEA.

Le blé est la céréale qui a le plus progressé avec une augmentation totale du tonnage de 670 000 tonnes, soit 83 %. Sa part du total, qui était de seulement 43 % en 1955/56, se situe à 62 % en 1989/90. En fait, cette progression a été particulièrement rapide après le creux de 1975/76 dû à la fois à une baisse des rendements causée par la sécheresse, et à un niveau des ensemencements particulièrement bas. C'est au cours de ces quinze dernières années que les progrès dans les rendements ont été les plus rapides, ce qui a permis à cette culture d'améliorer nettement sa rentabilité par rapport aux autres spéculations.

L'orge a également connu une très forte progression de son tonnage (+ 409 000 tonnes sur l'ensemble de la période) ; cependant, depuis 1980/81 où la récolte avait atteint un maximum de 865 000 tonnes, cette production s'inscrit en sensible recul.

Le maïs, avec 54 000 tonnes en 1989/90, demeure une culture tout-à-fait marginale. La totalité de cette production est utilisée sur les exploitations pour l'alimentation des animaux.

Pour les autres cultures (avoine, seigle, etc...), la production n'a pratiquement pas cessé de diminuer au cours de toute la période et s'établit à 127 000 tonnes en 1989/90 contre plus de 750 000 tonnes en 1955/56.

Le transfert progressif des superficies des cultures les moins productives vers celles à plus haut rendement (en particulier le blé) a permis une certaine augmentation de la production totale de céréales malgré une nette diminution des surfaces cultivées (- 155 000 hectares) qui avoisinent 350 000 hectares en 1989/90.

Durant pratiquement toute la période, à l'exception des deux dernières campagnes, la consommation totale de céréales pour l'alimentation animale a dépassé le niveau de la

production globale (graphique 43). Des importations auraient donc été nécessaires même s'il n'y avait eu aucune autre utilisation.

La situation est cependant très différente selon les produits.

Pour le blé, le niveau des consommations intérieures en alimentation animale a toujours été nettement inférieur à celui de la production. Cependant, les autres utilisations intérieures (principalement la meunerie) ayant un caractère plus rigide, on observe que les disponibilités intérieures - et dans une grande mesure les importations nettes qui constituent le principal élément régulateur - ont évolué de façon assez parallèle avec ce premier secteur. Ce synchronisme ne s'observe plus au cours des dernières campagnes en raison du développement des utilisations de blé pour l'amidonnerie. Cela ne signifie pas que les céréales utilisées pour l'alimentation animale proviennent uniquement de la production nationale. Au contraire, durant les dernières campagnes, l'IEA estime à 75 % la quantité provenant de cette origine et à 25 % celle provenant de l'importation.

Pour l'orge, la consommation en alimentation animale se situe en général à peu près au niveau de la production avec, selon les années, de légers écarts positifs ou négatifs. Au cours des dernières campagnes, l'orge utilisé dans ce secteur proviendrait pour 75 % à 80 % de la production nationale et pour le reste de l'importation.

Pour le maïs, compte tenu de la faiblesse des récoltes dans l'U.E.B.L, les besoins pour l'alimentation animale sont totalement (à l'exception de l'autoconsommation qui représente un tonnage très faible) couverts par l'importation. Ces deux grandeurs ont donc évolué de façon assez parallèle même si, au cours des dernières années, on observe un certain développement des autres utilisations (en particulier de l'amidonnerie).

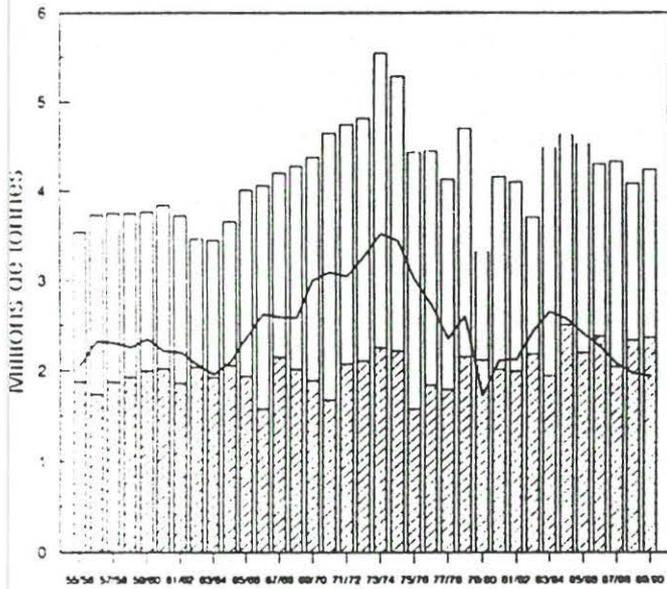
323. Le bilan d'approvisionnement en tourteaux d'oléagineux

La situation de l'U.E.B.L concernant la filière oléagineuse est assez particulière, car comme les Pays-Bas, cette entité ne dispose que d'une production de graines tout-à-fait négligeable (31 000 tonnes de colza et 12 000 tonnes de lin en 1991), alors qu'elle se présente comme un important tritrateur. La presque totalité des graines oléagineuses qui sont transformées est donc importée, soit des autres pays de la CEE (50 %), soit des pays tiers (50 %).

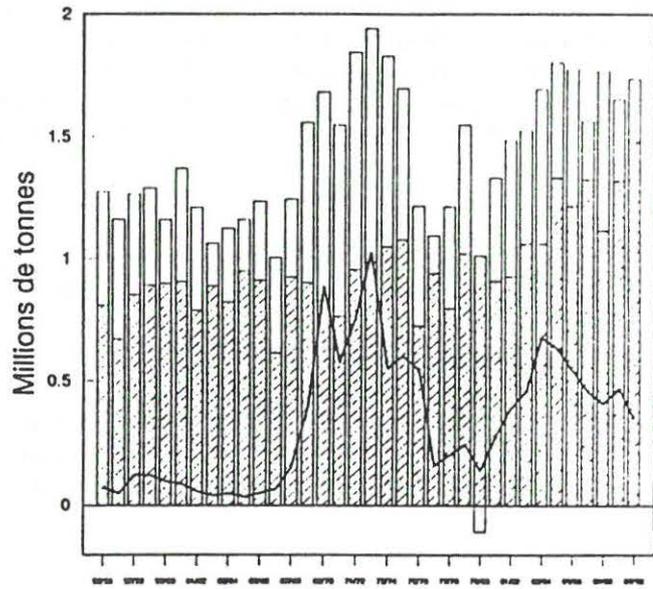
L'analyse du bilan oléagineux de l'U.E.B.L se résume donc à celle de la répartition des utilisations intérieures de tourteaux entre matières premières issues des usines nationales et produits importés en l'état.

En ce qui concerne la production de tourteaux (graphique 44), après une croissance très rapide de 1972 à 1982, le tonnage s'est ensuite stabilisé aux environs de 1,3 million avec certaines fluctuations d'une année à l'autre. La première phase s'explique par l'entrée en activité de nouvelles unités de trituration qui ont permis en 9 ans de faire passer le tonnage fabriqué de 350 000 tonnes à 1,35 million de tonnes correspondant à peu près à la transformation de 1,25 million de tonnes de graines de soja supplémentaires.

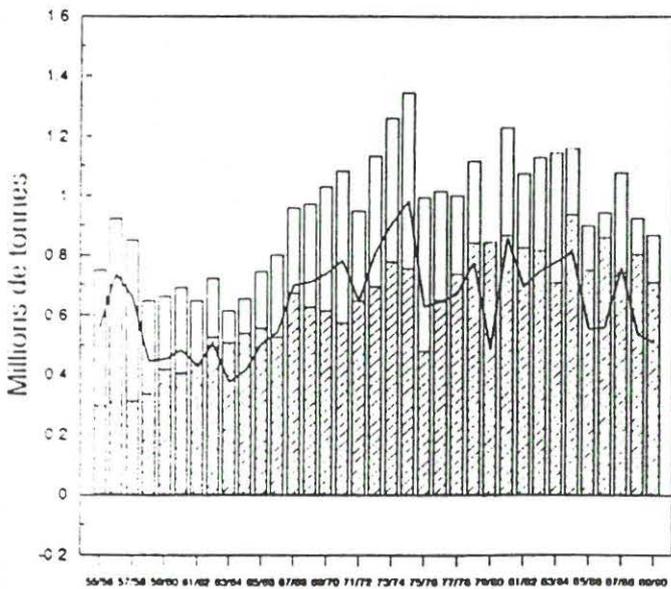
Graphique 43 : L'évolution des bilans d'utilisation des céréales dans l'U.E.B.L



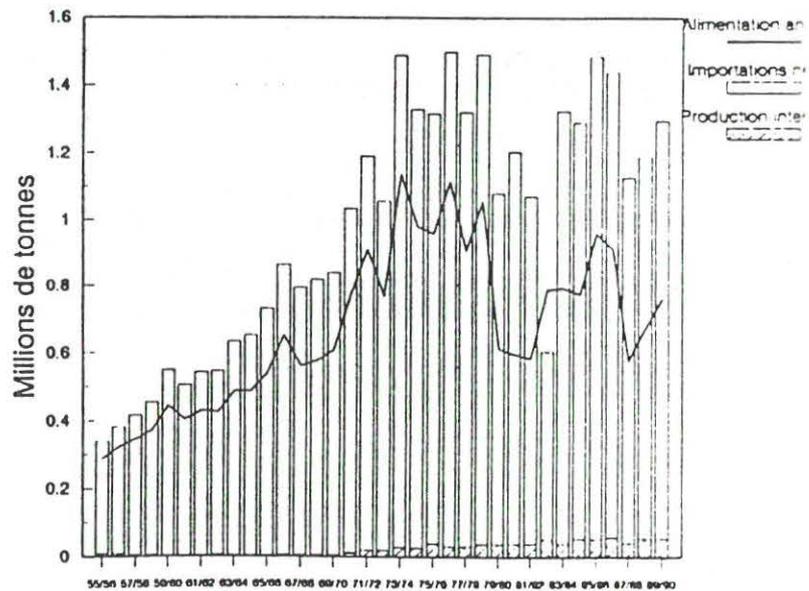
Total céréales



Blé



Orge



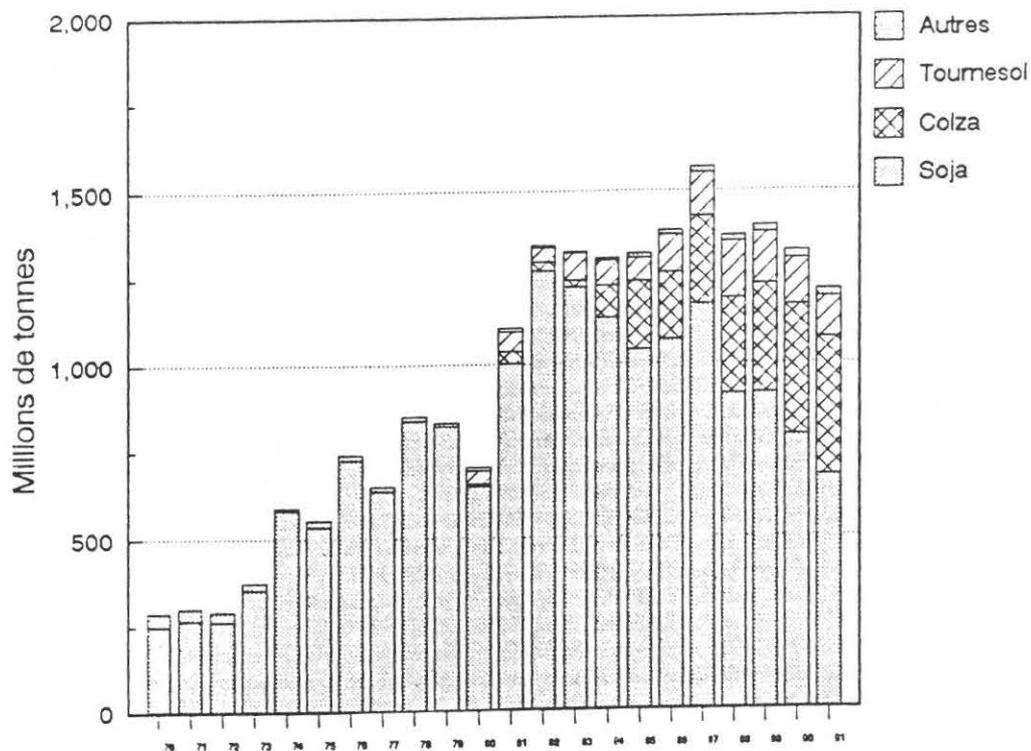
Maïs

Alimentation animale
 Importations nettes
 Production intérieure

Alimentation animale
 Importations nettes
 Production intérieure

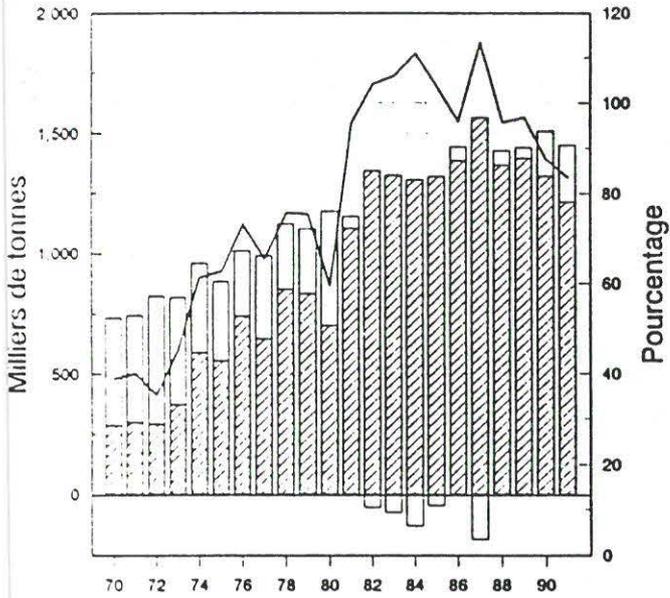
Durant toute cette période, le soja représente la presque totalité des graines triturées. La période des 8 années suivantes se caractérise au contraire par une relative stabilité du tonnage total et par une forte substitution au soja des graines de colza et de tournesol.

Graphique 44 : L'évolution de la production de tourteaux dans l'U.E.B.L

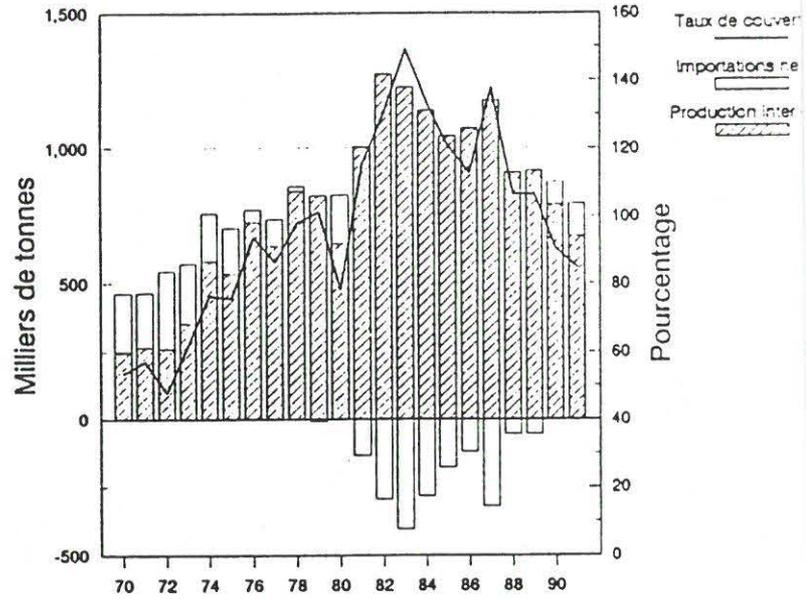


Elaboration INRA à partir des statistiques d'Oil World.

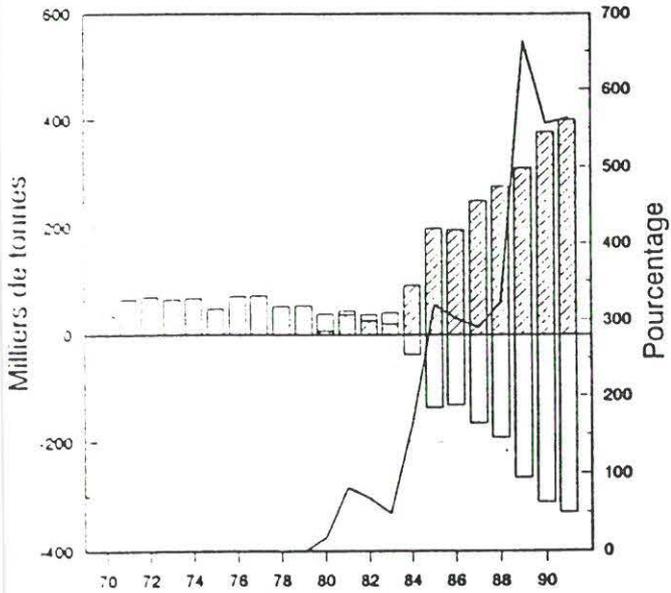
Graphique 45 : L'évolution des bilans d'utilisation des principaux tourteaux dans l'U.E.B.L



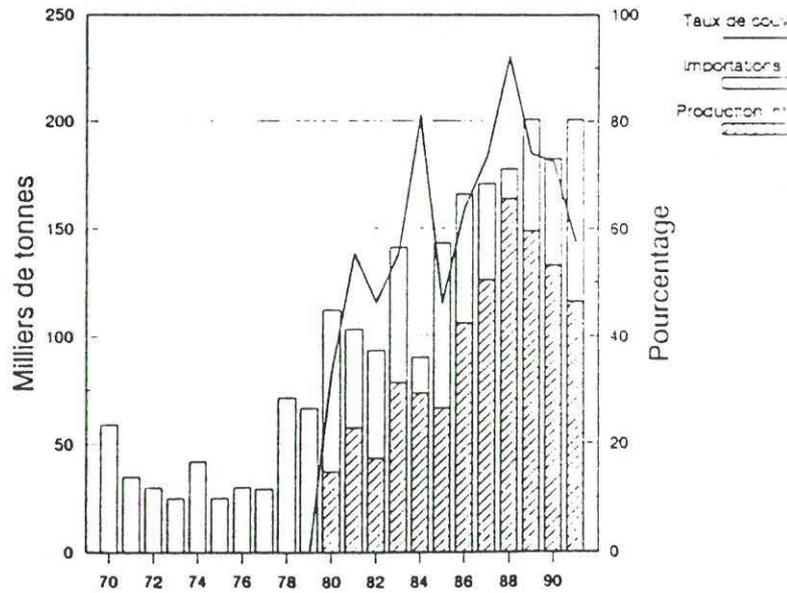
Total tourteaux



Soja



Colza



Tournesol

En 1991, ces deux dernières graines représentent une quantité triturée de 930 000 tonnes qui dépasse de 10 % celle de soja transformé. Cependant, compte tenu du rendement en tourteau nettement plus élevé pour cette dernière graine, la production de tourteau de soja représente encore 56 % du tonnage total fabriqué par les industries de la trituration.

Ce phénomène de substitution très important qui s'est traduit par une diminution de la production de tourteau de soja de 595 000 tonnes (47 %) en 9 ans, s'observe également dans d'autres pays de la CEE, notamment en France et aux Pays-Bas. Il s'explique, d'une part, par l'augmentation des disponibilités communautaires en graines de colza et de tournesol ainsi que par l'existence d'une organisation commune de marché qui garantit une certaine marge de trituration pour les transformateurs de ces graines situés dans la CEE et, d'autre part, par la concurrence très vive des exportations de tourteau de soja provenant du Brésil et d'Argentine qui ont entraîné une forte désagrégation des marges de trituration de ce produit à l'intérieur de la Communauté.

La trituration belge, sous l'impulsion de sociétés telles que Vandemoortele s'est fortement développée en utilisant d'abord les facilités d'importation de graines de soja américaines offertes par les deux grands ports d'Anvers et de Gand. Elle s'est ensuite adaptée à l'évolution de la conjoncture pour utiliser des quantités beaucoup plus importantes de graines de colza et de tournesol importées des autres pays de la CEE, et en particulier de la France. Elle a également misé sur l'exportation vers les pays limitrophes, en plus de la satisfaction des besoins en tourteau et en huile du marché intérieur. Cela a permis à ce pays de se trouver dans une position d'exportateur net de tourteaux au cours de la période 1982-1987.

En fait, la situation diffère nettement d'un produit à l'autre (graphique 45). Pour le tourteau de soja, l'U.E.B.L a été exportatrice nette de 1981 à 1989 et le taux de couverture est passé par un maximum de près de 150 % en 1983. Par la suite, la diminution de la production ayant été plus rapide que celle de la demande intérieure, le pays est redevenu importateur net à partir de 1990.

Pour le colza, la production intérieure de tourteau a connu une très forte progression en 1984, ce qui a permis à l'U.E.B.L de devenir exportatrice nette. La production ayant été multipliée par 4,3 au cours des 7 années suivantes alors que la demande intérieure n'augmentait que de 13 %, cette position s'est encore accentuée. En 1991, sur les 400 000 tonnes de tourteau de colza fabriqués en Belgique, environ 350 000 tonnes sont exportées (87 %) et seulement 50 000 tonnes (13 %) sont utilisées à l'intérieur du pays. A ce dernier chiffre doit être ajouté un faible courant d'importation (25 000 tonnes) qui ne concerne que quelques régions frontalières. Cette très faible utilisation intérieure s'explique probablement par la mauvaise image de marque que continue à avoir ce produit dans l'esprit de nombreux éleveurs belges qu'il s'agisse d'aliments destinés aux ruminants ou aux porcs. Les grands triturateurs nationaux préfèrent donc rechercher sur les marchés étrangers (en particulier en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne) une meilleure valorisation de leur produit qu'en Belgique. Dans tous ces pays, l'apparition des nouvelles variétés de graines sans glucosinolates a en effet entraîné un regain d'intérêt pour cette matière première.

Pour le tourteau de tournesol, la production démarre réellement en 1980⁴⁸. Elle a été, ensuite, multipliée par 4,4 entre cette date et 1988, avant de connaître un important recul au cours des trois dernières années. Cette dernière évolution s'explique totalement

48. Il existait précédemment de faibles tonnages traités, mais ceux-ci étaient alors inclus dans la catégorie "autres graines oléagineuses". Ainsi, la production de tourteau de tournesol était de :

1970 : 820 tonnes, 1975 : 2.273 t
 1976 : 3.650 t , 1977 : 3.854 t
 1978 : 5.971 t , 1979 : 12.714 t
 1980 : 43.034 t

par une certaine saturation sur le marché communautaire des huiles de tournesol. En effet, concernant ce tourteau, l'U.E.B.L a toujours été déficitaire et ce solde négatif s'est encore accentué au cours des dernières années.

Pour tous les autres tourteaux (coprah, palmiste, arachide... à l'exception du tourteau de germe de maïs qui n'est pas pris en compte dans ce chapitre mais qui sera traité avec les PSC et du tourteau de lin, pour lequel il existe une production à partir de graines indigènes et importées), l'approvisionnement s'effectue essentiellement sous forme de produit en l'état acheté sur le marché mondial.

324. Le bilan d'approvisionnement en PSC

Comme nous l'avons vu précédemment, l'U.E.B.L est un utilisateur très important de l'ensemble des matières premières classées dans la catégorie des PSC.

L'U.E.B.L occupe également - mais de façon moins importante que les Pays-Bas avec Rotterdam - une position de plaque tournante dans le commerce international de ces produits. Cela se manifeste en particulier par l'importance des flux à l'importation et à l'exportation.

Tableau 69 : L'évolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L en PSC

	1985		1986		1987		1990	
	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations
Manioc	854	117	618	29	957	52	934	58
Patate douce	231	43	426	58	214	22	88	4
Sons de maïs et riz	88	3	30	2	28	1	40	16
Autres sons	375	54	278	44	126	59	124	73
Pulpes de betteraves	477	31	431	50	549	46	436	11
Corn gluten feed	217	28	271	-	260	-	281	-
Drêches de brasserie	87	247	122	314	121	223	78	88
Pulpes d'agrumes	145	104	130	188	155	189	117	22
Tourteaux de germe de maïs	48	8	138	5	186	6	117	8
TOTAL	2 523	635	2 444	692	2 597	597	2 215	280

Unité : milliers de tonnes.
Source : COMEXT.

De 1985 à 1987, les tonnages totaux importés et exportés présentent une certaine stabilité avec environ 2,5 et 0,6 millions de tonnes. Tandis qu'à l'importation le tonnage est essentiellement constitué de manioc, d'issues de céréales, de pulpes de betteraves (essentiellement sous forme déshydratée) et de patates douces, les produits les plus importants à l'exportation sont en général les drêches de brasserie⁴⁹ et les pulpes d'agrumes et autres sous-produits de fruits. Les chiffres concernant cette dernière famille de produits sont d'ailleurs surprenant dans la mesure où ce pays aurait exporté en 1986 et 1987 des tonnages nettement supérieurs à ses importations. Ce solde positif est totalement imputable aux "autres produits de fruits", mais rien ne permet d'identifier de quelle production indigène il s'agit précisément.

49. La nomenclature utilisée dans COMEXT ne permet pas de savoir s'il s'agit de produits frais ou déshydratés.

Le rôle de réexportation de l'U.E.B.L semble notable concernant le manioc, la patate douce, les issues de blé et les pulpes d'agrumes ; par contre en ce qui concerne les drêches de brasserie et les pulpes de betteraves, on peut penser qu'il s'agit principalement d'exportation de produits fabriqués à l'intérieur de l'U.E.B.L.

L'année 1990 marque une forte évolution avec une baisse sensible des tonnages totaux importés et exportés, sans que le solde net (1,94 million de tonnes) soit considérablement modifié par rapport aux années antérieures. Cela pourrait traduire une diminution du rôle d'intermédiaire de l'U.E.B.L dans le commerce international de ces matières premières agricoles, par analogie à ce que l'on a pu observer au cours des dernières années aux Pays-Bas. Cependant l'analyse des chiffres relatifs à une seule année ne permet pas de conclure réellement. Ces problèmes d'importation et d'exportation seront repris de façon plus détaillée au chapitre 325.

Il est pourtant certain qu'avec le développement des équipements et des circuits commerciaux propres à certains ports de la CEE (comme Lorient en France), il existe une certaine tendance pour les autres pays de la CEE à développer leurs importations directes en provenance des pays producteurs sans passer par les grands ports de la Mer du Nord.

Il semble difficile d'établir un bilan précis et détaillé des PSC pour l'U.E.B.L. On peut cependant, pour les principales catégories de produits, reproduire les chiffres publiés par l'IEA pour 1989/90.

Tableau 69 bis : Le bilan des PSC dans l'U.E.B.L

	Disponibilités pour l'alimentation animale (1)	Importations (1)	Part des importations (2)
. Manioc	783	783	100,0
. Sous-produits de meunerie			
- Blé	454	255	56,2
- Autres céréales	55	55	100,0
. Sous-produits de brasserie			
- Drêches fraîches	221	0	0,0
. Sous-produits de distillerie			
- Drêches fraîches	2	0	0,0
. Sous-produits d'amidonnerie			
- Corn-gluten-feed	352	-	-
. Sous-produits de sucrerie			
- Pulpes de betteraves fraîches	4 115	109	2,6
- Pulpes de betteraves séchées	308	308	100,0
- Pulpes de betteraves mélassées	37	37	100,0
- Pulpes de betteraves surpressées	37	37	100,0
. Tourteau de germe de maïs	135	135	100,0
	6 499	1 719	26,4

Unité : milliers de tonnes - (2) pourcentages. (-) secret statistique
Source : IEA.

On doit d'abord souligner l'hétérogénéité des produits qui apparaissent dans ce tableau. Alors que certains comme le manioc et le corn-gluten-feed ont des teneurs en matière sèche et en énergie élevées, d'autres comme les pulpes et les drêches fraîches ont des valeurs très faibles. C'est pour cela que l'IEA publie également des bilans exprimés en matière sèche, en UF ou en protéines brutes. Cependant dans ce chapitre, il nous a paru préférable de conserver les tonnages en poids de produits "tels quels" pour pouvoir utiliser certains coefficients techniques et pour pouvoir les comparer aux chiffres précédents du commerce extérieur.

On peut ensuite remarquer que certains produits comme les pulpes d'agrumes et autres déchets de fruits n'apparaissent pas individuellement. Ils sont repris dans une catégorie "autres sous-produits".

On peut enfin noter que dans ce bilan les chiffres d'importations correspondant aux soldes nets déficitaires du commerce extérieur des produits considérés.

Pour le manioc, le chiffre retenu pour la consommation en alimentation animale (783 000 tonnes) est sensiblement inférieur à la moyenne des soldes du commerce extérieur des deux années civiles correspondantes (900 000 tonnes) selon les données COMEXT. Les éventuelles utilisations dans d'autres secteurs (amidonnerie, alcool, alimentation humaine) ne permettent pas d'expliquer un écart aussi important entre les deux chiffres. Celui-ci tient plus probablement au fait que le transit semble être pris en compte dans les chiffres de COMEXT à l'importation mais non à l'exportation.

Pour les sous-produits de brasserie, la production de drêches fraîches rapportée à celle de bière (13,8 millions d'hectolitres) correspond à environ 16 kg de produit par hectolitre. Ce chiffre est assez voisin de ce qui est estimé dans d'autres pays (17 kg/hl). Selon COMEXT, il existe à la fois des importations et des exportations de ces drêches (environ 70 000 tonnes dans chaque sens), mais comme pour l'IEA, le solde est pratiquement nul.

Pour les sous-produits d'amidonnerie, les disponibilités en corn-gluten-feed ressortent à environ 350 000 tonnes selon le tableau précédent. Rapporté aux 510 000 tonnes de maïs utilisées en 1989/90 dans ce secteur, on trouve un rendement de 68 % qui paraît beaucoup plus élevé. Même si on ajoute à ce total les 390 000 tonnes de blé également utilisées par cette industrie, on arrive à un coefficient de 3,9 % qui est encore très important. (Le coefficient technique moyen pour l'ensemble de la CEE est d'environ 20). On peut rapprocher ce chiffre de l'estimation d'Oil World pour la même période (123 000 tonnes). Par ailleurs, il est surprenant que le bilan du tableau précédent ne prenne pas en compte le solde du commerce extérieur. Les importations ont été selon COMEXT de 280 000 tonnes en 1989/90, par contre les exportations qui ne figurent pas dans cet annuaire pour des raisons de secret statistique (l'essentiel de la production et des exportations est réalisé par une seule firme, la société AMYLUM) sont estimées à 76 000 tonnes par Oil World. Le solde du commerce extérieur serait donc d'environ 200 000 tonnes. Il semble donc que si le chiffre de consommation est correct (il est estimé à 340 000 tonnes par Oil World), il existe un certain biais entre production intérieure et importations.

Pour le tourteau de germe de maïs, le chiffre des importations de l'IEA est cohérent avec celui obtenu à partir de COMEXT, mais on peut se demander s'il n'existe pas une certaine sous-estimation de la production intérieure qui est estimée à 43 000 tonnes par Oil World (environ 80 % du tonnage d'huile de maïs produite dans le pays).

Les pulpes de betteraves constituent de loin la première ressource en PSC produite en Belgique avec un tonnage total équivalent à 480 000 tonnes de matière sèche, soit environ 4 millions de tonnes de produit frais, ce qui correspond à près de 60 % de la quantité de betteraves sucrières transformées dans le pays. Les chiffres d'importation sont cohérents avec ceux issus de COMEXT.

Ainsi, globalement, malgré l'imprécision de certains chiffres, l'U.E.B.L apparaît bien à la fois comme un gros utilisateur et un gros producteur de PSC, mais cette dernière activité se concentre essentiellement sur les pulpes de betteraves et les drêches de brasserie.

325. Le bilan d'approvisionnement en protéagineux

L'U.E.B.L ne produit pratiquement pas de protéagineux. Le tonnage est passé, selon l'IEA/INS, par un maximum de 18 000 tonnes en 1990 (12 000 tonnes selon la DG VI) mais, grâce aux mécanismes d'aide communautaire, les utilisations en alimentation animale se sont fortement développées au cours des dernières années.

Tableau 69 ter : L'évolution des productions et des utilisations de protéagineux

	Belgique		Consommation de la CEE (1)	Part de la Belgique (2)
	Production (1)	Consommation (1)		
86/87	3 (11)	111 (195)	2 307	4,8 (8,5)
87/88	15 (20)	196 (278)	3 197	6,1 (8,7)
88/89	10 (16)	315 (332)	4 227	7,5 (7,9)
89/90	3 (14)	320 (338)	4 307	7,4 (7,8)
90/91	12 (18)	290 (423)	4 854	6,0 (8,7)

Unité : (1) milliers de tonnes - (2) pourcentages.

Source : DG VI - () IEA/INS.

La Belgique est actuellement le 5^{ème} utilisateur de protéagineux de la CEE derrière la France (2,0 millions de tonnes), l'Allemagne (0,88 million), les Pays-Bas (0,73 million) et le Royaume-Uni (0,52). Si l'on rapporte ces tonnages aux productions d'aliments composés (et plus particulièrement à celle d'aliments pour porcs), la Belgique est avec la France le pays où le taux d'incorporation moyen est le plus élevé.

Pour la presque totalité de son approvisionnement, l'U.E.B.L s'adresse à la France qui est le premier exportateur mondial de ces produits. Les achats en provenance des pays-tiers (notamment le Canada et l'Australie) sont tout-à-fait marginaux.

33. L'ORGANISATION DU SYSTEME D'APPROVISIONNEMENT EN MATIERES PREMIERES

331. Le contexte général

Les problèmes d'approvisionnement en matières premières occupent une place centrale dans les préoccupations des industriels de l'alimentation animale. En effet, la production locale de ces matières premières étant très limitée (essentiellement des céréales, des dérivés de sucrerie et de quelques autres IAA comme la trituration, la meunerie et l'amidonnerie), les industriels belges du secteur des aliments composés situés pour l'essentiel en Flandre, à proximité de la mer, ont opté depuis longtemps pour une très grande diversification dans l'utilisation des ingrédients et pour une très large ouverture sur les marchés extérieurs. En 1989/90, la Belgique a importé l'équivalent de 5,7 milliards d'UF, correspondant à 69 % de ses besoins en produits concentrés. A ce total, il faut ajouter les tonnages de certains produits qui sont importés en vue d'une transformation dans le pays (blé, maïs) et dont certains dérivés vont également à l'alimentation animale.

Pour assurer cet approvisionnement, la Belgique dispose de deux atouts importants qui sont, d'une part, la proximité du port de Rotterdam, et d'autre part, la présence des deux ports d'Anvers et de Gand. Ce potentiel peut être exploité grâce à l'existence d'un réseau dense de voies navigables qui permet une livraison directe par péniche aux grandes usines qui sont généralement situées en bordure d'une voie d'eau. Pour les petites et moyennes usines situées plus à l'intérieur du pays, l'approvisionnement s'effectue généralement par camion.

Même si la grande coopérative d'aliments du bétail (BOERENBOND) utilise à l'occasion des achats FOB dans les pays de production de certaines matières premières (manioc, tourteaux divers, corn-gluten-feed), il semble que la pratique générale soit l'achat en CAF ou au délivré aux grands chargeurs internationaux qui apportent la marchandise dans les ports de la Mer du Nord, ou aux importateurs qui assurent le déchargement de ces bateaux. L'existence d'un arbitrage possible entre les ports belges et Rotterdam implique que les cotations enregistrées sur cette place constituent un indicateur très important pour toutes les transactions qui s'effectuent à l'intérieur du pays.

Compte tenu des spécificités qui existent pour les différents produits, nous examineront successivement le rôle des deux grands ports belges, puis les circuits d'approvisionnement pour les céréales, les tourteaux et les PSC.

332. Le rôle des ports de GAND et ANVERS

3321. Evolutions et caractéristiques des trafics de chaque port

L'économie belge étant très dépendante des échanges avec l'extérieur, les ports maritimes jouent un grand rôle dans son activité. Ils sont à la fois des centres de réseaux de transport et de communication et des pôles d'attraction pour le développement industriel.

En 1990, l'activité de ces ports a été la suivante :

Tableau 70 : L'activité globale des principaux ports belges - 1990

	Déchargements	Chargements	TOTAL
ANVERS	75,2	65,5	140,7
GAND	23,4	13,6	37,0
ZEEBRUGES	16,8	9,8	26,6
BRUXELLES	2,2	0,9	3,1
OSTENDE	1,8	1,3	3,1
Autres	34,2	13,6	47,8
TOTAL	153,6	104,7	258,3

Unité : millions de tonnes.

Source : Statistiques du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Ces chiffres qui prennent en compte l'ensemble des marchandises (produits agricoles et industriels, produits énergétiques, etc...) quelle que soit leur mode d'acheminement (navire de mer, chemin de fer, route, navigation intérieure) et incluent aussi bien les importations et les exportations que les marchandises en simple transit, montrent l'importance du trafic passant par les ports belges et mettent en évidence l'importance du port d'ANVERS. Les 5 principaux ports belges (ANVERS, GAND, ZEEBRUGES, BRUXELLES, OSTENDE) représentent près de 75 % de l'activité totale. On doit d'ailleurs souligner que les 47,8 millions de tonnes de marchandises chargées et déchargées dans les "autres ports" correspondent pour l'essentiel à du trafic intérieur effectué sur les canaux et rivières du pays. Au niveau du trafic maritime (navire de haute mer), la part des cinq premiers ports est encore plus forte (environ 95 %).

Le port d'ANVERS est situé au fond de l'estuaire de l'Escaut. C'est de loin le premier port belge, le second port européen et le quatrième du monde pour son trafic de marchandises. Le trafic maritime de marchandises à l'entrée et à la sortie s'établit à plus de 90 millions de tonnes dont 38 millions en transit. Le reste du trafic est réalisé par voies d'eau et camions.

Le port de GAND est relié à l'estuaire de l'Escaut par un canal traversant le territoire néerlandais. Il a enregistré l'accostage de 4 500 navires acheminant 21 millions de tonnes en 1990. Il possède tous les atouts pour s'imposer comme centre de distribution : de bonnes liaisons routières, ferroviaires et fluviales avec son hinterland, une abondance en matériels de transport, le savoir-faire nécessaire et l'équipement approprié pour garantir un approvisionnement régulier. GAND est surtout spécialisé dans les secteurs des céréales et des dérivés, des produits sylvicoles et des marchandises en vrac ainsi que dans la distribution automobile.

Pour les produits agroalimentaires, les chargements effectués dans les ports belges ont atteint 17 millions de tonnes et les déchargements 21 millions en 1990. Ce trafic est essentiellement réalisé par les deux ports d'ANVERS et de GAND qui ont représenté respectivement 85 % et 75 % du total. Il existe cependant, surtout pour les déchargements, une activité non négligeable qui est réalisée par des petits ports situés en bordure des voies navigables intérieures.

La nomenclature portuaire belge permet de distinguer deux grandes familles de produits agroalimentaires qui sont, d'une part les produits agricoles, et d'autre part les denrées alimentaires et fourrages.

Dans la première catégorie, on trouve parmi les produits dont le tonnage est le plus important, les céréales, les fruits et légumes (dont les bananes), le bois et le caoutchouc naturel et synthétique. Dans la seconde, on trouve principalement le sucre, les boissons, les farines de céréales et le malt, les "nourritures pour animaux" (séparées en "tourteaux" et "divers") et les produits oléagineux (séparés en graines de soja, autres graines oléagineuses et huiles animales et végétales).

Cette nomenclature ne permet pas de suivre très précisément les flux des différentes matières premières destinées à l'alimentation animale, en particulier les PSC. Il semble cependant que le manioc, la patate douce et le corn-gluten-feed soient inclus dans la catégorie "divers" de la rubrique "nourritures pour animaux".

Au cours des 20 dernières années, le trafic des différents ports a évolué comme suit :

Tableau 71 : L'évolution de l'activité des ports belges en produits agroalimentaires

	TOTAL		ANVERS		GAND		AUTRES	
	C	D	C	D	C	D	C	D
	Produits agricoles							
1970	2 991	7 922	2 077	3 925	643	1 409	271	2 588
1975	4 045	7 958	2 779	3 885	845	1 791	421	2 282
1980	8 243	12 558	5 955	7 158	1 737	2 910	551	2 490
1985	9 528	12 549	4 503	5 418	4 211	4 988	814	2 143
1990	7 525	10 092	3 966	4 753	2 241	2 646	1 318	2 693
	Denrées alimentaires et fourrages							
1970	2 266	4 216	1 782	2 492	117	341	367	1 383
1975	2 576	4 293	1 849	2 259	227	378	500	1 656
1980	5 074	6 403	3 883	3 653	385	757	806	1 993
1985	7 311	9 174	4 972	4 386	1 393	2 747	946	2 047
1990	9 487	10 982	6 722	5 450	1 367	2 804	1 398	2 728

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

C = chargements - D = déchargements.

En ce qui concerne les produits agricoles, le phénomène le plus remarquable est le développement très rapide des chargements correspondant pour une part à des exportations de produits belges et pour une part beaucoup plus importante à des expéditions vers des pays étrangers (à l'intérieur et à l'extérieur de la CEE) de produits communautaires en transit. Ce tonnage a été pratiquement multiplié par 3 entre 1970 et 1985 avant de connaître un certain recul au cours des dernières années. Jusqu'en 1980, c'est surtout le port d'ANVERS, spécialisé dans les exportations de céréales communautaires et les transits vers l'URSS qui a bénéficié de ce développement. Au cours des cinq années suivantes, il a connu une concurrence accrue de la part de GAND qui, depuis 1970, avait enregistré une progression considérable de ses tonnages (multiplication par 7). Au cours des dernières années⁵⁰, l'activité de déchargement des deux ports s'inscrit en net recul.

Les déchargements de produits agricoles ont progressé d'environ 25 % sur l'ensemble de la période mais connaissent également un recul depuis la période 1980-1985 aussi bien au niveau national que pour ANVERS et GAND. Ce phénomène s'explique en grande partie par la concurrence d'autres ports étrangers tels que ROUEN pour les céréales françaises.

50. Ce phénomène s'est en fait accéléré à partir de 1988.

En ce qui concerne les "denrées alimentaires et fourrages", les tonnages déchargés ont également progressé beaucoup plus rapidement que les chargements. Contrairement au cas des produits agricoles, on n'observe pas de baisse des quantités depuis 1985 au niveau national, ni à ANVERS, ni à GAND. Ce dernier port a connu une progression particulièrement rapide puisque ses tonnages ont été multipliés en 20 ans par 12 pour les chargements et par 9 pour les déchargements (contre respectivement 4 et 2 pour ANVERS).

L'activité des deux principaux ports reste assez spécialisée comme le montrent les tableaux suivants :

Tableau 72 : La composition du trafic réalisé par navires de mer à ANVERS - 1990

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
A						
Produits agricoles	853	1 080	1 933	1 388	2 032	3 420
. Céréales	591	653	1 244	521	432	953
. Autres	262	427	689	867	1 600	2 467
B						
Denrées alimentaires et fourrages	1 986	3 264	5 250	596	1 500	2 096
. Sucre	628	1 068	1 696	-	128	128
. Boissons	20	288	308	6	94	100
. Farines, malt, etc...	733	898	1 631	82	300	382
. Nourritures pour animaux	374	192	566	17	65	82
- Tourteaux	(193)	(3)	(196)	(3)	(1)	(4)
- Autres	(181)	(189)	(370)	(14)	(64)	(78)
. Oléagineuses	109	68	177	378	172	550
. Graines de						
- soja	(-)	(2)	(2)	(223)	(20)	(243)
- autres graines oléagineuses	(-)	(24)	(24)	(150)	(109)	(259)
- autres	(109)	(42)	(151)	(5)	(43)	(48)
. Autres	122	750	872	113	741	854
TOTAL A + B	2 839	4 344	7 183	1 984	3 532	5 516

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Pour les chargements, le port d'ANVERS reste très orienté vers la manipulation de céréales (1,2 million de tonnes), de sucre (1,7 million de tonnes) et de farines de céréales et malt (1,6 million de tonnes) qui représentent globalement les deux tiers de son activité. Ces produits correspondent pour une part (un peu moins de la moitié) à des exportations et pour le reste à des opérations de transit (en particulier de marchandises venant de la France).

Les chargements de "nourritures pour animaux" ont représenté 566 000 tonnes, dont 193 000 tonnes d'exportations de tourteaux (essentiellement de tourteaux de soja et de colza des usines belges) et 181 000 tonnes d'exportations "d'autres produits". Bien que la nomenclature ne fournisse aucune précision, on peut penser que ce tonnage comme celui du transit (189 000 tonnes) correspond pour l'essentiel à des issues de meunerie, à des pulpes de betteraves et peut-être à des corn-gluten-feed. Les chargements de produits oléagineux correspondent pour l'essentiel (151 000 tonnes) à des exportations et à des transits d'huiles végétales.

En ce qui concerne les déchargements, on trouve également des céréales, des farines et du malt, un peu de sucre, mais la part de ces produits est beaucoup plus limitée que dans le cas des chargements (27 % contre 64 %). La catégorie des "divers" (fruits et

légumes, coton, bois et liège, caoutchouc, café, fromages, etc...) est beaucoup plus importante.

Alors que les importations de "nourritures pour animaux" sont très faibles (seulement 17 000 tonnes), les déchargements de produits oléagineux ont atteint 550 000 tonnes. Il s'agit essentiellement d'importations de graines de soja (223 000 tonnes) et d'autres graines oléagineuses (150 000 tonnes) destinées aux industries locales de la trituration.

La situation pour le port de GAND est la suivante :

Tableau 73 : La composition du trafic réalisé par navires de mer à GAND - 1990

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
A						
Produits agricoles	177	397	574	500	860	1 360
. Céréales	194	394	568	345	783	1 128
. Autres	3	3	6	155	77	232
B						
Denrées alimentaires et fourrages	305	184	489	1 787	672	2 459
. Sucre	1	6	7	99	6	105
. Boissons	-	7	7	-	9	9
. Farines, malt, etc...	6	54	60	1	50	51
. Nourritures pour animaux	133	103	236	936	500	1 436
- Tourteaux	(130)	(88)	(218)	(861)	(456)	(1 317)
- Autres	(3)	(15)	(18)	(75)	(44)	(119)
. Oléagineuses	163	11	174	750	107	857
. Graines de						
- soja	(1)	7	(8)	(728)	(86)	(814)
- autres graines oléagineuses	(-)	4	(4)	(22)	(19)	(41)
- autres	(162)	(-)	(162)	(-)	(2)	(2)
. Autres	2	3	5	1	-	1
TOTAL A + B	482	581	1 063	2 287	1 532	3 819

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Ce tableau montre d'abord la vocation importatrice du port de GAND en ce qui concerne le trafic par navire de mer. Le tonnage des chargements avec 1,1 million de tonnes est en effet 7 fois plus faible qu'à ANVERS et 3,5 fois plus faible que ceux des déchargements. Ces derniers ne sont au contraire inférieurs que de 30 % à ceux réalisés à ANVERS.

Bien que les céréales représentent des tonnages non négligeables aussi bien pour les chargements (568 000 tonnes) que pour les déchargements (1,13 million de tonnes), l'activité du port est cependant très orientée vers les "nourritures pour animaux" et les produits oléagineux. En ce qui concerne les chargements, il s'agit essentiellement d'exportations de tourteaux (principalement de tourteaux de soja et de colza) et d'huiles végétales, et, pour les déchargements, d'importations de graines de soja et de tourteaux de soja (ainsi que de lin, de tournesol et de coprah-palmiste). Les importations "d'autres nourritures pour animaux" correspondent probablement à des corn-gluten-feed, du manioc, des drêches de brasserie et des pulpes d'agrumes.

Les deux tableaux précédents ne décrivent qu'une partie de la réalité puisqu'il ne prennent en compte que le trafic réalisé par des navires de mer. Il est donc intéressant d'examiner la décomposition du trafic par port et moyen de transport, d'abord pour l'ensemble des produits agricoles puis des produits alimentaires et fourrages et ensuite pour les principales matières premières (céréales, tourteaux, graines oléagineuses).

A ANVERS, la répartition du trafic en fonction du mode de transport des marchandises a été la suivante en 1990 :

Tableau 74 : Le trafic global du port d'ANVERS pour les produits agricoles et alimentaires - 1990

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
Produits agricoles						
. Navires de mer	853	1 080	1 933	1 388	2 032	3 420
. Chemin de fer	8	52	60	9	15	24
. Route	196	1 443	1 639	209	269	478
. Navigation intérieure	34	300	334	459		371
	1 091	2 875	3 966	2 065	2 867	4 752
Produits alimentaires et fourrages						
. Navires de mer	1 986	3 264	5 250	596	1 500	2 096
. Chemin de fer (sucre)	16	76	92	18	647 (sucre 475)	665 (sucre 489)
. Route	212	663	875	124	1 521	1 645
. Navigation intérieure	104	400	504	409	693	1 102
	2 318	4 403	6 721	1 147	4 361	5 508

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Pour les produits agricoles, les navires de mer représentent la plus grande part des déchargements (72 %) et une part importante, bien que nettement plus faible (49 %) pour les chargements. Pour cette seconde activité, la mer est en effet très fortement concurrencée par la route, aussi bien en ce qui concerne les exportations que le transit. Les marchandises qui sont le plus concernées sont des fruits et légumes (près de 900 000 tonnes) et les bois de sciage (300 000 tonnes) et le caoutchouc (200 000 tonnes). Le cas des bananes est tout-à-fait représentatif de l'activité d'ANVERS. Plus de 600 000 tonnes de ce produit arrivent dans le port (dont 85 % en transit). La presque totalité de ce tonnage est chargé sur camion pour l'approvisionnement du marché intérieur ou l'acheminement vers les autres pays de la CEE (France, Allemagne, Grande-Bretagne). Le chemin de fer est très peu utilisé tandis que la navigation intérieure l'est surtout pour le déchargement (transit en provenance d'autres pays de la CEE et exportations). Il s'agit essentiellement de céréales.

Pour les produits alimentaires et fourrages, la situation est assez différente de celle des produits agricoles dans la mesure où la part des navires de mer est beaucoup plus importante pour les chargements (78 %) que pour les déchargements (38 %). Cela s'explique par les tonnages considérables de sucre, de farines de blé et de malt qui proviennent des différents pays de la CEE (essentiellement par chemin de fer pour le sucre, par navigation intérieure, par route et un peu par mer pour les autres) et qui sont envoyés par navire vers des pays tiers.

L'activité à GAND est sensiblement plus faible à la fois pour les chargements et les déchargements et présente une structure assez différente.

Tableau 75 : Le trafic global du port de GAND pour les produits agricoles et alimentaires - 1990

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
Produits agricoles						
. Navires de mer	177	377	574	500	860	1 360
. Chemin de fer	2	74	76	5	2	7
. Route	20	205	225	101	397	498
. Navigation intérieure	90	1 276	1 366	228	551	779
	289	1 932	2 241	834	1 810	2 640
Produits alimentaires et fourrages						
. Navires de mer	305	184	489	1 787	672	2 459
. Chemin de fer	4	2	6	-	6	6
. Route	180	301	481	82	62	144
. Navigation intérieure	46	345	391	148	46	194
	535	832	1 367	2 017	786	2 803

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Contrairement à ANVERS qui présente une activité assez diversifiée en produits alimentaires (les céréales ne représentent que 40 % des tonnages manipulés), GAND est beaucoup plus lié, pour cette famille de produits, aux céréales qui représentent 90 % de son trafic. Les arrivées de produits s'effectuent surtout par mer, mais aussi par navigation intérieure et par route. Les expéditions s'effectuent surtout par navigation intérieure (rôle d'éclatement des cargaisons des gros navires céréaliers reçus à GAND).

Pour les produits alimentaires et fourrages, GAND a une activité d'importation proprement dite qui est presque le double de celle d'ANVERS (il s'agit en particulier de "nourritures pour animaux" et de produits oléagineux), par contre son rôle de transit est beaucoup plus faible. Sur les 2,8 millions de tonnes de produits appartenant à cette catégorie, déchargés à GAND, plus de 800 000 tonnes correspondent à des graines de soja, 1,4 million de tonnes à des tourteaux d'oléagineux et 130 000 tonnes à des "nourritures diverses pour animaux". Ce port joue donc un rôle stratégique aussi bien pour les fabricants d'aliments composés que pour les tritrateurs.

Pour les céréales, le trafic se partage entre ANVERS et GAND.

Tableau 76 : Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) en céréales - 1990

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
ANVERS						
. Navires de mer	591	653	1 244	521	432	953
. Chemin de fer	1	4	5	3	7	10
. Route	3	74	77	118	133	251
. Navigation intérieure	33	206	239	426	336	762
Total	628	937	1 565	1 068	908	1 976
GAND						
. Navires de mer	174	394	568	345	783	1 128
. Chemin de fer	-	72	72	-	1	1
. Route	3	185	188	12	391	403
. Navigation intérieure	66	1 112	1 178	215	552	767
Total	243	1 763	2 006	572	1 727	2 299
TOTAL	871	2 700	3 571	1 640	2 635	4 275

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Sur les 3,6 millions de tonnes de céréales chargées dans les deux grands ports belges, 56 % l'ont été à GAND et seulement 44 % à ANVERS. Sur ce total, seulement 24% correspondaient à des opérations d'exportation (essentiellement par navires de mer à ANVERS et dans une moindre mesure à GAND) et plus de 75 % à des opérations de transit alimentées, pour une très grande part, par la navigation intérieure (surtout à GAND).

Pour les déchargements, GAND se situe légèrement devant ANVERS bien que son rôle à l'importation soit sensiblement plus faible. Cette situation s'explique par la très grande activité de ce port au niveau du transit qu'il s'agisse de navires de mer, de navigation intérieure ou même de transport par camions.

L'activité de ces deux ports dans le domaine des céréales intéresse donc aussi bien les pays limitrophes de la Belgique (France, Allemagne, Grande-Bretagne) que les industriels nationaux), notamment les fabricants d'aliments composés, les meuniers et les amidonniers.

Pour la graine de soja, le trafic a été le suivant en 1990 :

**Tableau 77 : Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND)
en graines de soja - 1990**

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
ANVERS						
. Navires de mer	-	2	2	223	20	243
. Chemin de fer	-	6	6	-	-	-
. Route	-	-	-	-	-	-
. Navigation intérieure	-	10	10	7	-	7
Total	-	18	18	230	20	250
GAND						
. Navires de mer	1	7	8	728	86	814
. Chemin de fer	-	-	-	-	-	-
. Route	1	2	3	-	-	-
. Navigation intérieure	-	78	78	-	-	-
Total	2	87	89	728	86	814
TOTAL	2	105	107	958	106	1 064

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Le rôle de la Belgique dans les exportations et le transit des graines de soja est très faible. Il n'a porté globalement que sur 106 000 tonnes en 1990 et a été essentiellement réalisé à GAND. Ce pays occupe au contraire une place importante dans les importations. Les tonnages déchargés à ANVERS (250 000 tonnes) et à GAND (814 000 tonnes) correspondent pour l'essentiel à l'approvisionnement d'une part de l'usine de CARGILL à ANVERS, et d'autre part aux usines de VAMO MILLS situées à MERKSEM et GAND.

Pour les graines oléagineuses autres que le soja (essentiellement colza, tournesol et dans une moindre mesure lin), la situation est un peu différente :

**Tableau 78 : Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND)
pour les autres graines oléagineuses- 1990**

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
ANVERS						
. Navires de mer	-	29	29	151	117	268
. Chemin de fer	-	5	5	2	1	3
. Route	-	10	10	6	3	9
. Navigation intérieure	-	79	79	260	2	262
Total	-	123	123	419	123	542
GAND						
. Navires de mer	-	4	4	22	19	41
. Chemin de fer	-	-	-	-	-	-
. Route	-	2	2	1	11	12
. Navigation intérieure	-	48	48	16	23	39
Total	-	54	54	39	53	92
TOTAL	-	177	177	458	176	634

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Pour ces produits, le port d'ANVERS qui est le plus proche de l'usine de VAMO MILLS située à IZEGEM, assure l'essentiel du trafic. La place du transit est assez limitée. On peut remarquer que bien que la presque totalité de ces graines soit importée des autres pays de la CEE (et en particulier de la France), les importations s'effectuent pour une bonne part par navires de mer (environ 38 % du total), le solde provenant essentiellement des voies navigables intérieures. Le chemin de fer n'est pratiquement pas utilisé.

La Belgique, bien que ne produisant pratiquement pas de graines oléagineuses, dispose d'une puissante industrie de trituration et présente une activité importante d'importation et d'exportation de tourteaux, notamment à travers les ports d'ANVERS et de GAND.

**Tableau 79 : Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND)
en tourteaux d'oléagineux- 1990**

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
ANVERS						
. Navires de mer	193	2	195	3	1	4
. Chemin de fer	-	-	-	-	-	-
. Route	65	2	67	-	1	1
. Navigation intérieure	34	2	36	27	-	27
Total	292	6	298	30	2	32
GAND						
. Navires de mer	130	88	218	862	455	1 317
. Chemin de fer	2	3	5	-	-	-
. Route	88	217	305	1	10	11
. Navigation intérieure	21	187	208	24	6	30
Total	241	495	736	887	471	1 358
TOTAL	533	501	1 034	917	473	1 390

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

L'activité "tourteaux" est surtout concentrée sur le port de GAND qui réalise 71 % des chargements et 98 % des déchargements. Le port d'ANVERS réalise près de 300 000 tonnes d'exportations mais son trafic est presque nul pour l'importation et le transit. Au contraire à GAND, en plus de l'activité d'exportation (240 000 tonnes), on trouve un trafic très important à l'importation (890 000 tonnes) et en transit (475 000 tonnes). La répartition des exportations entre les deux ports s'explique essentiellement par la localisation des unités de trituration. L'importance de GAND dans les deux autres secteurs s'explique à la fois par la proximité d'un grand nombre d'usines d'aliments composés et par le fait que les importateurs et négociants locaux ont su créer un véritable marché capable de concurrencer, pour ces fabricants, le port de ROTTERDAM. On doit souligner que si l'essentiel des importations (en provenance essentiellement de pays tiers) s'effectue par navires de mer, pour les exportations et le transit il s'agit surtout de transports par camions et par voies d'eau qui sont adaptées aux besoins de ces utilisateurs.

La dernière catégorie de produits concerne les "nourritures diverses" pour animaux.

**Tableau 80 : Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND)
en "nourritures diverses" pour animaux - 1990**

	Export	Transit	TOTAL	Import	Transit	TOTAL
ANVERS						
. Navires de mer	181	189	370	15	63	78
. Chemin de fer	1	2	3	-	-	-
. Route	9	18	27	1	35	36
. Navigation intérieure	3	57	60	28	156	184
Total	194	266	460	44	254	298
GAND						
. Navires de mer	2	16	18	74	46	120
. Chemin de fer	1	-	1	-	-	-
. Route	29	23	52	3	2	5
. Navigation intérieure	5	22	27	4	3	7
Total	37	61	98	81	51	132
TOTAL	231	327	558	125	305	430

Unité : milliers de tonnes.

Source : Statistique du trafic international des ports de l'U.E.B.L - 1990.

Le premier problème est l'imprécision de cette rubrique qui doit contenir aussi bien, les issues de céréales et les pulpes de betteraves, les drêches de brasserie et pulpes d'agrumes, que le manioc et le corn-gluten-feed. Le second problème est le faible niveau du tonnage en ce qui concerne les exportations (125 000 tonnes). Dans ce dernier cas, il est cependant difficile de dire s'il y a une sous-estimation des importations par ces deux ports, si certaines matières premières sont en fait classées dans d'autres rubriques⁵¹, ou bien si, ce qui est le plus probable ces deux ports ont un rôle assez faible dans le commerce de ces produits, l'essentiel du trafic continuant à passer par ROTTERDAM. L'annuaire douanier de l'U.E.B.L précise en effet que "suite à la réglementation douanière en vigueur depuis le 1^{er} février 1991 pour le trafic BENELUX, les chiffres relatifs à l'importation directe des Pays-Bas, via canaux et rivières, chemin de fer et route n'ont pas été repris.

3322. Les principaux agents économiques

Même si la proximité de ROTTERDAM et de ses différents opérateurs se fait sentir en permanence à ANVERS et à GAND, ces deux ports ont cependant réussi à se doter au fil des années de structures stables adaptées à leur volonté de développement et aux besoins de leurs clients (notamment fabricants d'aliments composés, meuniers et tritrateurs).

A ANVERS, les deux principaux opérateurs sont la SAMGA et la SOBELGRA. Comme EUROSILO et GGT à GAND, ils jouent un rôle assez analogue à celui du GEM à ROTTERDAM au niveau du transbordement et ont en plus une activité de négoce et de stockage.

La SAMGA (Société Anonyme des Magasins à Grains d'Anvers) a été créée en 1893 par des capitaux anversois et la société BUNGE qui quittera ce capital par la suite. La SAMGA se rapproche alors de la société suisse SGS qui contrôle actuellement 50 % du capital.

51. On peut, en particulier, se demander si le manioc et la patate douce, bien que destinés à l'alimentation des animaux, ne sont pas classés dans la nomenclature 03 : fruits et légumes ou la 099 : autres produits d'origine végétale.

La SOBELGRA est créée en 1961 par 7 actionnaires qui sont :

- la Anglo Belgian Produce Company
- la Compagnie Continentale
- André et Co (Suisse, Lausanne)
- Maison Louis Dreyfus
- S.A. BUNGE (Anvers)
- S.A. Jean Delvaux (Belge, Negoce)
- la Belgian Bunkering and Stevedoring.

Dans ce capital, on trouve donc 4 des 5 grands chargeurs internationaux (CARGILL, CONTINENTAL, BUNGE, DREYFUS et ANDRE). On constate donc que pour assurer son développement le port d'ANVERS a dû, au début des années 60, s'ouvrir très fortement aux capitaux internationaux, cependant le rôle des autorités portuaires a été aussi déterminant.

Le port qui avait subi peu de dommages au cours de la seconde guerre mondiale et conservait donc des équipements assez anciens a subi de plein fouet, au cours des années 60-70, la concurrence du port extrêmement moderne de ROTTERDAM. A partir du milieu des années 70, c'est de GAND que provient une nouvelle concurrence.

Au fil des années, l'activité d'ANVERS s'est transformée. Alors qu'il s'agissait traditionnellement d'un port d'importation (en particulier pour les céréales) à une époque où la CEE était largement déficitaire pour de nombreux produits agricoles, il s'est reconverti vers le travail et l'exportation de produits récoltés ou transformés dans les autres pays de la CEE⁵². Cela a en particulier été rendu possible par l'ouverture en 1975 de la liaison Rhin-Escaut qui assure au port une ouverture sur l'Allemagne et la Suisse et permet de maintenir la concurrence par rapport à ROTTERDAM.

Deux activités vont pendant plusieurs années assurer un trafic important à ANVERS.

Il s'agit d'abord du transbordement de céréales des Etats-Unis vers l'URSS (essentiellement de 1976 à 1982). Cette étape était alors indispensable car les ports soviétiques n'étaient pas capables d'accueillir les gros porteurs américains qui pouvaient accéder à ANVERS. La SOBELGRA s'était spécialisée sur le déchargement de ces navires et le chargement de bateaux de plus petite taille. Une partie de la marchandise pouvait être stockée dans les silos portuaires. Ce marché avait été gagné sur ROTTERDAM pour des raisons à la fois techniques (manque de capacités de stockage dans ce port), économiques et politiques.

Vers 1980 est apparue une activité de transit avec ensachage d'orge vers l'Arabie Saoudite. La SAMGA a joué un rôle de pionnier dans ce domaine, mais d'autres sites (pas ROTTERDAM qui reste un port vraquier essentiellement orienté sur l'importation) notamment en France (LE HAVRE, BORDEAUX) ont développé de tels équipements.

De façon plus récente, ANVERS a largement bénéficié du courant d'exportation des céréales communautaires depuis que le bilan est devenu structurellement excédentaire. En plus d'un réseau routier très dense, ANVERS est relié aux 1 500 km du réseau navigable belge et à celui des autres pays de la CEE. Depuis la modernisation du Canal Albert, des convois poussés de 9 000 tonnes peuvent être acheminés depuis le Nord-Est de la France en passant par la Meuse. L'axe ANVERS, BRUXELLES, CHARLEROI est également relié au Nord de la France par l'Escaut Supérieur et la Lys.

Le port de GAND a connu un développement très spectaculaire avec une progression entre 1970 et 1990 de plus de 100 % pour l'ensemble des déchargements (contre +

52. On doit garder en mémoire que les secteurs agricoles et alimentaires ne représentent qu'une très faible part de l'activité du port (entre 15 et 17 % en 1990) et ne sont donc pas représentatifs de l'activité globale.

10 % à ANVERS) et une progression de 60 % du total des chargements (contre + 90 % à ANVERS).

La part des produits agroalimentaires avec environ 25 % du total actuellement est plus forte que dans l'autre port. Le véritable développement de ce secteur date de la fin des années 70. Il s'explique d'abord par la position géographique de ce port situé sur le "Delta d'Or" (Rhin/Meuse/Escaut) avec une très bonne desserte fluviale vers l'arrière pays. Il s'explique ensuite par la présence dans son interland d'une très forte densité de production d'aliments composés (autour notamment de villes comme ROULERS et DEINZE), d'usines de trituration (GAND, IZEGEM) et d'amidonneries situées en Belgique (AALST), mais aussi dans le Nord de la France (LESTRUM, HAUBOURDIN) et en Allemagne (HAMBURG). Alors qu'ANVERS est pour une bonne part un port de transit et d'exportation, GAND a affirmé sa vocation de port d'importation de produits agroalimentaires.

Ce développement est inséparable de l'activité de deux organismes qui sont EUROSILLO et GGT.

La première société a été créée en 1968, lorsque la société d'aliment du bétail VAN DEN AVENNE a racheté à un gros négociant belge le seul silo de stockage du port et a décidé de s'associer à TRADAX (qui est la branche négoce de CARGILL) et à ICCO (qui était un négociant d'ANVERS et a été depuis racheté par la firme japonaise MITSUI).

La seconde société GGT (Ghent Grain Terminal) a été créée en 1975 par trois sociétés : la CONTINENTALE, le GEM de Rotterdam et un agent de ligne FURNESS. Les deux premières sociétés possédaient à l'origine 75 % du capital.

Au cours des dernières années, la structure de ces sociétés s'est modifiée. La société VAN DEN AVENNE - dont l'activité négoce a été séparée de celle aliment du bétail sous le nom VAN DEN AVENNE DOIGEM (chiffre d'affaires en 1990 : 2,7 milliards de francs belges, 39 millions de bénéfice) - a pris le contrôle d'EUROSILLO tandis que le GEM, compte tenu de ses difficultés économiques liées à la baisse de l'activité agricole à ROTTERDAM et à la concurrence de certains petits transitaires, se retirait du capital de GGT. Au début de 1992, a été commencé le rachat de GGT par EUROSILLO. La société VAN DEN AVENNE dispose donc maintenant d'un presque monopole pour le stockage et la manutention des produits agricoles à GAND.

Le fait que le contrôle de l'activité commerciale dans ce port soit assuré par une société de négoce historiquement très liée au secteur de l'aliment du bétail est caractéristique de la spécificité du port de GAND qui a réussi à capter les achats d'un grand nombre de fabricants d'aliments composés qui viennent, en camion, s'approvisionner en tourteaux et en PSC dans les silos d'EUROSILLO ou de GGT ou se font directement livrer par péniche dans leurs usines. C'est également le cas de certains industriels du Nord de la France.

La description précédente montre que les grands chargeurs internationaux ont été ou sont présents en Belgique à travers les sociétés SAMGA, SOBELGRA, EUROSILLO et GGT⁵³. Cependant, il existe une très forte évolution. Tandis que l'activité du port d'ANVERS (avec en particulier le trafic de transit de céréales) continue à être contrôlé par certaines de ces sociétés (CONTINENTAL, BUNGE, DREYFUS et ANDRE) celui de GAND est passé sous le contrôle d'un négociant belge.

Cette évolution n'empêche pas ces grandes sociétés (ainsi que CARGILL) de continuer à intervenir au niveau des deux ports, en amont de la filière, en tant que chargeurs (pour

53. Les chiffres d'affaires pour 1990 ont été de 665 millions de francs belges pour GGT (perte : 25 millions), de 341 millions pour la SAMGA (bénéfice : 1,2 million) et de 637 millions pour la SOBELGRA (bénéfice 31 millions). Le chiffre d'affaire d'EUROSILLO est probablement inclus dans celui de VAN DEN AVENNE OIGEM.

les céréales, les tourteaux et les PSC). Ces activités sont gérées soit à partir de bureaux locaux, soit dans la plupart des cas à partir des sièges européens des sociétés situées à PARIS ou GENEVE et dans certains cas à partir de bureaux situés à ROTTERDAM. Plus particulièrement pour le manioc, la patate douce et le corn-gluten-feed, les grands chargeurs allemands (TOEPFER, KROHN et PETER CREMER) sont également actifs sur la Belgique.

L'activité négoce (achat en CAF à des chargeurs et revente en délivré à des firmes d'aliments du bétail) s'est considérablement développé au cours des dernières années.

Cette fonction est d'abord exercée par les filiales des grands groupes cités précédemment et par certaines sociétés spécialisées comme ICCO et VAN DEN AVENNE, mais aussi de plus en plus par les firmes d'aliments elles-mêmes (c'est notamment le cas de AVEVE (du BOERENBOND), de VERSELE-LAGA, de DOSSCHE et de LEIVOEDERS. L'activité négoce, dans tous ces cas, dépasse largement les besoins de chaque firme pour sa propre production d'aliments composés et contribue à l'approvisionnement des petits et moyens fabricants.

De façon générale, la frontière entre la fonction de chargeur (ou négoce international) et d'importateur (ou négoce intérieur ou intracommunautaire) tend à s'estomper en raison du développement des achats FOB à l'origine (notamment pour les tourteaux et certains PSC) par certaines firmes d'aliments composés et de l'intégration des deux fonctions de plus en plus poussée dans les grands groupes internationaux. Les petits et moyens fabricants peuvent s'adresser à ces négociants ou acheter directement leurs marchandises aux silos portuaires (en particulier GGT et EUROSILLO), aux usines locales de trituration ainsi qu'aux meuniers, amidonniers, sucreries et brasseries. Très peu d'usines (comme celles d'AVEVE à MERKSEM et celle de DOSSCHE à DEINZE) disposent d'embranchements de chemin de fer pour un approvisionnement (principalement pour les céréales et les protéagineux français) par trains complets. Le transport se fait donc essentiellement par route et par voie fluviale.

Malgré l'importance croissante de GAND, une grande partie des tourteaux et des PSC utilisés en Belgique continue à provenir de ROTTERDAM. L'existence de cette possibilité d'arbitrage pour les industriels belges explique que les prix des principales matières premières dans ce pays soient très corrélés à ceux pratiqués aux Pays-Bas.

333. L'organisation de l'approvisionnement en céréales

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les céréales utilisées en alimentation animale proviennent pour environ 42 % de la production intérieure (817 000 tonnes en 1989/90) et pour 58 % des importations (1,13 million de tonnes).

Il est possible, à partir des statistiques douanières belgo-luxembourgeoises et communautaires, d'analyser la structure de ces approvisionnements même si les chiffres disponibles ne permettent pas de séparer les produits destinés à l'alimentation animale de ceux destinés aux autres secteurs industriels (meunerie, amidonnerie, etc...)

Tableau 81 : La répartition des importations de céréales dans l'U.E.B.L par pays

	Blé tendre		Orge		Maïs	
	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990
France	614	749	738	767	1 028	935
R F A	266	290	104	129	4	8
Pays-Bas	48	75	30	30	6	4
Grande-Bretagne	148	290	32	223	1	1
Danemark	-	37	86	169	-	-
Espagne	-	-	83	48	27	8
Autres CEE	45	-	39	40	14	32
Total CEE	1 121	1 441	1 112	1 406	1 080	978
Etats-Unis	ND	60	ND	-	ND	7
Canada	ND	19	ND	-	ND	-
Argentine				1	ND	33
Autres pays tiers	ND	-	ND	-	ND	1
Total pays tiers	106	79	1	1	86	41
TOTAL MONDE	1 227	1 520	1 113	1 407	1 166	1 019

Sources : INS/IEA et COMEXT.

Unité : milliers de tonnes.

Les deux sources utilisées dans le tableau précédent n'emploient pas la même définition pour analyser la répartition des importations. Tandis que les douanes nationales (INS/IEA) utilisent la notion de pays de provenance, la seconde (COMEXT) utilise celle de pays d'origine. Cependant, il est impossible de dire si les différences que l'on observe sur le tableau proviennent de ce biais ou du fait que les deux séries de statistiques ne portent pas sur la même période (respectivement l'année campagne céréalière 1989/90 et l'année civile 1990)⁵⁴. En tout état de cause, ces chiffres du commerce extérieur - dans l'U.E.B.L, comme aux Pays-Bas - présentent une certaine imprécision.

L'IEA, dans son annuaire statistique, note que "le total pour la CEE à 12 peut différer de la somme des différents pays en raison des importations en transit déguisé provenant d'autres pays de la Communauté". Dans les deux cas, il s'agit en principe de marchandises dédouanées en Belgique, c'est-à-dire que les simples "transits" ne sont pas pris en compte.

Malgré ces incertitudes, quelle que soit la source utilisée, on constate que plus de 95 % des céréales importées en Belgique le sont à partir des autres pays de la CEE. La France qui arrive en tête pour les trois céréales, représente à elle seule environ 67 % du tonnage total.

En ce qui concerne les exportations, on retrouve certaines différences entre les chiffres de l'INS/IEA et ceux de COMEXT.

54. La seconde hypothèse semble la bonne dans la mesure où les chiffres communiqués par l'IEA sur la base de l'année civile 1990 sont extrêmement voisins de ceux de COMEXT.

Tableau 82 : La répartition des exportations de céréales par l'U.E.B.L

	Blé tendre		Orge		Maïs	
	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990	INS/IEA 1989/90	COMEXT 1990
France	3	1	9	10	3	1
R F A	66	80	15	17	8	2
Pays-Bas	97	85	236	222	17	9
Grande-Bretagne	7	-	-	-	4	3
Danemark	3	2	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-
Autres CEE	47	6	1	1	43	1
Total CEE	223	174	261	250	77	16
Soudan	ND	51	ND	-	ND	-
Ethiopie	ND	62	ND	-	ND	-
Iran	ND	31	ND	-	ND	-
Indonésie	ND	33	ND	-	ND	-
Corée du Sud	ND	33	ND	-	ND	-
Lybie	ND		ND	130	ND	-
URSS	ND			39	ND	-
Autres pays tiers	ND	145	ND	203	ND	-
Total pays tiers	215	355	175	372	-	-
TOTAL MONDE	438	530	436	666	77	16

Sources : INS/IEA et COMEXT.
Unité : milliers de tonnes.

Quels que soient les chiffres considérés, il apparaît que la Belgique assure un double rôle. Il s'agit d'abord de l'exportation vers les pays tiers (entre 400 et 700 000 tonnes selon les sources et la période) de céréales qui proviennent probablement en grande partie de France et ensuite de réexportations vers certains autres pays de la CEE (essentiellement les Pays-Bas et à un moindre degré la RFA) de céréales importées par Gand et Anvers. Ce dernier trafic concerne essentiellement des industriels néerlandais de l'alimentation animale qui, situés dans le sud du pays et disposant de voies d'eau favorables, ont intérêt, pour les céréales et certaines autres matières premières, à s'approvisionner dans les ports belges où les coûts sont généralement moins élevés et où il est plus facile de disposer de petits tonnages, plutôt qu'à Rotterdam.

Pour leur approvisionnement en céréales, les industriels belges peuvent s'adresser aux divers collecteurs du pays en notamment aux deux grandes coopératives (le BOERENBOND pour la région flamande et INTERAGRI pour la région wallonne) qui collectent une partie des 2,2 millions de tonnes de grains qui sont produits en Belgique⁵⁵. Pour le reste, ils s'adressent essentiellement aux organismes capables d'importer et de stocker ces produits soit à ANVERS (SAMGA, SOBELGRA), soit à GAND (EUROSILO, GGT), soit directement (avec ou sans l'aide d'un courtier), soit par l'intermédiaire de négociants nationaux comme VAN DEN AVENNE.

55. Selon une enquête réalisée par l'IEA en 1985, les cinq plus grandes firmes de stockage primaire de céréales en Belgique (dont font partie BRICHARD, le BOERENBOND et INTERAGRI) détenaient moins de 25 % de la capacité de stockage primaire totale.

334. L'organisation de l'approvisionnement en tourteaux

L'industrie belge de la trituration est extrêmement concentrée puisqu'elle ne compte en fait que deux sociétés qui sont CARGILL et VAMO MILLS. Sur les 1,8 million de tonnes de graines traitées en 1991, on peut considérer que la première a traité environ 300 000 tonnes et la seconde 1,5 million de tonnes.

CARGILL a réalisé un chiffre d'affaire de 9,4 milliards de francs belges en 1990 (bénéfice 68,7 millions de francs) et emploie 126 personnes. Son usine qui date de 1975 est située à ANVERS et se trouve directement accessible par les navires venant d'Amérique du Nord et du Sud. Elle ne triture que du soja.

La société CARGILL Belgique est une filiale du groupe américain CARGILL, première société agroalimentaire mondiale, qui possède d'autres unités de trituration dans la CEE, notamment en Espagne, en France (en joint venture avec des capitaux nationaux) et aux Pays-Bas, où se trouve à AMSTERDAM, la plus grande unité de transformation de la CEE avec une capacité de 1,5 million de tonnes par an.

La société VANDEMOORTELE s'est divisée en deux parties en 1974. La société qui a conservé ce nom s'est spécialisée dans la fabrication et la vente d'huiles, de margarine et de produits gras dérivés. Elle emploie 1 029 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 16,5 milliards de francs (bénéfice 135,9 millions) en 1990. L'autre société VAMO MILLS a repris l'ensemble des activités de trituration du groupe. Elle emploie 209 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 17,8 milliards de francs belges (perte 209 millions de francs). Elle exploite trois usines. La plus ancienne date de 1960 et est située à MERKSEM à côté d'ANVERS et à proximité d'une des usines d'aliments composés du BOERENBOND. Elle ne triture que du soja.

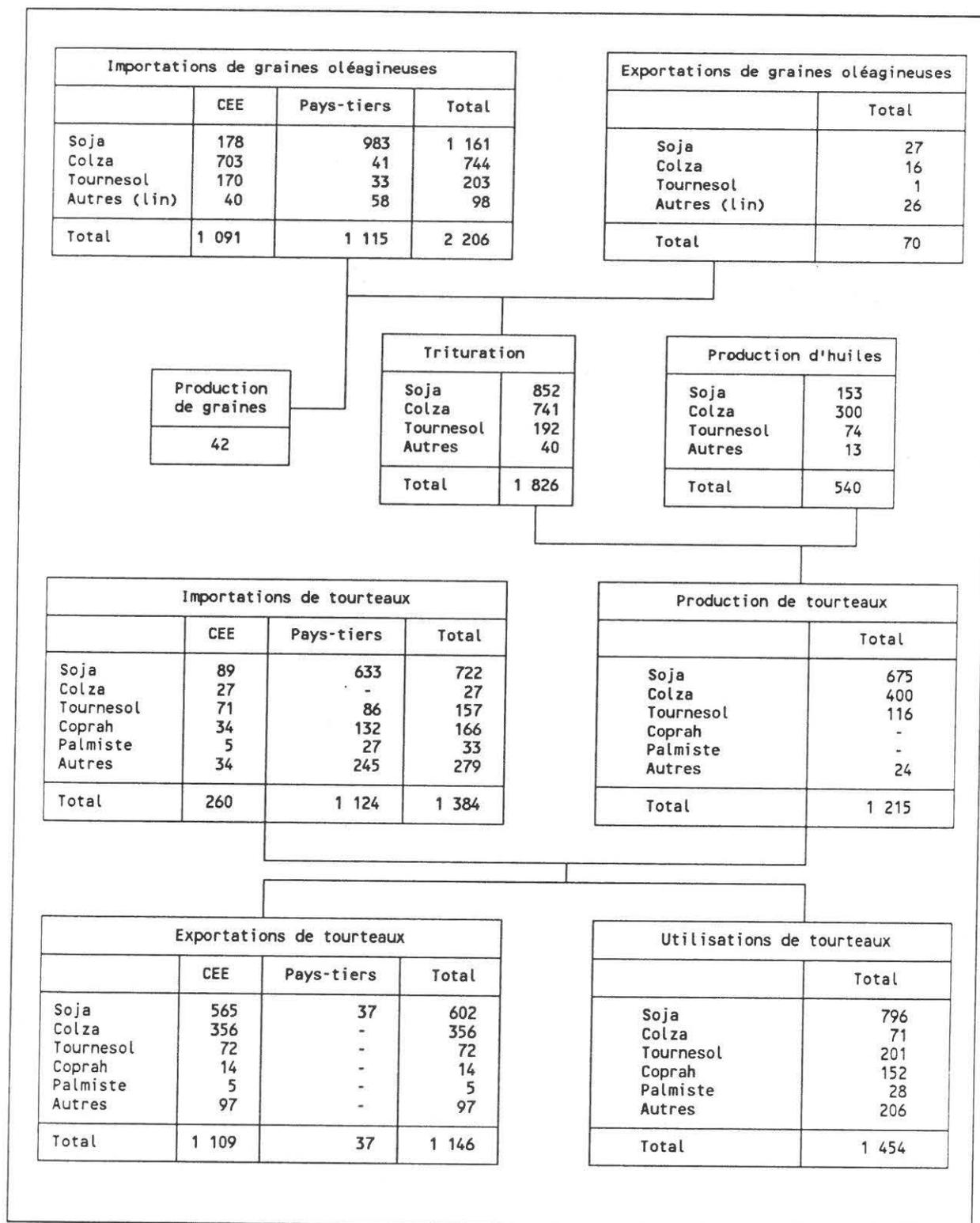
La seconde usine située à IZEGEM, au siège social de VAMO MILLS et de VANDEMOORTELE, à proximité de ROULERS qui est un centre très important de production d'aliments composés, transforme du tournesol et du colza.

Enfin la dernière usine, entrée en production en 1980, est située à GAND.

Avec un chiffre d'affaires cumulé d'environ 34 milliards de francs belges, ce groupe se situerait au 35^{ème} rang des sociétés belges et au premier rang des sociétés agroalimentaires du pays. Il est largement implanté à l'étranger et possède en particulier plusieurs unités de trituration en France en joint venture avec SOFIPROTEOL.

Les particularités de l'approvisionnement en tourteaux dans l'U.E.B.L sont étroitement liées à la structure de l'ensemble de la filière oléagineuse.

Schéma 4 : Le bilan des oléagineux et des tourteaux - 1989



Unité : milliers de tonnes.

Source : élaboration à partir de chiffres d'Oil World et des statistiques douanières.

Malgré un léger développement de la récolte de graines de colza au cours des dernières années (celle-ci atteint 31 000 tonnes en 1991 contre 13 000 tonnes en 1988), la production belgo-luxembourgeoise de graines oléagineuses demeure très faible par rapport aux besoins de son industrie de trituration (1,5 %). Cela reste vrai même si l'on prend en compte les 7 à 12 000 tonnes de graines de lin issues de cultures oléagineuses ou textiles qui sont récoltées chaque année.

Les tritrateurs belges qui achètent donc la presque totalité de leurs graines à l'étranger s'adressent pour environ 50 % aux autres pays de la CEE et pour 50 % aux Pays tiers.

Les achats correspondant à la première origine sont essentiellement constitués de colza (64 %), de soja (16 %) et de tournesol (16 %). Pour le colza, la France a toujours été le premier fournisseur de la Belgique avec 62 % du total. Les pays de la CEE sont cependant de plus en plus concurrencés par les deux grands pays d'Amérique du Sud (Brésil et Argentine) et par le Paraguay. La répartition des origines entre ces trois pays fluctue fortement d'une année sur l'autre en fonction des niveaux des récoltes de graines de soja dans chaque pays. En effet, de plus en plus, avec le développement des capacités de trituration au Brésil et en Argentine, l'exportation directe de graines apparaît comme un facteur résiduel sur lequel porte l'essentiel des aléas liés aux productions de graines alors que les niveaux de la trituration apparaissent comme plus rigides.

La place des autres graines importées des pays tiers est de plus en plus marginale. Il s'agit essentiellement de quelques tonnages de graines de tournesol en provenance d'Argentine (et plus anciennement des Etats-Unis), de graines de colza provenant de Suède et de Pologne, et de lin provenant du Canada.

Les exportations de graines oléagineuses sont faibles et limitées aux régions limitrophes de la France et de la RFA.

Le rapprochement des chiffres du schéma 4 pour la production, les importations et les exportations ainsi que pour la trituration, fait apparaître un écart de 350 000 tonnes (dont 280 000 tonnes pour le soja) entre les ressources et les emplois. Ce chiffre, qui paraît très élevé, peut s'expliquer en partie par des variations de stocks entre le 1er janvier et le 31 décembre 1991, mais probablement aussi par des utilisations non négligeables de graines entières (en particulier de soja toasté) en alimentation animale. Cependant, les statistiques du bilan fourrager établies par l'IEA n'indiquent qu'un chiffre extrêmement faible de 764 tonnes en 1989/90.

La trituration de 1,8 million de tonnes de graines oléagineuses a permis la production de 1,2 million de tonnes de tourteaux et 540 000 tonnes d'huile. Sans entrer dans le détail de ce dernier marché, on doit souligner que la Belgique est nettement excédentaire en huiles végétales (taux de couverture : 130 % en 1991). Ce pays a donc dû exporter des quantités très importantes d'huiles sur le marché mondial (à l'intérieur et à l'extérieur de la CEE), notamment en soja, en tournesol et surtout en colza. Pour ce dernier produit, la Belgique avec près de 300 000 tonnes, est devenue le second exportateur mondial derrière l'Allemagne (715 000 tonnes).

Pour les tourteaux, alors que la production des usines belges aurait permis de couvrir 79 % de la consommation intérieure et que le déficit réel ressort à seulement 240 000 tonnes, les importations, comme les exportations ont dépassé le million de tonnes. Cette situation résulte à la fois de la spécialisation des tritrateurs belges sur le colza, de la volonté de ces firmes d'avoir une activité commerciale à l'exportation pour rechercher des prix plus élevés et de l'attitude des industriels de l'alimentation animale qui cherchent en permanence à mettre en concurrence le marché intérieur avec les produits d'importation de façon à obtenir les meilleurs prix possibles.

Pour le tourteau de soja, l'U.E.B.L s'est, au cours des dernières années, comme la plupart des autres pays de la CEE, totalement détournée des produits des Etats-Unis pour

s'approvisionner au Brésil et en Argentine. Concernant les autres pays de la CEE, il demeure un certain flux d'importation en provenance des Pays-Bas. A l'exportation, la France est de loin, avec 77 % du total, le premier client de l'U.E.B.L. Cette origine est, en effet, particulièrement intéressante pour les fabricants d'aliments composés français du Nord et du Pas de Calais parce que les grandes usines françaises de transformation ont abandonné la trituration de ce produit (ou se trouvent très éloignées comme Bordeaux) et que les principaux circuits d'importation française passent par les ports de la façade atlantique (Lorient, Saint-Nazaire, Bordeaux).

Pour le tourteau de colza, les importations (en provenance des Pays-Bas et de RFA) sont tout-à-fait négligeables, par contre les exportations atteignent plus de 350 000 tonnes, ce qui situe l'U.E.B.L. parmi les cinq premiers exportateurs mondiaux derrière le Canada, l'Inde, la Chine et l'Allemagne. Pour des raisons géographiques, la France est également le premier client de l'U.E.B.L. ; mais des tonnages importants sont vendus à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la Grande-Bretagne.

Pour le tourteau de tournesol, les achats à l'extérieur de la CEE se font presque uniquement à l'Argentine qui domine largement le commerce mondial de ce produit et propose un produit semi-décortiqué alors que le standard de production à l'intérieur de la Communauté est un tourteau pailleux, beaucoup plus pauvre en protéine et en énergie. Les achats aux autres pays de la CEE concernent essentiellement la France.

Parmi les autres tourteaux, le lin, avec 223 000 tonnes achetées à l'étranger en 1991, occupe une position particulière et fait de ce pays le premier importateur avec 40 % du tonnage mondial. L'U.E.B.L. est de loin le premier utilisateur de la CEE. On peut penser que ce produit qui est nettement le plus cher de tous les tourteaux, à l'exception du soja, est essentiellement utilisé en direct par les éleveurs. En effet, dans l'U.E.B.L., comme dans le Nord de la France, ce produit est particulièrement apprécié dans les élevages laitiers pour des raisons d'appétence et de faibles risques toxicologiques (en particulier par rapport à l'aflatoxine). Ce tourteau est presque totalement importé d'Argentine, et de l'ordre de 70 000 tonnes sont réexportées vers la France. Les tourteaux de coprah et de palmistes qui représentent des tonnages beaucoup plus faibles qu'aux Pays-Bas ou en Allemagne sont importés principalement des Philippines, d'Indonésie et de Malaisie.

Au niveau international, les agents économiques qui interviennent dans l'approvisionnement de l'U.E.B.L. sont, pour l'essentiel les mêmes que ceux qui interviennent aux Pays-Bas⁵⁶ et, de façon plus générale, dans les autres pays de la CEE. Au niveau interne, le GGT et EUROSILLO, basés à GAND jouent un rôle important pour des achats directs par camion et péniche. Cependant les fabricants d'aliments composés utilisent également les achats directs aux deux grands tritrateurs (CARGILL et VAMO MILLS), ainsi que, pour les plus grands d'entre eux, surtout pour les usines situées dans le Nord du pays, des approvisionnements à ROTTERDAM avec un transport des marchandises par péniches. Certains négociants comme VAN DEN AVENNE jouent un rôle important pour faciliter les achats des petits et moyens fabricants. En dehors du BOERENBOND et de cette société, il ne semble pas qu'il y ait d'achats directs en FOB dans les pays producteurs extérieurs à la CEE.

56. Pour une analyse plus détaillée de la filière mondiale du tourteau de soja et des tourteaux secondaires, voir :
 "L'industrie des aliments composés aux Pays-Bas" - INRA - Yves DRONNE - Décembre 1991, 287 pages.

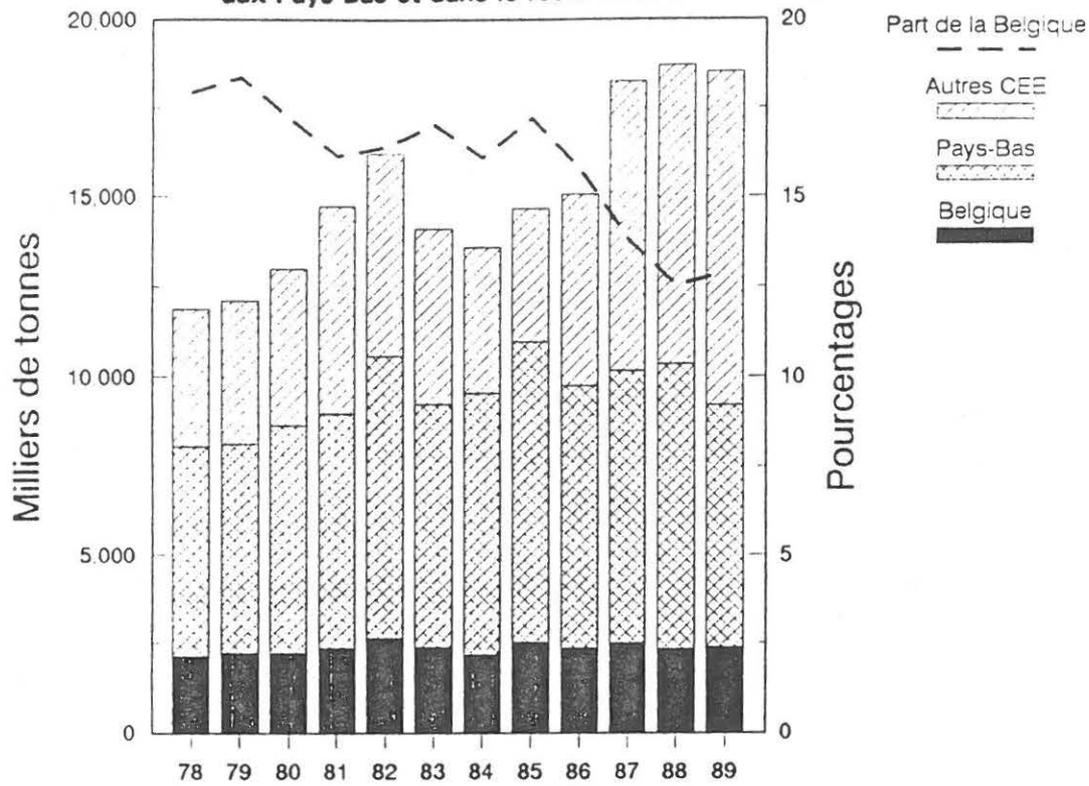
335. L'organisation de l'approvisionnement en PSC.

L'organisation de cette filière, la nature des fonctions exercées par les différents agents économiques au niveau international et intérieur (exportateurs, chargeurs, importateurs, négociants, firmes d'aliments composés), le rôle des ports d'ANVERS et de GAND sont assez voisins de ce qui a été analysé dans le cas des tourteaux. On retrouve également de grandes similitudes avec la filière néerlandaise.

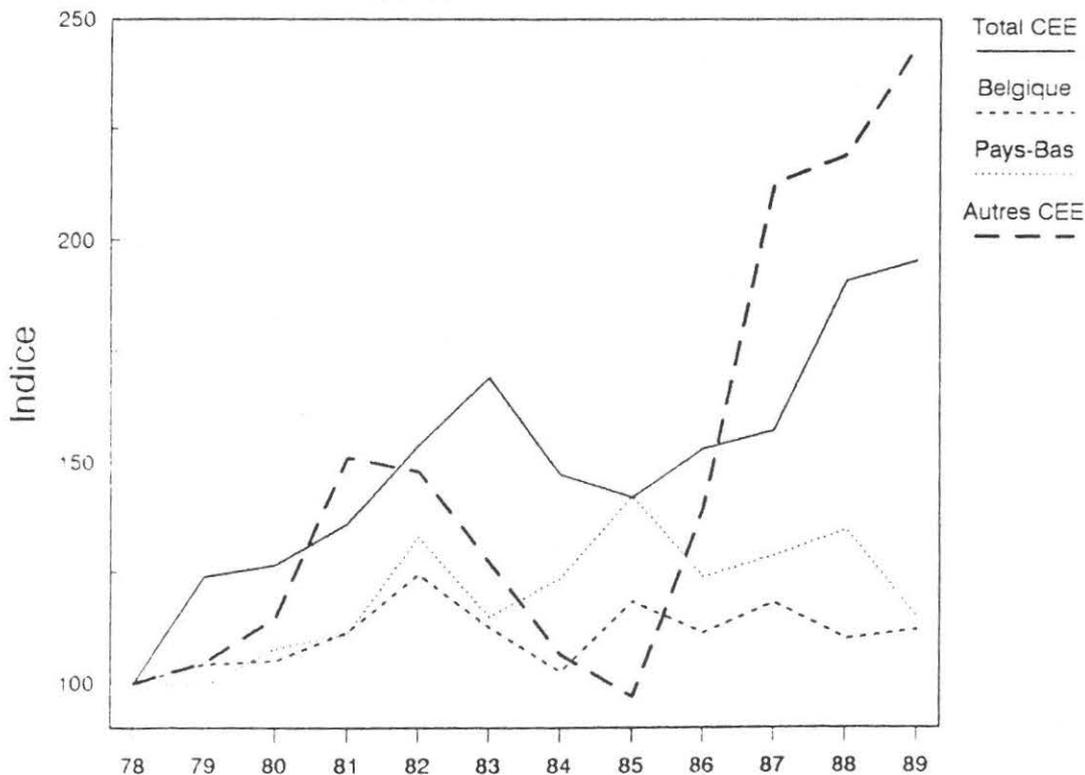
L'U.E.B.L est, après les Pays-Bas, (à peu près à égalité avec l'Allemagne qui produit pourtant trois fois plus d'aliments composés), le second importateur de ces produits de la CEE.

Au cours des 11 dernières années, les importations totales des 9 produits qui figurent dans l'annexe du règlement céréalier de 1975 ont évolué de la façon indiquée sur le graphique 47 dans l'U.E.B.L, aux Pays-Bas et dans le reste de la CEE.

Graphique 46 : L'évolution des importations totales de PSC dans l'U.E.B.L., aux Pays-Bas et dans le reste de la CEE (tonnages)



Graphique 47 : L'évolution des importations totales de PSC dans l'U.E.B.L., aux Pays-Bas et dans le reste de la CEE (indices)



Alors que les importations totales de la CEE (en provenance des seuls pays-tiers pour éviter des doubles prises en compte du commerce intracommunautaire) sont passées de 11,9 millions de tonnes en 1978 à 18,5 en 1985 (+ 55 %), celles de l'U.E.B.L n'ont progressé que de 2,1 millions de tonnes à 2,3 millions (+ 7 %). Le graphique montre que par rapport aux Pays-Bas, la place de l'U.E.B.L est nettement plus faible (environ 14 % en 1989 contre 40 % pour les Pays Bas). En fait tout au long de la période, malgré la légère reprise enregistrée en 1989, la part relative de l'U.E.B.L n'a pratiquement pas cessé de diminuer avec une accélération très nette à partir de 1986.

Le second graphique montre les raisons de ce changement. Alors que les tonnages importés n'ont, sur l'ensemble de la période que relativement peu progressé dans l'U.E.B.L (+ 14 %) et aux Pays-Bas (+ 15 %), ils ont au contraire réellement explosé dans les autres pays de la CEE avec une multiplication par 2,4 des quantités importées. Il n'y a donc pas eu de concurrence entre ces deux pays, qui avaient depuis longtemps adopté un type d'alimentation des animaux recourant largement aux importations de matières premières, mais au contraire une concurrence de ces deux pays avec l'ensemble des autres pays de la CEE.

Cet accroissement très rapide de la demande dans cette partie de la CEE résulte en partie de l'augmentation de consommation chez certains anciens Etats membres comme la France (manioc et corn-gluten-feed), la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Italie (surtout corn-gluten-feed), mais essentiellement de l'entrée dans la CEE des deux nouveaux Etats membres (Espagne et Portugal) qui très rapidement ont modifié leur mode d'alimentation des animaux, pour adopter (au moins pour le Portugal et certaines régions de l'Espagne) un "modèle hollandais".

La graphique 48 fait apparaître la relative stabilité des importations totales de PSC dans l'U.E.B.L et les fluctuations qui existent d'une année sur l'autre.

Le manioc (41 % du total en 1990), les pulpes de betteraves (19 %) et le corn-gluten-feed (12 %) sont actuellement les principaux produits importés. La patate douce présente un cas particulier. Son tonnage a considérablement fluctué au cours des dix dernières années (entre un minimum de 15 000 tonnes en 1982 et un maximum de 426 000 tonnes en 1986). L'utilisation de ce produit (qui à l'intérieur de la CEE se limite pratiquement à l'U.E.B.L et à l'Italie) étant très similaire à celle du manioc, il apparaît dans les chiffres d'importation une nette substitution entre les deux matières premières. Les importations de patate douce décroissent très fortement lorsque le manioc est abondant sur le marché mondial et présente des cours intéressants (par exemple en 1978, 1982 et 1990); elles progressent au contraire dans la situation inverse (notamment en 1980, 1986 et 1988). La patate apparaît donc comme un instrument de régulation du marché du manioc pour les importateurs belgo-luxembourgeois qui s'efforcent de maintenir à peu près constante la somme des quantités de ces deux substituts. Cette constance est cependant relative car la demande totale de ces deux substituts de céréales dépend également des tonnages de production d'aliments pour porcs ainsi que des prix des céréales et, dans une certaine mesure, des tourteaux de soja.

L'évolution des demandes annuelles pour les différents PSC apparaît sur le graphique 49 (à l'exception de celle de patate douce qui n'a pu être représentée en raison de fluctuations beaucoup trop importantes).

On peut distinguer trois grandes familles de produits :

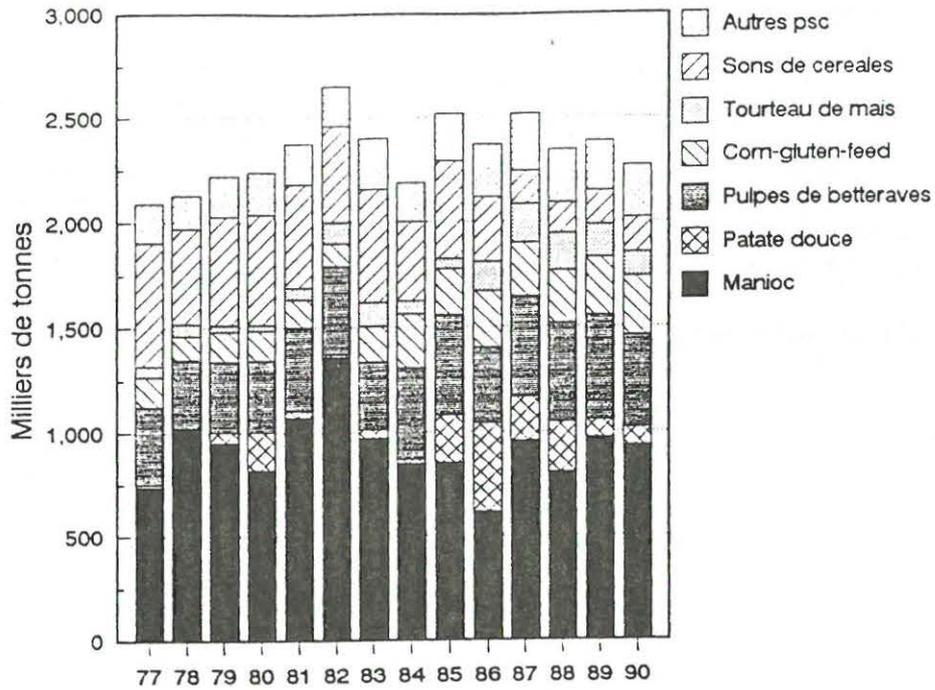
- tout d'abord ceux qui, comme l'ensemble des PSC, ont connu une progression d'ensemble assez modérée (avec toutefois des fluctuations annuelles plus ou moins importantes). Il s'agit du manioc (+ 27 %), des pulpes de betteraves (+ 12 %), et de l'ensemble des autres PSC (tourteau de germe de maïs, drêches de brasserie, pulpes d'agrumes et déchets de fruits) ;

- de ceux qui ont connu une très forte progression comme le corn-gluten-feed (+ 95 %). Puis isolément, le tourteau de germe de maïs (+ 116 %) et les pulpes d'agrumes (+ 117 %) feraient également partie de cette catégorie ;

- enfin ceux qui ont connu une très forte baisse. Il s'agit essentiellement des issues de blé, de riz et d'autres céréales dont les tonnages ont pratiquement été divisés par 4. Cette évolution que l'on retrouve au niveau de l'ensemble de la CEE est à mettre en relation avec l'augmentation des prélèvements sur les produits provenant des pays-tiers et de façon plus générale avec la concurrence due à d'autres produits cellulosiques tels que les corn-gluten-feed, tourteaux de germe de maïs et pulpes de betteraves et d'agrumes, qui sont tous, pour l'essentiel, utilisés dans l'alimentation des ruminants.

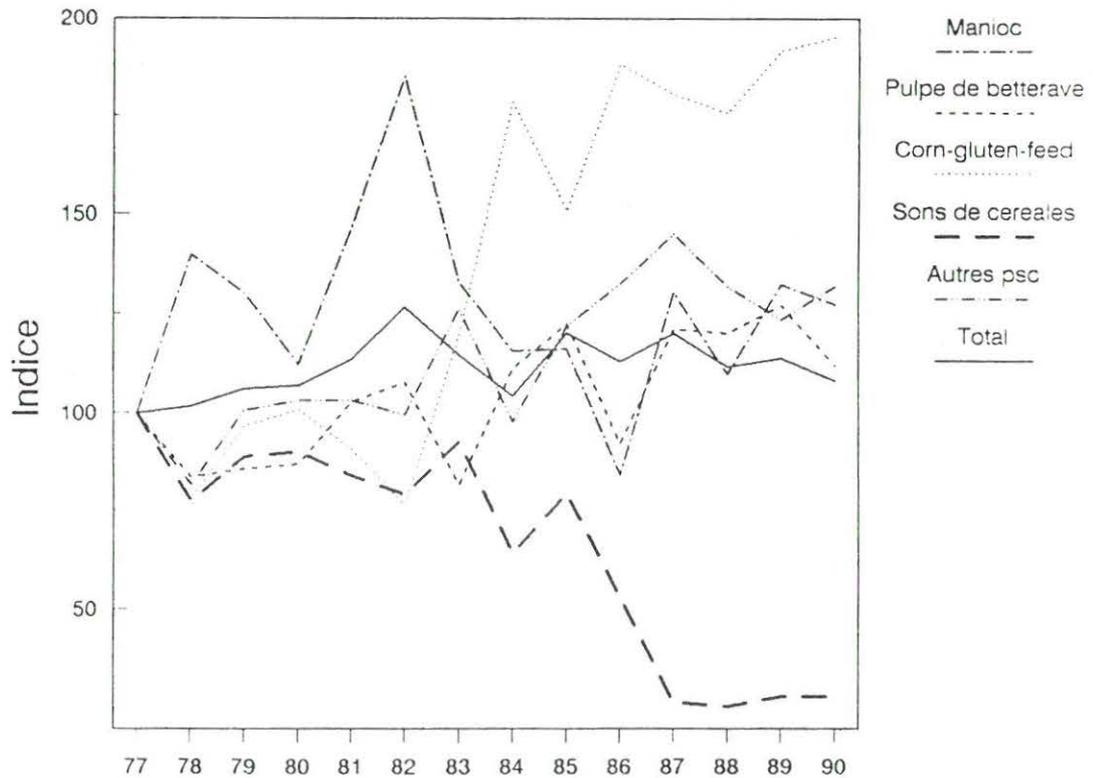
Les circuits d'approvisionnement et les pays d'origine varient selon les matières premières.

Graphique 48 : L'évolution des importations de PSC dans l'U.E.B.L (tonnages)



Elaboration INRA à partir des statistiques EUROSTAT (COMEXT).

Graphique 49 : L'évolution des importations de PSC dans l'U.E.B.L (indices)

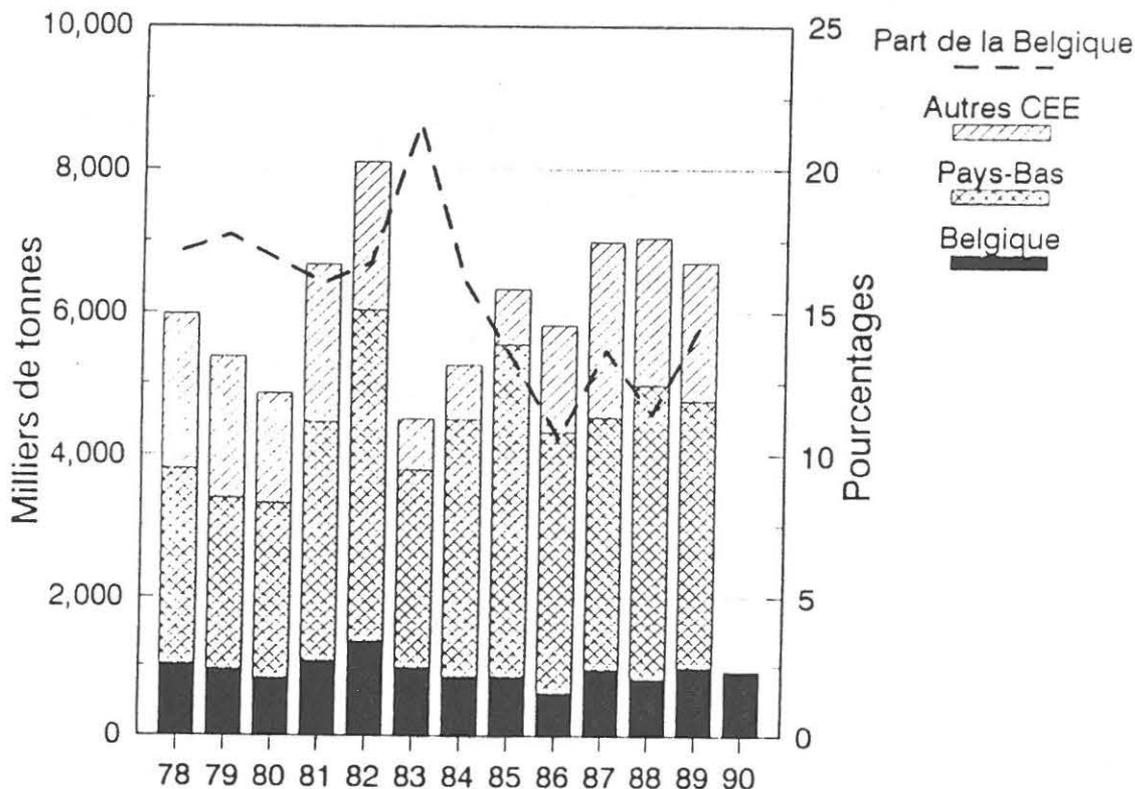


Elaboration INRA à partir des statistiques EUROSTAT (COMEXT).

3351. Le manioc et la patate douce

L'U.E.B.L est, de façon générale, le troisième importateur de manioc de la CEE derrière les Pays-Bas et l'Allemagne. Selon les chiffres de COMEXT, les tonnages ont évolué de la façon suivante au cours des 12 dernières années :

Graphique 50 : L'évolution des importations de manioc de l'U.E.B.L, des Pays-Bas et du reste de la CEE



Elaboration INRA à partir des statistiques COMEXT.

De façon générale, les fluctuations des importations du manioc de l'U.E.B.L ont épousé celles de l'ensemble de la CEE, c'est-à-dire qu'elles ont répondu à peu près de la même façon aux modifications de la conjoncture du marché mondial. Cependant, sur plus longue période, la part de l'U.E.B.L a eu tendance à se réduire entre 1983 (22 %) et 1989 (15 %).

Cela est principalement dû, comme nous l'avons déjà dit, à la concurrence des nouveaux Etats membres. La courbe de part de marché de l'U.E.B.L est très proche de celle que l'on aurait pu tracer pour les Pays-Bas. On doit toutefois remarquer que le renversement de tendance a eu lieu plus tôt pour l'U.E.B.L (dès 1984) grâce à un transfert vers la patate douce alors que la rupture de trend n'a eu lieu qu'en 1986 aux Pays-Bas (pays où la consommation de patate douce reste pratiquement nulle).

On doit par ailleurs remarquer qu'en 1983, année qui a coïncidé avec la mise en place des "quotas d'importation", la part de l'U.E.B.L et des Pays-Bas dans les importations communautaires totales a atteint 84 %. Ce sont donc eux deux (et surtout les Pays-Bas) qui, grâce à l'existence de structures commerciales anciennes et très bien organisées, ont su le mieux et le plus rapidement s'adapter à la nouvelle réglementation. Ce n'est qu'au cours des années suivantes que les autres pays de la CEE ont réussi à augmenter

leurs parts de marché dans un secteur dont le tonnage total se trouvait désormais soumis à une limite globale.

Les chiffres précédents présentent cependant certains biais dans la mesure où il existe un commerce intracommunautaire important pour le manioc. Les importations brutes précédentes peuvent donc différer sensiblement des importations nettes, c'est-à-dire des consommations intérieures. De plus, les données sur le transit entre pays lié à l'activité de ports comme ROTTERDAM, ANVERS et GAND sont difficiles à établir. Les chiffres relatifs aux importations diffèrent d'ailleurs selon les sources utilisées :

**Tableau 83 : Les importations de manioc dans l'U.E.B.L
selon différentes sources - 1990**

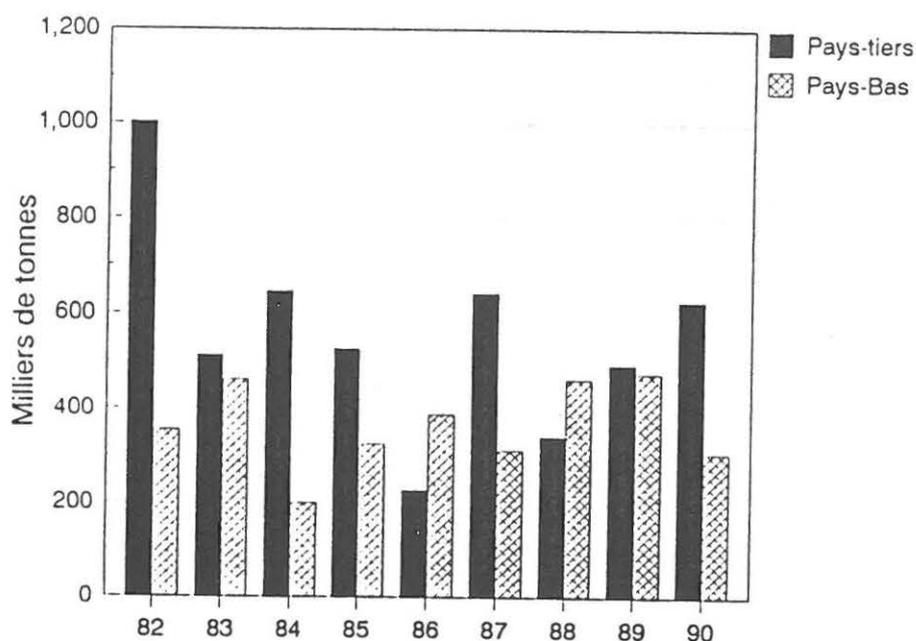
	INS	Oil World	COMEXT
Pays-Bas	307	267	306
Autres CEE	-	-	-
Total CEE	307	267	306
Chine	-	31	68
Indonésie	100	24	234
Thaïlande	166	200	325
Autres	46		
Total Pays-tiers	312	255	627
MONDE	619	522	933

Unité : milliers de tonnes.
Source : INS - Oil World - COMEXT.

L'U.E.B.L utilise donc deux sources pour son approvisionnement : d'une part les Pays-Bas (via ROTTERDAM), et d'autre part les importations "directes" en provenance des pays fournisseurs (essentiellement Thaïlande et Indonésie). Alors que les premiers chiffres sont assez voisins quelle que soit la source utilisée, les seconds sont extrêmement différents, avec un tonnage très nettement inférieur pour Oil World. Ces écarts sont difficiles à expliquer d'autant plus que les statistiques d'exportation de ces deux pays n'indiquent pas l'U.E.B.L parmi les pays destinataires de ce produit en 1990.

Le rôle des Pays-Bas dans l'approvisionnement de l'U.E.B.L en manioc, est tout-à-fait considérable. Au cours des dernières années selon les statistiques COMEXT, il a évolué de la façon suivante :

Graphique 51 : L'évolution des importations belgo-luxembourgeoises de manioc en provenance des Pays-Bas et des pays-tiers



Elaboration INRA à partir des statistiques COMEXT.

La répartition entre les deux origines fluctue beaucoup d'une année à l'autre sans qu'une tendance nette apparaisse. Cependant, depuis 1983, à l'exception de l'année 1984, les importations en provenance des Pays-Bas ne sont jamais tombées en dessous de 350 000 tonnes.

Bien que l'U.E.B.L ait toujours été un fort importateur net, elle réexpédie pourtant vers d'autres pays de la CEE des quantités variables de ce produit. En 1990, les chiffres, selon les sources ont été les suivants :

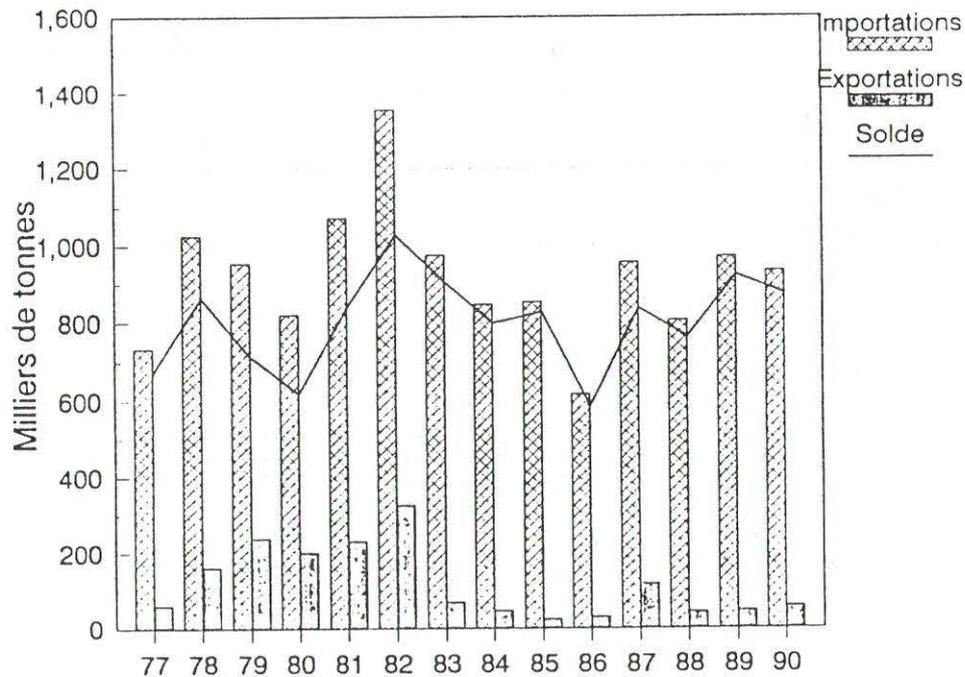
Tableau 84 : Les exportations de manioc de l'U.E.B.L selon différentes sources - 1990

	INS	Oil World	COMEXT
France	15	29	22
Allemagne	-	1	3
Pays-Bas	32	10	32
Autres CEE	3	-	-
Total CEE	50	40	57
Total Pays-tiers	-	-	-
MONDE	50	40	57

Unité : milliers de tonnes.
Source : INS - Oil World - COMEXT.

Pour cette année, les tonnages ont donc été assez faibles. Cela n'a pa toujours été le cas au cours de la période antérieure.

Graphique 52 : L'évolution des importations et des exportations de manioc de l'U.E.B.L



Elaboration INRA à partir des statistiques COMEXT.

L'année 1983 apparaît comme une période de rupture. Alors que jusque là les ports belges avaient un rôle de réexpédition important (330 000 tonnes en 1982), cette activité s'est fortement réduite par la suite. Il semble bien que la mise en place des "quotas" d'importation ait entraîné à la fois un recentrage de l'activité sur ROTTERDAM et un développement des importations directes dans les autres pays (d'abord en France, puis en Espagne et au Portugal).

La nature des flux entre l'U.E.B.L et les Pays-Bas n'est cependant pas très claire. En effet selon COMEXT, les Pays-Bas auraient en 1990 exporté 143 000 tonnes de manioc vers l'U.E.B.L et déclaré en avoir importé 306 000 tonnes ; en sens contraire, l'U.E.B.L aurait exporté 32 000 tonnes vers ce pays alors que les Pays-Bas déclarent en avoir importé 214 000 tonnes. Ces écarts proviennent certainement des différences entre "pays de provenance" et "pays d'origine" mais rendent l'interprétation précise des statistiques assez délicate.

Au niveau commercial, les firmes les plus actives en Belgique sont, en tant que chargeurs, comme aux Pays-Bas, les grandes compagnies allemandes telles que TOEPFER, KROHN et CREMER, mais en tant que négociants sur le marché intérieur et à partir de ROTTERDAM on retrouve des sociétés comme VAN DEN AVENNE et SCHOUTEN (hollandais).

Pour la patate douce, l'U.E.B.L est, avec l'Italie, le principal importateur de la CEE. La presque totalité du tonnage provient de CHINE. L'intérêt pour ce produit dans ces deux pays, outre son prix, semble être la possibilité d'importer cette marchandise par des navires de beaucoup plus petite taille que pour le manioc qui peuvent facilement accoster dans les ports d'ANVERS et surtout dans les ports italiens beaucoup moins bien équipés et la possibilité d'échapper au contrôle que les grands chargeurs exercent sur le marché international du manioc avec une nette tendance (en particulier pour ce qui concerne la marchandise thaïlandaise) à privilégier ROTTERDAM.

3352. Le corn-gluten-feed et les autres dérivés du maïs

En 1990, l'U.E.B.L a importé 280 000 tonnes de corn-gluten-feed dont 126 000 tonnes en provenance des Etats-Unis, 109 000 tonnes en provenance des Pays-Bas, 25 000 tonnes en provenance de France et 20 000 tonnes en provenance du Brésil. A l'échelle de la CEE, ce pays se présente donc comme un importateur modeste (au 9^{me} rang devant le Danemark et la Grèce) avec une part du tonnage total (importations en provenance des pays-tiers) de seulement 5 %. Comme pour le manioc, l'U.E.B.L n'apparaît pas sur la liste des destinations des deux pays exportateurs (en l'occurrence, les Etats-Unis et dans une faible mesure le Brésil). On peut donc penser que pour l'essentiel, l'approvisionnement des fabricants belgo-luxembourgeois s'effectue à ROTTERDAM auprès des grands chargeurs tels que TOEPFER, CARGILL et KROHN qui commercialisent la production américaine ou auprès de négociants locaux.

Pour le tourteau de germe de maïs, avec 117 000 tonnes en 1990, la part de l'U.E.B.L dans le total des importations communautaires est également modeste (environ 7 %). Ce produit provient presque totalement des Pays-Bas. On doit remarquer qu'alors que l'utilisation de corn-gluten-feed n'a pratiquement pas cessé d'augmenter depuis 15 ans, celle de tourteau de germe de maïs s'inscrit au contraire en très forte baisse depuis 1987 (37 %). La variabilité de la composition de ce produit, la concurrence par les pulpes de betteraves et la crise de la production d'aliments composés pour bovins expliquent probablement ce phénomène.

3353. Les pulpes de betteraves

Pour les pulpes de betteraves, l'U.E.B.L se présente comme le premier importateur de la CEE avec en 1990, 317 000 tonnes pour les pulpes sèches (à plus de 87 % de matière sèche), 48 000 tonnes pour les pulpes surpressées (entre 18 et 87 % de matière sèche) et 71 000 tonnes pour les pulpes humides (moins de 18 % de matière sèche). Cela correspond respectivement à 28 %, 38 % et 72 % des importations totales de la CEE. Pour tous ces produits, les Pays-Bas et la France sont les deux fournisseurs presque exclusifs.

L'importance très grande prise par les pulpes de betteraves dans le système d'alimentation animale belgo-luxembourgeois explique que les importations d'un produit tel que la pulpe d'agrumes soient restées très limitées. En 1990, le tonnage était de seulement 117 000 tonnes, soit moins de 6 % du total communautaire. Ces produits provenaient pour l'essentiel du Brésil et pour des quantités beaucoup plus faibles des Pays-Bas.

3354. Les autres PSC

Ces autres produits correspondent pour l'essentiel à des issues de céréales (164 000 tonnes en 1990) et à des drêches de brasserie (78 000 tonnes).

Pour le premier produit dont les importations ont considérablement diminué au cours des 10 dernières années, les achats se font actuellement presque uniquement à l'intérieur de la CEE (notamment en France, en Allemagne et aux Pays-Bas), alors que la part des pays-tiers était jadis très importante. A l'exportation (78 000 tonnes), les ventes s'effectuent essentiellement en direction des Pays-Bas, mais la destination finale de ces produits est peut-être l'exportation vers les pays-tiers.

Pour les drêches de brasserie, le commerce extérieur de l'U.E.B.L est actuellement à peu près équilibré avec des flux d'environ 75 000 tonnes dans les deux sens alors que vers les années 86, ce pays dégagait un excédent net d'environ 200 000 tonnes. Alors que les exportations sont totalement destinées aux Pays-Bas, les importations proviennent surtout de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

34. LE COMPORTEMENT DES GRANDS ENSEMBLES DE FABRICATION D'ALIMENTS COMPOSÉS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

Des enquêtes ont été réalisées en Belgique auprès d'un certain nombre de sociétés comme AVEVE, VERSELE-LAGA, HENDRIX MERA, DUMOULIN-SANDERS, DEPHE-HENS et DANIS, et d'organismes belges comme le Ministère de l'Agriculture, l'IEA (Institut Economique Agricole) et l'APFACA (Association Professionnelle des Fabricants d'aliments composés) ainsi qu'auprès d'organisations communautaires telles que la Commission de Bruxelles, la FEFAC (Fédération Européenne des Fabricants d'aliments composés), le COCERAL (Comité du Commerce des Céréales et des Aliments du Bétail) et de l'ASA (American Soybean Association).

Les informations recueillies, de nature qualitative dans la plupart des cas, permettent de préciser un certain nombre de points sur les comportements d'approvisionnement des firmes d'aliments composés en Belgique. Ces données d'enquête ont été complétées et confrontées avec les chiffres et les informations disponibles au niveau national.

341. Les particularités dans les consommations de matières premières

3411. Les aspects généraux

Le tableau 85 indique les taux moyens d'incorporation des principales matières premières dans les aliments composés industriels en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

Tableau 85 : Les taux moyens d'incorporation des principales matières premières dans les aliments composés : Pays-Bas, France, Belgique - 1988

	Belgique		Pays-Bas		France		dont Bretagne*	
	tonnages	%	tonnages	%	tonnages	%	tonnages	%
Total céréales	1 539	26,9	1 819	13,0	5 046	30,0	1 932	29,7
dont blé	89	1,5	450	3,2	1 971	11,7	781	12,0
maïs	342	6,0	722	5,2	2 292	13,6	874	13,5
orge	284	5,0	447	3,2	632	3,8	255	3,9
autres	824	14,4	200	1,4	151	0,9	22	0,3
Total PSC	1 349(2)	23,5	4 629	33,2	3 077	18,3	1 480	22,8
dont manioc et patate douce	725	12,6	2 222	15,9	685	4,1	513	7,9
issues)			737	5,3	1 448	8,6	525	8,1
pulpes de betteraves)	624	10,9	472	3,4	195	1,2	37	0,6
pulpes d'agrumes)			294	2,1	167	1,0	59	0,9
corn-gluten-feed et corn distillées			904	6,5	582	3,5	346	5,3
tourteaux	1 436(1)	25,5	325	23,8	3 616	21,5	1 417	21,8
mélasse	211	3,7	560	4,0	431	2,6	177	2,7
protéagineux	320	5,6	645	4,6	1 267	7,5	728	11,2
farines animales	153	2,7	437	3,1	506	3,0	231	3,6
huiles et graisses	110	1,9	395	2,8	429	2,6	158	2,4
poudre de lait)	54	0,9	203	1,5	375	2,2	1	-
lactosérum)			230	1,6	150	0,9	5	-
autres	326	5,7	1 879	13,5	1 920	11,4	367	5,6
Total	5 732	100,0	13 953	100,0	16 817	100,0	6 496	100,0

Sources : France, SCEES ; Pays-Bas, CBS ; Belgique, INS.

Unité : milliers de tonnes et pourcentages

(1) y compris le corn-gluten-feed - (2) hors corn-gluten-feed

Dans ce tableau, les chiffres relatifs à la Belgique concernent les entreprises de plus de 5 ouvriers. Dans la mesure où celles-ci représentent près de 90 % de la production nationale, on peut considérer que les taux d'incorporation moyens indiqués sont représentatifs de l'ensemble de l'industrie belge même s'il est sûr que les petites sociétés non recensées par l'enquête ont en général une stratégie d'approvisionnement différente.

Les chiffres relatifs aux Pays-Bas concernent les entreprises de plus de 20 salariés. Celles-ci représentent près de 85 % du tonnage total. Sur les 3 millions de tonnes d'aliments produits par les entreprises non recensées par cette enquête du CBS, seulement 500 000 tonnes l'ont été par des entreprises ayant une capacité annuelle inférieure à 10 000 tonnes. Il s'agit donc pour l'essentiel d'entreprises ayant une capacité moyenne et un comportement d'approvisionnement assez voisins de celui des plus grandes firmes. Cette relative homogénéité s'explique par la faible superficie du pays, la localisation des usines dans quelques régions principales et l'accès généralisé aux mêmes matières premières grâce au réseau très dense de voies navigables raccordées au port de Rotterdam.

Pour la France, l'enquête du SCEES de 1988 porte sur l'ensemble des entreprises. Compte tenu du poids de la Bretagne dans la production nationale et de ses spécificités en terme de structures industrielles et de mode d'approvisionnement, il est intéressant d'examiner à part la situation de cette région et de la comparer à celle des pays du nord de la CEE. Les chiffres relatifs à la Bretagne et à la France entière ne sont cependant pas tout-à-fait comparables puisque les matières premières destinées aux aliments d'allaitement sont prises en compte dans le premier cas mais pas dans le second. Les biais introduits sur les taux d'incorporation concernent presque uniquement les matières grasses et les produits laitiers.

Même si les chiffres du tableau précédent doivent être interprétés avec prudence, compte tenu des différences dans les modes d'élaboration de ceux-ci, ils permettent cependant de préciser la position moyenne de la Belgique par rapport à deux de ses concurrents.

3412. Les céréales

On doit d'abord rappeler que, dans l'U.E.B.L, l'alimentation animale, avec environ 1,6 million de tonnes, représente le premier secteur d'utilisation intérieure devant les usages industriels (1,2 million de tonnes) et l'alimentation humaine (1 million de tonnes).

Il existe des différences importantes entre les chiffres provenant de l'INS, de l'OSCE et de la FEFAC sur les tonnages utilisés dans les aliments composés⁵⁷. Sur la base des chiffres de l'INS, avec un peu moins de 27 % de taux d'incorporation⁵⁸, la Belgique se situe assez loin des Pays-Bas où le taux est de seulement 13 %, mais légèrement en-dessous de la Bretagne et de l'ensemble de la France.

Ce chiffre traduit bien la position intermédiaire de la Belgique qui s'est orientée depuis longtemps vers les produits d'importation (en particulier le manioc et la patate douce) mais a connu une certaine stabilisation de ses consommations alors que le phénomène se poursuivait aux Pays-Bas et s'accélérait en Bretagne.

En dehors des aliments composés industriels, on peut estimer qu'environ 300 000 tonnes de céréales sont achetées directement par les éleveurs et 350 000 tonnes sont autoconsommées en alimentation animale sur les exploitations. Alors que ces deux

57. Les chiffres de l'OSCE qui reprennent ceux de l'IEA correspondent en fait au total de céréales commercialisées utilisées en alimentation animale.

58. La répartition entre céréales ne peut être examinée à partir du tableau 85 dans la mesure où une partie du blé, de l'orge et du maïs semble être incluse dans la rubrique "autres céréales".

formes d'utilisation sont presque inconnues aux Pays-Bas, elles représentent des tonnages très importants en France et dans le reste de la CEE. Pour la Communauté à 12, ces tonnages sont estimés respectivement à 13,3 et 36 millions de tonnes en 1989/90 (soit globalement 64 % des céréales utilisées en alimentation animale).

3413. Les tourteaux

Les taux moyens d'incorporation des tourteaux en Belgique (près de 26 %) est sensiblement supérieur à ce que l'on observe aux Pays-Bas, dans l'ensemble de la France et en Bretagne. Cependant, puisqu'en Belgique ce chiffre inclut le corn-gluten-feed, il convient d'effectuer la même opération dans les autres pays et régions. On constate alors que le pourcentage de la Belgique est très voisin de celui de la France entière (25 %), mais légèrement inférieur à celui de la Bretagne (27,7 %) et des Pays-Bas (30,3 %).

Cette situation s'explique principalement par le fait que la Belgique produit, en pourcentage, moins d'aliments pour bovins et pour volailles que ces deux régions. Compte tenu des besoins nutritionnels des animaux, ces deux types d'aliments comportent en effet, en général, des pourcentages élevés de tourteaux.

3414. Les autres matières premières

Les PSC (hors corn-gluten-feed) représentent 23,5 % en Belgique contre 26,7 % aux Pays-Bas, 16,5 % en Bretagne et 18 % dans l'ensemble de la France. Ces deux derniers chiffres peuvent paraître surprenants. Ils s'expliquent par le fait qu'en Bretagne on utilise beaucoup moins d'issues de céréales (classées parmi les PSC) que dans le reste de la France. Le taux d'incorporation des PSC ne reflète donc pas forcément la part des produits d'importation dans les aliments composés.

Pour la Belgique, le manioc et la patate douce représentent une source d'énergie importante. Avec 12,6 %, leur taux d'incorporation est intermédiaire entre ceux que l'on observe aux Pays-Bas et en Bretagne.

Parmi les autres matières premières, les protéagineux ont acquis en Belgique un poids important avec 5,6 % de taux d'incorporation. Ce taux est sensiblement supérieur à celui des Pays-Bas (4,6 %) mais reste très inférieur à celui de la France (et de la Bretagne) qui est de loin le premier producteur et utilisateur de cette matière première dans la CEE.

342. Facteurs de choix des matières premières et d'évolution des consommations

3421. Localisation des entreprises et accès aux matières premières

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la plus grande partie de la production belge d'aliments composés se situe dans la région flamande du pays. Toutes ses provinces (en particulier la Flandre Occidentale, la Flandre Orientale, la province d'Anvers) sont bien desservies en voies navigables, routes et autoroutes, ce qui rend aisé l'approvisionnement soit à partir des grands ports du pays (Anvers et surtout Gand), soit à partir de Rotterdam, soit enfin à partir des unités nationales de transformation (trituration, amidonnerie, meunerie, sucrerie, etc...).

Le camion est après la voie fluviale, l'autre grand moyen de transport de matières premières utilisé en Belgique. Pour les grandes usines raccordées à une voie d'eau, il est principalement utilisé pour l'approvisionnement en ingrédients (généralement de prix élevés) dont les tonnages consommés relativement faibles (prémix, minéraux, acides aminés industriels, farines animales) ne justifient pas un transport par péniche. De plus,

les usines fournissant ces ingrédients, situées souvent dans d'autres pays de la CEE, ne sont pas forcément équipées pour ce type de transport qui serait de toute façon - en particulier pour ce qui provient de France et d'Allemagne - difficile à réaliser et trop long. Pour les petites et moyennes entreprises situées à l'intérieur du pays, le camion constitue le mode d'approvisionnement essentiel dans la mesure où leur implantation ne permet pas un accès direct aux péniches et, surtout, où la taille d'un camion est mieux adaptée à leur rythme de consommation hebdomadaire ou mensuel que celle d'une péniche. Le choix de ce mode de transport plus flexible permet de limiter le besoin en capacité de stockage des matières premières à un niveau minimum. Il permet également de diversifier les fournisseurs.

Pour l'ensemble des firmes, un atout important est la possibilité de faire jouer la concurrence entre différentes origines. Pour les produits d'importation (manioc, tourteaux secondaires, corn-gluten-feed, etc...), il s'agit d'abord de la concurrence entre Rotterdam et Gand. La distance relative de chaque usine par rapport à ces deux ports joue un rôle important, cependant d'autres facteurs sont pris en compte. Rotterdam présente l'avantage d'être le plus grand port du monde et d'offrir en permanence une gamme extrêmement complète de matières premières immédiatement disponibles. Les prix qui y sont pratiqués donnent lieu à une large diffusion et servent de référence pour les autres places. Cependant, par rapport à certaines firmes néerlandaises comme CEBECO, CEHAVE, le LANDBOUWBELANG, KOUDIJS-WOUDA ou UTD-KOOPMANS, la plupart des sociétés belges (à l'exception d'AVEVE) représente un tonnage nettement plus faible et ont donc un pouvoir de négociation nettement plus réduit par rapport aux grands importateurs internationaux qui dominent ce marché. Le port de Gand, s'il est désavantagé par un plus faible tonnage traité et des coûts d'approche et de déchargement plus élevés présente par contre des avantages. Pour certaines sociétés, il s'agit d'un contrôle direct de l'importation et d'une participation effective aux activités de négoce du port, mais pour l'ensemble il y a une possibilité d'obtenir des matières premières mieux adaptées aux besoins et habitudes de l'industrie belge des aliments composés, de mieux connaître leur composition et d'établir un rapport de force par rapport aux vendeurs plus favorable qu'à Rotterdam. Le développement récent de Gand s'explique à la fois par la proximité d'un grand nombre de grosses usines d'aliments qui récupèrent sur le coût de transport les éventuels surcoûts au niveau de l'achat des matières premières et par les avantages annexes. Il semble cependant que les grandes sociétés comme AVEVE pratiquent une politique mixte en s'approvisionnant en partie, selon les opportunités du marché, dans chacun des deux ports. Beaucoup de ces produits d'importation (tourteau de soja, corn-gluten-feed, etc...) sont en permanence mis en concurrence avec les offres des producteurs nationaux.

De façon générale, selon les informations recueillies, il semble qu'il y ait une certaine homogénéité dans la composition, durant une période donnée, d'un type d'aliment donné à l'intérieur des firmes de la région flamande de taille moyenne et grande. Les différences dans les structures de consommation de matières premières par firme résultent en premier lieu de différences dans la répartition des productions entre les divers aliments pour porcs, volailles et bovins. Les petites entreprises utilisent au contraire une gamme de matières premières beaucoup plus étroite.

La situation des firmes de la région wallonne (et en particulier d'INTERAGRI) est assez différente car elles se trouvent plus éloignées des ports d'importation. Elles disposent au contraire de ressources locales plus importantes, notamment en céréales et en autres matières premières utilisables dans la fabrication d'aliments composés pour bovins (ce qui constitue l'essentiel de la production de cette région).

3422. L'organisation des achats en matières premières

L'achat de matières premières constitue une activité primordiale pour toutes les firmes d'aliments composés, puisque celles-ci représentent plus de 80 % du prix de vente. Compte tenu des efforts qui ont été développés pour améliorer la productivité des usines

et du personnel administratif, c'est le principal poste sur lequel la firme puisse réaliser des économies et donc augmenter ses bénéfices. En effet, dans la plus grande partie de la Flandre et notamment autour de villes comme Roulers, Deinze et Anvers, la concurrence entre firmes implantées localement est très forte, ce qui entraîne une forte pression sur les prix de vente des différentes catégories d'aliments.

On peut distinguer différentes stratégies dans ces approvisionnements selon que la taille de l'entreprise est très grande (plus de 500 000 tonnes), de dimension nationale (entre 50 et 500 000 tonnes) ou de taille moyenne ou petite.

La première catégorie ne correspond en fait qu'au cas d'AVEVE. L'approvisionnement des deux usines est réalisé de façon centralisée pour la plupart des matières premières. En ce qui concerne les céréales, AVEVE est un collecteur très important (notamment pour le blé et l'orge). Cette situation ne conduit cependant pas la société à incorporer plus de céréales que ses concurrents. Ces produits sont considérés comme de simples ingrédients parmi d'autres et la notion de PSC est totalement rejetée. Toutes les matières premières sont en fait les substituts les unes des autres. Les céréales non utilisées dans ses propres aliments sont commercialisées soit sur le marché intérieur à destination des autres fabricants d'aliments composés ou d'autres industries agro-alimentaires (meuneries, brasserie, etc...), soit à l'exportation.

Pour les autres matières premières, AVEVE suit une stratégie qui est guidée par des considérations de prix mais aussi de qualité.

Le tourteau de soja et le corn-gluten-feed peuvent être achetés en FOB dans les pays producteurs (en particulier le Brésil et les Etats-Unis) par un responsable très spécialisé de la société. Cette activité, qui ne se retrouve dans pratiquement aucune autre société belge d'aliments du bétail, a démarré au milieu des années 70. Le choix du pays d'origine et de la qualité particulière (taux de protéine, de cellulose, de matière grasse, d'amidon, etc...) est déterminé au niveau de la formulation en fonction des diverses cotations. L'avantage d'être présent au départ des produits est de pouvoir imposer aux fournisseurs un cahier des charges beaucoup plus sévère que ce qui est en vigueur dans le cocelve des contrats GAFTA. Il est également possible de "suivre" la marchandise et de s'assurer qu'aucun mélange n'est réalisé dans les ports d'exportation. Des premières analyses sont effectuées sur place et les résultats sont envoyés à MERKSEM, ce qui permet d'utiliser dans la formulation la composition réelle du produit et non une valeur moyenne.

L'assurance d'obtenir la qualité souhaitée justifie que dans certains cas une "prime" soit payée au-dessus des cours du marché. Dans ce genre d'activité, AVEVE intervient donc en tant que chargeur et se trouve en concurrence avec les grandes firmes du marché international (CARGILL, CONTINENTAL, DREYFUS, BUNGE, TOEPFER, CREMER, KROHN, etc...) ; cependant, pour la plupart de ses achats de produits d'importation (autres tourteaux, manioc, patates douces, etc...), AVEVE s'adresse à ces sociétés et leur achète les marchandises en CAF dans les ports de Rotterdam ou de Gand. Des analyses détaillées sont faites au moment du déchargement des bateaux, mais les éventuelles contestations se situent alors dans le contexte des contrats GAFTA.

Pour AVEVE, compte tenu de la localisation de ses usines, les deux grands ports (Rotterdam et Gand) sont intéressants. Rotterdam qui n'est situé qu'à 100 km d'Anvers (environ 12 heures de péniche) présente l'intérêt d'un fret maritime et de coûts de déchargement plus faibles, d'une plus grande disponibilité en matières premières. Par contre Gand présente l'avantage d'une plus grande proximité et de matières premières qui peuvent être mieux adaptées aux besoins (par exemple du manioc indonésien à haute teneur en amidon ou bien du manioc standard de la Thaïlande).

La politique d'achat de la firme est déterminée chaque semaine par un "comité matières premières" qui réunit acheteurs et formulateurs. Une partie des achats sont effectués à l'avance (en se basant sur les cotations à terme de Chicago et à échéance de

Rotterdam), mais le reste est effectué presque au jour le jour pour s'adapter aux opportunités du marché. L'existence d'une capacité de stockage importante (95 000 tonnes soit plus de 10 % de la production) permet de jouer très fortement sur les possibilités de substitution entre matières premières et celle d'un grand nombre de silos permet un stockage séparé des différentes qualités des divers produits.

Au niveau commercial, en dehors du cas des céréales, AVEVE intervient essentiellement pour ses propres besoins et ne revend qu'exceptionnellement des matières premières aux autres fabricants d'aliments composés.

Au niveau des autres grandes firmes nationales, il existe en Belgique une solide tradition de l'activité dans le négoce qui est liée à la fois à la situation géographique du pays, à l'existence des deux ports de Gand et d'Anvers, actifs au niveau de l'importation et du transit international de produits agricoles (en particulier de céréales) et à la proximité des Pays-Bas avec le pôle de Rotterdam. La production d'aliments du bétail n'a constitué à l'origine, pour certaines de ces entreprises, qu'une activité de diversification par rapport au commerce des matières premières.

Actuellement, 4 ou 5 sociétés semblent avoir particulièrement développé l'aspect négoce. Le cas est particulièrement clair chez VAN DEN AVENNE dans la mesure où le groupe a été divisé en deux sociétés distinctes pour séparer les activités de production d'aliments de celles de commerce de matières premières, mais d'autres formes firmes comme DUMOULIN-SANDERS, DEPPE ou VERSELE-LAGA semblent également très actives.

Toutes ces sociétés peuvent, le cas échéant, jouer un rôle de chargeurs en achetant, seules ou en association entre elles ou avec AVEVE, des tourteaux ou du corn-gluten-feed dans les pays producteurs, mais leur rôle principal est celui d'importateur. A travers ses récents rachats, VAN DEN AVENNE contrôle ainsi les deux sociétés GGT et EUROSILLO implantées à Gand. Cette activité commerciale est d'abord justifiée par le besoin d'approvisionnement en matières premières des usines d'aliments du bétail du groupe, mais dans tous ces cas, le tonnage traité est beaucoup plus important. Les matières premières importées sont revendues aux petits et moyens fabricants d'aliments belges qui sont très nombreux et souvent non organisés. Ceux-ci viennent généralement s'approvisionner par camion aux silos de ces sociétés qui sont situées à Gand ou à proximité des zones de consommation. Ces négociants nationaux qui acceptent de supporter les risques de fluctuation de prix et de change jouent un rôle fondamental dans la survie des petits producteurs en leur fournissant, souvent au jour le jour, les faibles quantités de chaque produit dont ils ont besoin. En sens inverse, compte tenu de l'atomisation de leur clientèle, ces négociants ont la possibilité de dégager des marges plus importantes que dans l'aliment du bétail grâce à une bonne connaissance et une bonne anticipation du marché. Ils jouent donc un rôle d'intermédiaire entre les grands chargeurs internationaux et les petits fabricants.

D'autres grands producteurs nationaux comme HENDRIX ou DANIS semblent limiter leur activité de négoce aux besoins de leurs propres usines. La seconde firme se définit avant tout comme un producteur de porcs et semble vouloir limiter les activités à caractère spéculatif, située trop en amont de l'activité principale. Pour HENDRIX, l'attitude semble être la même. L'activité essentielle est celle concernant les productions animales (et leurs transformations), et la fabrication d'aliments. La firme n'achète pas de matières premières dans les pays producteurs d'Amérique ou d'Asie, mais s'adresse aux chargeurs et importateurs. Ces derniers peuvent être par ailleurs ses concurrents au niveau de l'aliment du bétail. On peut remarquer que bien qu'HENDRIX fasse partie du plus grand groupe de production d'aliments composés de la CEE, il semble y avoir une totale autonomie de chaque filiale de B.P. Nutrition dans chaque pays pour les approvisionnements de ses usines. De ce point de vue, on peut opposer une approche plus "industrielle" à une approche plus "négociant".

Les petites et moyennes entreprises ont un comportement d'adaptation par rapport à ce qui leur est proposé sur le marché. Il ne semble pas y avoir de groupement et donc chacune pèse d'un poids très faible par rapport aux vendeurs. La situation la plus difficile semble être celle des firmes produisant entre 10 000 et 50 000 tonnes. En effet, pour ces sociétés généralement familiales, l'activité aliment du bétail est souvent la principale. Celle-ci est pénalisée par des coûts de matières plus élevés, par une rigidité dans les choix d'ingrédients liée à un petit nombre de cellules de stockage et à des équipements souvent anciens. Leur maintien est essentiellement dû à la fidélité d'une clientèle locale. Par contre, pour les très petites entreprises, la production d'aliment du bétail intervient souvent comme une activité annexe et saisonnière, dans laquelle les coûts de production sont peu pris en compte. Que cette fabrication soit essentiellement destinée à une utilisation dans l'exploitation ou à une vente sur le marché local, elle constitue un moyen de diminuer des dépenses ou d'augmenter le chiffre d'affaires pour ces opérateurs. Ces entreprises lorsqu'elles sont bien adaptées à leur environnement local, spécialisées sur un ou deux types d'aliments (en général le bovin ou le porc), fonctionnant avec très peu de frais de main-d'oeuvre, sans beaucoup de contraintes administratives ni d'exigences au niveau de la qualité des produits, peuvent donc survivre et même concurrencer les grandes entreprises polyvalentes.

3423. Les politiques d'achat

Il est très difficile de connaître les politiques d'achat des firmes. Il semble cependant que la plupart d'entre elles, non spécialisées dans l'activité de négoce, soient très prudentes sur les politiques de contrats et d'achats à l'avance.

Les fortes fluctuations qui ont affecté les marchés de ces produits (et en particulier ceux des tourteaux) au cours des 10 dernières années ont généralement conduit à privilégier les achats au coup par coup, en fonction des besoins, sauf lorsque le prix d'une matière première paraît très intéressant. Cette prudence s'explique par le fait qu'il est beaucoup plus facile de répercuter sur le prix d'un aliment, en même temps que ses concurrents, une hausse des prix comptant de certaines matières pour lesquelles la firme n'était pas couverte que d'augmenter isolément le prix de son aliment à cause de prise de position erronée sur un marché particulier. La réglementation belge qui pendant longtemps a imposé un contrôle sur les prix des aliments composés en indexant pratiquement ceux-ci sur les "prix matières" de certaines formules types a probablement encouragé ce phénomène.

Pour les grandes firmes, la politique d'achat est certainement beaucoup plus diversifiée et varie en fonction de la matière première considérée et de la conjoncture du marché. Les achats à l'avance et les contrats portant sur plusieurs mois, voire une année sont fréquents, cependant là aussi il semble exister une certaine réticence sauf de la part des firmes très impliquées dans le négoce. De façon générale, la concurrence par les prix et la minimisation du "coût matière", s'ils sont bien évidemment pris en compte par les industriels ne semblent pas constituer des impératifs absolus comme aux Pays-Bas, mais des indicateurs de compétitivité au même titre que les critères de risque, de qualité et de service.

3424. Les modes de transport

L'industrie belge utilise deux grands moyens de transport qui sont la voie d'eau et le camion. Le premier qui est rendu très compétitif par l'existence de nombreux canaux et voies fluviales, les raccordements sur Gand et Rotterdam, la localisation en bordure de ceux-ci de nombreuses usines d'aliments du bétail et d'industries (trituration, amidonnerie, etc...) occupait jadis de loin la première place. Il semble que sauf en ce qui concerne les marchandises provenant de Rotterdam, la place du camion ait fortement augmenté. L'abaissement des coûts unitaires de ce moyen de transport, la concurrence que se livrent de nombreux transporteurs individuels, la souplesse et la rapidité qu'apporte le camion expliquent pour une bonne part cette évolution.

Bien que la plupart des marchandises importées en Belgique transite par Gand et Rotterdam, on doit également prendre en compte les matières premières qui proviennent de France, essentiellement des céréales et des pois protéagineux, mais aussi des luzernes déshydratées, des farines animales et du corn-gluten-feed. Les modes de transport varient selon les matières premières et les lieux d'origine, mais de façon générale le camion occupe une place importante.

3425. La formulation

La formulation occupe une place cruciale dans le processus d'approvisionnement / fabrication des firmes d'aliments composés. Pour toutes les grandes sociétés, elle constitue en permanence - presque en temps réel - un outil fondamental pour l'optimisation des utilisations de matières premières dans chaque conjoncture de prix. Elle constitue également, avec le calcul régulier des "prix d'intérêt" des différents ingrédients, un guide pour la politique d'achat de la firme. Selon la taille et la structure de l'entreprise, la formulation peut être plus ou moins sophistiquée. Dans le cas des petites entreprises, il s'agit en général d'une optimisation isolée pour chaque type d'aliment et l'actualisation des formules est assez peu fréquente. Au contraire, pour les grandes sociétés comme AVEVE, il s'agit d'une formulation globale (multiformulation) pour l'ensemble des usines et des types d'aliments qui fournit en plus des informations classiques (taux d'incorporation, composition des formules, coûts des contraintes, prix d'intérêts, etc...), des indications sur l'allocation optimale des différentes matières premières compte tenu de la spécialisation des diverses usines.

La formulation repose d'abord sur une liste d'ingrédients potentiellement utilisables et sur une matrice de composition nutritionnelle de celle-ci. Il ne semble pas y avoir en Belgique de table "publique" publiée par un organisme public ou privé. La référence semble être les "tables hollandaises" et les modes d'expression de l'énergie et des acides aminés semblent assez voisins. Cependant, toutes les grandes firmes belges disposent de leurs propres tables qui sont alimentées par leurs propres analyses. La détention d'une table très complète et très détaillée au niveau des différentes qualités de produits standards vendus par les divers fournisseurs nationaux et internationaux constituent un élément de compétitivité important.

Le choix de la liste des ingrédients et, le cas échéant, des contraintes maximum d'incorporation, résulte de critères nutritionnels généraux mais aussi d'éléments spécifiques à la firme.

Il s'agit d'abord de la technologie de l'usine et en particulier de son diagramme, qui permettra ou non d'utiliser certaines matières premières comme les graines oléagineuses entières, qui limitera plus ou moins les taux de graines qui pourront être incorporés dans les aliments. Il s'agit ensuite de choix spécifiques fait sur la nature des différents aliments (farines ou granulés) et enfin de niveaux différents d'acceptation de certains risques nutritionnels. Dans la première catégorie, on peut citer les risques toxicologiques et les risques nutritionnels. Dans la seconde catégorie, on peut citer ceux relatifs à l'aflatoxine. Les réglementations édictées par la CEE depuis 1980 concernent particulièrement les tourteaux d'arachide et plus récemment ceux de coprah et de palmiste. Bien que des contrôles soient effectués à l'importation, l'existence de cette réglementation a conduit certains fabricants à se détourner totalement de ces matières premières alors que d'autres se contentent d'imposer des contraintes maximum d'incorporation. Au niveau des risques nutritionnels, on peut citer le cas de tourteau de colza ou du tourteau de germe de maïs. Bien que les nouvelles variétés de colza double zéro soient tout-à-fait adaptées à l'alimentation des porcs, certains fabricants semblent refuser cette matière première dans leurs aliments. Pour le tourteau de germe de maïs, le problème est une extrême variabilité dans la composition. Les lots, très riches en amidons, couramment utilisés aux Pays-Bas, sont très intéressants pour leur apport en énergie dans les aliments pour bovins et surtout porcins. Cependant, il est très difficile pour un fabricant de savoir à l'avance si le lot de tourteau qu'il recevra sera conforme à

ce standard ou beaucoup plus riche en cellulose. Pour éviter un risque de valeur énergétique insuffisante de l'aliment, certaines firmes préfèrent ne pas utiliser ce genre de matière première.

De façon générale, la formulation belge semble se définir comme plus dynamique que ce qui était pratiqué classiquement en France jusqu'à ces dernières années, mais plus prudente que la formulation hollandaise. Dans le cas du porc, cela se traduit par des pourcentages moins élevés d'incorporation de manioc et dans celui des bovins par une place plus importante accordée au tourteau de soja au détriment des tourteaux secondaires.

La dernière considération qui est prise en compte par la firme au niveau de la formulation est la "qualité" de l'aliment composé qu'elle veut commercialiser et son adaptation aux différents créneaux du marché (poulets standard, poulets "fermiers", etc...). Dans le domaine des porcs, la spécificité de certaines races belges destinées à la boucherie par rapport aux races hollandaises et l'usage général de l'aliment non granulé, entraîne certaines répercussions sur le choix des matières premières.

La fourniture d'aliments granulés à des coûts très voisins des farines comme c'est le cas d'AVEVE peut être un élément de concurrence par rapport à des petits fabricants qui ne peuvent accéder à cette technologie.

Tous les grands fabricants belges procèdent à des recherches pour abaisser le coût de certaines contraintes nutritionnelles, pour améliorer les critères de prise en compte de la valeur énergétique et de la disponibilité des acides aminés, mais aussi pour mieux tenir compte des problèmes d'environnement et de rejet de lisier.

IV. CONCLUSION

CONCLUSIONS

En guise de conclusion à ce rapport, nous allons d'abord rappeler les caractéristiques principales de cette industrie des aliments composés en Belgique en terme d'évolution de la production et de la localisation, de la concentration industrielle et du mode d'approvisionnement en matières premières. Nous examinerons ensuite les principaux défis qui se posent actuellement à ce secteur.

L'industrie des aliments composés de ce pays est une des plus anciennes de la CEE. Dès 1962, elle produisait 2,2 millions de tonnes alors que la France avec un cheptel exprimé en UGB 8 fois plus important n'en était qu'à 3,1 millions de tonnes. Les tonnages ont progressé de façon très rapide jusqu'en 1973 pour atteindre le seuil des 5 millions de tonnes grâce au développement des aliments pour volailles (+ 85 %), pour bovins (+ 62 %) et surtout pour porcs (+ 225 %). Dès cette période, le taux de pénétration des aliments composés chez les monogastriques était très élevé. Au cours des 15 années qui ont suivi, c'est-à-dire jusqu'en 1988, la production totale a pratiquement stagné à ce niveau. La production des aliments pour porcs étant à peu près stable à 2,7 millions de tonnes (54 % du total), le phénomène essentiel a été la réorientation de la fabrication d'une partie des aliments pour volailles par des aliments pour bovins. Dans le premier cas, la diminution d'environ 270 000 tonnes de la fabrication s'explique essentiellement par les grandes difficultés du secteur ponte qui voit sa production diminuer de près d'un tiers en dix ans. Ce déclin n'est que faiblement compensé par l'augmentation de la production intérieure de viande de volailles qui suffit à peine à couvrir la demande nationale. Dans le cas des aliments pour bovins, la forte progression des ventes est surtout imputable à l'intensification de cette production et, en particulier, à l'augmentation des rendements laitiers. Les deux dernières années se caractérisent par une sensible reprise de la production totale (+ 470 000 tonnes), imputable essentiellement aux aliments porcs (+ 330 000 tonnes) et dans une moindre mesure aux aliments volailles (+ 50 000 tonnes). La fabrication d'aliments pour bovins, malgré un développement de l'élevage d'animaux à viande, reste pénalisée par l'existence des quotas laitiers.

L'essentiel de la fabrication d'aliments composés se trouve localisée dans la région flamande du pays (essentiellement Flandre Occidentale, Flandre Orientale et Anvers) et la part relative de ces provinces a même tendance à croître au cours des vingt dernières années. Cette localisation de l'industrie reflète bien la localisation des productions animales et en particulier celle des porcs et des volailles. Par contre, pour les ruminants, le cheptel se trouve davantage réparti sur l'ensemble du pays. Cela explique la présence d'un certain nombre de producteurs de ce type d'aliment, en général de petite taille, dans la région wallonne.

Les aliments composés fabriqués par l'industrie assurent la presque totalité des besoins énergétiques des porcs et des volailles. La fabrication d'aliments à la ferme à partir de tourteaux et de céréales autoconsommées ou achetées par les éleveurs est un phénomène tout-à-fait marginal (particulièrement dans la région flamande). De même l'utilisation d'aliments composés complémentaires destinés à être mélangés avec des céréales sur l'exploitation apparaît comme extrêmement rare. Pour les bovins, la situation est plus contrastée, puisque les fourrages et certains aliments simples disponibles localement continuent à constituer la base de la nourriture. La consommation d'aliments composés est donc directement liée aux efforts d'intensification dans le secteur de la production laitière, induite par la mise en place des quotas laitiers. L'accroissement du pourcentage d'animaux à fort rendement laitier, qui a des effets positifs sur la demande totale d'aliments composés, est cependant contrecarrée par la diminution du cheptel de vaches laitières. Il existe un très grand nombre d'éleveurs "autorisés" ayant les équipements et la licence pour fabriquer des aliments composés, cependant leur production demeure tout-à-fait marginale par rapport à celle de l'industrie. Un grand nombre d'entre eux ne semblent pas utiliser réellement cette possibilité et on ne note aucune tendance au développement de cette formule dans une conjoncture où la concurrence entre firmes d'aliments composés grandes, moyennes et petites est très forte, et où les prix de vente des aliments sont donc très compétitifs par rapport aux prix d'achat des diverses matières premières par les éleveurs.

L'industrie belge des aliments composés est depuis très longtemps dominée par une coopérative, le BOERENBOND (AVEVE), qui a joué un rôle de pionnier sur ce marché et représente actuellement environ 18 % de la production nationale. On trouve ensuite une dizaine de grandes entreprises comme VERSELE-LAGA, DOSSCHE, HENS-DEPRE, LEIVOEDERS, HENDRIX, VAN DEN AVENNE, DANIS, INTERAGRI qui ont des tonnages compris entre 100 et 400 000 tonnes. Elles représentent globalement environ 40 % du marché. Le mouvement de concentration par fusion et rachat d'entreprises a été très important au cours des dix dernières années. Parmi les autres entreprises qui représentent donc environ 42 % du tonnage national, on doit distinguer la situation des firmes de taille moyenne (20 à 70 000 tonnes) de celle des très petites entreprises. Ces dernières, en jouant sur une très grande flexibilité, une spécialisation de leur production, une parfaite connaissance des besoins de leur clientèle, un niveau de coût très bas (pas de recherche, peu de frais d'analyse, faibles coûts de transport, peu de frais de main-d'oeuvre), qui compensent en partie des prix d'achat plus élevés pour les matières premières, semblent très compétitives. Leur nombre a tendance à augmenter et elles sont capables localement de concurrencer les grandes firmes nationales. Pour les firmes moyennes, la situation est différente car leurs frais de fonctionnement sont souvent voisins de ceux des très grandes firmes alors qu'elles ne peuvent les amortir que sur des tonnages assez faibles. C'est dans cette classe de taille d'entreprise que l'on a observé le plus grand nombre de fusions et de rachats au cours des dernières années.

Les firmes services belges comme SANDERS, HENS, PROVIMI, PROTECTOR ont été historiquement un pôle important d'organisation du secteur, de diffusion des innovations et des connaissances nutritionnelles. En apportant à un ensemble de firmes, petites ou moyennes, divers services (tels que la formulation, l'assistance vétérinaire, le support publicitaire d'une marque commerciale) financés par des redevances sur les ventes de prémix, ces sociétés ont permis pendant longtemps une certaine atomisation de la production. Elles ont presque toutes disparu compte tenu de la croissance des firmes intégrées, ou bien se sont trouvées incluses dans de tels groupes en ne gardant qu'une marque commerciale et une activité marginale de vente de prémix.

L'approvisionnement en matières premières de l'industrie belge des aliments composés est assez similaire avec celui des Pays-Bas. Les deux pays disposent de peu de surfaces herbagères (c'est surtout le cas de la région flamande), d'une production intérieure de matières premières agricoles utilisables en alimentation animale assez faible (il s'agit

presque uniquement de céréales) et tous deux se sont orientés traditionnellement vers des formes intensives d'élevage avec une alimentation recourant fortement aux sous-produits. Le niveau élevé des prix des céréales induits par le fonctionnement de la PAC, les disponibilités croissantes de certains ingrédients (manioc, corn-gluten-feed, tourteaux...) sur le marché mondial pouvant entrer pratiquement sans droit de douane dans la CEE, l'existence de grands ports maritimes comme Anvers, Gand et à une distance un peu plus grande Rotterdam, la présence de grands chargeurs internationaux et importateurs ont été autant d'éléments qui ont accéléré ce processus. Ceci joint à la compétence et au sens de l'adaptation des éleveurs flamands explique la concentration des élevages dans cette région. Cette orientation générale de l'élevage a largement bénéficié aux produits d'importation, mais a été également très bénéfique pour les utilisations de ces produits ou sous-produits des industries agroalimentaires belges et communautaires (trituration, meunerie, sucrerie, amidonnerie, brasserie, etc...).

Compte tenu de ce processus, le pourcentage moyen d'incorporation des céréales dans les aliments composés a fortement diminué au cours des 20 dernières années et se situe actuellement à environ 25 %, c'est-à-dire à un taux intermédiaire entre la France (et même la Bretagne) et les Pays-Bas. La moindre substitution des céréales par d'autres matières premières observée en Belgique par rapport aux Pays-Bas se manifeste en particulier dans le secteur de l'aliment porc. La composition des formules belges reste plus classique et incorpore davantage de céréales. Cela peut s'expliquer par les caractéristiques physiques et nutritionnelles des aliments vendus dans ce pays et par la différence des races d'animaux élevés, mais aussi par une plus grande prudence des formulations, des nutritionnistes et des acheteurs.

Ce jugement doit être nuancé car certaines grandes sociétés belges qui disposent des technologies, des moyens de recherche et d'analyse semblent produire des aliments qui une composition proche de celle des fabrications néerlandaises. La prudence s'observe surtout chez les firmes moyennes qui ne disposent pas des mêmes moyens de contrôle pour s'assurer de la qualité des matières premières achetées et des aliments fabriqués. A côté des produits importés des pays tiers, le pois protéagineux surtout produit et exporté par la France, a également joué un rôle dans le recul des céréales en Belgique. Un certain nombre de lourdeurs administratives ont certainement favorisé une utilisation privilégiée de ces produits par les plus grandes firmes du secteur, accentuant ainsi la différence sur les taux moyens d'incorporation de céréales.

L'approvisionnement en produits d'importation a été facilitée par l'existence de voies navigables très denses à l'intérieur de la région flamande et l'implantation de la plupart des grosses usines en bordure d'un tel axe, même si actuellement l'utilisation du camion tend à se développer. Le port de Rotterdam conserve une grande importance pour l'achat de manioc, de corn-gluten-feed, de tourteaux, etc..., cependant c'est le port de Gand qui a connu le plus fort développement des déchargements de produits pour l'alimentation animale alors que celui d'Anvers se trouvait relativement marginalisé dans ce secteur (mais restait très actif pour les céréales et les graines oléagineuses).

Le développement du port de Gand est allé de pair avec celui de l'activité de négoce de quelques grandes firmes belges de l'aliment du bétail. C'est notamment le cas de VAN DEN AVENNE qui en a fait une activité spécialisée, mais aussi de VERSELE-LAGA, de DUPRE ou DUMOULIN. Il existe une tradition de négoce parmi ces firmes en Belgique, cependant l'expansion de ce nouveau site avec la prise de contrôle de l'activité de transit a permis à celles-ci d'augmenter leur poids dans le circuit commercial au détriment des grands chargeurs mais surtout des grands importateurs qui étaient particulièrement bien implantés à Rotterdam. Cette activité de négoce en Belgique peut s'appuyer sur l'existence d'un grand nombre de petits fabricants qui ne représentent pas un poids suffisant pour s'approvisionner directement sur le marché mondial.

* * * * *

Globalement, l'industrie belge des aliments composés se présente actuellement comme un secteur clef pour l'élevage mais assez hétérogène. Il se trouve en fait confronté à un certain nombre de défis.

Le premier provient de la situation de relative saturation du marché intérieur. A l'exception du secteur bovin, une croissance de la demande d'aliments composés ne pourrait être attendue que d'une augmentation des productions animales⁵⁹ qui paraît peu probable (en dehors du secteur de la volaille de chair) au cours des prochaines années compte tenu de la concurrence internationale (et en particulier de celle des Pays-Bas). Pour les vaches laitières, le marché ne devrait croître que très faiblement compte tenu de la continuation de la diminution du cheptel imposé par les quotas laitiers. L'industrie des aliments composés présente actuellement une surcapacité qui peut être estimée à 20 ou 25 % et ne devrait pas se résorber à court terme. Il existe donc un enjeu important concernant la restructuration du secteur. On peut prévoir une poursuite des mouvements de fusion et de rachat qui devrait à terme fortement renforcer le poids des dix premières firmes. Ces opérations devraient consister dans la plupart des cas à des rachats d'entreprises petites et moyennes pour reprendre la clientèle, réorganiser la production de la firme en arrêtant l'activité des usines peu performantes ou mal localisées. Ce mouvement devrait uniquement concerner le secteur privé où il existe encore un très grand nombre d'entreprises familiales qui en sont à la deuxième ou troisième génération de dirigeants et n'ont pas de successeurs. Dans le secteur coopératif, si l'on met à part le cas d'INTERAGRI dont la nature paraît ambiguë, il semble que la structure ne peut guère évoluer puisqu'il n'existe pratiquement plus de petites coopératives productrices d'aliments composés et que tout l'outil de production se trouve concentré dans les mains d'AVEVE.

Dans la situation actuelle de saturation du marché intérieur, les firmes belges pourraient être tentées par l'exportation. Cette activité existe de façon marginale, soit vers le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne et le Sud des Pays-Bas, soit vers les pays tiers (Afrique en particulier), essentiellement sous forme de prémix et de concentrés. Cependant, les perspectives de développement sont faibles compte tenu de différences dans les mentalités des éleveurs, dans les types d'aliments utilisés, dans les races d'animaux produits et surtout des frais de transport. En sens inverse, les industries belges doivent faire face à une concurrence croissante qui provient de la frontière nord avec les Pays-Bas et émane des grandes coopératives néerlandaises (notamment CEHAVE) qui doivent elles aussi faire face à la stagnation de leur marché intérieur.

La concurrence entre les firmes intérieures et extérieures se traduit par une forte pression sur les marges qui tend à affaiblir tous les producteurs et à rendre de moins en moins rentable cette activité qui est de plus en plus considérée comme un simple élément d'une stratégie agroalimentaire d'ensemble. Ceci est nettement le cas pour des firmes comme AVEVE, HENDRIX, VERSELE-LAGA, DOSSCHE qui depuis longtemps se sont diversifiées dans le secteur de l'abattage et de la transformation de viande. Cependant, le poids de celles-ci semble rester assez faible par rapport à l'activité globale. Ne pouvant contrôler la transformation, de nombreuses firmes ont été tentées par l'intégration qui représente un phénomène très important en Belgique pour les volailles, mais aussi pour les porcs. Ce procédé permet aux firmes disposant de moyens financiers importants de contrôler une partie de leurs débouchés en aliments, mais s'est révélé très coûteux en période de crise. La tendance générale semble être à un désengagement.

59. Cet effet serait d'ailleurs en partie annulé par la poursuite de l'amélioration des performances techniques des élevages : indices de consommation, nombre d'oeufs par poule et par an, nombre de procelets par truie, etc...).

La réforme de la PAC constitue un second enjeu pour l'industrie belge. Elle risque d'être particulièrement concernée par les effets de la baisse de prix des céréales alors que les incitations à l'extensification des productions animales devraient avoir peu d'effets (au moins pour les monogastriques qui représentent près de 75 % des débouchés actuels de l'industrie) aussi bien en terme de mode d'alimentation que de localisation des élevages. Compte tenu de l'importance que représentent les produits d'importation dans les formules belges, le principal problème est de savoir comment évoluera le prix relatif de ces produits par rapport aux céréales. Dans la limite des baisses de prix prévues par la Commission, il semble bien que le manioc comme le corn-gluten-feed, dans la mesure où ils ne disposeront pas d'autres débouchés aussi rémunérateurs que celui de la CEE, même avec des prix des céréales abaissés de plus de 30 %, verront leurs cours s'aligner à peu près sur ceux des céréales. Dans ces conditions, les fabricants utilisant beaucoup de ses PSC seraient à peu près aussi favorisés que ceux des régions céréalières par la réforme de la PAC. Il s'agit bien sûr d'une approche très globale qui devrait être affinée en tenant compte de nombreux autres facteurs nationaux et internationaux, mais les conclusions rencontrent le point de vue de nombreux interlocuteurs.

Le dernier enjeu est relatif à la maîtrise des problèmes d'environnement et en particulier de lisier. Depuis plusieurs années, l'aggravation de ces problèmes liée à la très forte concentration des élevages dans quelques provinces du pays et la prise en compte croissante par la population et les Pouvoirs Publics, se sont traduites par une limitation de l'expansion des élevages de porcs et de volailles, prenant généralement la forme de refus administratifs à des demandes d'extension ou de création de nouveaux élevages. Compte tenu de diverses pressions, une réglementation plus contraignante pourrait être mise en place pour limiter la production de lisier, imposer des formes de stockage et de transformation à proximité des élevages ou obliger à la possession de surfaces d'épandage. Sur les deux premiers points, les firmes d'aliments ont un rôle important à jouer, au même titre que la recherche publique, pour fabriquer et vendre des aliments entraînant moins de rejets en azote et en minéraux. Une telle réglementation pourrait être favorable aux grandes firmes dans la mesure où de nombreuses petites entreprises bénéficient au contraire d'un certain flou dans la réglementation sur les aliments et de moins de risques de contrôle que les grandes. Le fait qu'il existe une liste positive de matières premières autorisées (toutes les autres étant par définition interdites), n'empêche pas que la vérification sur le terrain auprès de petits opérateurs est très difficile. La contrainte de surface d'épandage pourrait inciter à une certaine délocalisation des productions animales des provinces flamandes vers les provinces wallonnes. Cependant, la plupart des interlocuteurs pensent que, si une telle opération est envisageable pour quelques grands élevages de poudeuses (qui pourraient en plus bénéficier des céréales produites localement), elle ne l'est guère à une échelle importante pour le porc, compte tenu des barrages liés à la psychologie, au manque d'expérience et d'industries de transformation (abattage en particulier) dans cette région.

Globalement, l'industrie belge des aliments composés qui est une des plus anciennes de la CEE a su mettre en place une stratégie d'approvisionnement en matières premières basée sur les ressources communautaires, mais aussi, largement sur le marché mondial. Le secteur, qui est dominé par quelques grands groupes de taille internationale mais comporte encore un grand nombre de petites entreprises, continue à se concentrer. La forte concurrence entre firmes, la situation de surcapacité de production, et les problèmes d'environnement ont entraîné une forte baisse des marges qui affecte certains grands groupes, conduit des sociétés moyennes à fusionner et fait disparaître les petites entreprises pour lesquelles les propriétaires actuels ne retrouvent pas de repreneur.

A ces difficultés internes, s'ajoutent certains enjeux internationaux comme la réforme de la PAC et le GATT. Il n'est cependant pas douteux que l'ensemble des agents des filières animales et de l'agro-fourriture sauront bénéficier des nouvelles données - et en particulier de la baisse de prix des céréales - pour conserver la place importante qui est la leur à l'intérieur de la CEE.

**LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX,
ET SCHEMAS**

LISTE DES GRAPHIQUES

	Pages
1. La place de la Belgique dans la production d'aliments composés communautaires - 1989	1
2. L'évolution de la production d'aliments composés par Etat-membre dans la Communauté - 1960-1989	3
3. L'évolution de la production globale d'aliments composés en Belgique	9
4. L'importance relative des différents cheptels utilisateurs dans la production industrielle d'aliments composés	10
5. L'évolution des productions d'aliments composés par espèces utilisatrices	12
6. L'évolution de la part de la Belgique dans la production communautaire pour les différents catégories d'aliments composés	13
7. L'évolution en indice de la production des principaux types d'aliments composés (indice 100 - 1960/61)	14
8. L'évolution de la répartition des trois principales catégories d'aliments composés	15
9. L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour porcins	16
10. L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour bovins	17
11. L'évolution des productions des différents types d'aliments composés pour volailles	18
12. La répartition géographique du cheptel porcin en 1989	38
13. L'évolution géographique des cheptels, des nombres d'exploitations détentrices et des cheptels moyens de porcs -1979-1989	38
14. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour porcs	41
15. L'évolution des productions d'aliments composés et de viande porcine	42
16. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour porcs dans les différents pays de la CEE (quantités et indices)	44
17. La répartition géographique du cheptel bovin en 1989	47
18. L'évolution géographique des cheptels, des nombres d'exploitations détentrices et des cheptels moyens de bovins - 1979-1989	47
19. La répartition géographique du cheptel vaches laitières en 1989	49

20. L'évolution géographique des cheptels, des nombres d'exploitations détentrices et des cheptels moyens de vaches laitières - 1979-1989	49
21. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour vaches laitières en Belgique (quantités)	53
22. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour vaches laitières en Belgique (indices)	53
23. L'évolution des consommations par tête d'aliments composés par les gros bovins en Belgique	54
24. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour bovins dans les différents pays de la CEE (quantités et indices)	55
25. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour poulets de chair et autres volailles	59
26. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour volailles de chair et de ponte (quantités)	61
27. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour volailles de chair et de ponte (indices)	61
28. L'évolution des consommations unitaires d'aliments composés pour volailles dans les différents pays de la CEE (quantités et indices)	63
29. L'évolution de la consommation unitaire des différents types d'aliments composés en Belgique (quantités)	65
30. L'évolution de la consommation unitaire des différents types d'aliments composés en Belgique (indices)	65
31. Les substitutions entre céréales en alimentation animale	104
32. La part de l'U.E.B.L dans la consommation communautaire à 10 de céréales en alimentation animale - 1970/71 - 1988/89	105
33. Le ratio de la consommation de céréales en alimentation animale de l'U.E.B.L par rapport aux Pays Bas	106
34. L'évolution sur longue période des consommations de céréales en alimentation animale	107
35. L'évolution des consommations de tourteaux (tonnages)	110
36. L'évolution des consommations de tourteaux (pourcentages)	110
37. Les prix des différents tourteaux à Rotterdam (dollar par tonnes)	112
38. Les prix relatifs des divers tourteaux par rapport au soja	112
39. L'évolution des substitutions entre matières premières dans les aliments composés	128
40. L'évolution des prix relatifs des principales matières premières	129

41. L'évolution des consommations et des prix relatifs du manioc par rapport aux céréales	130
42. L'évolution de la production de céréales en Belgique	136
43. L'évolution des bilans d'utilisation des céréales dans l'U.E.B.L	138
44. L'évolution de la production de tourteaux dans l'U.E.B.L	139
45. L'évolution des bilans d'utilisation des principaux tourteaux dans l'U.E.B.L	140
46. L'évolution des importations totales de PSC dans l'U.E.B.L, aux Pays Bas et dans le reste de la CEE (tonnages)	167
47. L'évolution des importations totales de PSC dans l'U.E.B.L, aux Pays Bas et dans le reste de la CEE (indices)	167
48. L'évolution des importations de PSC dans l'U.E.B.L (tonnages)	170
49. L'évolution des importations de PSC dans l'U.E.B.L (indices)	170
50. L'évolution des importations de manioc de l'U.E.B.L, des Pays Bas et du reste de la CEE	171
51. L'évolution des importations belgo-luxembourgeoises de manioc en provenance des Pays Bas et des pays tiers	173
52. L'évolution des importations et des exportations de manioc de l'U.E.B.L	174

LISTE DES TABLEAUX

1. L'évolution de la production d'aliments composés par Etat-membre dans la Communauté - 1970-1989	2
2. La production globale d'aliments composés en Belgique de 1961 à 1990	8
3. L'évolution des productions d'aliments composés par cheptel utilisateur - 1961-1990	11
4. La répartition par région du nombre de salariés dans l'industrie des aliments composés	19
5. Les répartitions régionales de la production d'aliments composés et du nombre de salariés	20
6. La production et le commerce extérieur des aliments composés	21
7. Le commerce extérieur belge en aliments composés selon le BTPV	22
8. Le commerce extérieur des aliments composés en U.E.B.L - 1990	23
9. Les principaux partenaires de l'U.E.B.L dans les échanges d'aliments composés - 1990	24
10. La décomposition de la valeur totale de la production agricole de la Belgique	25
11. L'importance du commerce extérieur de la filière agricole -1990	26
12. La valeur et la décomposition des échanges extérieurs de l'U.E.B.L	26
13. Les principaux partenaires de l'U.E.B.L dans le commerce agro-alimentaire	27
14. Les consommations unitaires par habitant de viande et d'oeufs dans les différents pays de la CEE - 1988	28
15. L'évolution de la consommation annuelle de viande et d'oeufs par habitant en U.E.B.L - 1960-1989	29
16. L'évolution des taux de couverture pour les différentes viandes et les oeufs	30
17. L'évolution des exportations brutes totales des différents produits (viande et animaux vivants, oeufs)	31
18. Les exportations de viande et d'oeufs des différents pays de la CEE - 1989	32
19. Les importations de viande et d'oeufs des différents pays de la CEE - 1989	33
20. Les soldes du commerce extérieur en viande et oeufs des différents pays de la CEE - 1989	34
21. L'évolution du cheptel porcin en Belgique	35
22. L'évolution du cheptel porcin, du nombre et des effectifs moyens des exploitations	36

23. La structure de l'élevage porcin en Belgique, aux Pays Bas et en France - 1989	37
24. L'évolution du cheptel porcin par région	37
25. L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de porc (U.E.B.L)	39
26. L'évolution du cheptel bovin en Belgique	45
27. L'évolution du secteur laitier en Belgique	48
28. L'évolution des abattages de gros bovins	50
29. L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de gros bovins (U.E.B.L)	51
30. L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de veau (U.E.B.L)	51
31. L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur des oeufs (U.E.B.L)	56
32. Le commerce extérieur des oeufs et produits dérivés - 1989	57
33. L'évolution de la production, de la consommation et du commerce extérieur de viande de poules et poulets (U.E.B.L)	57
34. L'évolution des productions et des parts de marché des adhérents de l'APFACA	74
35. Les productions d'aliments composés : comparaison entre les chiffres de l'INS et de l'IEA - 1981 et 1989	78
36. L'évolution du nombre d'entreprises par classe de personnel ouvrier	79
37. L'évolution de la part de chaque classe d'entreprises dans la production totale	79
38. L'évolution des productions moyennes par entreprise et par ouvrier	80
39. L'évolution des productions moyennes par entreprise par classe de nombre d'ouvriers	80
40. L'évolution de la production moyenne par ouvrier par classe de nombre d'ouvriers	81
41. La répartition des entreprises adhérentes à l'APFACA par classe de tonnage	81
42. Les estimations sur l'évolution des productions d'aliments composés des principales firmes	82
43. Les rangs, chiffres d'affaires, bénéfiques et effectifs des principales firmes de l'alimentation animale	84
44. Les utilisations des matières premières en alimentation animale : U.E.B.L et CEE (tonnages)	99
45. Les utilisations des matières premières en alimentation animale : U.E.B.L et CEE (U.F)	100

46. L'évolution des utilisations de principaux groupes de produits en U.F	101
47. L'évolution des consommations des principales matières premières entre 1980/81 et 1989/90	102
48. L'évolution des consommations des principales céréales	103
49. L'évolution des consommations de tourteaux en alimentation animale	108
50. L'évolution des consommations de certains PSC	113
51. Les consommations de PSC en 1984/85 et 1989/90	114
52. Les estimations des besoins énergétiques théoriques pour les différentes espèces animales -	115
53. Les taux de pénétration des aliments composés - 1984/85	116
54. La répartition de la consommation totale des matières premières dans l'U.E.B.L - 1984/85	117
55. La composition énergétique moyenne des aliments pour volailles dans l'U.E.B.L et aux Pays Bas - 1984/85	118
56. La composition énergétique moyenne des aliments pour porcs dans l'U.E.B.L et aux Pays Bas - 1984/85	119
57. La composition énergétique moyenne des aliments pour bovins dans l'U.E.B.L et aux Pays Bas - 1984/85	120
58. Les consommations en l'état de produits concentrés et leur part dans les utilisations totales en alimentation animale	121
59. La répartition des utilisations des principales matières premières en 1989/90	122
60. Les utilisations de céréales en alimentation animale en 1989/90	123
61. Les utilisations de céréales en alimentation animale selon l'OBEA - 1990	124
62. L'évolution des consommations des principales matières premières dans les aliments composés	125
63. Les variations de consommations des principales matières premières dans les aliments composés	126
64. L'évolution des taux d'incorporation des principales matières premières	127
65. L'origine des matières premières utilisées en alimentation animale	131
66. La part des importations dans la consommation des divers produits concentrés en alimentation animale - 1989/90	133
67. Les principales productions céréalières dans l'U.E.B.L et dans la CEE - 1989	134
68. Le bilan d'approvisionnement en céréales de l'U.E.B.L - 1989/90	134
69. L'évolution du commerce extérieur de l'U.E.B.L en PSC	142

69 bis. Le bilan des PSC dans l'U.E.B.L	143
69 ter. L'évolution des productions et des utilisations de protéagineux	145
70. L'activité globale des principaux ports belges - 1990	147
71. L'évolution de l'activité des ports belges en produits agro-alimentaires	148
72. La composition du trafic réalisé par navires de mer à ANVERS - 1990	149
73. La composition du trafic réalisé par navires de mer à GAND - 1990	150
74. Le trafic global du port d'ANVERS pour les produits agricoles et alimentaires - 1990	151
75. Le trafic global du port de GAND pour les produits agricoles et alimentaires - 1990	152
76. Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) en céréales - 1990	153
77. Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) en graines de soja - 1990	154
78. Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) pour les autres graines oléagineuses - 1990	154
79. Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) en tourteaux d'oléagineux - 1990	155
80. Le trafic portuaire belge (ANVERS et GAND) en "nourritures" diverses pour animaux - 1990	156
81. La répartition des importations de céréales dans l'U.E.B.L par pays	160
82. La répartition des exportations de céréales par l'U.E.B.L	161
83. Les importations de manioc dans l'U.E.B.L selon différentes sources - 1990	172
84. Les exportations de manioc de l'U.E.B.L selon différentes sources _ 1990	173
85. Les taux moyens d'incorporation des principales matières premières dans les aliments composés : Pays Bas, France et Belgique - 1988	177

LISTE DES SCHEMAS

1. Les utilisations de produits concentrés pour l'alimentation animale en Belgique (1989/90)	7
2. Positionnement fonctionnel des différents acteurs dans la fabrication des aliments composés	70
3. Les diverses formes d'organisation des systèmes de formulation-mélange conduisant à la fabrication d'aliments composés en Europe	72
4. Le bilan des oléagineux et des tourteaux - 1989	163

BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS

- * Le marché des aliments composés en Belgique - CNCE - 71 p. - 1967
- * L'industrie de l'alimentation animale en Belgique - Omnium d'Economie Agroalimentaire - C.JANET, Y.DRONNE - 25 p. - 1972
- * L'industrie de l'alimentation animale en Belgique - C.JANET, P.GORSE, E.SCHLUSSELHUBER - 36 p. - AND - 1980
- * Pour un développement de l'agro-alimentaire en Wallonie - Université catholique de LOUVAIN - 1982
- * La Belgique : collection un marché - CFCE - 139 p. - 1991 - Anvers et Gand : trafic de grains et de substituts - J.MASSON - INRA/IAM - 114 p. -1985
- * La filière de l'oeuf en Belgique - CFCE - J.DEGAND, L.ANTON, V.OLDENHOVE - 220 p. - 1986
- * Etablissement du bilan fourrager de l'U.E.B.L pour la campagne 1984-1985. J.SCHLITZ - Faculté des Sciences Agronomiques de l'Etat GEMBLOUX (Belgique) - 240 p. - 1987
- * *De struktur van de Belgische mengvoedernijverheid* - P.MASELIS - 59 p. - nov. 1987 - CLEO - Université de Louvain
- * *Gedrag van de mengvoedernijverheid in België* - P.MASELIS - 70 p. - fev.1988 - CLEO - Université de Louvain
- * Structures de production et résultats économiques de la spéculation porcine dans la CEE - Th.VARD - sept. 1991 - 152 p. - IEA
- * *Industriële prestaties van de Belgische Mengvoederindustrie* - P.MASELIS - 52 p. - mai 1988 - CLEO - Université de Louvain
- * Tendances - Trends - Numéro Spécial . Top 5000 - nov.1991 - 275 p.

NOTES ET ARTICLES

- * L'Europe de l'alimentation animale : La Belgique
 - l'industrie des aliments composés
 - Eurosilos à Gand
 - l'usine Debaille
 - le Boerenbond
 La revue de l'alimentation animale - p.10 à 19 - mars 1984
- * *Graansector : perspectieven en problematiek micro'economische aspecten van granen en voedergrondstoffen* - A.P VAN STOLK - p.1 à 10 - CLEO - avril 1987
- * *Economische actualiteit in de varkenshouderij benadering door de mengvoederindustrie* - R. VAN HOORICKX - CLEO - p.1 à 14 - avril 1987
- * L'industrie belge des aliments - J.VAN KAN - p.53 à 55 - Aliscope - mars-avril 1988

* Le groupement pour le contrôle des aliments du bétail - H.FRANZEN - les élevages belges - mai 1988

* *De impact van 1992 op de voedingsindustrie* - Voor Europa 1992 - J.VIANE et col. - p.121 à 125 - Seminaire voor Agro-Marketing - RUG - mars 1989

PUBLICATIONS PERIODIQUES ET RAPPORTS ANNUELS

- a) Institut Economique Agricole (IEA) :
- . Annuaire de Statistiques Agricoles
 - . Statistiques agricoles provinciales
 - . La rentabilité des productions animales dans les exploitations spécialisées (porcs, volailles)
 - . Statistiques sur les bilans fourragers et les consommations de matières premières en alimentation animale
- b) Institut National de la Statistique (INS)
- . Statistiques agricoles
 - . Statistiques industrielles
 - . Statistiques du trafic international des ports de l'U.E.B.L
 - . statistiques du commerce extérieur de l'U.E.B.L
- c) Association Professionnelle des Fabricants d'Aliments Composés (APFACA)
- Statistiques sur les productions d'aliments composés, la structure de la branche et les consommations de matières premières
- d) Office statistique des Communautés Européennes (OSCE)
- . Commerce extérieur des pays de la CEE
 - . Produits animaux : production et prix
 - . Produits végétaux : production et prix
 - . Divers annuaires et bulletins trimestriels - données CRONOS et COMEXT
- e) Centre Français du Commerce Extérieur (CFCE)
- Bulletins mensuels sur les productions
- de lait
 - de viande porcine
 - de viande bovine
 - de volailles et d'oeufs
- f) Oil Word - ISTA
- Revue hebdomadaire et annuaires
- g) INRA - SIDO - C.ROBERT
- Tourteaux et autres matières riches en protéines